
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04054 3803


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
TORONTO

SAINTE CHANTAL

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

VIE DU R. P. CLÉMENT CATHARY de la compagnie de Jésus, missionnaire de Madagascar, mort en odeur de sainteté, le 23 mai 1863. 1 fort vol. in-18 angl. . . . . 3 fr. 50

PENSÉES ET FRAGMENTS des écrits du P. Cathary. 1 vol. in-18 jésus . . . . 3 fr. 50

HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE BORGIA, duc de Gandie, 3[e] général de la compagnie de Jésus. 1 beau vol. in-18 anglais . . . . 3 fr. 50

HISTOIRE DE SAINT JEAN-FRANÇOIS RÉGIS, apôtre de Velay et du Vivarais. 1 fort vol. in-18 anglais. . . . . 3 fr. 50

HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE. 1 vol. in-18 anglais . . . . 3 fr. »»

BLANCHE DE CASTILLE, mère de saint Louis et de sainte Isabelle, précédée d'une introduction, par le R. P. Th. Ratisbonne. 1 vol. in-18 anglais . . . . 3 fr. »»

HISTOIRE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA. 2 beaux vol. in-18 anglais, avec portrait et *fac-simile*. . . . . 6 fr. »»

— *Vie abrégée*. 1 fort vol. in-18 anglais. . . . . . . 2 fr. 50

HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS XAVIER, revue et augmentée. 2 beaux vol. in-18 angl., avec portrait et *fac-simile*. 6 fr. »»

— *Vie abrégée*. 1 fort vol. in-18 anglais. . . . . . . 2 fr. 50

SAINTE JEANNE DE CHANTAL, modèle de la jeune fille et de la jeune femme, et fondatrice de la Visitation. 4[e] édition, 1 beau vol. in 18 angl. . . . . 3 fr. »»

HISTOIRE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE. 1 vol. in-18 anglais . . . . 3 fr. 50

VIE DE MAXIMILIEN D'ESTE, archiduchesse d'Autriche. 1 vol. in-8° . . . . 6 fr. »»

Le même. 1 vol. in-18 jésus . . . . 3 fr. 50

1267. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. GUSTAVE RETAUX.

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE
DE CHANTAL

MODÈLE DE LA JEUNE FILLE

ET

DE LA JEUNE FEMME DANS LE MONDE

FONDATRICE

DE L'ORDRE DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE

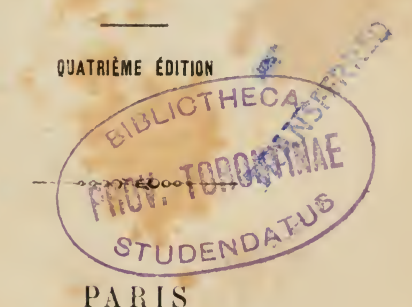
PAR

J.-M.-S. DAURIGNAC

Auteur des HISTOIRES DE SAINT FRANÇOIS DE XAVIER

DE SAINT IGNACE DE LOYOLA, etc., etc.

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS

BRAY ET RETAUX, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1880


ST. MICHAEL'S COLLEGE
TORONTO

APPROBATIONS

Arras, le 28 Octobre 1858.

Monseigneur l'Évêque d'Arras a daigné adresser la lettre suivante à l'auteur de *Sainte Jeanne de Chantal, modèle de la jeune fille et de la jeune femme dans le monde, et fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie* :

« J'ai achevé hier la lecture de *Sainte Jeanne de Chantal, modèle*, etc., c'est-à-dire que j'ai lu ce volume tout entier sans en passer une ligne, ce qui m'arrive assez rarement, parce qu'il y a beaucoup d'auteurs modernes qu'il suffit de parcourir pour en connaître assez. Mais, outre l'intérêt de l'ouvrage qui m'a constamment captivé, j'ai voulu bien me rendre compte de cette manière d'écrire la vie des saints, sur laquelle vous m'aviez vous-même exprimé des doutes, attendu qu'elle tient du roman par la forme, et qu'il faut cependant toujours rester dans le vrai quant au fond. Eh bien ! je me plais à vous dire avec toute ma franchise bien connue que, de mon côté, tous les doutes se sont évanouis devant cette œuvre, qui a l'attrait des livres frivoles que le monde recherche, et toute la solidité des ouvrages où les personnes pieuses trouvent la bonne nourriture de leur âme. Je vous en félicite donc, et même je vous en remercie, car c'est un vrai service que vous nous avez rendu.

Je vais répandre *Sainte Jeanne-Françoise de Chantal* dans les

cloîtres aussi bien que dans le monde, parce qu'elle est bonne à connaître et à étudier partout.

Veuillez me mettre dans vos prières, et agréer l'assurance de ma profonde et religieuse estime.

† P. L., Évêque d'Arras.

Joseph-Armand GIGNOUX, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis ;

Le livre intitulé *Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, modèle de la jeune fille et de la jeune femme dans le monde, fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, est un ouvrage d'une lecture fort attachante et en même temps très-utile. Nous félicitons l'auteur de l'intérêt qu'il a su répandre sur le récit des faits, et de la citation de tant de lettres de la Sainte, lettres pleines de piété et de suavité. Nous recommandons ce livre aux communautés religieuses de notre diocèse. Nous le recommandons aussi particulièrement aux personnes du monde. Elles ne pourront le lire sans devenir meilleures, et tout en admirant l'héroïqne caractère de sainte Chantal, elles comprendront combien sont injustes les reproches qu'on a faits à son cœur d'épouse et de mère.

Donné à Beauvais, sous notre seing, notre sceau et le contreseing du secrétaire de l'Évêché, le premier jour de novembre de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-huit.

† JOS. AR.,

Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

Par Mandement de Monseigneur,

LAURENT,

Chanoine hon., Secrétaire gén.

A

MONSIEUR LE COMTE FRANÇOIS,

MONSIEUR LE VICOMTE JEAN

ET

MESDEMOISELLES HENRIETTE ET CLAIRE

DE LA CROPTE DE CHANTÉRAC,

DESCENDANTS DE SAINTE CHANTAL [1].

A vous, chers petits Anges, ces pages destinées à reproduire la vie héroïque de votre sainte aïeule. Ce livre a été fait pour vous, c'est à vous que je le dédie. Vous êtes encore de tout petits enfants ; mais vous le lirez dans quelques années, lorsque vous serez en âge d'apprécier l'illustration de votre naissance, lorsque vous pourrez comprendre à quoi vous engage l'honneur du nom que vous portez. Il n'en est pas qui impose de plus sérieuses obligations. Car, au-dessus de vos têtes enfantines et charmantes, l'alliance de toutes les gloires et de toutes les vertus rayonne de son double éclat.

Je ne vous dirai pas le renom qui s'est attaché de tout temps aux nobles lignées dont vous êtes les précieux rejetons; je vous engagerai seulement à jeter un regard sur le reflet de sainteté qui illumine ces deux blasons.

Du côté paternel, Jean de la Cropte, membre distingué du haut clergé de Périgord, et frère d'un de vos ancêtres, attire, par son mérite, ses vertus éminentes et ses fondations pieuses, l'estime et l'affection de saint Vincent de Paul. Une la Cropte

[1] Par leur aïeule maternelle, madame la marquise de Bassompierre, née Villeneuve de Vence, dont les autres petits-enfants (issus de ses filles mesdames la marquise de Pins-Montbrun et madame la comtesse Paul d'Hunolstein) sont : M. le marquis de Pins, madame la comtesse Camus de la Guibourgère, née de Pins, M. le comte Charles de Pins, mesdemoiselles Thérèse et Yolande de Pins, mademoiselle Marie d'Hunolstein, et M. le vicomte Pierre et M. le baron Charles de la Guibourgère, descendants d'un frère de Pierre Camus, évêque de Belley, ami de saint François de Sales et de sainte Chantal (arrière petit-fils). Sainte Chantal compte en outre de nombreux descendants par les familles de Castellane, de Bardonenche, d'Hinisdaël de Luçay, d'Andigné, de Divonne, de Toulongeon, etc.

donne le jour à une des plus douces lumières de l'Église de France, le savant et pieux archevêque de Cambrai, l'immortel Fénelon. Et, à la fin du dernier siècle, un frère de votre trisaïeul, Charles de la Cropte, rejeté par la rage révolutionnaire de son siège épiscopal d'Aleth, portait en Espagne l'exemple de toutes les vertus, y mourait en odeur de sainteté, et laissait une telle impression que, au témoignage d'une princesse du sang royal, le peuple accourait en pèlerinage à son tombeau, y faisait brûler des cierges, et implorait l'intercession du prélat vénéré.

Du côté maternel, — par une de vos aïeules, Sophie de Simiane, arrière-petite-fille de madame de Sévigné, — vous êtes la dixième génération de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, dont je viens vous raconter les vertus. Par sa belle-mère Francoise de Cossé, baronne de Chantal, vous descendez de sainte Humbeline, sœur du grand saint Bernard, que l'Église compte parmi ses plus célèbres docteurs. Par les Villeneuve de Vence, vous vous rattachez à saint Elzéar et à sainte Delphine de Sabran, ainsi qu'à sainte Rossolyne de Vil leneuve.

Un jour, charmants enfants, vous serez heureux et fiers de cette glorieuse filiation. Alors, vous comprendrez d'où venaient les douces et sages leçons que vous recevez maintenant, la tendre piété qu'on vous inspire, les aimables et solides vertus dont on ne cesse de vous donner l'exemple. Alors, en regardant vos bien-aimés parents, vous vous direz :

« Imitons-les; soyons dignes d'eux, comme ils sont dignes de leurs aïeux. »

En lisant ces lignes, chers petits Anges, vous vous étonnerez. sans doute, qu'elles vous soient adressées par un nom qui vous sera inconnu; mais une main qui vous est chère lèvera pour vous le voile du pseudonyme; une voix que vous aimez vous dira que, parmi les cœurs de ce monde, nul ne fut plus dévoué à votre pieuse famille, et ne vous aima plus chèrement que celui dont vous trouvez ici le souvenir.

J. M S.

PRÉFACE

On parlait un jour, en présence de la reine Anne d'Autriche, du mérite éminent de la fondatrice de l'Ordre de la Visitation-Sainte-Marie ; la comtesse de Saint-Paul, une des femmes les plus spirituelles de son temps, et qui, le jour même, était allée au monastère de la rue Saint-Antoine et avait eu un long entretien avec l'illustre fondatrice, dit à la reine qui lui demandait son avis : *Madame de Chantal est une grande sainte et un grand homme*. Le mot était juste, il fut relevé, il fit fortune, et l'histoire l'a conservé.

Sainte Jeanne de Chantal était en effet « une grande sainte et un grand homme, » et l'esprit du monde s'est trop arrêté, croyons-nous, à ne la considérer qu'à ces deux points de vue. En général, on n'aime pas sainte Chantal dans le monde ; s'il arrive que son nom soit prononcé, on entend aussitôt s'élever contre elle une voix irritée : « Je n'aime pas cette sainte ! elle a passé sur le corps de son fils !... » C'est là le grand grief ; on ne lui pardonne pas d'avoir sacrifié

à Dieu *tout* ce qu'il demandait. Les esprits superficiels ne se rendent pas compte qu'il y a des voies exceptionnelles par lesquelles Dieu a le droit d'appeler quelques-uns de ses élus. On se laisse repousser par ce qui effraie la nature, et on ne veut pas tenter de pénétrer plus avant : ce qu'il en a coûté au cœur de sainte Chantal pour répondre à l'appel de Dieu, on l'ignore et on ne cherche pas à le savoir ; on affirme seulement qu'elle n'avait pas de cœur, et on en reste là. Un seul instant de réflexion détruirait ce préjugé. La sympathie qui existait entre saint François de Sales et sainte Chantal, eût-elle été possible, nous le demandons, si l'illustre évêque dont l'âme était si douce et si tendre, n'eût trouvé un écho dans celle de la sainte fondatrice de la Visitation ? Non, très-certainement. Le cœur de la baronne de Chantal était digne de celui du grand évêque de Genève ; c'est tout dire. Mais pour bien comprendre ce cœur, il faudrait lire les *Mémoires de la Mère de Chaugy*, et ils ont une teinte de mysticité qui ne va pas aux personnes du monde ; il faudrait lire les Lettres de sainte Chantal, et ces Lettres n'ayant pas été retouchées et le style en étant très-surchargé, selon le goût de l'époque, ne plairaient pas davantage. Henri de Maupas du Tour, évêque et comte du Puy, aumônier d'Anne d'Autriche, avait connu, apprécié et aimé sainte Chantal ; la *Vie* qu'il nous en a laissée la fait bien connaître assurément, et elle est d'autant

plus exacte, qu'il l'écrivit d'après les manuscrits de la Mère de Chaugy ; mais il écrivait y a deux cents ans et n'a plus aujourd'hui que de rares lecteurs ; il n'est même plus réimprimé, les inconvénients du style et de la mysticité de l'époque étant les mêmes. On n'a donc que Marsollier et le P. Beaufils, de la Compagnie de Jésus. Le premier déplaît par ses longueurs, et, disons-le, il donne à la baronne de Chantal une roideur qu'elle n'avait pas et qui n'a pas peu contribué à faire porter un jugement erroné sur les sentiments et la nature de son cœur : il ne la fait pas aimer. Le Père Beaufils, plus simple, plus vrai, est doux et agréable pour le temps où il écrivait, mais il est trop abrégé ; il satisfait la piété et laisse à désirer pour la curiosité, dont il faut bien tenir compte aujourd'hui, en proportion de son avidité.

Tels sont les motifs qui nous ont porté à donner une nouvelle histoire de sainte Jeanne de Chantal. Nous nous sommes attaché à la faire connaître surtout dans sa vie intime. Nous citons beaucoup ses lettres dont nous avons dû retoucher légèrement quelques passages trop diffus. Sainte Chantal ne prévoyait pas qu'une grande partie de sa correspondance serait conservée ; et, si elle l'eût prévu, il est probable qu'elle n'aurait écrit que dans le cas de la plus stricte nécessité. Ses lettres sont simples, naïves, écrites au courant de la plume, et disent tout son cœur. Le seul moyen de la faire bien juger était donc d'en repro-

duire plusieurs en les rattachant aux circonstances qui les ont inspirées, c'est ce que nous avons fait. Puissions-nous avoir la consolation de faire ainsi mieux comprendre celle qui, sans y prétendre, sut se faire admirer, vénérer et chérir de tous ceux à qui il fut donné de la connaître pendant sa vie !

J.-M.-S. DAURIGNAC.

SAINTE CHANTAL

PREMIÈRE PARTIE

JEUNE FILLE.

I

La partie du bas Poitou appelée autrefois la *Gâtine*, et comprise aujourd'hui dans le département des *Deux-Sèvres*, présentait, en l'an de grâce 1591, de déplorables traces des ravages exercés par l'armée calviniste pendant les cruelles guerres civiles qui venaient de désoler cette malheureuse contrée. La campagne était privée de la plupart de ses églises dont on ne voyait plus que les cendres ou les décombres, ses plus beaux arbres avaient été dévorés par les flammes, les murs de ses plus anciens châteaux portaient les marques des projectiles de guerre qui les avaient labourés, tout indiquait enfin une récente et bien affligeante dévastation La petite ville de Saint-Maixent, dont les fortes murailles attestent encore de nos jours les siéges qu'elle soutint alors, prise d'abord par l'armée du roi de Navarre, et reprise bientôt après par le duc de

Joyeuse, pour Henri III, gémissait sur l'apostasie d'une partie de ses habitants, que les doctrines de Calvin avaient séduits, et n'offrait plus que des ruines. Elle avait vu piller et détruire son ancienne et riche abbaye de savants Bénédictins, insulter et chasser ses humbles Pères franciscains dont on avait abattu la pauvre demeure, et saccager et incendier son beau monastère de Bénédictines, dont les religieuses avaient été forcées de fuir à travers les hordes impies et sacrilèges qui profanaient leur saint asile en s'appropriant les richesses destinées au sanctuaire. Les Filles de la Miséricorde n'avaient pas même été épargnées, bien que toute leur vie fût dévouée au service des pauvres et des malades. L'hérésie, ne voulant plus rien de catholique dans cette petite ville, avait pillé, brûlé, détruit tout ce qui en portait le nom !....

Et pourtant, on était en grande liesse dans toutes les châtellenies des environs de Saint-Maxent, vers la fin du printemps de cette même année 1591. Les festins et les bals, les joutes et les tournois, les courses et les parties de chasse, tous les genres de plaisirs enfin se succédaient, pour ainsi dire, sans interruption. Du manoir à la chaumière, seigneurs et vassaux, nobles et *vilains*, tous se réjouissaient du mariage du noble sire de Neuchèze, baron des Francs ; tous fêtaient la bienvenue de la belle Marguerite, sa jeune *espousée*, qu'il avait amenée tout récemment du lointain duché de Bourgogne. Depuis deux mois, les châtelains des Francs, invités par les seigneurs d'alentour, passaient d'un château à un autre, retrouvant dans chacun la brillante et joyeuse réunion qu'ils avaient invitée les premiers. En changeant de lieu, ils changeaient aussi de plaisirs, car c'était à qui leur donnerait une fête

plus magnifique et des amusements plus variés. Chaque jour amenait une surprise plus merveilleuse encore que la précédente. Pour Marguerite, c'était une féerie ; jamais elle n'avait soupçonné des joies si entraînantes, des plaisirs si enivrants.

La jeune baronne n'avait plus de mère, elle l'avait perdue étant encore enfant. Son père, président à mortier au parlement de Dijon, n'avait pu l'accompagner en Poitou, les devoirs de sa charge s'y opposaient impérieusement ; mais il lui avait fait un sacrifice dont lui seul avait la mesure.

Le mariage de Marguerite avait été célébré à Dijon, et il avait été convenu qu'après quelques semaines accordées au foyer paternel, elle partirait avec son mari pour sa terre des Francs [1], où l'attendait une réception digne de son mérite et de l'alliance qu'elle venait de conctracter. Mais, plus le moment du départ approchait, plus le cœur de la jeune femme se sentait faiblir, à la pensée de cette douloureuse séparation et de l'isolement où elle se trouverait dans une province éloignée, où elle ne connaissait personne, et où personne ne l'aimerait comme on l'avait aimée dans sa famille. Bientôt, elle ne sut plus dissimuler ce profond chagrin, et, des larmes involontaires s'échappaient de ses yeux et la forçaient de se retirer pour les cacher à celui dont la présence les provoquait. Le président voyait la douleur de sa fille, et il la partageait trop profondément pour tenter de lui donner des consola-

[1] L'orthographe du nom d'Effran adoptée par les historiens de sainte Chantal nous a paru fautive ; il n'existe pas, croyons-nous, un seul village ou hameau de ce nom en Poitou ; nous n'avons pu découvrir que le hameau *des Francs*, dont l'orthographe doit avoir été changée. On sait d'ailleurs qu'autrefois on tenait peu à l'orthographe des noms propres.

tions dont il aurait eu besoin pour lui-même ; il laissait Marguerite se retirer sans essayer de la retenir, même par un geste ou par un regard. Un jour, cependant, au moment où elle allait fuir comme de coutume, son père lui tend la main ; la jeune baronne la saisit, la porte à ses lèvres, éclate en sanglots, et se jetant dans les bras du président :

— Monsieur mon père ! mon bon père ! lui dit-elle, ne me laissez pas partir toute seule !....

— Ma fille, vous savez que je ne puis m'éloigner en ce moment !....

— Mais vous pouvez me donner ma sœur ! Oh ! je vous en conjure ! donnez-moi Jeanne, mon bon père !

— Que me demandez-vous là, chère Marguerite ? c'est impossible ! s'écria le président. N'est-ce pas assez de me séparer de ma fille aînée ? J'ai déjà fait le sacrifice d'éloigner André, que ses études retiendront longtemps à Paris ; maintenant, l'intérêt de votre avenir exige que vous me quittiez, j'ai consenti d'avance à cette douloureuse condition pour votre bonheur, mais je ne puis faire davantage ! Jeanne restera pour me consoler de votre absence et de celle de votre frère. Le baron vous aime, il vous l'a prouvé en vous donnant la préférence sur plusieurs autres aussi vertueuses et plus riches que vous....

— Oui, Monsieur, dit Marguerite en redoublant ses pleurs et ses instances, le baron m'aime, c'est vrai, et je l'aime aussi ; mais je quitte tout ce que je suis accoutumée à voir et à aimer depuis ma naissance, pour aller dans une province où je serai en arrivant comme une étrangère ? et croyez-vous d'ailleurs que l'affection d'un mari remplace celle d'un père et d'une sœur ? Mon père, je vous en supplie, donnez-moi

Jeanne au moins pour quelque temps, et je partirai moins malheureuse !

Et les larmes de la jeune femme tombaient brûlantes sur le cœur de son père, qui ne sut plus lui résister. Il se dévoua comme il avait l'habitude de le faire, il accorda Jeanne pour six mois seulement, et brisé par cet effort de dévouement, il quitta Marguerite et se retira dans son oratoire, où il offrit à Dieu le double sacrifice imposé par son amour paternel.

Jeanne aimait son père avec la plus touchante vénération ; elle aimait sa sœur avec une incomparable tendresse, et, son cœur se trouvant partagé entre le regret de quitter l'un et la consolation de suivre l'autre, elle n'eut que des larmes pour toute réponse, lorsqu'on lui apprit cette décision :

— N'êtes-vous donc pas ravie de m'accompagner, ma bonne Jeanne ? lui demanda Marguerite.

— Je le serais, répondit-elle, s'il ne fallait pas quitter mon père ! mais m'en séparer, le laisser absolument seul... Pauvre père ! quelle abnégation ! quel dévouement !...

— Vous verrez un pays tout nouveau pour vous, ajouta la jeune femme, et vous vous amuserez beaucoup des fêtes qu'on me donnera...

— Mon bon père ne s'amusera pas, lui ! et il n'aura de nouveau que l'isolement dans lequel nous allons le laisser ! Ma bonne Marguerite, je vous aime avec un sentiment bien vif et bien profond ! Vous savez tout le chagrin que m'a causé la première idée de votre mariage dans une province aussi éloignée? Eh bien ! si notre bon père m'avait donné le choix, je vous avoue que je serais restée près de lui ; car vous avez votre

mari, et lui, ce bon père ! il ne lui restera personne quand je serai partie !...

— Mon oncle et ma tante Frémiot le soigneront beaucoup, ils me l'ont promis, chère Jeanne, soyez donc sans inquiétude. Puis, vous savez combien il aime le petit cousin Claude ? Il semble reporter sur lui toutes ses espérances de famille depuis qu'André est à Paris, et mon oncle et ma tante, qui le voient aussi bien que nous, m'ont promis de le lui mener le soir toutes les fois que mon père soupera chez lui ; enfin ils feront tout ce qu'ils pourront pour l'entourer et le distraire...

Jeanne embrassa tendrement sa sœur, puis elle courut se jeter dans les bras de son père et, sans lui demander de revenir sur la promesse qu'il avait faite, elle lui témoigna tout ce qu'il en coûtait à son cœur pour se soumettre à la décision qui la séparait de lui pour la première fois de sa vie...

Huit jours après, Jean-Jacques de Neuchèze partait de Dijon avec Marguerite et Jeanne : le président restait seul avec sa douleur.

Bénigme Frémiot, seigneur de Totes, second président au parlement de Dijon, descendait d'une des plus anciennes familles du duché de Bourgogne, dont tous les membres s'étaient toujours distingués dans les hautes charges de la magistrature et dont l'alliance avait toujours été recherchée par la noblesse d'épée. Il avait épousé Marguerite de Berbisy qui faisait le charme de sa vie par la solidité de ses vertus, l'agrément de son esprit et la douceur de son caractère. Leur union fut bénie d'abord par la naissance d'une fille à qui on donna le nom de sa mère, dans l'espoir qu'elle reproduirait un jour tout le mérite qu'on admi-

rait dans la jeune présidente ; mais ce n'était pas assez pour le bonheur de Bénigne Frémiot. En remerciant Dieu de lui avoir donné une fille, il lui demandait un héritier de son nom, que Marguerite désirait autant que lui, et qu'elle demandait avec une égale ardeur. Bientôt, ils eurent l'espoir d'être exaucés, et ils s'occupaient avec joie du nom qu'ils donneraient à l'enfant désiré, de l'éducation qu'il recevrait, de mille détails toujours chers et précieux pour le père et la mère de l'enfant impatiemment attendu, lorsque le 23 janvier 1572, la présidente donna le jour à une seconde fille :

— Eh bien ! dit messire Frémiot, nous désirions vivement un fils, Dieu nous donne une fille, que son saint nom soit béni ! C'est aujourd'hui la fête de saint Jean l'aumônier, cette enfant portera son nom et sera placée sous sa protection, elle s'appellera Jeanne [1].

Et Marguerite, soumise comme son mari à la volonté divine, continua de demander avec lui le fils qui manquait à leur bonheur. Dix-huit mois après Dieu les exauça enfin, ils eurent un fils qu'ils appelèrent André... Mais l'enfant coûta la vie à sa mère! Le bonheur n'est pas d'ici-bas !... Si l'homme parvient quelquefois à le saisir un instant, c'est pour le sentir presque aussitôt se briser entre ses mains !...

Le président, resté veuf avec trois enfants en bas-âge, ne songea plus qu'à remplacer pour eux, autant que les devoirs de sa charge le lui permettaient, la surveillance maternelle dont ils étaient privés pour toujours. Il voulait les faire élever près de lui, veiller à tous les mouvements de leur cœur, étudier toutes

[1] A la confirmation, elle prit le nom de Françoise.

les tendances de leurs caractères, et les corriger de leurs défauts à mesure qu'ils se révèleraient à ses observations. Il choisit des personnes éprouvées et dignes de sa confiance, pour les charger de ces précieux objets de sa tendresse, et se réserva le soin de former à la vertu les cœurs de ses enfants et de préparer leurs âmes pour les luttes qu'elles auraient à soutenir. Car, en ce temps où l'hérésie de Calvin avait déjà produit des effets désastreux en France, il était important de fortifier la foi contre ses continuelles attaques. Dans ce but, le président Frémiot exigeait que ses enfants assistassent aux discussions religieuses qu'il soutenait souvent chez lui avec les calvinistes. Il ne forçait pas ses enfants à écouter, mais il voulait qu'ils fussent présents. Lui-même leur expliquait les vérités catholiques par des instructions proportionnées à leur jeune intelligence, et, en même temps, il faisait naître dans leur cœur une piété aussi tendre que solide. Dieu bénit son zèle au delà même de ses espérances, et on raconte que sa fille Jeanne, n'ayant encore que cinq ans, rendit un admirable témoignage de son attachement à la foi catholique.

Le président s'entretenait, un jour, avec un seigneur qui s'était laissé séduire par les nouvelles doctrines, et, comme de coutume, ses enfants étaient présents et jouaient, près de leur gouvernante, à l'extrémité de la salle. Tout à coup Jeanne s'élance, elle vient se poser devant l'apostat avec l'assurance de la vérité, et lui dit résolûment :

— Monseigneur, vous devez croire que Jésus-Christ est dans la sainte Eucharistie, puisqu'il l'a dit ; en le niant comme vous le faites, c'est dire qu'il est un menteur.

Le calviniste, émerveillé de cette saillie d'une enfant de cet âge, la fait causer longtemps, cherche à l'embarrasser par ses raisonnements et voit qu'il est impossible d'ébranler sa foi. Il change d'arguments : il met la main dans sa poche et en retire une provision de dragées qu'il offre à l'enfant. Jeanne les refuse. Il prend alors le petit tablier de Jeanne, il vide dedans son *drageoir*, il met les bouts du tablier dans les mains de la petite fille et se croit réconcilié avec elle par ce procédé si puissant d'ordinaire sur les controversistes de cinq ans. Jeanne court à la cheminée, jette les dragées dans le feu, sans goûter à une seule, et se retournant ensuite vers l'ennemi de Dieu et de l'Eglise :

Monseigneur, lui dit-elle, voilà comment les hérétiques brûleront dans l'enfer pour n'avoir pas cru ce que Jésus-Christ a dit. Si vous aviez donné un démenti au roi, mon père vous ferait mourir. Eh bien! — ajouta-t-elle en montrant un tableau représentant saint Pierre et saint Paul, — voilà deux présidents qui vous condamneront pour tous les démentis que vous osez donner à Dieu !

Toute l'éducation de cette charmante enfant répondit à ces heureux commencements : toujours les progrès de sa raison, de son esprit, de son cœur dépassèrent toutes les prévisions, toutes les espérances. Marguerite et André suivaient leur âge et se développaient heureusement. Sans étonner comme Jeanne, ils promettaient d'être un jour la consolation de leur père ; mais Jeanne devait être sa gloire. Plus André grandissait, plus son goût pour l'étude et son attrait pour la vie sacerdotale semblait se développer. Le président avait espéré que son fils lui succèderait au parlement

et que, par lui, son nom, si vénéré dans le duché serait perpétué[1]... Dieu en avait autrement ordonné.

La vocation du jeune André se manifestant clairement, son père sacrifia toutes ses espérances à la volonté divine et envoya son fils à Paris pour y suivre les études nécessaires. André y était depuis assez longtemps déjà, lorsque Marguerite, ayant atteint sa vingt et unième année, fut mariée, comme nous l'avons vu, à Jean-Jacques de Neuchèze qui l'avait emmenée, ainsi que Jeanne, dans sa châtellenie des Francs, au grand regret du président.

II

En arrivant au château des Francs, les deux sœurs n'avaient pas retrouvé la vie calme et régulière de l'hôtel Frémiot, car les idées du jeune baron étaient bien différentes de celles qui avaient dirigé l'éducation si chrétienne de Marguerite et de Jeanne. Le président avait toujours procuré des plaisirs à ses filles ; mais des plaisirs simples et purs comme leurs pensées. Jamais elle n'avaient pris la moindre part aux joies mondaines qui agitent l'esprit, dessèchent le cœur et occasionnent souvent la perte de l'âme. Les heureuses enfants ignoraient même les dangers dont la sollicitude paternelle les avait toujours préservées, et elles croyaient n'avoir à redouter dans la vie que ceux dont la pureté de leur foi pouvait être menacée. L'une et

[1] Le frère de Bénigne Frémiot, président à mortier comme lui au parlement de Dijon, n'eut qu'un fils qui lui succéda dans cette charge et qui mourut sans postérité. Sa veuve, en 1678, épousa en secondes noces le président Baillet.

l'autre arrivaient donc dans la nouvelle famille de Marguerite, avec toute l'innocence et la candeur de l'enfance et, en même temps, avec toute la raison et toutes les vertus de l'âge mûr ; mais l'expérience du monde leur manquait. Le père le plus tendre et le plus éclairé, quel que soit son dévouement, remplace bien difficilement une mère, quand vient pour la jeune fille, le moment de son entrée dans un monde dont elle n'a jamais soupçonné les redoutables écueils.

Dès les premiers jours, Marguerite avait distingué *Damoiselle* Ursule parmi les personnes attachées à la maison de son mari. Son âge, sa tenue, son langage et le grand nombre d'années qu'elle avait passées au château, lui paraissant des garanties plus que suffisantes pour mériter sa confiance, la jeune baronne l'avait chargée de remplir, près de Jeanne, l'office de gouvernante. Par cet arrangement, les deux sœurs devenaient moins dépendantes l'une de l'autre, et les convenances étaient respectées.

Jeanne avait alors plus de dix-neuf ans : sa taille était élégante et souple, et à la beauté de ses traits s'unissait l'expression de la plus agréable physionomie [1]. Spirituelle, vive, enjouée, naturellement douce, gracieuse et obligeante, elle avait été surnommée, à Dijon, *la Damoiselle parfaicte*. Les jeunes seigneurs du bas Poitou n'avaient pu voir la char-

[1] « Elle était de riche taille, d'un port généreux et majes- « tueux ; sa face ornée de grâces et d'une beauté naturelle fort « attrayante, sans artifice et sans mollesse. » (*Mém. de la Mère de Chaugy.*)

« Elle était bien faite et d'une figure agréable ; elle avait beau- « coup d'esprit, beaucoup de douceur, beaucoup de complai- « sance dans l'humeur; elle était regardée comme un parti « avantageux; toute la jeune noblesse du Poitou s'attachait à « lui plaire, à la divertir et à gagner son estime. » (L'abbé Marsollier, *Vie de la B. Mère de Chantal.*)

mante Jeanne sans ambitionner l'honneur de son alliance, et plusieurs s'étaient empressés de manifester leur désir à la baronne des Francs, dont le vœu le plus cher était de fixer sa sœur dans le comté; mais Jeanne n'avait encore donné son opinion sur aucune de ces propositions.

Cependant les fêtes se succédaient toujours; Marguerite, entraînée par son mari, se laissait emporter dans ce tourbillon de plaisirs, Jeanne suivait sa sœur, ni l'une ni l'autre n'avaient le temps de se reconnaître et de réfléchir, c'était une sorte d'enivrement.

Un soir, après avoir passé la journée à suivre une partie de chasse des plus émouvantes, Jeanne, dominée par la fatigue, s'était retirée dans sa chambre plus tôt que de coutume :

— Vous paraissez bien fatiguée, Damoiselle, lui dit sa gouvernante.

— Je le suis beaucoup, ma bonne, lui répondit Jeanne; mais je me couche de bonne heure, je vais bien dormir, et demain je serai prête à recommencer.

— Mais, demain, observa la gouvernante, il n'y aura pas de grande chasse...

— Et que fera-t-on ? demanda vivement la jeune fille; le savez-vous?

— Je sais peut-être bien quelque chose, dit d'un ton mystérieux damoiselle Ursule; mais je ne le dirai pas, car c'est une surprise qu'on prépare, justement pour damoiselle Jeanne. Convenez qu'on s'amuse bien plus ici qu'à Dijon.

— C'est vrai, on s'amuse beaucoup... Peut-être trop !...

— Comment! Non, certes, ce n'est pas trop! Quand on est jeune et belle comme vous, Damoiselle, il faut

jouir des plaisirs de la vie ! Je vous l'ai déjà dit souvent, messire Frémiot vous a élevée trop sévèrement ; il vous faisait mener une vie de nonne qui ne convient pas à la jeunesse ; autant vaudrait s'enterrer tout vif ! C'est bon, tout au plus, pour les vieilles femmes...

— Mon père blâmerait vos principes, et il aurait raison, répliqua Jeanne avec dignité. Je vous ai déjà engagée, ma chère Ursule, à respecter, dans mon éducation, l'œuvre de mon père, le plus sage, le plus estimable, le plus vénéré des hommes dans tout notre duché.

— Je ne dit pas le contraire, Damoiselle ; mais les présidents au parlement sont obligés d'être toujours sévères, c'est leur tenue de rigueur. Messire Frémiot ne pouvait vous accompagner dans le monde où l'on s'amuse, voilà pourquoi il vous a élevée dans la dévotion. Si feu madame la présidente avait vécu, vous auriez reçu une autre éducation que messire le président n'aurait point blâmée, soyez-en sûre.

— Pourtant, reprit Jeanne, en poussant un long soupir, je ne m'ennuyais jamais à Dijon ! J'y étais très-heureuse, tandis que je me sens dans un vide insupportable dès que nous revenons aux Francs, ne fût-ce que pour deux ou trois jours, si nous y sommes seuls.

— C'est ce qui vous prouve que le plaisir est l'élément de la jeunesse. Croyez-moi, Damoiselle, laissez là votre *livre d'heures* et votre *Traité de dévotion*, qui ne conviennent point à votre âge ; vous les reprendrez dans votre vieillesse. En attendant, ne pensez qu'à vous divertir et à faire un choix parmi les gentilshommes de haute lignée qui aspirent à votre main. A votre place, je donnerais la préférence au plus

riche. Je me charge de vous le faire épouser, si vous suivez mes conseils, car je le connais. Je sais que vous lui plaisez beaucoup, mais il veut que la damoiselle qu'il épousera n'ait pas des idées de dévotion comme vous en avez encore. Songez qu'il possède les plus beaux fiefs du comté, et qu'il est plus grand seigneur encore que le sire baron.

— Et ses vertus ? vous n'en parlez pas, ma bonne ; vous ne vantez que sa naissance et ses richesses.

— Que voilà bien toujours les idées de messires du parlement ! Dans le monde, on a toujours assez de vertu quand on est riche et grand seigneur ! Songez que vous êtes jeune et belle, que vous devez aimer le plaisir : que, plus on est riche, plus on peut s'amuser, et que, plus on s'amuse, plus on est heureux.

Jeanne ne répliqua pas un seul mot ; d'un geste, elle congédia sa gouvernante et, dès qu'elle se vit seule dans sa chambre, elle se jeta à genoux et fondit en larmes. Elle venait de s'apercevoir que son pied touchait le bord d'un abîme. Dès sa plus tendre enfance, Jeanne s'était donnée à la divine Marie, et l'appelait sa mère, avec tout l'amour et toute la confiance de l'enfant le plus aimé pour la mère la plus tendre. En ce moment de si dangereuse épreuve, elle appela à son secours celle qu'on n'implore jamais en vain, elle la supplia de l'éclairer, de la guider, de la soutenir dans la lutte... Car, il faut le dire, la tentation était grande ; Jeanne savait très-bien que le gentilhomme dont on venait de lui parler était le plus riche, le plus brillant, le plus envié de la contrée. Elle sentait que la vie de plaisir dans laquelle elle se trouvait entraînée avait des charmes bien puissants, elle était flattée de se voir admirée et recherchée, de s'entendre

louer et applaudir, de se dire qu'elle était l'objet de l'empressement général, et l'âme de toutes les fêtes dont le mariage de sa sœur n'était plus que le prétexte.

Tous ces écueils étaient bien redoutables pour un cœur de dix-neuf ans ! Et, à tous ces pièges, venait se joindre le langage pernicieux de celle à qui la baronne des Francs avait confié la garde de sa sœur ! Mais Jeanne savait que des conseils si opposés aux leçons de son père ne pouvaient être inspirés que par l'enfer. Elle sentait que des plaisirs soutenus qui refroidissaient sa piété, agitaient son esprit et portaient le trouble dans son cœur, ne pouvaient qu'être très-nuisibles à son âme, et elle avait appris à tout sacrifier à la voix de sa conscience. Étourdie pendant quelque temps par l'excitation d'un genre de vie si nouveau pour elle, l'innocente enfant s'était laissé emporter sur cette pente sans en prévoir les fâcheuses conséquences. Maintenant elle voyait tous les dangers de sa position, elle sentait qu'il lui fallait un secours puissant pour l'en garantir, et elle le demandait de toute l'ardeur de son âme à celle qui est *forte comme une armée rangée pour le combat*. Ce *livre d'heures*, qu'on venait de l'engager à ne plus ouvrir que pour la messe du dimanche, la pieuse Jeanne s'en saisit avec empressement, elle le baisa avec amour, elle l'inonda de ses larmes. Elle pria longtemps et sentit enfin qu'elle était exaucée, que Marie était venue à son aide, et qu'avec un tel secours, le sacrifice dût-il être plus grand encore, elle le ferait généreusement, quelle que fût la violence de la tentation. Jeanne était éclairée, elle savait ce qu'elle avait à faire et la conduite qu'elle devait tenir désormais.

Le lendemain, Marguerite avait à peine achevé sa toilette, lorsque sa sœur se présenta chez elle. Après l'avoir embrassée et s'être informée de ses nouvelles, Jeanne lui dit, en lui pressant affectueusement la main :

— Vous êtes maintenant bien accoutumée à votre nouvelle existence, chère Marguerite, vous connaissez tout le voisinage des Francs, les amis du baron sont les vôtres, je pourrais bien retourner auprès de mon père

— Que me dites-vous là, Jeanne ! y pensez-vous ? me quitter avant les six mois convenus ? Mais quel mauvais rêve avez-vous donc fait ? Vous vous êtes tant amusée hier ! Qu'est-il donc arrivé depuis ?

— Il est arrivé que je ne dois plus supporter a présence d'Ursule à titre de gouvernante. Je vous ai parlé plusieurs fois de la peine que j ai ressentie en l'entendant blâmer les principes religieux que notre bon père nous a donnés. Elle ne s'en tient plus là : elle me parle à présent le langage d'un serpent tentateur avec lequel je ne veux plus avoir le moindre rapport. C'est une fille impie, dont les sentiments ne peuvent être inspirés que par un cœur faux et pervers.

— Quelle exagération ! Une fille attachée aux Neuchèze depuis plus de trente ans !..

— Plût à Dieu qu'elle n'eût jamais mis les pieds chez eux ! C'est une créature infâme ! Marguerite, souvenez-vous de ce que je vous dis maintenant ; si vous la gardez, vous vous en repentirez un jour [1] !

[1] On se repentit plus tard, en effet, de n'avoir pas suivi le conseil de Jeanne.

— Je ne puis, cependant, la renvoyer, chère sœur. Ce n'est pas à moi à réformer, si promptement surtout, la maison dans laquelle je viens d'entrer, et dont je n'ai pu étudier les personnes. Quant au service d'Ursule près de vous, ma chère Jeanne, il cessera, puisque vous l'exigez, et dès aujourd'hui, je vais la faire partir pour les Francs, sous prétexte d'y aller tout préparer pour notre prochain retour. Vous savez que nous n'avons pas d'autre invitation que celle de la Mothe?...

— Cette vie me fatigue tant, chère Marguerite? J'ai besoin de retrouver le calme et les douces habitudes de la maison paternelle.

— Nous retournerons chez nous à la fin de la semaine prochaine, ma bonne Jeanne, nous y serons seuls, vous y vivrez comme vous l'entendrez, mais vous ne me quitterez pas avant l'expiration des six mois qui m'ont été accordés.

Jeanne céda au désir de sa sœur. L'important pour elle était de se voir débarrasée de la présence habituelle de celle qui travaillait à la perdre; Marguerite lui ayant promis de l'en délivrer, la douce jeune fille crut devoir borner là ses exigences. Le même jour, Ursule partait pour les Francs, avec ordre d'y attendre le retour des châtelains, et le surlendemain on était à la Mothe où les fêtes se prolongèrent au delà du jour fixé. Mais Jeanne se répétant que c'étaient les dernières conservait sa gaieté naturelle, ne perdait rien du charme qui la faisait aimer et admirer, et restait néanmoins complétement maîtresse d'elle-même. Son expérience était suffisante. Le plaisir n'avait plus de séductions cachées pour elle; il n'avait qu'un attrait dont elle savait tout le danger, et auquel elle était

sûre de résister avec la grâce de Dieu qu'elle ne cessait de demander.

En retournant aux Francs, on s'arrêta un jour seulement à Saint-Maixent. Le baron voulut montrer, à Marguerite et à sa sœur, ce qui restait des édifices catholiques dans cette petite ville tant de fois ravagée par les hérétiques. Hélas! de tous ces édifices, de tous ces asiles de la prière, de la pénitence et de la charité, il ne restait plus que de grandes ruines! Le cœur de Jeanne en fut profondément ému. Elle ne comprenait pas qu'elle eût pu se laisser emporter un moment par l'attrait des joies mondaines, dans une contrée où l'hérésie et l'impiété s'étaient livrées à cette sacrilége dévastation. Ses larmes coulaient abondantes en écoutant les récits du baron, et il lui semblait qu'elle ne ferait jamais assez désormais pour témoigner de son respect et de son amour pour la foi de l'Église. Elle aurait voulu pouvoir réparer à elle seule toutes les profanations, tous les crimes qui avaient été commis dans ce malheureux pays où l'hérésie régnait en souveraine! Le souvenir de ce qu'elle éprouva de douleur en ce jour ne s'effaça jamais.

III

La soirée était magnifique, Marguerite et sa sœur, de retour aux Francs depuis plusieurs jours, étaient assises sur un banc de la terrasse du château, jouissant des suaves émanations d'un parterre couvert de fleurs, lorsqu'un bruit lointain se fit entendre :

— C'est Jean ! dit Marguerite en se levant et prêtant toute son attention à ce bruit. C'est le galop de plusieurs chevaux.

Bientôt, le son du cor ne laissait plus de doute, le pont-levis était baissé et le baron, suivi de ses gens, le franchissait au moment où neuf heures sonnaient à l'horloge de la tour, Fidèle à l'obligation qu'elle s'était imposée de se retirer dès neuf heures, à moins que des circonstances impérieuses ne lui fissent un devoir de rester avec sa famille, Jeanne, après avoir souhaité la bienvenue à son beau-frère, dont l'absence n'avait duré que trois jours, embrassa Marguerite et monta dans sa chambre. Le baron suivit sa femme sur la terrasse et lui dit en s'asseyant près d'elle, sur le banc qu'elle occupait avec Jeanne quelques instants auparavant :

— Aymar vient demain ; il sera ici dans la soirée, et je lui ai promis que vous prendriez ses intérêts auprès de Jeanne qu'il désire plus que jamais. C'est un parti des plus avantageux sous le rapport de la fortune comme sous celui de la naissance ; il est aussi bon qu'il est beau, il réunit toutes les qualités désirables, et il est notre voisin... Si le président y consentait, Jeanne serait très-heureuse d'autant plus qu'elle avoue ingénument que le comte ne lui déplaît pas.

— Il lui plaît même beaucoup, répondit Marguerite ; et elle vient de me dire à l'instant que de tous ceux qui la recherchent, c'est le seul qu'elle se déciderait à accueillir si mon père l'approuvait. Mais cette chère Jeanne ignore que le comte est calviniste ! Il faudrait qu'il s'arrangeât pendant qu'il sera ici, de manière à ne lui pas laisser soupçonner sa religion. De notre côté, nous n'en dirons rien ; quant à la dif-

ficulté de l'éloignement de Dijon, je suis sûre de la faire surmonter à mon père.

— Eh bien ! prenez vos arrangements avec lui le plus tôt possible, chère Marguerite, et demain matin commencez à disposer Jeanne à l'arrivée d'Aymar.

Marguerite suivit le plan qu'elle s'était tracé, mais pas sans restriction ; car, plus elle songeait aux avantages de l'alliance projetée pour sa sœur, plus elle voyait se dresser devant elle l'obstacle de la religion du comte de ***. Elle sentait qu'elle ne pouvait écrire au président sans lui en parler, et, lui faire une telle ouverture, c'était lui faire refuser son consentement, c'était lui proposer un mariage impossible. Elle résolut donc d'attendre que Jeanne se fût attachée, sans s'en apercevoir, à celui qu'on l'accoutumerait à regarder comme devant être son mari dans un avenir très-rapproché, espérant que ce qui serait agréé et désiré par sa sœur, serait approuvé tôt ou tard par son père.

Ce que la baronne avait prévu ne manqua pas d'arriver. Jeanne, bien persuadée, d'après les discours de sa sœur et de son beau-frère, que le président donnerait son consentement au mariage qu'on désirait si vivement autour d'elle, s'attacha au comte de ***, dont elle appréciait chaque jour davantage les qualités remarquables. Elle ne regrettait dans cette belle alliance que son éloignement de son père ; mais on lui promit si souvent de la mener à Dijon à peu près tous les ans, qu'elle finit par ne plus voir que les avantages et les agréments de l'existence qu'on lui préparait. Cependant, elle ne donnait pas de réponse satisfaisante et ne voulait se prononcer que d'après l'avis du président.

Le retard de Marguerite à demander cet avis inquiétait la délicatesse de Jeanne. Elle se préoccupait péniblement du mystère qu'elle soupçonnait dans cette réserve à l'égard d'un père dont toute la vie n'avait été qu'un long dévouement. Bien convaincue qu'on lui cachait un point assez important, dans une affaire d'où dépendait tout son avenir, elle se promit de redoubler d'attention, d'observer les moindres détails, et de demander à Dieu plus ardemment encore de lui manifester sa volonté.

L'époque était arrivée où Jeanne devait retourner à Dijon ; Marguerite, craignant que le président ne pressât son départ du Poitou, jugea le moment venu d'exiger de sa sœur une réponse précise sur le projet d'alliance qui lui tenait tant à cœur :

— Jeanne, lui dit-elle un jour, en présence du baron, nous ne pouvons laisser plus longtemps le comte dans l'incertitude; il faut absolument vous prononcer.

— J'ai toujours dit, répondit la jeune fille, que ma réponse serait l'écho de celle de mon père, chère Marguerite ; vous savez que j'espère n'avoir jamais d'autre volonté que la sienne, car elle est la voix de Dieu pour moi.

— Notre bon père vous aime trop, ma sœur, pour refuser son consentement à un mariage qui vous sera agréable, et qui réunira tant de conditions de bonheur pour nous tous.

— Non, Marguerite, il n'approuvera jamais que j'épouse un calviniste ! et je suis profondément peinée que vous m'ayez laissé ignorer la religion du comte de *** !...

— Pourquoi pensez-vous qu'il est calviniste ? Ne le

voyez-vous pas agir en vrai catholique ? A-t-il jamais dit une seule parole contre la foi de l'Eglise ?

— Lorsqu'il croit n'être pas vu, il se conduit en hérétique. Hier, il était à deux pas de la petite grille, il a entendu la clochette annonçant le passage du saint Viatique et, non-seulement il n'a pas fléchi le genou, mais il ne s'est pas même découvert ! Je l'ai vu de ma chambre, et j'ai remercié Dieu de m'avoir éclairée. Jamais je ne l'épouserai !...

— Les lois de l'Etat permettent ces unions, dit le baron, et l'Eglise les tolère ; il ne faut pour cela qu'une dispense, il me sera bien facile de l'obtenir.

— Je vous remercie, mon frère, répondit Jeanne avec empressement, je n'épouserai pas l'ennemi de Dieu et de son Eglise !

— Ma chère Jeanne, lui dit Marguerite, de son ton le plus entraînant, une femme, belle, vertueuse, spirituelle, charmante comme vous, peut tout espérer de son influence ; vous convertirez le comte, j'en suis sûre.

— Je n'ai pas un doute à cet égard, ajouta le baron, et vous pouvez compter que nous vous aiderions avec zèle, s'il en était besoin ; mais ce sera inutile ; Aymar vous désire trop pour vous résister...

— C'est ce qu'on fait toujours espérer à une jeune fille, répondit Jeanne, quand on veut lui faire épouser un homme impie ou hérétique, ou qui, seulement par habitude et indifférence, s'est soustrait à la pratique des lois de l'Eglise. On la berce de l'espoir qu'elle convertira cet homme lorsqu'il sera son mari, et, le mariage fait, celui qui était à ses pieds auparavant, se déclare indépendant dans ses idées comme dans ses actes. La pauvre femme qui a donné dans le

piège se trouve ainsi prise pour la vie, et court le risque de compromettre son éternité !... Non je n'accepterai pas un hérétique !

— Eh bien ! dit le baron, il se convertira avant le mariage, si vous l'exigez ; j'en réponds pour lui.

— Une conversion déterminée par des sentiments humains, ne saurait m'inspirer la moindre confiance; n'en parlons plus, mon frère, je vous en prie.

— Vous êtes bien exagérée, dans vos idées, ma bonne Jeanne, dit tristement Marguerite ; nous en reparlerons demain.

Jeanne venait de remporter une grande victoire sur elle-même. Elle venait de faire le sacrifice de toutes ses espérances d'avenir, et était assez émue pour avoir besoin de repos. Elle se retira dans sa chambre, et, après avoir remercié Dieu de lui avoir donné le courage de soumettre son cœur à sa conscience, elle le supplia de continuer à l'éclairer et à la diriger, puisqu'elle était privée des sages conseils de son père, et ne pouvait plus compter sur ceux de sa sœur dont la tendresse aveuglait le jugement.

Marguerite, désolée du refus de Jeanne, voulut renouveler ses instances le lendemain ; mais la courageuse enfant s'était préparée par la plus fervente prière à soutenir ce nouvel assaut. Elle avait appelé la très-sainte Vierge à son secours, elle allait combattre sous son regard, elle comptait sur sa protection, elle espérait donc la victoire :

— Eh bien ! chère Jeanne, lui dit Marguerite en l'embrassant, la nuit porte conseil, dit-on ; avez-vous réfléchi à notre entretien d'hier ?

— Je suis plus résolue que jamais, lui répondit Jeanne, à ne pas épouser un calviniste, et je vous

supplie, ma bonne Marguerite, de ne m'en plus reparler !

— Cependant, les choses sont trop avancées pour reculer convenablement, reprit la baronne...

— *Avancées*? demanda la jeune fille avec inquiétude ; que voulez-vous dire? Est-ce que mon père aurait été consulté ? Est-ce qu'il aurait approuvé ?

En ce moment: le baron fit demander à sa belle-sœur si elle voulait le recevoir, et sur la réponse affirmative, il vint prêter main-forte à Marguerite qui lui dit aussitôt :

— Jeanne ne comprend pas que les choses soient trop avancées pour qu'elle puisse se retirer convenablement.

— Il est pourtant bien aisé de s'en rendre compte, répondit-il ; et s'adressant à sa belle-sœur, il ajouta : Dans tout le pays il n'est bruit que de ce mariage, chère sœur. Tout le monde sait que vous avez donné la préférence au comte de *** ; vous avez beaucoup causé avec lui, l'autre jour, en présence de plusieurs de nos amis, et chacun a fait ses réflexions sur les convenances de cette alliance que tous ont approuvée, Il serait du plus mauvais effet de reculer après vous être avancée jusque-là. Ce serait même vous compromettre.

— Je ne le crois pas, dit Jeanne, car j'ai toujours agi dans le doute de l'approbation de mon père, par conséquent de manière à conserver la liberté du refus.

— Mais, enfin, reprit Marguerite, vous vous êtes attachée à Aymar ?

— Oui, chère sœur, je m'étais attachée à ses qualités, à ses vertus, à l'idée que je lui confierais mon avenir, si mon père approuvait votre projet; mais je suis

attachée bien davantage encore à la foi de l'Église, et je ne veux pas m'exposer à la perdre.

— Aymar a le cœur le plus loyal, dit le baron ; il s'engagera à ne pas même essayer d'ébranler vos croyances et vous pourrez compter sur sa parole, il y sera fidèle.

— Mon frère, je vous demande en grâce de ne me plus parler de ce mariage ! Celui qui m'a trompée en me laissant croire qu'il était catholique, quelle confiance pourrait-il m'inspirer désormais ? Heureusement, Dieu m'a éclairée, et je l'en remercie de toute mon âme ! Au reste, mon frère, je vous déclare que je n'hésiterais pas à préférer une détention perpétuelle, dans la plus dure prison, à l'affreux malheur de vivre avec un hérétique ! Croyez-vous que Dieu bénisse abondamment ce genre d'union ? Je craindrais de le tenter en le lui demandant ! Non ! jamais d'alliance avec l'hérésie ! Dieu et son ennemi ne peuvent marcher de front : Le catholicisme et le calvinisme ne peuvent aller ensemble !

— Quelle exagération ! vous êtes trop exaltée, chère Jeanne ; c'est pousser les choses beaucoup trop loin, dit Marguerite.

— De grâce ! ma sœur, n'en parlons plus ! Si vous devez revenir là-dessus, j'écrirai à mon père toute la vérité, et vous savez d'avance quelle sera sa réponse.

— Croyez bien, Jeanne, que votre exaltation vous aveugle. Vous auriez un si grand mérite devant Dieu, en ramenant votre mari à la foi catholique ! Et ce serait si facile ! Je sais qu'il y est très-disposé au fond de l'âme.

— Non, Marguerite ; détrompez-vous. Ses intérêts temporels souffriraient d'un changement de religion et

les hommes se laissent toujours entraîner du côté le plus avantageux pour leur fortune. D'ailleurs, je vous le répète, ce serait exposer ma foi, ce serait tenter Dieu, et je me repentirais toute ma vie d'avoir compromis le salut de mon âme pour satisfaire mes sentiments humains.

— Je croyais que vous m'aimiez, — dit Marguerite en se levant, et d'un ton qui prouvait à quel point les derniers mots de sa sœur l'avaient blessée, — je pensais que vous seriez heureuse de vivre près de moi, et je vois que je suis seule à désirer que nous ne soyons pas séparées.

— Laissons ma sœur à ses réflexions, dit le baron avec impatience ; puisqu'elle ne reconnaît nulle autorité à sa sœur aînée, il est inutile d'insister.

Et Marguerite se retira avec son mari, désespérant de vaincre Jeanne, et irritée d'une fermeté qu'elle n'aurait pu prévoir après avoir si bien combiné ses plans. Elle avait toujours trouvé dans sa sœur tant de déférence pour ses opinions, tant de facilité à se ranger à son avis, tant de complaisance pour ses goûts et ses désirs, qu'elle ne pouvait comprendre la résistance qu'elle rencontrait maintenant. La fidélité de Jeanne à suivre si courageusement les inspirations de sa conscience, paraissait à Marguerite une puérilité intolérable, et elle ne pouvait accepter l'idée que sa sœur refusât de sacrifier de tels scrupules au bonheur de vivre auprès d'elle. Marguerite était bonne et vertueuse, elle aimait tendrement sa famille, et Jeanne était pour elle un objet de prédilection ; mais il y avait de l'égoïsme dans les affections de la jeune femme :

— Nous n'avons plus rien à espérer, dit-elle à son mari en quittant sa sœur ; je crois que vous feriez

bien d'aller porter de suite cette décision à votre ami. Dites-lui que j'ai tenté tous les moyens pour déterminer Jeanne en sa faveur, et que je suis désolée de son obstination.

Marguerite, suffoquée par ses larmes, avait besoin d'être seule ; elle se retira dans son appartement et le baron se rendit auprès de son ami pour lui annoncer la décision de Jeanne :

— Mais il faut lui dire, s'écria le comte de ***, que je suis prêt à revenir à la foi de mes pères, même avant le mariage, si elle l'exige !

C'est ce que j'ai fait, mon cher ami ; mais ma belle-sœur a des idées qui ne sont pas celles de tout le monde. Elle prétend qu'elle n'aurait aucune confiance dans une conversion inspirée par des motifs humains, et qu'elle n'en veut plus entendre parler. Que peut-on répondre à cela ?

Le comte n'en demanda pas davantage ; il comprit que de nouvelles instances seraient inutiles avec un caractère aussi énergique. Il quitta immédiatement le château des Francs, afin de ne plus reparaître en présence de l'admirable jeune fille pour laquelle il éprouvait autant de respect que d'affection.

Jeanne était restée sensiblement affligée des dernières paroles de sa sœur. Le reproche d'indifférence qu'elle lui avait adressé était entré dans son cœur comme une épine bien douloureuse, l'épreuve était complète. La pieuse Jeanne pria longtemps, hésitant sur le parti qui lui restait à prendre dans cette difficile position. En restant encore près de sa sœur, elle s'exposait à de nouvelles sollicitations en faveur d'autres gentilshommes, catholiques il est vrai, mais dont la foi, heurtée chaque jour par leurs relations avec les héré-

tiques, était trop chancelante pour lui offrir les garanties désirables. Prolonger la lutte commencée entre elle et sa sœur, était un vrai martyre. D'un autre côté, si elle partait pour Dijon, avant d'être rappelée par son père, la baronne en serait irritée, et elle ne le serait pas moins si sa sœur écrivait au président pour provoquer ce rappel. Enfin, le premier parti paraissant le plus sage, Jeanne remit entre les mains de la très-sainte Vierge toutes les difficultés qu'il pourrait amener, et s'abandonnant à la Providence, elle resta près de Marguerite.

Dieu avait entendu sa fervente prière. Peu de jours après, la baronne recevait une lettre de son père, qui réclamait sa chère Jeanne. Il observait que les six mois accordés étaient expirés depuis longtemps; il s'étonnait que Marguerite ne lui annonçât pas le retour si désiré de sa fille chérie, et demandait qu'elle se mît en mesure de partir au plus tôt pour revenir à Dijon.

La baronne, toujours irritée contre sa sœur, lui communiqua cette lettre avec l'apparence d'une indifférence qu'elle était loin d'éprouver, mais qu'elle se croyait obligée de feindre. Jeanne au contraire, toujours vraie, toujours candide, se jeta tout en larmes dans les bras de Marguerite, et lui fit les plus touchantes protestations d'affection et de regret, et ce regret était sincère.

Les deux sœurs ne s'étaient jamais quittées et avaient toujours vécu dans l'union la plus douce et la plus intime. Jeanne n'avait jamais résisté à sa sœur aînée que dans cette dernière circonstance, et elle ne l'avait fait qu'en s'imposant de grands sacrifices d'avenir, uniquement pour obéir à sa conscience. Cette première séparation était donc une grande douleur

pour la courageuse jeune fille ; mais elle était devenue nécessaire à la paix de son âme, et en s'affligeant de quitter sa sœur, elle remerciait Dieu d'avoir ainsi tranché toutes les difficultés de sa position.

Les dispositions des deux sœurs restèrent les mêmes. Au moment de son départ, Jeanne renouvela à Marguerite l'expression de ses regrets et de sa tendresse, et ne reçut en échange que les témoignages d'un froid mécontentement. Marguerite gardait son irritation, qu'elle appelait de la dignité ; Jeanne emportait une vive douleur qui augmentait son sacrifice et en doublait le mérite.

IV

Parmi les jeunes seigneurs de renom qui s'étaient distingués avec le plus d'éclat dans la guerre contre les calvinistes, on citait le vaillant Christophe de Rabutin. Ses hauts faits avaient souvent attiré l'attention royale et excité l'admiration de ses braves frères d'armes. Aux brillantes qualités qui lui avaient mérité les éloges du roi et de l'armée sur le champ de bataille où il s'était couvert de gloire, Christophe de Rabutin joignait celles qui font aimer l'homme privé. Aussi, quand vint pour lui le moment de poser les armes et de retourner dans le duché de Bourgogne, où il était né, ce fut joyeuse fête pour les nombreux amis qu'il comptait à Dijon et dans les manoirs environnants.

Le jeune Christophe était fils de Guy de Rabutin, premier baron de Chantal, et de Françoise de

Cossé, descendant de sainte Hombeline, sœur de saint Bernard[1]. Elle laissa un exemple de vertu et de courage dont l'histoire à conservé le souvenir.

Françoise de Cossé, baronne de Chantal, fut attaquée d'un cancer et en supporta les douloureux ravages pendant plusieurs années, sans que personne en eût connaissance. Elle s'était adroitement informée de la manière de traiter cette maladie, et elle s'appliquait elle-même les remèdes si secrètement, qu'aucune de ses femmes n'avait pu s'en apercevoir. Sa poitrine était déjà dévorée en grande partie, lorsque son fils, voyant pour la première fois de sa vie un nuage de tristesse sur le visage toujours calme, toujours souriant de sa vertueuse mère, en fut effrayé comme si un malheur était suspendu sur sa tête ; mais il n'osa lui faire de questions à ce sujet. Depuis ce moment il l'observait avec inquiétude, car souvent il reconnaissait qu'elle avait pleuré. Un jour n'y tenant plus, Christophe s'approche affectueusement de sa mère, et lui dit, avec une émotion que sa voix trahissait :

— Madame ! serai-je donc toujours assez malheureux pour vous voir affligée sans connaître la cause de vos douleurs !

— Hélas ! mon fils, lui répondit-elle, que vous dirai-je ? mon corps se décompose avant ma mort !... Mais Dieu le veut.

Son fils ne crut pas devoir lui demander une explication qu'elle ne lui donnait pas, et, à partir de ce jour, il se contenta de souffrir de la tristesse de sa mère, sans oser lui en reparler jamais.

[1] *Mém. de la Mère de Chaugy ; Maupas, évêque du Puy : le P. Beaufils, de la Compagnie de Jésus : l'abbé Marsollier.*

Cependant l'horrible mal allait dévorant toujours sa victime ; il était descendu jusqu'au défaut des côtes, et la courageuse femme, voyant que la vie ne tarderait pas à lui échapper, et craignant de se rendre coupable en prolongeant ce mystère, appela un médecin et un chirurgien à qui elle découvrit la triste réalité :

— S'il est en votre pouvoir d'arrêter les progrès du mal, leur dit-elle, me voilà ; opérez, et expédiez-moi le plus promptement possible.

Les hommes de l'art, émerveillés de tant de patience et de courage, témoignèrent leur admiration à l'héroïque femme, mais se refusèrent à tenter l'opération en l'absence du seigneur de Rabutin. Alors la baronne écrivit à son mari toute la vérité :

« Je suis bien coupable, ajoutait-elle en finissant, de vous avoir célé un mal pour la cure duquel les chirurgiens ne veulent rien faire qu'en votre présence, et je vous prie et conjure, mon très-cher seigneur, de m'en octroyer le pardon que j'attends et espère de votre débonnaireté. »

Le baron de Chantal accourut en toute hâte :

— Je vous demande pardon, mon cher seigneur ! s'écria la noble femme en le voyant, je vous supplie de me pardonner de vous avoir célé cette horrible maladie ! Je croyais bien faire et pratiquer la patience chrétienne en souffrant entre Dieu et moi : mais, quand j'ai vu le mal s'étendre si loin, j'ai craint d'être homicide de moi-même, si je n'y faisais apporter remède.

— Votre silence me coûte bien cher, madame ! lui dit le baron en fondant en larmes ; de grâce, consentez à venir à Paris avec moi, afin que je vous fasse soigner par le médecin du roi.

— Non, mon cher seigneur, lui répondit-elle avec sa douceur habituelle ; permettez seulement aux médecins que nous avons ici de faire ce qu'ils pourront, et Notre-Seigneur fera ce qu'il voudra.

Le baron de Chantal, voyant la gravité du mal, le danger de l'opération et craignant d'accélérer la mort de sa femme par la fatigue du voyage, se rendit à ses désirs et permit aux chirurgiens de tenter les moyens de prolonger une vie si chère. Ils proposèrent de lier les membres de la patiente, afin d'opérer plus librement sur l'immense plaie où ils allaient porter le fer et le feu :

— Ne craignez rien, leur dit-elle avec assurance ; les liens les plus forts pour la femme chrétienne sont la raison et surtout la confiance en Dieu. Je me suis habituée à souffrir en regardant le crucifix ; soyez tranquilles, je ne bougerai pas, Dieu aidant.

L'opération fut longue et douloureuse. L'admirable martyre ne poussa pas un seul gémissement, ne laissa pas échapper une seule plainte et ne cessa de tenir son regard élevé vers le ciel ou tendrement attaché sur son crucifix. Son mari, son fils, ses femmes, tout le monde fondait en larmes, elle seule conservait une sérénité parfaite.

Pendant plusieurs mois elle se crut guérie. Les médecins ne lui avaient pas avoué qu'ils avaient trouvé une côte attaquée, et que, la prudence ne leur ayant pas permis d'y toucher, le mal devait reprendre infailliblement avec une nouvelle force qu'il ne serait plus possible d'atténuer. Un an après, Françoise de Cossé, baronne de Chantal, allait, dans un monde meilleur, recevoir la couronne réservée à ses vertus et à ses souffrances.

Christophe de Rabutin pleura son héroïque mère en proportion de l'amour et de la vénération qu'elle lui avait inpirés. Il se promit de travailler à se rendre chaque jour plus digne de celle qu'il regrettait, et de conserver, comme son héritage le plus cher et le plus précieux, le souvenir des exemples de vertus qu'elle lui avait laissés.

Il y avait déjà plusieurs années que le jeune baron de Chantal avait perdu sa noble mère, quand il vint à Dijon, en 1591, voir ses parents et ses amis, et recevoir leurs félicitations pour les brillantes actions qui venaient de le faire distinguer avec tant d'éclat dans l'armée royale. Le président Frémiot l'avait accueilli avec une tendresse de père. Ami de sa famille, il se réjouissait surtout de retrouver Christophe, tel qu'il l'avait toujours connu, et il voyait avec bonheur que la vie des camps n'avait pu affaiblir son esprit religieux, et n'avait altéré aucune des qualités qu'on aimait en lui.

Cependant, notre pieuse et charmante Jeanne se rapprochait de Dijon. Le président comptait les jours et les heures qui s'écoulaient, et son cœur de père soupirait après le moment où il lui serait donné de revoir sa chère enfant. Il désirait d'autant plus sa présence, que plusieurs gentilshommes, tous de grand mérite, le sollicitaient vivement pour obtenir la main de sa fille. Mais, à chacun il répondait invariablement :

— Je ne veux pas disposer de ma fille sans elle ; à son retour du Poitou, elle décidera de son avenir.

Enfin, la jeune fille fut rendue à son père. Tout naturellement, il ne fut question, pendant les premiers

jours, que de la baronne des Francs, de son mari, de son château, de l'intérieur de sa maison, de son voisinage, de mille détails intéressants pour le cœur d'un père qui n'avait pu juger par lui même de la nouvelle existence de sa fille, dans une province éloignée de tant de journées. La vertueuse Jeanne eut le courage de taire tout ce qu'elle avait souffert durant les derniers temps de son séjour près de sa sœur. Cet épanchement eût été doux à son âme ; mais elle eût acheté trop cher la consolation qu'il lui eût apportée. Le président aurait été profondément peiné de la dissimulation de Margnerite, de l'intention qu'elle avait eue de marier Jeanne à un hérétique, de la froideur qu'elle avait témoignée depuis le refus de sa sœur, enfin, de tout le chagrin qui en était résulté pour sa pieuse enfant. Il aurait certainement mandé son mécontentement à la baronne des Francs, et l'irritation de celle-ci n'aurait pu que s'accroître...... Jeanne avait pesé et calculé tout cela devant Dieu ; elle lui avait promis un silence complet à l'égard de son père, elle était fidèle à sa promesse.

Plus le président observait sa fille, depuis son retour, plus il était frappé de ses progrès dans la vertu et dans la piété. S'il avait eu connaissance des combats et des triomphes intérieurs de sa fille bien-aimée, il se serait expliqué les grâces que Dieu lui accordait par la générosité des sacrifices qu'elle lui avait offerts. Soupçonnant à cette perfection de Jeanne une cause qu'il ne pouvait découvrir, son père lui dit un jour, espérant l'amener à lui parler ouvertement :

— Vous avez beaucoup gagné pendant votre absence, ma fille. Vous avez acquis l'usage du monde, qui vous manquait, et cela s'explique par la nom-

breuse et bonne compagnie avec laquelle vous avez vécu ; mais ce qui ne s'explique pas, c'est que vous ayez fait de si remarquables progrès en piété et en vertu, dans ce tourbillon de plaisirs mondains, et dans un contact habituel avec des hérétiques, ou des catholiques qui n'en ont guère que le nom.

Jeanne rougit, baissa les yeux, prit la main de son père qu'elle porta à ses lèvres avec un tendre respect, et lui dit de sa voix la plus douce :

— Je vous le dois, après Dieu, monsieur mon père, j'ai suivi les conseils que vous m'aviez donnés, à mon départ, j'ai prié, surtout quand je me suis aperçue que l'entraînement du plaisir affaiblissait en moi le goût de la prière.

Le président, trop ému pour répondre à sa bien-aimée Jeanne, la pressa tendrement sur son cœur et ne l'interrogea pas davantage sur ce point. Bientôt, jugeant qu'il devait enfin lui parler des nombreuses demandes qu'il avait reçues pour elle, et des instances auxquelles il avait à répondre chaque jour, il lui fit connaître les noms des jeunes seigneurs qui désiraient son alliance, et l'engagea à y réfléchir, à consulter la volonté de Dieu et à se décider ensuite :

— J'ai réfléchi, mon bon père, lui répondit-elle en l'embrassant ; j'ai consulté la volonté de Dieu, et je suis décidée, tout cela est fait,

Le président la regarde avec surprise ; il croit, ou que son choix est fait en Poitou, ou que sa vocation l'appelle à la vie religieuse ; il l'interroge du regard, et Jeanne souriant :

— Pour moi, mon père, la volonté de Dieu est la vôtre. Vous me direz le choix que vous avez fait pour votre fille, et je le signerai aveuglément.

— Non, chère enfant ! non, c'est vous qui devez décider là-dessus.

— Vous êtes meilleur juge que moi, monsieur ; vous connaissez le mérite de chacun, je m'en rapporte à votre avis ; mon choix sera le vôtre.

— A mérite à peu près égal, observa le président vous pouvez avoir une préférence pour la personne, ma chère enfant ; vous seule devez décider cette question.

— L'extérieur ne peut faire ni mon bonheur ni mon malheur, reprit Jeanne ; les seules qualités appréciables sont celles du cœur et celles de l'esprit. Je ne parle pas de la pureté de la foi ; vous ne donneriez à votre fille qu'un très-bon catholique, mon père, c'est donc à vous à me fixer.

Le président, touché de la confiance de sa fille et charmé de la maturité de sa raison, lui proposa Christophe de Rabutin, comme réunissant toutes les qualités et tous les avantages désirables. Jeanne l'accepta aussitôt :

— A toutes les garanties de bonheur qu'il m'offre pour vous, ma fille, lui dit-il, il faut ajouter celle que j'y trouve pour votre famille : vous ne serez séparée de nous que par une bonne journée de distance, puisque le jeune baron habite son château de Bourbilly quand il n'est pas à la cour. Bourbilly [1], apanage des

[1] Le château de Bourbilly dépend de la commune de Vic-Chassenay. Jeanne de Montagu, princesse de la maison de Bourgogne, apporta les terres de Bourbilly et de Sully à Hugues de Rabutin qu'elle épousa en 1468. *Christophe* de Rabutin, père de Guy, vendit Sully à Jean de Saulx, père du maréchal de Saulx-Tavanes. « Je vis dans l'église de Sully le caveau des « Rabutin d'un côté et celui des Tavanes de l'autre, et nos armes « écartelées avec celles de Bourgogne dans tous les vitraux. » (*Lettre de Bussy-Rabutin à madame de Sévigné.*)

aînés de la maison de Rabutin, est situé en *Auxois*, tout près de Semur, dans un vallon charmant, traversé par le *Senain*, et le château est fort beau ; c'est une résidence des plus agréables, où vous aurez beau et bon voisinage et où je pourrai vous aller voir.

Cette dernière considération fit battre joyeusement le cœur de la jeune fille :

— Oh ! oui, mon père ! c'est le baron de Chantal que je préfère ! s'écria-t-elle ; nul ne réunit autant d'avantages.

— Il y en a un autre pour vous, ma fille, reprit le président ; c'est que ce jeune seigneur est seul maître à Bourbilly, et que si vous y trouvez du désordre, — et il y en a toujours quand l'administration des biens et de l'intérieur est entièrement abandonnée à un intendant, — vous pourrez y faire les réformes que vous jugerez nécessaires. Le père de Christophe habite sa terre de Monthelon en *Autunois*, et ne se mêle en aucune manière des affaires de son fils ; vous serez donc libre de les diriger selon vos vues.

Ceci était un peu moins du goût de Jeanne. Elle tenait à merveille la maison de son père : c'était un devoir, elle s'attachait à le remplir avec autant d'exactitude que d'intelligence ; mais elle avait toujours vu son intérieur dans un ordre et une tenue irréprochables, et elle n'avait eu qu'à maintenir ce qui existait. Le désordre que le président venait de lui faire entrevoir, et les embarras dans lesquels elle sentait qu'il allait l'entraîner, l'épouvantèrent un instant ; car elle avait une extrême répulsion pour le maniement des affaires, et le détail d'un matériel aussi considérable lui paraissait au-dessus de ses forces. Elle ne laissa rien paraître de cette impression, et, comptant

sur l'aide de Dieu pour l'accomplissement des devoirs qu'il lui imposerait, elle reprit son calme habituel, et renouvela à son père ses témoignages de confiance dans l'avenir qu'il avait en vue pour son bonheur.

Peu de temps après, on célébrait à Dijon le mariage de damoiselle Jeanne Frémiot avec le seigneur Christophe de Rabutin, baron de Chantal, gentilhomme de la chambre du roi, et mestre de camp dans ses armées. « Nostre vertueuse damoiselle espousa ce gentilhomme « estant âgée d'environ vingt ans, et luy de vingt-sept « à vingt-huit. Ce fust le plus heureux mariage qui se « soit guère vœu, non-seulement à cause des grâces « naturelles dont ils estoient douëz très-advantageu-« sement l'un et l'austre, mais encore pour l'union de « leurs cœurs et de leurs esprits, qui estoit si parfaite « que l'on pouvait dire qu'ils n'avoient qu'une âme « en deux corps [1]. »

[1] Messire Henry de Mavpas du Tovr, evesque et comte du Puy.

DEUXIÈME PARTIE

JEUNE FEMME.

I

Ainsi que l'avait prévu le président Frémiot, les affaires de Christophe de Chantal étaient dans le plus grand désordre. Le vieux baron ne sortait plus de Monthelon, ne s'occupait pas de ses propres intérêts et ne pensait nullement à surveiller ceux de son fils. Christophe, forcé de s'absenter souvent et longtemps pour le service du roi, ou pour remplir sa charge à la cour, laissait le soin de sa terre et de l'intérieur de sa maison à un intendant qui lui rendait compte à sa manière et travaillait à s'enrichir aux dépens de son maître. Les gens du château se modelaient sur l'intendant, chacun n'était occupé qu'à faire son profit en diminuant les revenus du châtelain, et tous faisaient des vœux pour que leur seigneur ne se mariât que le plus tard possible. Cela ne les empêcha pas de témoigner une grande joie, lorsque leur vint la nouvelle

qu'il avait épousé la *Damoiselle de messire le président Frémiot.*

Bientôt on prépara une réception digne des nobles *espoux*, non-seulement à Bourbilly, mais dans tous les manoirs de la contrée. La douce et modeste Jeanne vit se renouveler pour elle, à cette occasion, toutes les fêtes et réjouissances qui avaient suivi le mariage de sa sœur. Elle y prit part avec toute la grâce et la bienveillance qui charmaient en elle, et en même temps avec une mesure et une dignité qu'on admirait sans en connaître le motif.

Jeanne avait encore le cœur tristement occupé de la douleur que son père avait manifestée à son départ, douleur qu'elle avait partagée sincèrement. Elle avait reçu de ses parents, de ses amis, de toute la société de Dijon des témoignages d'un si vif regret, ses pauvres avaient répandu de si abondantes larmes en la voyant partir, que ce souvenir ne la quittait pas. Et puis, il faut bien le dire, notre vertueuse Jeanne se souvenait du danger qu'elle avait couru en Poitou. Elle se souvenait d'avoir été entraînée par cette vie de dissipation et de plaisir, et elle voulait maintenant rester maîtresse d'elle-même. Elle avait éprouvé que les grâces de Dieu étaient proportionnées à sa fidélité, et elle avait trouvé tant de consolation et de force dans ces grâces, qu'elle aurait sacrifié de grand cœur tout ce qui aurait pu les affaiblir ou en arrêter le cours. Elle ne se prêta donc à toutes les fêtes de sa bienvenue que par nécessité de position, soupirant après le moment où elle pourrait vivre dans le calme de l'esprit, et partager son temps entre la prière et ses devoirs d'intérieur dans sa belle habitation de Bourbilly :

— Jeanne, dit un jour le baron de Chantal à sa

femme, peu après leur retour au manoir, je désirerais fort vous voir prendre la direction de mes affaires qui, je vous l'avoue, sont grandement dérangées ici. Je voudrais que vous vissiez par vous-même les abus qui règnent de tous côtés, à commencer par les comptes de l'intendant, et que vous fissiez une réforme générale devenue indispensable. Je dois être riche, et je ne touche qu'une partie des revenus que je devrais recevoir; je dépense beaucoup, il est vrai, mais non jusqu'au chiffre que ces revenus devraient atteindre. Voyez à tout cela, réglez les dépenses de la maison, changez les gens, faites tout ce que vous jugerez bon; je vous laisse pleine et entière liberté.

— Je préférerais que vous fissiez vous-même toutes ces réformes, lui répondit Jeanne avec embarras. Je suis bien jeune et j'arrive à peine ; je ne connais pas vos fermiers et vos receveurs, je n'en suis pas connue...

— Et vous craignez de n'avoir pas assez de temps pour vous livrer à vos bonnes œuvres et à vos exercices de piété, n'est-ce pas, chère Jeanne ?

— J'avoue que je redoute un peu cette vie d'embarras et de démêlés...

— Eh bien ! vous verrez que les choses débrouillées, les affaires réglées et chacun mis à sa place, les rouages marcheront d'eux-mêmes. Vous n'aurez de grande fatigue que pour en venir là.

— Il faudrait au moins que j'eusse la capacité nécessaire, murmura Jeanne, bien bas et avec sa douceur habituelle.

— La capacité, vous l'avez sûrement à un degré éminent, dit Christophe. Vous avez de l'ordre dans les idées, une grande aptitude à toute espèce de calcul, de la prévoyance, beaucoup de facilité à l'application,

une remarquable persévérance dans le caractère, une âme très-énergique, et une patience admirable ; une femme ainsi douée doit pouvoir tout ce qu'elle voudra.

— Vous flattez le portrait, cher Christophe.

— Ma bonne Jeanne, vous teniez à merveille la maison du président, c'est déjà une preuve...

— La maison de mon père, interrompit Jeanne, a toujours été montée comme vous l'avez vue ; je n'ai eu qu'à continuer ce qui était établi, et c'est bien différent. Jamais je n'avais à m'occuper des affaires extérieures.

— Eh bien ! Jeanne, lorsque mon père se maria, il était dans la position où je suis : ses affaires étaient dans le plus grand désordre et son intendant lui parlait beaucoup de ses dettes et fort peu de ses revenus, comme il arrive toujours à ceux qui, obligés de vivre à la cour ou de suivre l'armée du roi, ne laissent pour gouverner leurs biens qu'un intendant qui les ruine. Ma mère, élevée auprès d'une princesse du sang royal, n'entendait rien à l'ordre et à l'économie ; mais mon père lui ayant fait connaître l'état des choses, et lui ayant fait sentir la nécessité d'y remédier par ses soins, sa vigilance et une sage administration, elle comprit sa position, s'efforça d'en remplir les devoirs avec la perfection qu'elle apportait à toute chose et parvint à relever la fortune de mon père qui tendait à sa ruine. Je regrette que vous n'ayez pas connu ma mère, chère Jeanne ; elle était le modèle de la femme chrétienne, la femme forte des Livres saints; vous l'auriez aimée et admirée, j'en suis certain.

— Je ferai mieux, dit Jeanne avec émotion et en serrant la main de son mari ; je mettrai tous mes soins à l'imiter et à la remplacer.

— Bonne Jeanne, ajouta Christophe, je vous suis reconnaissant de cette promesse, et j'y compte comme sur toutes les facultés que Dieu vous a données pour administrer une grande fortune et diriger une maison aussi considérable ; cette capacité est plus complète que vous ne le pensez.

Le baron de Chantal raconta ensuite à sa femme tout ce que nous savons du courage héroïque de sa mère, et Jeanne lui renouvela la promesse de travailler à lui ressembler, au moins par son attachement à tous les devoirs de sa nouvelle position.

Dès le lendemain, la jeune femme se leva de très-grand matin, et, à partir de ce jour, elle fut fidèle à ce lever matinal et n'y manqua jamais. Cette première journée fut employée à prendre une connaissance exacte des biens de son mari et à se rendre compte de la manière dont ils étaient administrés par sa belle-mère. Ce point bien compris, elle consacra les jours suivants à établir des calculs sur la différence produite par l'administration de l'intendant, et elle fut effrayée du chiffre auquel s'élevaient les dettes de Christophe.

Fixée maintenant sur ce qu'elle avait à faire, la jeune femme fit appeler l'intendant, arrêta et régla ses comptes jusqu'à ce jour, lui dit que désormais elle administrerait elle-même, et le congédia. Cela fait, elle réunit ses fermiers et ses vassaux, leur déclara qu'ils n'auraient à compter qu'avec elle et leur donna ses ordres écrits. Elle choisit ensuite des personnes capables de remplir les divers offices du service à l'intérieur et à l'extérieur du château, elle chercha à pourvoir ceux qu'elle voulait éloigner, et, lorsque ses arrangements furent pris, elle renouvela tous les

gens du service, sans laisser de prétexte à la plainte, puisque chacun était placé avant de sortir de Bourbilly. Dès que les nouveaux serviteurs furent installés, elle les réunit et leur dit :

« Je vous ai choisis, bien persuadée que chacun de vous mérite ma confiance et remplira avec fidélité et dévouement l'emploi dont je l'ai chargé et auquel je le crois propre ; mais je désire sur toutes choses, et avant toutes choses, que vous soyez de dignes serviteurs de Dieu, le Maître souverain de toute créature, notre Maître à tous ! Vous devez servir vos maîtres, après Dieu, en vertu de la subordination que lui-même a établie parmi les hommes ; mais vos devoirs envers Dieu, retenez-le bien ! doivent être les premiers remplis. Mon intention est de vous en faciliter l'accomplissement, et pour cela, j'ai rétabli la messe de fondation qu'on célébrait autrefois dans la chapelle, et qu'on ne disait plus que rarement depuis la mort de feu madame ma belle-mère. A commencer de demain, on la dira tous les jours, et de très-grand matin, afin que vous puissiez tous y assister, même ceux qui vont travailler dans les champs.

« Vous vous rendrez, régulièrement chaque matin, à la chapelle, dès cinq heures, au son de la cloche ; nous ferons la prière ensemble, on dira la messe ensuite, et, aussitôt après, chacun ira à son travail, emportant la bénédiction de Dieu pour la journée. Le soir, à sept heures, nous retournerons à la chapelle pour la prière qui doit précéder le repos de la nuit. Nous remercierons Dieu des grâces qu'il aura daigné nous accorder jusque-là, nous le supplierons de nous pardonner les fautes que nous aurons eu le malheur de commettre, nous lui demanderons des grâces nou-

velles pour le lendemain et sa sainte bénédiction pour la nuit, et on rentrera chez soi.

« Le dimanche, nous assisterons à la messe et aux offices à la paroisse ; l'édification le demande, cela doit être, vous le ferez ; n'oubliez jamais que le dimanche est un jour consacré à Dieu et à sa gloire.

« Tous les samedis, avant la prière du soir, ceux qui ont un courant de dépenses pour leur emploi, viendront régler leurs comptes avec moi. Dans votre position, on ne peut avoir beaucoup d'avances, et je ne veux pas vous exposer à emprunter ; ce serait amener le désordre dans vos affaires et nuire à vos intérêts.

« Tous les soirs, je donnerai les ordres écrits, pour la journée du lendemain ; on les lira à chacun de vous au sortir de la chapelle, et on vous les rappellera le matin au moment d'aller commencer votre travail.

« Je vous recommande de conserver l'union et la concorde entre vous ; évitez les discussions, les contrariétés, les démentis qui engendrent les querelles et les inimitiés ; que l'esprit de paix et de charité vous dirige toujours et en toutes choses ; faites-lui toutes les concessions, tous les sacrifices d'amour-propre qu'il vous demandera, car il doit régner en maître au milieu de vous. Vous êtes tous attachés à la même maison, vivez donc ensemble comme les enfants d'une seule famille, aimez-vous comme des frères, et, toute jeune que je suis je vous aimerai comme une mère. »

La jeune baronne avait fini de parler, et ses gens semblaient l'écouter encore. Jamais on ne leur avait tenu ce langage tout maternel, dont la dignité imposait le respect, dont la douceur charmait le cœur, et qui les touchait d'autant plus, que celle qui révélait

tant de sagesse et de piété, n'avait pas plus de vingt ans et possédait tous les agréments extérieurs que le monde recherche et apprécie. Tous se promirent de travailler à mériter l'approbation et la confiance de leur si bonne et si aimable *Dame* en s'appliquant à suivre la conduite qu'elle venait de leur tracer, et les conseils qu'elle leur donnerait à l'avenir. Nul ne pouvait comprendre que cette jeune et charmante femme voulût bien se condamner à se lever aussi matin que ses serviteurs, et s'assujettir à la vie de labeur qu'elle venait d'indiquer.

Et pourtant, Jeanne fut fidèle à ce plan : tous les matins elle était rendue la première à la chapelle, elle réglait et ordonnait tout, de manière que les principaux travaux du ménage étaient faits à l'heure où le châtelain se levait. L'intérieur était tenu avec une propreté minutieuse et dans un ordre parfait, l'extérieur ne laissait plus rien à désirer. Les fermiers venaient régler leurs comptes tous les mois, les ouvriers étaient payés toutes les semaines, et jamais ils n'avaient à revenir deux fois. La baronne de Chantal disait :

« Le temps des ouvriers vaut de l'argent ; il est leur richesse, je ne dois pas le leur enlever.

Elle-même s'occupait toujours, afin de donner l'exemple du bon emploi d'un temps si précieux pour l'homme et qui fuit si rapidement. Ses travaux manuels avaient toujours pour but l'ornement du sanctuaire ou le vêtement des pauvres. Elle visitait ses champs et ses greniers ; elle veillait à tout, pourvoyait à tout, et mettait une telle économie dans les dépenses, qu'elle parvint, en peu d'années, à éteindre toutes les dettes contractées par suite de la fâcheuse administration de l'intendant qu'elle avait renvoyé :

— Vous vous êtes arrangé une vie de mercenaire, lui disait, un jour, une châtelaine des environs de Bourbilly ; c'est une fatigue au-dessus des forces d'une femme de qualité ; vous devriez abandonner tous ces soins de détail à un homme de confiance payé pour cela.

— Ce sont précisément les gens de qualité, lui répondit-elle, que les intendants ruinent plus facilement et plus vite. Et puis, que vous dirai-je ! on m'a enseigné les devoirs imposés à la femme par l'exemple de la *femme forte* citée dans la sainte Ecriture, et je n'ai jamais entendu dire que le Saint-Esprit eût fait une exception en faveur des femmes de qualité.

Du reste, la maison du seigneur de Bourbilly était grandement et noblement tenue. Les aumônes y étaient abondantes, les réceptions y étaient généreuses pour toute la noblesse qui venait y séjourner ; tous les amis du baron louaient sa bonne table et le grand air de sa dépense, ce qui lui faisait dire que sa femme était la fortune de sa maison par sa merveilleuse entente et sa rare habileté.

Christophe de Chantal, nous l'avons dit, était profondément religieux, mais il n'avait pas la tendre piété de Jeanne qui sacrifiait souvent sa dévotion par complaisance pour son mari. Lorsqu'il la vit aller à la messe paroissiale, le dimanche, suivie de tous ses gens, il lui fit observer que la messe de la chapelle du château était tout aussi bonne, à son avis, que celle de l'église du village éloigné d'une demi-lieue :

— Il y a des grâces attachées à ces réunions à la paroisse, lui répondit Jeanne avec une extrême douceur ; d'ailleurs rien ne persuade autant que l'exemple. Comment ce pauvre peuple croira-t-il ce qu'on lui dit

de ses obligations envers Dieu et du culte qui lui est dû, s'il voit que nous négligeons ces devoirs sacrés, et que nous ne nous faisons pas un honneur de servir un si grand et si bon Maître ?

— Eh bien ! chère Jeanne, lui dit-il, vous avez raison. Cette pensée est très-juste, j'irai avec vous à la paroisse tous les dimanches ; je ferai mieux : lorsque nous aurons des amis, je les engagerai à nous y accompagner ; il est certain que c'est d'un bon exemple.

Christophe ne manqua plus d'aller aux offices de la paroisse chaque dimanche, et d'y entraîner les amis qui venaient le voir à Bourbilly. Il disait souvent que Jeanne avait le talent de rendre la vertu aimable et facile, et que si toutes les femmes lui ressemblaient, un mari ne voudrait jamais être que là où serait sa femme.

II

Il y avait grande réunion de parents et d'amis au manoir de Bourbilly, où le baron de Chantal était de retour depuis peu de temps, après un assez long séjour à la cour. L'hospitalité, nous l'avons dit, était large, noble et des plus agréables dans la maison de Jeanne ; on partageait le temps entre l'occupation, les causeries, les parties de plaisir, et toujours dans une liberté parfaite, et on y était chez soi.

Un jour, les *Nemrod* de cette élégante compagnie proposèrent une grande chasse pour le surlendemain, cette idée fut accueillie avec empressement, car les

chasses étaient magnifiques dans les environs, mais elles étaient assez éloignées pour nécessiter un départ matinal. On tomba facilement d'accord sur le choix de la forêt où chacun avait la prétention de commettre plus d'un meurtre ; on organisa sans réclamations le plan des préparatifs, on s'entendit sur chaque détail, et tout semblait se terminer à la satisfaction générale, lorsqu'on agita la question de l'heure où il convenait de monter à cheval. Les dames devaient suivre la chasse ; elles n'avaient pas l'habitude de se lever très-matin, et on parlait d'ordonner le départ pour cinq heures. Toutes se récrièrent, chacune avait un motif pour se lever le plus tard possible, il n'y avait plus moyen de s'entendre : il fallait pourtant accepter le lever matinal ou renoncer absolument à la chasse dans les conditions proposées :

— Mesdames, dit un des plus ardents chasseurs, il est reconnu que la privation du sommeil n'est jamais nuisible à la santé lorsqu'elle a pour cause un des amusements que vous offrent les réunions de la ville ou de la cour ; bien mieux, elle devient un plaisir de plus. Essayez, et vous verrez que vous ne serez pas plus fatiguées de veiller le matin que vous ne l'êtes de veiller le soir, et quelquefois une partie de la nuit.

Ce fut un trait de lumière pour les belles paresseuses ; elles se rangèrent aussitôt du côté des chasseurs, et il fut convenu que le cor sonnerait le départ à cinq heures précises ; puis, chacun monta dans sa chambre et alla rêver cerfs, meutes et sangliers.

Il en est toujours ainsi dans le monde : toute privation qui précède ou suit forcément le plaisir, en est considérée comme le complément et se fait accepter

à ce titre sans la moindre résistance. Si l'Église imposait la millième partie des fatigues que le monde fait subir sous le nom de plaisir, la religion serait déclarée impraticable et mortelle.

La baronne de Chantal avait paru tout aussi empressée que les autres, bien qu'elle n'eût pas, cette fois, l'intention de les accompagner ; elle avait donné son avis, avait applaudi aux décisions prises, et avait témoigné partager la joie de tous avec sa grâce accoutumée.

La journée du lendemain se passa dans les préparatifs, et, le soir, au moment où on allait se séparer pour se retirer, le baron de Chantal, élevant la voix de manière à être entendu de toutes les parties du vaste salon où on était réuni, dit que madame de Chantal désirait faire une proposition et demandait si l'on voulait bien l'entendre. Au même instant, toutes les conversations cessent dans les divers groupes, les hommes s'avancent, s'inclinent profondément devant la châtelaine et se déclarent à ses ordres ; les femmes l'entourent avec curiosité, elles la prient de dire au plus tôt ce qu'elles sont fort pressées de savoir, et le silence se fait :

— Voici ce que je vous propose, leur dit-elle avec son plus gracieux sourire et son plus charmant regard : demain est un jour de fête pour l'Église, et par conséquent pour le chrétien ; puisque vous partez de si bonne heure, j'ai pensé que vous auriez trop grand regret de ne pouvoir assister à la messe, et j'ai tout arrangé pour vous procurer cet avantage. On la dira dans la chapelle avant l'heure fixée pour votre départ, tout le monde se lèvera un peu plus tôt, maîtres et gens, et personne ne sera privé de l'assistance au saint Sacrifice.

Un murmure de reconnaissance et d'approbation accueillit ces paroles de la pieuse châtelaine, et chacun s'empressa de la remercier et de lui témoigner les respectueux sentiments qu'elle inspirait, bien que parmi les jeunes seigneurs il y en eût plusieurs, nous devons l'avouer, qui se seraient passés volontiers de l'attention de la baronne.

Ils voulaient bien sacrifier quelques heures de sommeil à leur amusement, mais ils trouvaient fort désagréable d'en sacrifier une demi-heure pour l'accomplissement d'un devoir religieux. Néanmoins, ne voyant aucun moyen de s'en dispenser convenablement, ils prirent le sage parti de s'exécuter, et, le lendemain, tous sans exception descendirent à la chapelle dès que le son de la cloche se fit entendre ; tous répondirent à la prière du matin, tous assistèrent à la messe. Aussitôt après, les cors sonnèrent leur fanfare, on monta à cheval, Jeanne fit à la joyeuse cavalcade tous ses souhaits de bonne chasse et on partit.

Depuis ce jour, ceci fut renouvelé dans toutes les circonstances semblables, avec la différence que les habitués du château prenaient souvent l'initiative et indiquaient l'assistance à la sainte messe comme premier article du programme de la journée, lorsqu'ils organisaient, pour un jour de fête, une partie de plaisir qui, devant les entraîner au loin, nécessitait un départ matinal.

La piété de Jeanne était si douce, si aimable, si attrayante que, loin de s'en plaindre, tout le monde en louait le charme. On aimait madame de Chantal avec un sentiment de tendresse et de respect qu'on n'éprouvait que pour elle, et c'était à qui la rechercherait avec le plus d'empressement.

Son mari finit bientôt par se dégoûter d'une cour où sa chère Jeanne n'était pas, et dont il reconnaissait le danger et la vanité à mesure qu'il appréciait davantage les vertus de l'admirable compagne que Dieu lui avait donnée. Leur séparation devenait chaque année plus douloureuse encore que les précédentes, car Jeanne aimait son mari autant qu'elle en était aimée. Dès qu'il était éloigné de Bourbilly, elle se dépouillait de tous les ornements de toilette qu'elle ne mettait que pour lui plaire ; elle s'habillait avec une extrême simplicité, et le pont-levis n'était plus baissé que pour ses parents ou ses amies les plus intimes ; encore, leur donnait-elle à entendre que son plus grand désir était de vivre dans une solitude aussi complète que possible en l'absence de celui qu'elle aimait si chèrement.

Un jour un ami de Christophe se présente au château et fait de si vives instances, que Jeanne ordonne de le recevoir. Elle l'accueille avec une parfaite bienveillance et lui dit, après quelques instants d'aimable causerie :

— Présentement, soyez le maître céans, messire, disposez du logis et de mes gens, et souffrez que je vous quitte ; car un devoir m'appelle au loin et ne me laissera pas revenir de sitôt. Je vais monter à cheval et vous dis adieu.

Et laissant son gentilhomme tout ébahi de cette résolution, elle part en effet et court demander l'hospitalité à une amie du voisinage. Le jeune seigneur, comprenant le sentiment qui avait dirigé la vertueuse châtelaine, se hâta de s'éloigner et ne tenta plus de forcer l'entrée du château de Bourbilly, en l'absence du baron. Jeanne, avertie par ses gens, revint aussitôt dans sa chère solitude reprendre ses occupations habituelles :

— C'est incroyable ! disait plus tard le visiteu

éconduit, madame de Chantal a autant de grâce et de charme pour mettre son monde à la porte, lorsque son mari est absent, qu'elle en a pour recevoir quand Chantal est à Bourbilly !

Ainsi, toujours seule, tant que son mari était à la cour ou à l'armée, la jeune baronne partageait son temps entre ses devoirs d'intérieur, la prière et le soin des pauvres, et Dieu, touché de sa fidélité, l'attirait à lui chaque jour davantage et remplissait son âme d'ineffables consolations :

« Mais, hélas ! disait-elle plus tard, je n'en savais « pas profiter ! Je ne savais pas reconnaître la grâce « que Dieu me présentait en m'attirant toute à lui, et « presque toujours mes prières n'aboutissaient qu'à « demander la conservation ou le retour de mon cher « absent ! »

Alors la jeune femme promettait à Dieu de donner désormais plus de temps à la prière, et d'être un peu moins à la nombreuse société qui se réunissait au manoir dès que son mari revenait. Mais la présence de Christophe lui faisait oublier cette promesse, et Jeanne, bien que toujours fervente et rendant la piété aimable à tout ce qui l'entourait, se persuadait qu'elle n'allait pas au-delà de l'accomplissement rigoureux des préceptes de l'Église.

Cependant, les années s'écoulaient, madame de Chantal était mère de trois enfants qu'elle élevait avec autant d'amour que d'intelligence. Elle ne confiait à personne le soin de cultiver ces chers objets de sa tendresse ; elle voulait former elle-même leurs cœurs et leurs âmes pour Dieu seul, afin de leur procurer le bonheur seul véritable et éternel. Mais, si la jeune femme connaissait les douces joies de la maternité,

elle en connaissait aussi les indicibles douleurs, car elle avait perdu déjà deux enfants ! Dans ces deux circonstances, sa résignation avait été digne de son ardente foi et de son éminente vertu. Sa piété semblait même avoir pris un nouvel essor dans ces rudes épreuves, et c'était elle, si cruellement déchirée par ses cuisants regrets de mère, qui avait trouvé les paroles les plus consolantes et les plus fortifiantes pour le cœur de son mari, et avait su lui faire baiser avec amour la main toute-puissante, et toujours miséricordieuse, qui les frappait l'un et l'autre.

Pour attirer les bénédictions divines sur les enfants qui lui restaient, et sur les soins qu'elle donnait à leur éducation, Jeanne redoublait ses prières et ses aumônes, mais ne se relâchait en rien sur les devoirs habituels qu'elle s'était imposés tout d'abord. Son temps était si bien partagé, qu'elle suffisait à tout avec un ordre admirable. Ne pouvant voir et diriger chaque détail par elle-même, elle avait choisi des personnes de confiance dont la charge consistait à la remplacer dans cette surveillance de détail, et à lui rendre compte régulièrement. Elle avait d'excellentes gouvernantes pour ses enfants, et une personne exclusivement chargée de l'aider dans les soins qu'elle donnait aux pauvres et aux malades. Cette dernière, qu'on appelait dame Jeanne, était une sainte âme, que la baronne avait attirée à son service à cause de sa piété et de sa charité, et qu'elle affectionnait particulièrement. On comprend qu'une maison ainsi tenue et aussi bien composée fût citée comme un modèle dans toute la contrée, et que la réputation de sagesse, d'habileté et de vertu de la châtelaine de Bourbilly, fût répandue au loin.

III

L'édit de Nantes avait été publié, *huguenots* et ligueurs avaient mis bas les armes, la paix était rendue à la France, si longtemps déchirée par les guerres civiles, et on commençait à respirer et à espérer le repos si ardemment désiré, lorsqu'une calamité nouvelle et non moins désastreuse vint jeter l'épouvante dans tous les esprits. Les campagnes avaient été ravagées par la guerre ; le fer et la flamme avaient porté la destruction dans tous les lieux où les troupes calvinistes avaient passé ; l'année 1599 avait été improductive par suite de ces affreux ravages, et, l'année suivante, les provinces de France se virent dévorées par une des plus désolantes famines dont l'Histoire ait conservé le souvenir.

— Dame Jeanne, dit un jour la jeune baronne de Chantal à celle qui l'aidait dans ses bonnes œuvres, dame Jeanne, il faut aviser à multiplier les aumônes, car la famine est générale et les pauvres augmentent ; il faut cuire le pain trois fois la semaine, et en porter à ceux qui n'osent venir en chercher ; il faut doubler les potages.

— Seigneur Jésus ! Madame n'a pas de greniers plus pleins que les années ordinaires, s'écria dame Jeanne, et m'est avis que sans miracle nous n'irons pas loin à faire pareille distribution. Ils viennent par centaines, ces pauvres affamés.

— Ne doutons jamais de la Providence, dame Jeanne reprit la baronne ; donnons à manger à celui qui

a faim tant que nous aurons de quoi manger pour nous-mêmes, et ne nous inquiétons pas du lendemain. J'ai donné ordre qu'on ouvrît la petite porte de l'autre côté de la basse-cour, afin que les pauvres entrant par la grande, puissent sortir par la petite du côté opposé ; nous éviterons ainsi la confusion. Veillez à ce qu'on les fasse passer en ordre, et qu'on n'en refuse aucun sous quelque pretexte que ce soit. Les pauvres sont les amis de Dieu ; ils nous représentent la personne de Jésus-Christ qui a voulu naître, vivre et mourir dans la pauvreté ; voyons donc toujours Jésus-Christ dans les pauvres, dame Jeanne.

— Ah ! sainte Vierge ! madame la baronne a bien raison, et ce n'est pas la première fois que je l'entends parler comme un vrai livre de dévotion. Oui-dà, Madame, je veux être bénigne à ces pauvres mendiants, Dieu m'en fasse la grâce !

La charitable châtelaine descendait tous les jours dans sa basse-cour, suivie de deux de ses gens, l'un portant une corbeille remplie de pain coupé en parts égales, l'autre portant une immense marmite de potage. Chaque pauvre se présentait par la grande porte, son écuelle à la main ; madame de Chantal prenait cette écuelle, la tendait à celui de ses gens qui était chargé du potage, la rendait pleine au mendiant, en y joignant une part de pain, et passait à un autre. Il arrivait quelquefois, assez souvent même, que plusieurs, après avoir reçu leur part d'aumône faisaient le tour du château, et, rentrant par la grande porte, se présentaient de nouveau à la distribution, et recevaient ainsi jusqu'à trois ou quatre fois le même jour. La châtelaine s'apercevait de cette indiscrétion et ne s'en plaignait pas ; elle donnait encore, elle

donnait toujours, tant qu'un pauvre se présentait. Dame Jeanne crut devoir appeler son attention sur cet abus :

— Madame la baronne ne se doute pas, lui dit-elle un jour, que beaucoup de pauvres lui viennent demander plusieurs fois de suite? Je leur ai dit que c'était très-mal de tromper notre bonne dame; ils m'ont répondu : « Madame la baronne nous voit et nous laisse revenir sans se plaindre ; or, c'est elle qui est maîtresse céans, et nous continuerons à revenir si elle ne nous le défend pas. »

— C'est votre devoir de me le dire, dame Jeanne, répondit madame de Chantal, et c'est le mien de donner à ces pauvres gens aussi souvent qu'ils me demandent. Je me suis bien aperçue que les mêmes se présentaient plusieurs fois, mais j'ai pensé que je faisais ainsi devant notre très-débonnaire Sauveur. Je n'ai pas plutôt obtenu une grâce, que je lui en demande une autre ; et tous nous faisons de même, et le doux Jésus ne nous repousse pas, il ne nous renvoie pas en nous disant qu'il nous a déjà donné. Nous serions trop malheureux, dame Jeanne, s'il nous était interdit de mendier plusieurs fois le jour les grâces de Dieu, qui sont le pain de nos âmes.

— Jésus Dieu ! madame la baronne parle d'or ! Je serais bien marrie si je ne pouvais demander à Dieu qu'une seule grâce ! Mais le nombre des pauvres augmente tous les jours, ils viennent de six à sept lieues à la ronde, sous prétexte qu'ils entendent dire partout que la dame de Bourbilly ne refuse à personne et ne s'informe jamais si on est de ses terres ou de celles de ses voisins.

— Eh bien ! laissez-les venir, la Providence qui

nous les envoie nous saura bien aider à les nourrir, dit la châtelaine ; et pour y suffire, on fera cuire du pain quatre fois la semaine au lieu de trois, et on augmentera le potage en proportion. Veillez bien au besoin de ceux qui, n'ayant pas l'habitude de la misère, n'osent pas faire connaître ce qu'ils souffrent. Allez dans tout le voisinage pour les découvrir, voyez le nombre de personnes qui compose chaque famille, et portez-leur autant qu'il sera nécessaire pour les nourrir ; je compte sur vous.

Ces larges aumônes se distribuaient ainsi depuis plusieurs mois, lorsque dame Jeanne crut devoir prévenir la baronne que les greniers se vidaient de manière à n'avoir bientôt plus de quoi suffire à la consommation du château, à plus forte raison aux aumônes journalières :

— Allons voir ce qui reste, dit la jeune femme, mais sur toute chose, ayons confiance en Dieu et ne renvoyons pas ses pauvres.

Elle visita ses greniers... tous étaient vides ! Il ne restait plus qu'un tonneau de farine, à peu près autant de seigle, et c'était à peine la nourriture nécessaire aux gens du château pendant quelques jours seulement ; mais elle ne témoigna ni crainte ni étonnement :

— Prions, dit-elle à dame Jeanne, et confions-nous en Dieu. Qu'on puise dans ce tonneau de farine jusqu'à la fin ; quand il sera épuisé, on fera moudre le seigle. La Providence veillera sur nous, ne retranchons rien aux pauvres qu'elle nous envoie.

— Vrai Dieu ! madame la baronne, ce serait miracle s'il n'était épuisé du premier coup, ce tonneau, avec des fournées pareilles ! Mais Dieu entende ma-

dame la baronne, et que la bonne Vierge Marie nous soit en aide, et saint Jean-Baptiste, et tous les saints et saintes du paradis ! Oui-da, je vais prier, et ce ne sera pas sans besoin ! M'est avis que si cette farine suffit à la semaine, ce serait bien un peu comme dans l'Évangile.

— Il faut avoir confiance, et prier beaucoup, dame Jeanne, ajouta la baronne avec le plus grand calme ; Dieu est fidèle dans ses promesses ; et à qui se pourrait-on fier, si on se défiait de lui ?

On puisa donc dans le tonneau quatre fois par semaine, et toujours on trouvait à puiser :

— C'est absolument comme dans l'Évangile ! répétait dame Jeanne, chaque fois qu'on retirait une énorme quantité de farine et qu'on voyait ce qui en restait.

Quant à la sainte jeune femme, elle attribuait aux prières de dame Jeanne ce prodige qui se soutint durant six mois entiers, jusqu'à la récolte, c'est-à-dire aussi longtemps que dura la famine. Il resta même un fond de farine dans le tonneau que les gens du manoir se plaisaient à montrer, le conservant avec grand respect pour donner une idée de la haute vertu de leur châtelaine.

Jeanne n'avait pourtant alors que vingt-huit ans ; elle vivait isolée dans son château, et n'avait d'autres ressources spirituelles que le saint sacrifice de la messe, auquel elle assistait régulièrement tous les jours, dans sa chapelle, et l'homélie qui se faisait à la paroisse tous les dimanches, homélie disposée pour l'intelligence des bons paysans, et qui, probablement, eût fait sourire plus d'une châtelaine de nos jours. Jeanne n'entendait jamais de *grands prédicateurs*; elle n'avait d'autre confesseur que le bon et simple curé de sa paroisse, et, au besoin, le chapelain du château. De directeur, elle n'en avait pas,

elle ignorait même qu'il en existât, car jamais on ne lui en avait parlé, et les livres de dévotion étaient rares alors. Jeanne n'avait pour la soutenir, dans cet isolement spirituel, que l'éducation chrétienne qu'elle avait reçue, sa conscience et la prière. Mais, par la prière, elle trouvait Dieu, et avec Dieu que manque-t-il ? La jeune femme puisait d'abondantes grâces dans la prière ; elle était fidèle à les conserver et à les faire fructifier par la pratique de toutes les vertus, et Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, remplissait le cœur de Jeanne d'indicibles consolations, et l'attirait à lui plus fortement encore. Voilà comment madame de Chantal, à peine âgée de vingt-huit ans, était arrivée, à son insu, à ce haut degré de vertu, sans rien perdre de l'agrément de son esprit, du charme de son caractère, de la grâce de sa bienveillance, de tout ce qui la faisait aimer, admirer et rechercher.

Tous ses domestiques et ses vassaux la chérissaient avec un sentiment filial ; ils la prenaient pour arbitre dans tous leurs différends, et se rendaient aveuglément à toutes ses décisions. Elle était si charitable, si compatissante, si tendre pour eux, qu'en parlant d'elle, ils ne l'appelaient que *notre bonne Dame*.

Le baron de Chantal, d'une nature très-vive et fort peu patiente, ayant l'habitude de commander ses soldats en campagne, menait militairement les gens de ses terres et ceux de sa maison. Souvent, pour une faute légère, il les condamnait à une réclusion plus ou moins longue, dans la prison du château, et le cœur de Jeanne en souffrait cruellement. Demander la grâce du coupable eût été imprudent dans les premiers moments, et n'aurait pu qu'augmenter l'irritation du baron. Mais, la prison étant fort humide, le soir, quand tout le

monde était couché, Jeanne prenait son trousseau de clefs, marchait avec précaution afin de n'être point entendue, et se rendait mystérieusement auprès du prisonnier :

— Suivez-moi tout doucement, lui disait-elle ; venez, je ne veux pas vous laisser passer la nuit entre ces murs si humides ; demain matin, avant que personne ne soit levé, j'irai vous chercher dans la chambre où je vais vous conduire, et je vous ramènerai ici.

Elle le conduisait ensuite dans une chambre où il trouvait un bon lit, et lui disait, avec l'accent du plus doux intérêt :

Prenez courage, ayez confiance en Dieu et dormez sans trouble ; j'espère que demain vous serez libre.

Le lendemain, après avoir ramené le coupable dans la prison, et quand tout le monde avait repris le travail de chaque jour, madame de Chantal allait demander à son mari la grâce de son protégé :

— N'est-ce pas assez, mon ami, lui disait-elle, n'est-ce pas assez d'une nuit pour calmer votre mécontentement et pour punir une faute aussi légère ?

— Il est vrai que je suis trop vif, ma bonne Jeanne, lui répondait Christophe ; mais il est vrai aussi que vous êtes trop charitable.

— Puis-je l'aller mettre en liberté ? me le permettez-vous ? ajoutait-elle.

— Je le veux bien, puisque tel est votre désir, et que je ne vous saurais rien refuser ; mais je veux qu'il sache que c'est à mon indulgente et parfaite Jeanne qu'il le doit. Dites-lui bien que c'est à votre désir que j'accorde sa grâce.

Jeanne, tout heureuse, courait alors délivrer le prisonnier, et faisait bénir une fois de plus la tendre charité qui remplissait son cœur.

IV.

— Pourquoi tant pleurer, dame Jeanne? disait le premier valet de chambre du baron de Chantal ; monseigneur n'est pas à la mort, Dieu merci !

— Ah ! monsieur Bourguignon, si vous aviez vu notre bonne Dame fondre en larmes, tout à l'heure, en me disant de voir à tout, de bien surveiller dedans et dehors, et de la remplacer tant que durera cette maladie;si vous aviez entendu tout ce qu'elle m'a dit... Sainte Vierge Marie! quelle sainte du paradis que notre bonne Dame!..

— Il ne faut pas qu'elle se désole, dame Jeanne, puisqu'à Saint-Germain en Laye, là où était la cour, quand nous sommes partis, le médecin du roi m'a dit qu'il répondait de la guérison, si monseigneur suivait tout ce qu'il a écrit sur le papier ; et il y en a long.

— Mais, en attendant, monseigneur dépérit, s'écria dame Jeanne en redoublant ses pleurs ; il ne peut plus bouger, et madame la baronne m'a dit qu'elle ne sortirait plus de la chambre de son cher malade que pour aller dans celle de ses enfants, ou à la chapelle, prier Dieu de lui conserver le sire baron. Que la bénigne Vierge et saint Jean-Baptiste mon patron, et tous les saints et saintes du paradis la veuillent entendre ! Elle le mérite bien, Jésus Dieu ! quand on vous fait durer un tonneau de farine pendant plus de six mois !...

— Ça, dame Jeanne, c'est le plus fort ! dit Bourguignon ! Si tous, vous ne l'aviez vu, et tout le village, et le majordome, et monsieur le curé, et le chapelain, et

tout le monde, qui me l'assure, m'est avis que je ne le croirais pas...

— Comment ! vous ne le croiriez pas ? On voit bien, monsieur Bourguignon, que vous fréquentez la cour, où l'on n'est pas trop selon l'Evangile... Mais, suffit ; tout cela n'empêche pas que notre bonne Dame est une vraie sainte...

— Ah ! pour dire que c'est une sainte, c'est la vérité vraie ! Mais, voyez vous, dame Jeanne, ce tonneau de farine, vous en conviendrez c'est le plus fort ?

En ce moment on appela Bourguignon, qui courut où son service le demandait, et dame Jeanne, fidèle aux recommandations de la baronne, essuya ses yeux, et reprit ses occupations.

Le baron de Chantal était, en effet, très malade d'une dyssenterie dont il avait été attaqué à Saint-Germain-en-Laye, et, malgré les instances de ses amis, il avait voulu revenir près de sa femme pour se faire soigner :

— Si tu pars, — lui disaient-ils, en le voyant décidé à retourner en Bourgogne, — c'est risquer ton bâton de maréchal de France ; attends au moins que ton brevet soit signé.

— Je ne veux pas du bâton de maréchal, leur répondit-il ; je l'ai refusé très-positivement ce matin même. S'il faut tout vous dire, je n'ai d'autre désir que de vivre désormais entre ma femme et mes enfants, dans ma châtellenie de Bourbilly. Madame de Chantal est un ange dont je ne puis plus rester éloigné ; c'est une sainte qui fait la douceur de ma vie, le bonheur de sa maison, le charme de la société que nous recevons...

— Madame de Chantal est, en effet, une femme accomplie dit un de ceux qui la connaissaient ; mais ap-

prouvera-t-elle que tu sacrifies ainsi ton avenir, à l'âge de trente six ans ? Est-ce raisonnable ?

— Elle en sera ravie, répondit Christophe ; je suis certain de la combler de joie en lui apprenant ma résolution de ne la plus quitter, car elle m'aime avec une tendresse incomparable : d'ailleurs, mes chers amis, voyez si je fais mystère des sentiments qu'elle m'inspire ?

Et il remit à ces jeunes Seigneurs la copie de quelques couplets qu'il avait composés au sujet de son départ, et dans lesquels, faisant ses adieux aux courtisans et aux dames de la cour, il leur avouait que la pensée des vertus et des charmes de sa bien-aimée compagne lui inspirait le plus profond dégoût pour les plaisirs du monde, le plus grand mépris pour la vanité des grandeurs de la terre, et qu'il ne voulait plus, désormais, d'autres joies que celles de la famille, d'autre bonheur que celui qu'il trouverait dans la pratique des vertus chrétiennes.

Le baron de Chantal avait quitté la cour dans ces dispositions, il était arrivé au manoir de Bourbilly dans les premiers jours de l'année 1601, et sa maladie semblait s'aggraver de la manière la plus inquiétante. Jeanne ne quittait plus le chevet de son lit que pour donner ses soins à ses enfants, qu'elle aimait avec un abandon de tendresse peu en usage alors dans les grandes familles. Mais la nature de Jeanne était vive, expansive, et, retirée dans sa chère solitude, elle donnait à son cœur tout l'essor dont il avait besoin :

— Quand je suis près de vous, ma douce Jeanne, lui dit un jour son mari, je me sens meilleur, j'aime Dieu bien davantage, je trouve la vertu bien plus facile à pratiquer, je suis heureux, enfin ! A la cour ce n'est

plus cela : l'air qu'on y respire est infecté d'orgueil, d'ambition, de jalousie, de médisance, de calomnie, et c'est un désordre de mœurs qui révolte une âme honnête !

— Dieu soit loué ! mon ami, répondit Jeanne, vous n'y retournerez plus. Nous nous occuperons ici l'un et l'autre, d'élever nos enfants, de faire du bien aux pauvres, de rendre heureux tous nos vassaux, de remplir tous les devoirs que Dieu nous impose ; surtout nous tâcherons de le bien servir et de l'aimer plus que jamais, ce bon Dieu qui nous a réunis pour n'être plus séparés désormais !

— Que par la mort, ajouta le baron ; mais j'ai pensé une chose, ma bonne Jeanne : si j'avais le malheur de vous perdre, la vie ne me serait plus supportable dans le monde, et je suis certain que vous n'y pourriez vivre si vous me perdiez. Il faut donc que nous convenions que celui des deux qui restera après la mort de l'autre, se consacrera tout entier à Dieu, dans la vie religieuse.

— Voilà des projets bien dignes d'un malade ! s'écria madame de Chantal en pressant la main de son mari ; je ne veux pas vous entendre parler de si tristes prévisions, mon ami ! vous ne voulez pas m'attrister, n'est-ce pas ?

— Non, certes, ma douce amie !

Eh bien ! alors, n'en parlons plus ; ne pensons qu'à vous soigner et à vous guérir. J'ai un si grand désir de vous voir rétabli ! Vivons pour Dieu ensemble, en travaillant à l'éducation de nos enfants ; c'est le devoir du moment. S'il lui plaît d'attirer l'un de nous à la vie religieuse, il saura bien manifester sa volonté ; présentement nous n'avons à nous occuper que de la vie

chrétienne qu'il demande de nous dans le mariage.

— Vous avez toujours raison, chère Jeanne; néanmoins, cette promesse de votre part m'eût fait plaisir; quand à moi, je le promets...

— Laissons cela, de grâce ! cher Christophe. Vous guérirez bientôt, j'en suis sûre ; je ne veux pas de toutes ces idées lugubres; n'en parlons plus.

La maladie du baron se prolongea plusieurs mois ; sa femme ne le quittait pas, et le soignait avec toute la tendresse, tout le dévouement de son cœur. Dès qu'elle s'éloignait un instant pour ses enfants, ou pour descendre à la chapelle, le malade s'attristait.

— Vous êtes ma seule consolation, douce amie, lui disait-il à son retour ; dès que vous vous éloignez j'éprouve un vide qui me serre le cœur jusqu'aux larmes.

— Aussi, je vous quitte le moins possible, lui répondait Jeanne, car je sais que votre maladie porte à la tristesse ; et puis, je ne suis jamais bien, loin de vous ; pour moi aussi, le vide est grand ! Si vous saviez combien je souffrais pendant vos longues absences ! Mais Dieu le voulait, et je me soumettais et priais pour vous.

Cependant, la maladie cédait aux prières de Jeanne et à ses soins dévoués. Christophe allait mieux, sa femme en jouissait, et remerciait Dieu de lui rendre celui qu'elle aimait tant, lorsqu'un matin, le baron, après lui avoir donné les nouvelles de la nuit, ajouta :

— Bonne Jeanne, vous ne voulez pas entendre parler de ma mort, mais il faut pourtant vous accoutumer à cette idée, car je suis frappé de la pensée que je mourrai bientôt.

— Vous conservez cette crainte, et vous allez de

mieux en mieux, cher Christophe ! Ce n'est pas raisonnable. Je suis si contente de vous voir presque guéri !...

— Ecoutez, Jeanne, j'ai rêvé cette nuit que j'étais tout inondé de mon propre sang.

— Oh ! si ce sont des rêves qu'il vous faut, c'est différent. Est-ce que vous ajoutez foi à ces niaiseries, mon ami ? Ce serait folie, en vérité, et je n'aurais aussi qu'à prendre au sérieux celui que j'ai fait : je me suis vue couverte d'un grand voile de crêpe noir, absolument comme une veuve. Croyez-vous que j'en sois affectée ? non, certes. Tourmentée nuit et jour par le chagrin que me causait votre maladie, profondément peinée des idées de mort que vous aviez, je trouve très-simple d'avoir rêvé que j'étais en grand deuil. Laissez, je vous en conjure, toutes ces imaginations qui ne peuvent que vous faire du mal et retarder votre rétablissement ? Ce sont des enfantillages qu'il faut abandonner aux bonnes femmes dont l'esprit est un peu faible. Parlons d'autre chose.

Le baron de Chantal, voyant qu'il affligeait sa femme, évita de l'entretenir de ses pressentiments de mort prochaine, mais ne chercha point à les combattre et s'en servit pour se préparer au passage de cette vie à l'éternité, bien persuadé qu'il ne tarderait pas à le franchir ; et pourtant il allait toujours mieux. Bientôt même, Jeanne eut le bonheur de le voir complétement rétabli et revenu à sa vie habituelle ; seulement elle remarquait qu'il faisait d'admirables progrès dans la piété, et elle bénissait la divine Bonté qui lui donnait une si précieuse consolation.

V

Les châtelains du manoir de Bourbilly étaient plus heureux qu'ils ne l'avaient jamais été. Christophe avait recouvré la santé, il avait renoncé à la cour, ne devait plus s'éloigner du duché, et était entièrement occupé du salut de son âme et du bonheur de ceux qui l'entouraient. Jeanne, charmée de la certitude de n'être plus séparée de lui durant une grande partie de l'année, remerciait Dieu des sentiments de piété qui se développaient en lui, et l'avenir lui apparaissait doux, facile et consolant. Leur union venait d'être bénie de nouveau par la naissance d'une troisième fille, qu'ils avaient reçue comme un ange de plus dans la maison, rien ne manquait à leur bonheur de ce monde.

Le baron d'Anlezy, seigneur de Chazelles, qui venait souvent passer quelques jours au château de Bourbilly, vint féliciter Christophe, son proche parent et son ami le plus intime, de la naissance de sa dernière fille qui n'avait encore que douze jours. Madame de Chantal allait à merveille. Le seigneur de Chazelles, pensant que Christophe pouvait sans inconvénient s'en éloigner durant une journée, lui proposa une partie de chasse qui fut acceptée et fixée au surlendemain. Le moment venu, Christophe va embrasser sa femme et son enfant ; il promet de rentrer de bonne heure le soir ; il assure qu'il ne s'éloignera pas de la forêt voisine, et les deux amis, chacun leur arquebuse sur l'épaule,

partent à pied avec tous leurs gens. A peine entré en chasse, le baron de Chantal, traversant un hallier, dit à son ami, qui le suivait à quelques pas :

— Prends garde par ici, cousin ! veille à ton arquebuse ! le fourré, est épais et si une branche portait sur le chien, il pourrait t'arriver malheur.

— Sois donc tranquille, mon cher, lui répond le seigneur de Chazelles, mon arquebuse me connaît, et ne me ferait pas une telle impertinence.

Peu d'instants après, une détonation se fait entendre, un cri retentit de l'autre côté du fourré dans lequel le seigneur de Chazelles était encore engagé, les gens accourent, on trouve le baron de Chantal étendu par terre et couvert de sang !

« Je suis mort, » dit-il avec douceur et sans manifester le moindre regret.

Au même moment, il aperçoit le sire de Chazelles près de lui, pâle, décomposé, muet de surprise et de douleur ; il lui tend la main, et lui dit avec l'accent de la résignation et de la foi chrétienne :

— Cousin, c'est une imprudence de ta part ; je te pardonne de tout mon cœur, mon ami.

Et s'adressant à ses gens, il leur désigne les quatre paroisses les plus proches, en envoie un dans chacune et leur dit :

— Le plus pressé est de recevoir les secours de notre sainte religion. Sur quatre curés, il est probable que vous en trouverez un ; allez, et qu'il m'apporte les derniers sacrements. Et toi, ajouta-t-il en s'adressant à un cinquième, cours au château, va prévenir madame la baronne ; mais, hélas ! ne lui dis pas que je suis blessé à mort, ce serait la tuer aussi ! dis-lui seulement que je suis blessé à la cuisse.

Le baron de Chantal portait un habit dont la couleur était appelée alors *ventre de biche ;* son cousin ayant vu cette couleur à travers les broussailles, et oubliant l'habit de Christophe, avait cru apercevoir une biche ; il avait tiré dessus, et il avait blessé son ami le plus cher à la cuisse et dans l'aine. Le baron de Chantal était perdu !

Jeanne était dans son lit, lorsqu'une de ses femmes, entrant tout éplorée dans sa chambre, vint lui annoncer le malheur qui la frappait, sans lui dire toutefois que la vie du baron était en danger :

— On me trompe ! s'écria-t-elle en se levant aussitôt, on me trompe ! il est blessé à mort ! Mon Dieu ! — ajouta-t-elle en joignant les mains et levant vers le ciel ses yeux pleins de larmes, — mon Dieu ! que votre adorable volonté s'accomplisse ! mais sauvez-le ! conservez-le-moi !...

Cependant ceux des gens du baron de Chantal qui étaient restés près de lui, l'avaient transporté dans une maison du village le plus proche ; on l'avait mis dans un lit, et on attendait avec anxiété les chirurgiens qu'on avait fait appeler, lorsqu'on vit accourir la baronne fondant en larmes. Le blessé, en l'apercevant, s'efforça de maîtriser son émotion. Prenant les deux mains de sa femme, il les pressa tendrement dans les siennes et lui dit, en contenant les larmes qui le suffoquaient :

— La volonté du ciel est toujours juste, ma douce amie, elle est toujours adorable ; il faut s'y soumettre.... il faut mourir !

— Que dites-vous, mon ami, s'écria Jeanne en éclatant en sanglots. C'est impossible ! Non, cher Christophe, non, il faut guérir !...

— Vous l'espèreriez en vain, ma bonne amie ! ma blessure est mortelle !

A cette parole, la douleur de la jeune femme éclate plus vivement encore; elle est convaincue de l'étendue de son malheur ; mais elle voudrait pouvoir s'illusionner, et elle sent intérieurement que tout espoir est vain :

— Quel horrible malheur ! murmura-t-elle à travers ses sanglots ; quelle coupable imprudence ! malheureux Chazelles !.....

— Ne lui reprochez rien, Jeanne, dit le blessé; ce coup d'arquebuse vient de plus haut ; il était dans les desseins de Dieu, adorons sa divine providence, aimons-la, bénissons-la, et que jamais un reproche ne soit adressé à mon pauvre cousin ! Promettez-le-moi, ma douce Jeanne !

Les larmes et les sanglots de Jeanne furent sa seule réponse.

La chambre où était le malade étant au rez-de-chaussée, il voyait facilement au dehors; en ce moment, il aperçut son malheureux cousin en proie au plus violent désespoir; ses gens s'efforçaient de le contenir pour l'empêcher de se donner la mort. Christophe profondément peiné de cet égarement de douleur, l'appelle, et élevant la voix aussi haut que ses forces le lui permettent :

— Chazelles ! mon cher ami ! s'écria-t-il, ce coup venait du ciel avant de passer par ta main; je t'en prie, ne pèche pas par ton désespoir ; ne te punis pas d'une action dont tu n'es pas coupable ! Pense à Dieu, mon bon ami ! souviens-toi que tu es chrétien !

Le seigneur de Chazelles entend les douces paroles de son ami; il court à lui, il se jette dans ses bras en répandant les larmes les plus amères et lui promet de se laisser

vivre, mais non de se pardonner la cruelle imprudence qui cause un tel malheur.

Les chirurgiens étaient arrivés ; madame de Chantal s'élance au-devant d'eux :

— Messieurs, leur dit-elle en joignant les mains et avec l'accent de la plus ardente prière, — messieurs, il faut guérir monseigneur de Chantal, il le faut ! Oh ! je vous en supplie ! dites qu'il vivra !

Le baron entend les supplications de sa femme, il craint qu'on ne lui donne un espoir dont la déception ne pourra qu'aggraver plus tard sa vive douleur, et il s'empresse de lui dire :

— Si le médecin du ciel ne veut pas me guérir, madame, ceux de la terre ne le pourront pas, quelle que soit l'étendue de leur science.

Deux balles étaient entrées dans le corps du blessé; les chirurgiens n'osèrent tenter d'en opérer l'extraction, et, jugeant que la vie se prolongerait quelques jours encore, ils posèrent le premier appareil, et firent transporter le malade chez lui, où il fut déposé dans son lit sans nouvel accident. Il se confessa dans les sentiments de la plus grande piété, et ne cessa d'exhorter sa pieuse compagne à la parfaite soumission aux volontés divines. Mais la douleur de Jeanne croissait à mesure que le danger du baron augmentait ; elle déchirait tous les cœurs qui l'entouraient.

— Ma bonne amie, lui disait souvent Christophe, la volonté de Dieu est notre seul bien en cette vie; ne voulez-vous donc pas accepter ma mort avec calme et résignation ?... Voyons, ma bien chère Jeanne, promettez-moi de vous soumettre généreusement...

Alors les cris se mêlaient aux larmes de la baronne, et, ne pouvant se résoudre à accepter ce malheur si proche

et si certain, elle s'enfuyait, elle courait à son oratoire, et on l'entendait s'écrier :

« Seigneur, mon Dieu ! prenez-moi tout ! Je vous sacrifie tout, mais laissez-moi celui que vous-même m'avez donné ! laissez-moi le père de mes chers et innocents enfants ! »

Dieu avait d'autres vues : il n'exauça pas les prières de la jeune femme, il paraissait sourd à ses cris, insensible à sa douleur. Christophe allant toujours plus mal, le neuvième jour, on lui administra les derniers sacrements en présence de sa famille et des gens de sa maison, réunis dans son appartement. Dans cette circonstance solennelle, il renouvela l'assurance qu'il pardonnait à son cousin de Chazelles, et s'adressant au curé :

Monsieur le curé, lui dit-il, je vous demande d'inscrire, sur les registres de la paroisse la cause de ma mort, dont mon cousin est l'auteur bien involontaire, et d'ajouter que c'est de tout mon cœur, sans arrière-pensée que je pardonne à ce cher parent, et que je défends à ma famille de jamais l'inquiéter à ce sujet. Hélas ! s'il m'a tué, ce pauvre cousin, c'est uniquement par imprudence, tandis que, par mes péchés, j'ai donné bien souvent la mort à Jésus-Christ !... Mon fils, — ajouta-t-il en portant son regard sur le petit Bénigne, l'aîné de ses enfants, mon fils, n'oubliez jamais que j'ai pardonné de tout mon cœur à votre oncle de Chazelles, l'accident par lequel il m'a tué sans le vouloir ; n'oubliez jamais que j'ai été témoin de son désespoir, que je meurs en conservant la plus tendre amitié pour lui, et que j'ordonne que vous soyez déshérité [1] si un jour vous tentiez de venger la mort de votre père !..

[1] C'était une des clauses de son testament. (*Mém. de la Mère de Chaugky.*)

Madame de Chantal, — dit-il à Jeanne qui se tenait à genoux près de son lit, suffoquée par l'abondance de ses larmes, — je vous laisse le soin de rappeler à notre fils les recommandations que je lui fais sur mon lit de mort, et je vous demande d'inspirer à tous nos enfants, pour mon cousin de Chazelles, les sentiments de respect et d'attachement qu'ils lui doivent; je suis sûr que vous le ferez et que vous conserverez avec lui les relations de famille qui nous ont toujours unis.

Jeanne ne répondit pas, elle serra la main de son mari, et cette pression, jointe aux larmes et aux sanglots de la jeune femme, disait assez que les volontés de son cher mourant seraient religieusement exécutées...

Quelques heures après, la baronne de Chantal était veuve, et on l'entendait répéter le premier cri de sa douleur :

« Mon Dieu ! que votre volonté, toujours adorable, s'accomplisse sur moi dans toute son étendue ! »

Elle demanda ses enfants et posa sur la tête de chacun d'eux la main déjà froide du père qui venait de les quitter pour toujours, et dont ils avaient reçu la dernière bénédiction peu auparavant. Puis, tenant dans ses bras sa petite Charlotte qui n'avait que trois semaines, et réunissant les trois autres devant elle, elle les combla de ses caresses les plus tendres, elle les inonda de ses larmes les plus amères, et, les offrant à Dieu, elle le supplia d'être le père de ces chers enfants dont elle était la mère. Elle le conjura de la consoler dans son immense douleur, de la guider dans l'éducation de ses bien-aimés orphelins, de l'éclairer dans la direction de leurs intérêts spirituels et temporels, enfin, de la fortifier et de la soutenir dans la position difficile où elle allait se trouver avec quatre enfants en si bas âge.

Bénigne n'avait pas encore six ans, Aimée avait deux ans et demi, Françoise, quinze mois, et Charlotte était venue au monde douze jours seulement avant le malheureux accident qui avait donné la mort à Christophe de Rabutin, baron de Chantal.

TROISIÈME PARTIE

JEUNE VEUVE.

I

La nouvelle de la mort si prompte et si édifiante du baron de Chantal s'était bientôt répandue dans toute l'étendue du duché de Bourgogne. Le président Frémiot et plusieurs des parents et des amis de la jeune veuve étaient accourus auprès d'elle, pour lui témoigner leur sympathie et consoler sa grande douleur. Mais Jeanne, ne trouvant de véritable consolation qu'en Dieu, aurait préféré rester seule avec son père bien-aimé ; elle regrettait les moments de solitude que lui ravissait l'amitié, et souffrait doublement de la vie de représentation qui résultait pour elle de l'empressement de ses amis.

Elle s'en plaignait quelquefois à ses femmes, lorsque, rentrée le soir dans sa chambre, elle s'y préparait au repos de la nuit :

— On croit me consoler, leur disait-elle, et on me martyrise ! Hélas ! que c'est peu comprendre ce que je souffre !...

Et quand ses femmes s'étaient retirées, madame de Chantal se relevait de son lit, passait dans son oratoire, se mettait en prières, et se dédommageait de la contrainte de la journée. Souvent elle s'oubliait dans cette oraison durant la nuit entière, et ses femmes, dont elle était tendrement aimée, s'étant aperçues de cet oubli d'elle-même, s'entendirent pour veiller à tour de rôle, afin de forcer la sainte veuve à prendre au moins quelques heures de repos.

Mais, quelle que fût la bonne volonté de Jeanne, elle continuait à s'oublier souvent, et ses femmes continuaient à la surveiller pour la forcer à s'accorder un peu de sommeil.

Au moment où la châtelaine de Bourbilly avait perdu son mari, elle avait vingt-huit ans ; elle était dans tout l'éclat de sa beauté, et la distinction de son esprit, ainsi que la grâce de ses manières, semblaient avoir plus de charme que jamais. Tous ces avantages que Jeanne n'avait appréciés que pour son mari, elle les avait sacrifiés, sans hésitation, dès qu'elle avait vu se briser le lien qui l'unissait à lui pour cette vie ; elle s'était donnée à Dieu tout entière, et elle avait fait vœu de n'être désormais qu'à lui seul ; c'était là le secret de ses longues oraisons.

Cependant elle maigrissait sensiblement, et ce dépérissement inquiétait sa famille qui l'attribuait à ses regrets et s'efforçait en vain de la distraire. Chacun craignait qu'une maladie de langueur ne ravît bientôt la jeune mère aux quatre petits enfants qui n'avaient plus de père, car la première année du deuil était près de sa fin, et la tristesse de Jeanne paraissait aussi profonde que le premier jour. Pour se soustraire, autant que les circonstances le lui permettaient, aux distrac-

tions qu'on voulait lui procurer, elle se rendait furtivement dans le bois de Bourbilly et s'enfonçait dans le fourré, afin qu'on ne pût la découvrir et l'entraîner à des promenades qui la privaient de la solitude dont son âme avait besoin. Lorsque tout le monde était rentré, lorsque venait pour la châtelaine le moment de reparaître au milieu de la société réunie chez elle, elle était si aimable, si douce, si bienveillante pour chacun, que nul ne se plaignait de ses absences.

Madame de Chantal était reconnaissante des témoignages de sympathie qu'on lui prodiguait; son cœur en était doucement touché, mais Dieu seul pouvait remplir le vide qui s'était fait pour elle; et pour jouir de Dieu elle avait besoin d'être seule avec lui. Elle savait que dans la solitude seulement on peut le trouver, l'entendre et le goûter. Elle en avait fait la douce expérience et ne voulait plus vivre que dans la retraite, c'était une nécessité de son âme qu'elle exprimait plus tard à ses chères filles de la Visitation :

« Quand il plut à la souveraine Providence de Dieu de rompre le lien qui me retenait attachée, leur disait-elle, elle me départit en même temps beaucoup de lumières sur le néant de cette vie, et de grands désirs de me consacrer toute à Dieu ; dès lors je fis le vœu de chasteté, voire même, quelque temps auparavant ma viduité. Dieu m'attirait fort à le servir, tant par de bonnes affections que par diverses tentations et tribulations qui me faisaient retourner à lui. Or, néanmoins, tout cela ne me portait alors qu'à vivre chrétiennement dans ma viduité, élevant vertueusement mes enfants; mais quelques mois après, outre l'affliction très-grande que me causait la perte de monsieur de Chantal, il plut à Dieu de permettre que mon esprit fût

agité de tentations si violentes contre la foi et l'espérance, que, si sa bonté n'eût eu pitié de moi, j'aurais sans doute péri dans la fureur de cette tempête qui ne donnait quasi aucune relâche, et me dessécha de telle sorte que je n'étais presque plus reconnaissable. Parmi ces travaux, Notre-Seigneur augmenta encore en moi le désir de le servir. Les attraits que je recevais de Dieu étaient si grands, que j'eusse voulu quitter tout et m'en aller dans un désert pour m'isoler plus entièrement et plus parfaitement, hors de tous les obstacles extérieurs; et je crois que si le lien de mes quatre petits enfants ne m'eût retenue, je me serais enfuie, inconnue, dans la Terre-Sainte pour y finir mes jours. Je sentais des affections inexplicables de connaître la volonté de Dieu et de la suivre quoi qu'il en dût arriver, et ce désir était si grand, qu'il me consumait au dedans. Mon cœur, par une certaine clameur intérieure, requérait à tout moment (d'une manière que je ne sais pas exprimer) la volonté de Dieu de se manifester en moi. Tout cela ne m'allégeait pas dans mes tentations; au contraire, ces attraits intérieurs ne me les rendaient que plus intolérables, m'étant avis qu'elles m'empêchaient d'aimer et de servir Dieu selon les pressants et continuels désirs qu'il m'en donnait. »

Cette seule citation, que nous empruntons aux *Mémoires de la mère de Chaugy*, et qui a été reproduite par tous les historiens de sainte Jeanne de Chantal, est plus que suffisante pour prouver la force avec laquelle Dieu agissait sur cette âme, et de quelle manière il la préparait à l'accomplissement de ses desseins. Les personnes du monde se permettent souvent, et nous en avons été témoins plusieurs fois, de *blâmer* notre sainte baronne avec autant d'assurance et de

dégagement que si Dieu n'eût pas manifesté sa sainteté par de nombreux miracles, et que l'Église ne l'eût pas élevée sur ses autels :

« C'était une tête exaltée, dit-on, un cœur dur, et dont l'exemple serait fort mauvais à suivre ; ce n'est pas un modèle, assurément. »

Tel est le langage que nous avons entendu tenir à plusieurs personnes de piété : tant l'esprit du monde est opposé à l'esprit de Dieu !...La baronne de Chantal exprime pourtant bien clairement, dans les lignes que nous venons de reproduire, la force intérieure qui agissait en elle, et la subjuguait. Mais le monde a tant à faire, qu'il n'a pas le temps de lire avec assez d'attention pour comprendre, et, saisi seulement par ce qui l'effraie, il juge à son point de vue, sans s'inquiéter du jugement porté par l'Église. Pour se rendre compte de l'héroïsme des saints, il faudrait les suivre pas à pas; il faudrait réfléchir, et le monde, même pieux, n'en a pas le temps, emporté qu'il est par le tourbillon de chaque jour.

Madame de Chantal était la femme la plus remarquable par la solidité de son esprit, la maturité de sa raison et la rectitude de ses idées. Elle avait le cœur le plus sensible, le plus délicat, le plus aimant ; mais son âme était grande, forte et généreuse, et Dieu voulait la détacher entièrement de toutes les choses de la terre et de toutes les affections humaines, même les plus légitimes, pour la rendre plus propre à l'œuvre à laquelle il la destinait.

Les parents de Jeanne avaient quitté Bourbilly, et la jeune veuve, demeurée seule au manoir, se hâta d'arranger sa vie telle qu'elle la voulait désormais. Elle donna aux églises du voisinage ses plus magnifiques parures,

et, ne voulant plus pour elle-même que les étoffes les plus simples, tout le reste fut distribué aux pauvres. Elle réforma le train de sa maison et diminua le nombre des serviteurs, après avoir noblement récompensé ceux qu'elle supprimait et plaçait ailleurs. Enfin, elle partagea son temps entre la prière, l'éducation de ses enfants, les devoirs d'intérieur, les saintes lectures et le travail manuel, qu'elle destinait toujours aux pauvres ou à l'ornement des autels. Mais, dans cette vie calme et occupée, la volonté de Dieu ne se manifestait pas davantage pour notre sainte, et son désir de la connaître devenait toujours plus ardent

Un jour, pendant son oraison, elle sentit si vivement le besoin d'avoir un guide pour la diriger dans la voie où Dieu l'appelait, qu'elle le demanda depuis ce moment, dans toutes ses oraisons, avec la plus grande ferveur, bien qu'elle n'eût jamais entendu parler de directeur spirituel :

« Je demandais ce que je ne savais pas, écrivait-elle plus tard à une de ses filles de la Visitation; car, bien que j'eusse été élevée par des personnes très-vertueuses, je n'avais jamais entendu parler de directeur, de maître spirituel, ni de rien qui approchât de tout cela ; mais Dieu mit ce désir si avant dans mon cœur, et l'inspiration de lui demander ce directeur était si forte, que je faisais cette prière avec une contention et une force non pareilles. Je parlais à Dieu comme si je l'eusse vu de mes yeux corporels, tant la foi et mon désir me donnaient d'espérance que je serais exaucée. Je représentais à Dieu la fidélité de sa parole, qui promet de ne pas donner une pierre à qui lui demande du pain, et d'ouvrir à ceux qui frapperont à la porte de sa miséricorde..... Je m'allais promener toute

seule, et, comme transportée, je disais tout haut à Notre-Seigneur : Mon Dieu ! je vous conjure, par la vérité et la fidélité de vos promesses, de me donner un homme, pour me guider spirituellement, qui soit vraiment saint et votre serviteur, qui m'enseigne votre volonté et tout ce que vous désirez de moi, et je vous promets, et je jure, en votre face, que je ferai tout ce qu'il me dira de votre part. Enfin tout ce qu'un cœur outré de douleur et pressé d'ardents désirs peut inventer, je le disais à Notre-Seigneur pour l'incliner à m'octroyer ma requête, lui répétait toujours la promesse d'obéir aveuglément au saint guide que je lui demandais avec tant d'instances et tant de larmes. »

A ces continuelles et ardentes prières, la baronne de Chantal joignait des jeûnes fréquents et des aumônes abondantes; elle faisait prier et jeûner des veuves et des orphelins pauvres ; elle faisait offrir le saint sacrifice de la messe ; elle employait enfin tous les moyens pour obtenir la grâce qu'elle sollicitait.

Un jour qu'elle chevauchait dans la campagne, au pas de sa douce haquenée, elle aperçut au bas de la colline qui terminait la plaine où elle se trouvait, un prêtre, vêtu d'une soutane noire et d'un rochet, et dont la tête était couverte du bonnet carré. Elle l'examinait avec surprise, ne comprenant pas ce vêtement en un tel lieu, lorsqu'elle entendit une voix qui lui dit distinctement :

« Voilà le guide bien-aimé de Dieu et des hommes entre les mains duquel tu dois remettre ta conscience. »

La vision disparut aussitôt, mais les traits du prêtre restèrent gravés dans l'esprit de Jeanne, et son âme éprouvait une grande joie à la pensée qu'elle était exaucée; car elle ne doutait pas que cette vision ne vînt de Dieu. A partir de ce moment, bien qu'elle fût toujours agitée

par de violentes tentations, surtout contre la foi, elle souffrit beaucoup moins ; la certitude de trouver un jour le guide par lequel Dieu lui manifesterait ses volontés sur elle, la consolait, la fortifiait et redoublait son désir d'arriver à la perfection à laquelle elle se sentait appelée.

Un matin, vers l'heure ordinaire de son lever, elle était encore légèrement assoupie, lorsqu'elle crut se voir dans un chariot avec plusieurs personnes qui lui étaient inconnues. Le chariot passait devant une église dont le portail étant ouvert, lui laissa voir une foule de fidèles chantant les louanges de Dieu ; elle voulut s'élancer à terre pour aller se joindre à eux ; mais elle fut repoussée avec force, et une voix lui fit entendre ces paroles :

« Il faut passer outre et aller plus loin ; tu n'entreras dans le sacré repos des enfants de Dieu ; que par *la porte de Saint-Claude.* »

En rappelant ce souvenir, madame de Chantal disait naïvement à ses religieuses :

« J'étais si peu dévote, que je n'avais jamais fait attention à ce bénit saint, duquel la dévotion me fut alors imprimée au cœur, et cette vue me donna de rechef un grand allégement ; en sorte que, quand mes désirs et travaux me violentaient plus rudement, je disais à mon âme, pour la consoler : Patiente, mon âme, Dieu t'a promis que tu entreras au sacré repos de ses enfants, *par la porte de Saint-Claude.*

« Quelques mois après, dit encore notre sainte, il m'arriva un jour, d'être surprise d'un grand attrait du ciel qui tirait à lui tout mon être ; je fus longtemps tout arrêtée dans ce saisissement, et il me sembla, au retour d'icelui, que je venais d'un autre monde, où je n'avais

appris que cette seule parole que Dieu avait dite à mon âme :

« Comme mon Fils Jésus a été obéissant, je vous destine à être obéissante. »

« Sainte Chantal était *exaltée*, » dit-on ; mais on conviendra qu'une exaltation qui produit l'esprit d'obéissance, sans nulle excitation extérieure, ressemble fort à l'inspiration divine, et que, si elle est une folle aux yeux des personnes du monde, c'est *la folie de la croix*.

II

Fidèle aux recommandations de son mari, notre sainte veuve avait continué ses relations d'amitié et de parenté avec la famille de Chazelles :

— Bien chère cousine, lui dit un jour la baronne d'Anlezy, nous éprouvons un désir que nous n'avons osé vous exprimer jusqu'ici...

— Tout ce que je pourrai faire pour vous être agréable, ma bonne amie, je le ferai; n'en doutez pas; et, d'après ce qui m'a été dit, je crois savoir d'avance ce que vous hésitez à me demander ; ne craignez pas de refus, chère cousine...

— Vous voulez bien, chère Jeanne, être marraine de mon enfant ?

— Oui, assurément je le veux ! Souvenez-vous des paroles de monsieur de Chantal à son lit de mort... Ses volontés sont sacrées pour moi !

— Vous êtes admirable toujours, ma bonne Jeanne! ce sera un lien de plus qui unira nos familles ; ce sera une consolation pour monsieur de Chazelles, qui ne peut se pardonner d'avoir été la cause involontaire d'un si grand malheur... Pauvre Christophe ! Pauvre Jeanne !

Les deux jeunes femmes se jetèrent dans les bras l'une de l'autre en fondant en larmes. Jeanne renouvela sa promesse de tenir sur les fonts baptismaux l'enfant du seigneur de Chazelles qui avait donné la mort à celui qu'elle regrettait si vivement, et, peu après, la noble veuve tenait fidèlement son héroïque promesse.

Le président Frémiot, toujours occupé de sa chère Jeanne, mais ne pouvant l'aller voir aussi souvent qu'il le désirait, et voulant lui donner quelques distractions forcées, lui demanda de venir soigner sa vieillesse à Dijon :

« J'ai trois enfants, lui mandait-il, et je vis aussi isolé que si je n'en avais jamais eu. Marguerite ne reviendra pas de très-longtemps ; André, à qui le roi a donné l'archevêché de Bourges, et qui vit beaucoup à la cour, est comme perdu pour moi ; je ne puis donc compter que sur vos soins, ma bien chère fille, et je vous les demande. Vos enfants seront la joie de votre vieux père, et vous serez sa consolation. »

C'était prendre madame de Chantal par l'endroit sensible; son cœur n'hésita point à sacrifier sa chère solitude de Bourbilly, et, après avoir tout réglé dans sa terre pour une assez longue absence, elle se rendit à Dijon, où elle fut accueillie, par toute la société de la ville, avec une sympathie des plus touchantes. Le président ignorant l'état spirituel de sa fille, et n'attribuant qu'à ses regrets le dépérissement dans lequel

il la voyait, espéra beaucoup de l'empressement général qu'on lui témoignait, et auquel elle serait forcée de répondre. Elle était dans ce qu'on appelait alors le *second deuil;* c'était la seconde année du veuvage, le deuil était moins sévère, les visites pouvaient être échangées convenablement. Mais Jeanne, prétextant ses douces occupations près de ses quatre enfants, et les soins qu'elle devait à son père, sut se faire, dans l'hôtel Frémiot, une vie de retraite et de recueillement, dont elle ne sortait, dans la journée, que pour rendre quelques visites indispensables, et le soir, pour faire les honneurs du salon du président. Alors on retrouvait dans la jeune femme tout le charme qui la faisait aimer, toutes les qualités qui la faisaient admirer.

Déjà on calculait le temps que durerait encore le second deuil, car il paraissait impossible qu'une femme aussi accomplie ne fût pas recherchée avec empressement, et chacun de ceux qui désiraient son alliance aurait voulu prendre les devants. La mise de Jeanne était des plus simples pour le rang qu'elle occupait dans le monde ; sa tenue était d'une dignité remarquable : elle ne sortait jamais le soir, on ne la voyait dans aucune réunion, elle ne paraissait jamais dans un lieu public, si ce n'était à l'église ; rarement même elle acceptait un dîner ailleurs que chez ses parents ; mais on la voyait beaucoup chez son père, et sa réputation s'était accrue en proportion de son mérite. Un des premiers seigneurs de Bourgogne, voulant s'assurer la préférence, demanda au président de le faire valoir auprès de l'aimable veuve, dès que les convenances permettraient de lui proposer une nouvelle alliance :

— Je serai, pour les quatre orphelins, ajouta-t-il, le père le plus tendre et le plus dévoué. En grand crédit

à la cour, il me sera facile de pousser Bénigne à qui je ferai faire de bonne heure ses premières armes, et, dès qu'il portera l'épée, je lui obtiendrai une belle charge et la faveur royale. Quant à ses sœurs, je leur ferai donner de riches abbayes, au moins aux deux plus jeunes, si on ne les destine pas au mariage.

— Vous savez, lui répondit messire Frémiot, en quelle haute estime je vous ai toujours eu, et combien j'honore votre noble famille, que je tiens pour une des meilleures et des plus illustres de notre duché ; votre alliance m'est d'un grand honneur, et bien volontiers je parlerai pour vous à ma famille quand le moment sera venu, je vous le promets.

Cependant, la sainte baronne de Chantal visitait tous les lieux de pèlerinage qu'elle aimait dans la ville ou dans les environs, et partout elle sollicitait la grâce de trouver enfin celui qui devait la diriger dans les voies de Dieu. Elle se rendait un jour à *Notre-Dame-de-l'Étang*, pèlerinage célèbre dans le duché de Bourgogne, et situé à deux lieues de Dijon, lorsque, parmi les pèlerins qui suivaient le même chemin, elle reconnut deux de ses amies les plus intimes, et hâta le pas pour les joindre. La conversation s'engagea, le cœur de Jeanne s'ouvrit :

La grâce que je vais demander à *Notre-Dame-de-l'Étang*, leur dit-elle, je la demande en vain depuis la mort de monsieur de Chantal.... Priez pour moi, afin qu'elle me soit accordée aujourd'hui ! Ce que je désire, c'est de rencontrer un saint prêtre qui veuille bien diriger mon âme et lui faire connaître la volonté de Dieu.

—Mais, chère baronne, vous allez le trouver à *l'Étang*. Il faut voir le R. Père***, c'est lui qui est notre directeur, c'est un saint, vous ne trouveriez en nul autre ni plus

de lumières ni plus de vertus. Voyez-le, parlez-lui à cœur ouvert, vous en serez ravie.

Au même instant, le souvenir de la vision qui lui avait montré le directeur que Dieu lui destinait, se présente à son esprit, mais, s'accusant toujours d'illusion à l'égard de ces sortes de grâces, elle éloigne cette pensée et promet de voir le religieux dont on lui vantait si fort la science et la vertu. A son arrivée à *l'Etang*, ses amies la présentent à leur directeur qui, la connaissant de réputation, l'accueille avec empressement. La personne de ce religieux ne rappelle en rien celui qui lui a été montré dans la campagne de Bourbilly ; ce n'est ni sa taille ni les traits de son visage ; mais l'humble Jeanne, excitée par ses amies, croit devoir demander ses avis, bien résolue de les suivre avec la plus entière soumission :

« Je voyais clairement, disait-elle dans la suite, que ce n'était pas celui qui m'avait été montré ; néanmoins, pressée par la nécessité, à cause de mes tentations, je me laissai entraîner, d'autant plus, que j'éprouvais de grandes craintes que ma vision ne fût une imagination. »

Ce fut dans cette disposition que notre sainte veuve fit connaître l'état de son âme au bon religieux. Celui-ci, jugeant qu'elle était appelée à une éminente sainteté, se chargea de sa direction et exigea d'elle quatre vœux, que la jeune femme n'hésita pas à formuler comme il le désirait. Par ces vœux, elle s'engagea à lui obéir aveuglément en toute chose, à ne jamais quitter sa direction, à garder un secret absolu sur tout ce qu'il lui dirait, enfin, à ne jamais parler des intérêts de son âme qu'à lui seul.

Un tel engagement ne pouvait que resserrer l'âme de Jeanne et l'étreindre comme dans un étau. Entravée dans cette lourde chaîne, elle ne pouvait plus agir dans le

service de Dieu qu'avec les difficultés insurmontables. Elle cherchait la volonté de Dieu, elle ne voulait aller qu'à Dieu, et, se heurtant sans cesse contre le guide qui la conduisait dans cette voie ténébreuse, elle ne trouvait que l'homme et la volonté de l'homme ; elle sentait qu'au lieu de la rapprocher de son but, chacun de ses pas l'en éloignait davantage. Dans les cruels moments de lassitude qui la brisait, Jeanne se souvenait de la vision de Bourbilly et se disait que, très-certainement, le directeur qu'elle s'était donné n'était pas celui que Dieu lui avait réservé. Ses tentations, ses anxiétés, ses tortures intérieures ne lui laissaient plus de repos; c'était un martyre incessant ! Et cependant, notre sainte baronne, fidèle à ses engagements, obéissait avec une parfaite soumission et se ployait à toutes les volontés de son guide. Hélas ! ce guide était aveugle! il la conduisait par une voie bien éloignée de celle par laquelle Dieu l'appelait. Jeanne le sentait, elle le voyait, elle n'avait plus un doute... Mais elle était liée par ses vœux, et, acceptant ce supplice intérieur comme une expiation méritée, elle souffrait et obéissait sans se plaindre, en attendant qu'il plût à la miséricorde de Dieu de manifester enfin sa volonté et de briser le lien qui l'attachait à cette croix.

Quelles que fussent ses douleurs intérieures, elles ne lui laissaient jamais négliger aucun de ses devoirs de fille et de mère. Elle donnait toujours les soins les plus dévoués au président Frémiot, et faisait les honneurs de sa maison avec autant de grâce et de charme d'esprit que si elle eût ignoré la souffrance. Elle veillait sur ses chers enfants avec la sollicitude la plus tendre et la plus éclairée, et administrait leur fortune avec une sagesse et une habileté des plus remarquables.

Il y avait près d'un an que notre sainte était à Dijon;

les intérêts de ses enfants la rappelaient au château de Bourbilly pour quelque temps, et cette nouvelle séparation était un nouveau sacrifice pour le président et pour sa fille bien-aimée. Mais l'un et l'autre durent s'y résigner par dévouement pour les petits orphelins qui leur étaient si chers, et Jeanne partit en promettant à son père de revenir aussitôt qu'elle aurait terminé les affaires qui réclamaient sa présence au manoir.

Pendant ce séjour à Bourbilly, Jeanne, toujours éprouvée par les mêmes peines intérieures que rien ne pouvait adoucir, priait un jour dans sa chapelle, lorsqu'elle fut tout à coup frappée par une vision qui lui montra une troupe innombrable de filles et de veuves venant à elle ; une voix lui dit en même temps :

« Mon vrai serviteur et vous, vous aurez cette génération ; ce me sera une troupe élue, je veux qu'elle soit sainte. »

« Je ne savais, disait madame de Chantal, en parlant de cette vision, ce que cela pouvait signifier, car depuis que Dieu m'eut fait connaître qu'il me destinait à être obéissante, je n'eusse pas voulu souffrir en mon âme le désir de faire moi-même aucun choix, attendant toujours que Dieu m'envoyât le saint homme qu'il m'avait fait voir, et étant résolue à faire tout ce qu'il m'ordonnerait. »

« Une autre fois, disait-elle encore, me promenant dans un petit bois, je fus fortement saisie d'un attrait intérieur, et occupée en oraison, sans que j'y puisse résister, car j'avais envie de me retirer dans l'église qui était proche. Là, il me fut montré que l'amour céleste voulait consumer en moi tout ce qui m'était propre, et que j'aurais des travaux intérieurs et extérieurs en grand nombre. Quand je fus revenue à moi, tout mon corps frémissait et tremblait : mais mon cœur de-

meurait dans une grande joie avec Notre-Seigneur ; d'autant que souffrir pour Dieu, me semblait la nourriture de l'amour en terre, comme la jouissance est son aliment dans le ciel. »

C'est ainsi que Dieu la préparait à l'œuvre qu'elle devait bientôt entreprendre pour la gloire et la consolation de son Église.

III.

Guy de Rabutin, baron de Chantal, père de Christophe, vivait retiré, on s'en souvient, dans son manoir de Monthelon, en *Autunois*. D'un caractère naturellement dur et inflexible, il avait pris avec les années l'habitude d'une humeur chagrine et difficile qui le rendait intolérable à ses amis et à sa famille, et tenait éloignés de lui tous ceux que les convenances, le devoir ou l'intérêt ne forçaient pas à s'en rapprocher. Rarement le son du cor se faisait entendre derrière le pont-levis, pour annoncer la visite d'un ami de sa jeunesse ou d'un de ses anciens frères d'armes ; il ne retentissait, de loin en loin, que pour un parent obligé de rendre ses devoirs, ou pour un voisin intéressé à maintenir avec lui des relations de bon voisinage. Ainsi abandonné de tous, redouté de ses vassaux qui le fuyaient, trompé par les gens de sa maison qui ne pouvaient le servir que par intérêt, le vieillard se laissait entièrement dominer par dame Gertrude, femme de charge du château, qui avait su profiter de l'isolement de son maître pour capter sa confiance. Par ses soins et ses basses flatteries, elle était parvenue à se rendre nécessaire au baron qui ne voyait plus que par ses yeux,

et, devenue maîtresse absolue à l'extérieur comme à l'intérieur du manoir, elle était redoutée presque à l'égal du seigneur, dans toute la châtellenie de Monthelon.

Néanmoins, il faut le dire, l'irascible baron ne ménageait pas toujours la susceptibilité de dame Gertrude. Souvent il se plaignait de l'empire qu'elle avait, disait-il, usurpé sur lui, et, à ce propos, il s'élevait quelquefois entre eux de violentes querelles qui se terminaient d'ordinaire à l'avantage de l'adroite femme de charge ; car elle menaçait son maître de l'abandonner aux soins des gens de sa maison, dont il n'était pas aimé, il le savait, et de se retirer sur les terres d'un des seigneurs voisins. Le vieillard, effrayé à la seule pensée de l'éloignement de cette femme, lui cédait aussitôt ; une fois seulement, cette menace manqua son effet, et dame Gertrude n'en perdit jamais l'humiliant souvenir.

Un neveu de monsieur de Chantal venait de passer trois jours au château de Monthelon, et avait longuement entretenu son oncle de tous les détails de famille qui pouvaient l'intéresser et lui plaire. Après le départ de son jeune parent, le châtelain fait appeler sa femme de charge :

— Dame Gertrude, lui dit-il, mon neveu m'a tant parlé du mérite de madame ma belle-fille, que je veux la mander près de moi. Je ne l'ai pas vue depuis longtemps, mais il paraît qu'elle est toujours charmante, quoique toujours inconsolable de la mort de feu son mari. Je veux qu'elle vienne avec ses enfants...

— Ce sera bien amusant pour monseigneur, d'avoir quelqu'un qui pleure du matin au soir, ou qui fait des morales comme un frère prêcheur !...

— Du tout, dame Gertrude ! Ma belle-fille est une femme de fort bonne compagnie, que tout le monde

recherche à Dijon, qui soigne son père comme on devrait me soigner, moi qui suis plus âgé que lui, et qui ai des infirmités qu'il n'a pas...

— Faudrait-il pas que madame la baronne vienne à Monthelon pour y rester ? Si mes soins ne sont plus du goût de monsieur le baron, il n'a qu'à le dire.

— C'est précisément là ce que j'entends. Je veux que madame de Chantal vienne habiter chez moi avec ses enfants ! N'ai-je pas autant de droits que le président Frémiot ? Ne me doit-elle pas ses soins, à moi aussi ? Et ne suis-je pas également l'aïeul de ses enfants !

— En ce cas, je n'ai plus rien à faire céans, monseigneur !...

— Vous avez à être femme de charge ; je ne veux point vous renvoyer, dame Gertrude ; mais vous ne m'empêcherez pas d'avoir madame ma belle-fille dont la société me sera beaucoup plus agréable que la vôtre, entendez-vous ?

— Voilà comment monseigneur récompense mon dévouement ! s'écria Gertrude avec un geste désespéré. Dieu sait tout ce que j'ai supporté de l'humeur de monsieur le baron, tous les soins que j'ai eus de sa santé, tout ce que j'ai souffert de ses gens! Et il faut que je sois mise de côté pour une bru qui ne s'inquiète pas plus de monsieur son beau-père que si elle n'en avait jamais eu! Heureusement, *la nuit porte conseil*, comme on dit ; nous verrons demain si décidément je ne suis plus rien au service de monseigneur !

Et dame Gertrude se retira, sans attendre le congé de son maître, espérant bien le faire renoncer plus tard au désir qu'il venait de lui exprimer et qu'elle était si loin de partager. Trois jours se passèrent sans que le baron revînt là-dessus, et Gertrude s'applaudissait déjà de son

triomphe, lorsque le quatrième jour monsieur de Chantal la fit appeler et lui dit de son ton le plus impératif :

— Madame ma belle-fille doit arriver ces jours-ci ; il faut préparer pour elle et ses enfants l'appartement de feu madame la baronne et mettre les gouvernantes de mes petits-enfants tout près d'eux. Faites exécuter mes ordres sans retard ! Allez !

— On ne manquera pas de besogne, avec tout ce monde ! grommela Gertrude ; ce sera la récompense de mes services passés !

Puis, tirant violemment la porte après elle, elle sortit en disant asses haut pour être entendue du vieillard :

— Elle paiera cher son séjour au manoir, la dame de Bourbilly ! et si elle peut y tenir, ce sera bien miracle !

Le châtelain, ravi de se retrouver le maître, s'inquiétait peu de ce que sa belle-fille aurait à souffrir près de lui. Il voulait avoir son dévouement et sa société, il voulait jouir de ses petits-enfants, il était sûr d'être satisfait, et il conservait dame Gertrude qui n'avait pas renouvelé sa menace de l'abandonner ; tout était donc au mieux pour l'égoïste vieillard.

Dame Gertrude était moins satisfaite. Mère de plusieurs enfants, dont elle préparait soigneusement l'avenir aux dépens de son maître, elle ne pouvait penser sans dépit que la sainte veuve, dont l'esprit d'ordre et l'habileté était connu, ne manquerait pas d'exercer une surveillance gênante sur les dépenses de la maison. Elle sentait également que la présence de la jeune baronne nuirait à l'autorité ridicule de la femme de charge. Enfin, elle venait d'apprendre que monsieur de Chantal avait expédié un message à Bourbilly pour mander sa belle-fille à Monthelon, que le messager était de retour et qu'il avait apporté une réponse conforme aux désirs de son maître. Dame

Gertrude ne pouvait pardonner au baron d'avoir tenu si peu de compte de sa colère et de ses menaces, et d'avoir pris un si grand parti sans son agrément. Elle se promit de s'en venger et de forcer madame de Chantal à lui laisser une autorité qu'elle était résolue à ne jamais céder.

Notre sainte était, en effet, à Bourbilly, lorsqu'elle reçut la lettre de son beau-père qui lui ordonnait de venir se fixer près de lui, si elle ne préférait qu'il se remariât, et qu'il déshéritât ses enfants. Jeanne n'avait pas le choix: ne pouvant signer le dépouillement de ses bien-aimés orphelins, elle obéit et répondit au seigneur de Monthelon qu'elle partirait, pour se conformer à ses ordres, dès qu'elle aurait terminé les affaires qui l'avaient appelée à Bourbilly. Le ton de la lettre de monsieur de Chantal était si pressant et si impérieux, que Jeanne, ne pouvant prendre le temps d'aller embrasser son père, lui écrivit aussitôt pour lui faire connaître les motifs qui la séparaient de lui désormais, et lui dire tout ce qu'il en coûtait à son cœur de fille, pour obéir à ses devoirs de mère. Elle lui demandait sa bénédiction, qu'elle ne pouvait aller recevoir en personne, et lui promettait de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour obtenir de son beau-père la permission d'aller quelquefois à Dijon.

Le courrier chargé de cette missive, rapporta la réponse du président Frémiot, dont le sacrifice était au moins aussi grand que celui de Jeanne. Mais, toujours dévoué au bonheur de sa famille, il acceptait la privation que lui imposait l'avenir des enfants de sa chère fille. Il approuvait le sage parti qu'elle prenait, et déplorait, en même temps, la nécessité où elle était d'aller vivre avec un caractère aussi difficile que celui du baron de Chantal. Enfin, s'appuyant sur sa confiance dans la divine Providence, et sur la vertu de sa bien-aimée Jeanne, il

espérait qu'elle triompherait de toutes les difficultés qu'elle ne pouvait manquer de rencontrer à chacun de ses pas.

Quelques jours après, Jeanne montait en carosse avec ses quatre enfants et leurs gouvernantes, et partait pour Monthelon, suivie seulement d'un petit nombre de ses gens. Elle voulait éviter d'être une trop grande charge pour son beau-père, et surtout pour dame Gertrude dont elle n'ignorait pas la juste valeur, mais dont elle connaissait la fâcheuse influence sur le baron, comme elle savait également l'autorité qu'elle exerçait dans sa maison. Son cœur se brisait à la pensée qu'elle s'éloignait de son père dont elle était si tendrement aimée, et qu'elle chérissait avec vénération. Elle partait, néanmoins pleine de courage, espérant que son âme gagnerait des trésorde mérite, là, où elle allait tant souffrir, et elle demansdait ardemment à Dieu la grâce de n'en rien perdre.

Monthelon est éloigné de Bourbilly de douze lieues environ. Jeanne, voulant témoigner au baron son empressement à se conformer à ses ordres, ne mit qu'une journée pour faire ce voyage.

A son arrivée, notre sainte fut accueillie comme un censeur incommode, et nul, parmi les gens du château, ne prit la peine de dissimuler son dépit. Le châtelain ne changea rien à sa maussaderie habituelle et signifia à sa belle-fille l'ordre de ne se mêler en rien des affaires de sa maison. Tout devait rester sous la dépendance de dame Gertrude, comme par le passé :

— Je vous nourrirai, vous et vos gens, c'est tout simple, lui dit-il, mais ne comptez pas sur autre chose; aites porter vos revenus de Bourbilly ou d'ailleurs ; vous n'aurez rien de mes terres, qu'après ma mort, et je désire que vous attendiez longtemps.

— Vous serez obéi, monsieur, lui répondit Jeanne, en lui faisant une profonde révérence. Me permettrez-vous, ajouta-t-elle, de m'occuper des pauvres, de soigner leurs malades, de leur faire des aumônes sur mes revenus ?

— Est-ce que vous croyez, madame, que je n'ai pas donné d'ordre jusqu'ici pour qu'on soulage les pauvres de mes terres ? maugréa le baron.

— Je suis bien loin de le penser, monsieur, dit Jeanne avec une extrême douceur, mais j'aime les pauvres, je les recherche parce qu'ils sont les amis de Dieu, et s'il m'arrivait d'en découvrir à qui je puisse faire du bien, je serais heureuse de le faire, avec la certitude que vous n'en seriez point offensé, vous qui êtes leur seigneur et maitre.

— Je le permets, à la condition que vous n'attirerez pas céans tous les mendiants de la contrée ; et tenez-vous pour avertie, madame, que si j'en vois un seul qui ne soit pas de mes vassaux, je le ferai châtier sur l'heure !

Telles furent les conditions dans lesquelles notre sainte dut arranger sa vie : elle devait dépendre de toutes les volontés de son beau-père, jusque dans l'exercice de ses bonnes œuvres, et, pour tous les details du matériel, elle devait se soumettre aux caprices ou à l'autorité de la femme de charge. L'héroïque Jeanne accepta généreusement ce martyre de tous les instants en remerciant Dieu de vouloir bien lui donner de continuelles occasions de pratiquer les vertus d'obéissance, d'abnégation et d'humilité dont elle se croyait dépourvue.

La présence de l'aimable sainte ramena tout le voisinage au château de Monthelon ; chaque jour c'était nouvelle et brillante compagnie. On ne s'amusait pas

beaucoup chez monsieur de Chantal, mais on causait de la cour, de l'armée et des nouvelles du duché ; on faisait jouer le châtelain, on se promenait dans ses terres dont on lui vantait la valeur et la tenue, et le vieillard se trouvait heureux, se croyait rajeuni, et s'attachait, sans s'en apercevoir, à celle à qui il devait les distractions dont il jouissait.

La baronne, attentive à éviter tout ce qui pouvait lui déplaire, habile à saisir toutes les occasions de lui être agréable, et n'opposant jamais à son humeur ou à ses emportements que la plus aimable douceur et la soumission la plus respectueuse, gagnait peu à peu l'affection de son beau-père. Bientôt elle obtint son agrément pour faire transférer à Monthelon la messe de fondation qui se célébrait tous les jours à Bourbilly, et elle eut ainsi la consolation d'assister régulièrement au très-saint sacrifice. Elle se levait toujours de très-grand matin, donnait à Dieu les premières heures de la journée, partageait le reste entre les soins qu'elle devait à son beau-père et ceux qu'elle devait à ses enfants, et s'occupait du travail manuel.

Elle avait fait le vœu de donner à Dieu ou aux pauvres tous les ouvrages de ses mains, et se serait reproché de perdre un seul des instants qu'elle avait destinés à ce genre d'occupation. Elle travaillait toujours, même au milieu des visites qu'elle recevait ; et, si quelquefois elle était obligée de suspendre son travail, elle passait son ouvrage à sa première femme de chambre, et lui donnait l'ordre de continuer à sa place. Tous les moments dont elle pouvait disposer, sans nuire à ses devoirs de fille et de mère, elle les passait dans la chapelle du château, en présence de Notre-Seigneur, et puisait là toutes les grâces dont elle avait besoin pour triompher

des humiliantes épreuves par lesquelles il plaisait à Dieu d'exercer sa vertu.

La vie si parfaite de notre sainte lui avait acquis l'admiration de tous. Autant les vassaux du fier baron avaient redouté la venue de Jeanne, autant ils étaient heureux de la posséder. Elle les visitait avec une bonté si simple et si touchante, elle soignait leurs maladies avec tant d'intelligence et de dévouement, elle les consolait dans leurs peines avec une charité si douce et si compatissante, qu'ils la chérissaient à l'envi et ne voyaient plus en elle que *la sainte de Monthelon*. Ce n'était plus pour eux la belle-fille de leur seigneur, c'était un ange envoyé du ciel pour calmer toutes leurs douleurs, répandre le baume sur toutes leurs plaies, ramener à Dieu toutes les âmes qui s'en étaient éloignées, et porter la paix dans tous les lieux où elle se présentait.

Dame Gertrude n'avait pu voir avec indifférence l'ascendant que la sainte veuve prenait chaque jour sur les esprits et sur les cœurs ; sa haine s'en accrut, et, non contente du ton d'arrogante autorité avec lequel elle lui parlait d'ordinaire, elle y joignait fréquemment l'insulte et la menace. Jeanne, bien loin de s'en plaindre, y répondait par la plus douce bienveillance et la plus profonde humilité. Dame Gertrude avait cinq enfants qu'elle accoutumait à traiter ceux de Jeanne sur un pied de parfaite égalité ; mais le sang des nobles Rabutin bouillonnait déjà dans les veines de Celse-Bénigne ; l'enfant n'accueillait pas toujours avec indifférence le ton de familiarité des petits compagnons de jeu qu'on voulait lui imposer, et il n'en fallait pas davantage pour exciter la colère de la femme de charge. Elle courait aussitôt près de son maître, se plaignait du dédain que les enfants de Jeanne témoignaient aux

siens, prétendait que leur mère ne leur inspirait que mépris pour elle, dame Gertrude, et pour tout ce qui tenait à elle, et disait savoir de bonne source qu'elle leur inspirait en secret les mêmes sentiments pour leur aïeul. Enfin elle saisissait toutes les occasions de nuire à Jeanne et à ses enfants dans l'esprit de monsieur de Chantal.

Notre sainte trouva dans son humilité et sa charité un moyen de vengeance que Dieu seul pouvait lui suggérer. Elle porta l'héroïsme jusqu'à se faire l'institutrice des enfants de Gertrude, qu'elle faisait venir chez elle, pour les instruire avec les siens. Elle alla plus loin encore. Ces enfants étaient assez mal tenus. Jeanne s'humiliait et se mortifiait jusqu'à les peigner et les laver de ses mains ! Elle faisait pour eux ce qu'elle ne faisait pas pour les siens, ce genre de soin étant abandonné à leurs gouvernantes. Ses gens, qui l'aimaient tendrement, et ceux même de son beau-père, qui n'avaient pu la connaître sans s'y attacher profondément, souffraient pour elle des inqualifiables procédés de l'audacieuse Gertrude, et lui représentaient quelquefois que tant de douceur et de bonté ne vaincraient jamais la haine de cette femme :

— Tous les soins de madame la baronne, ajoutaient-ils, tous ses bons procédés, tous ses bienfaits, tout cela est perdu...

— Oh ! détrompez-vous, leur répondait-elle ; cela serait vrai si je n'avais qu'elle en vue ; mais Notre-Seigneur nous a dit que tout ce que nous ferions pour les petits, il le tiendrait pour fait à lui-même. On ne perd rien au service de Dieu ! Moins les hommes nous témoignent de reconnaissance, plus Dieu nous tient compte de ce que nous faisons pour eux dans la vue de

lui plaire et de lui obéir. On est bien heureux de ne pas recevoir sa récompense en ce monde.

Et ses gens, pénétrés d'admiration pour elle, se répétaient les uns aux autres :

— Dame Gertrude finira par faire canoniser madame la baronne ! rien n'est plus sûr !

Telle était dès lors l'éminente vertu de madame de Chantal.

Notre sainte avait établi dans son appartement, et avec l'autorisation de son beau-père, une petite pharmacie où les pauvres venaient chercher tous les médicaments dont ils avaient besoin.

Dame Gertrude, irritée de n'avoir pas été consultée pour cela, se plaignit amèrement et voulut persuader à son maître que sa belle-fille attirait ainsi tous les manants des terres voisines, et qu'il fallait lui interdire cette distribution. Mais le baron, à qui Jeanne avait eu l'heureuse idée de rappeler ce souvenir, lui répondit aussitôt :

— C'était autrefois l'usage de feu madame la baronne de Chantal ; madame ma belle-fille n'a fait que le rétablir, et elle a eu raison. J'entends qu'on respecte céans tout ce qui rappelle ce temps-là !

Gertrude savait qu'il n'y avait jamais à répliquer quand le vieillard parlait d'un usage établi à Monthelon du temps de sa femme. D'ailleurs elle trouvait son intérêt à ne le point contrarier là-dessus ; car, si la dépense était aussi considérable dans la maison, c'est que le baron n'avait voulu rien retrancher à ce qu'elle était du vivant de la châtelaine. Il ne pensait nullement que c'était enrichir ses gens aux dépens de ses petits-enfants ; il voulait que son train de maison restât le même, et, bien qu'il reçût fort peu, il ne s'informait

jamais de l'emploi de ses revenus et ne demandait aucun compte. Il lui suffisait de savoir que la dépense atteignait le même chiffre qu'*autrefois*. On comprend tout ce que ce désordre avait de pénible pour Jeanne, dans l'intérêt des pauvres et aussi dans celui de ses enfants. Plusieurs fois elle tenta d'aborder cette question près de son beau-père ; chaque fois elle fut repoussée avec perte : le vieillard ne voulait rien sacrifier de ses habitudes d'*autrefois*.

Cependant le carême était arrivé, et notre sainte avait une soif ardente d'entendre la parole de Dieu ; mais pour se donner cette consolation, il fallait aller à Autun dont le manoir est éloigné de trois lieues. Ce ne fut pas un empêchement pour son zèle. Elle montait à cheval de grand matin, courait à Autun, entendait le sermon, partait dès qu'il était achevé, et revenait en toute hâte, de manière à être toujours rentrée pour dîner avec le baron, qu'elle tenait à ne jamais contrarier. Cette fatigue, elle la soutenait à jeun pendant toute la durée du carême.

IV

Après de nombreuses démarches de la part des échevins de la ville, et de grandes difficultés du côté de la Savoie, le parlement de Bourgogne venait d'obtenir enfin que le célèbre François de Sales, évêque de Genève, prêcherait le carême de l'année 1604, dans la cathédrale de Dijon. Le président Frémiot s'empressa d'annoncer

cette heureuse nouvelle à sa chère Jeanne, espérant que le baron de Chantal lui permettrait de venir passer quelque temps sous le toit paternel, pour entendre les sermons du grand évêque dont la réputation d'éloquence et de sainteté n'était ignorée de personne dans le duché. Monsieur de Chantal consentit à regret à cette longue absence de sa belle-fille. Il s'était fait une si douce habitude de ses soins et de sa société, qu'il lui semblait ne pouvoir plus vivre sans elle, mais Jeanne sut exprimer avec tant de réserve et de douceur son vif désir d'aller passer quelques mois à Dijon, que l'égoïste vieillard lui donna, sans trop de mauvaise grâce, le congé après lequel elle soupirait, et notre sainte arrivait près de son bien-aimé père le premier jour du carême de cette année 1604.

Le lendemain, vendredi, fête des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, Jeanne se rendit à la cathédrale, pour assister au sermon de celui qu'on appelait *le saint*. Afin de le bien voir et de le mieux entendre, elle se plaça en face de la chaire. Dès que le saint évêque parut, elle éprouva un saisissement indicible... Elle reconnaissait les traits, la taille, le vêtement même du prêtre qui lui avait été montré dans sa vision de la campagne de Bourbilly ; et lorsqu'elle entendit sa sainte parole, il lui sembla qu'elle tombait doucement au fond de son cœur comme une rosée bienfaisante qui la calmait en l'éclairant. Mais bientôt la pensée du vœu qui l'enchaînait à la volonté de son directeur, ramena le trouble dans son âme avec plus de violence que jamais.

André Frémiot, frère de Jeanne, venait d'être promu à l'archevêché de Bourges ; bien qu'il eût alors plus de trente ans, il n'était élevé au sacerdoce que depuis peu de jours, et sa sœur avait eu la joie de le trouver à Dijon

où il se préparait à célébrer, pour la première fois, les saints mystères, avant d'aller prendre possession de son siège. Il avait assisté au sermon que Jeanne venait d'entendre, et ravi de l'éloquence du célèbre prédicateur, il lui laisse à peine le temps de descendre de la chaire pour le complimenter. Le prélat, pour toute réponse à ses félicitations lui dit :

— Cher seigneur, connaîtriez-vous la jeune dame claire-brune, vêtue en veuve, qui était placée en opposite au sermon et qui écoutait si attentivement la parole de vérité [1] ?

— Monseigneur, c'est ma sœur la baronne de Chantal, la joie, l'orgueil, la consolation de notre famille ; ses vertus sont incomparables. J'espère que monsieur mon père aura l'honneur de vous la présenter ces jours-ci.

— Je serai charmé de la connaître, reprit l'évêque de Genève.

Saint François de Sales, avant d'aller en Bourgogne, s'était préparé à ses prédications du carême par une retraite de plusieurs jours dans son château de Sales [2] ; pendant cette retraite, Dieu lui avait montré, dans une vision, celle qu'il destinait à l'accomplissement de l'œuvre qu'il lui avait inspirée. En apercevant madame de Chantal, au milieu de ses auditeurs, dans la cathédrale de Dijon, il avait reconnu celle qui devait être la pierre fondamentale de l'ordre nouveau dont il désirait enrichir l'Église ; il n'avait pas le plus léger

[1] *Mém. de la Mère de Chaugy.*

[2] Ancienne forteresse, à douze kilomètres d'Annecy. Elle se compose de trois corps de bâtiments, flanqués de six tours et de trois tourelles. Ce manoir existait dès l'an 1000, et était possédé alors par Gérard de Sales.

doute, c'était bien là la sainte jeune femme que Dieu lui avait désignée dans sa vision.

Le président Frémiot et l'archevêque de Bourges avaient souvent à leur table l'illustre prédicateur de la cathédrale ; Jeanne eut donc l'occasion de le voir fréquemment, et sa présence lui apportait une sorte de bien-être intérieur qui la lui faisait rechercher. « J'admirais tout ce qu'il faisait et disait, et je le regardais comme un ange du ciel, » disait madame de Chantal, au souvenir de ses premières relations avec son saint directeur. Néanmoins, elle ne le consultait pas et ne s'ouvrait pas à lui sur ses peines intérieures, ses vœux s'y opposaient. C'était une souffrance de plus pour cette âme à qui Dieu donnait un extrême désir de se soumettre totalement à la direction du saint prélat et de lui obéir avec une confiance aveugle. Ce désir était si vif, qu'un jour saint François de Sales lui ayant demandé si elle était dans l'intention de se remarier :

— Oh ! pour cela non ! monseigneur, lui répondit-elle vivement.

— Hé ! lui dit-il, il faut alors mettre bas l'enseigne.

La jeune veuve était mise plus simplement qu'aucune des femmes de sa société ; mais, obligée de faire les honneurs de la maison de son père ou de celle de son frère, lorsqu'elle dînait chez lui, elle se croyait tenue à certains détails de parure jugés nécessaires aux femmes de qualité L'observation du saint évêque fit tomber cette illusion: le lendemain, il remarquait avec joie que l'esprit d'obéissance et de soumission l'avait dépouillée de ces parures et il en profita pour aller plus loin. Dînant avec Jeanne chez l'archevêque de Bourges, et se trouvant placé près d'elle, il lui en témoigna sa satisfaction et ajouta:

— Mais, madame, si ces dentelles n'étaient par là, laisseriez-vous d'être propre ?

Ces *dentelles* étaient une étroite blonde qui bordait ce qu'on appelait alors un *attifet*. Le soir même, l'humble baronne décousait elle-même la blonde qui avait paru trop mondaine aux yeux du saint prélat.

Les femmes de haut rang, à cette époque, portaient une manière de *col* rabattu qu'on appelait *collet;* il se portait par-dessus l'habillement et s'attachait devant au moyen d'un cordon plus ou moins beau et orné de glands qui retombaient sur le milieu du corsage. Saint François de Sales, trouvant un air de mondanité dans cette partie de la toilette de Jeanne, lui dit un jour :

— Madame, votre collet laisserait-il d'être bien attaché si cette invention n'était pas au bout du cordon ?

A l'instant même, celle que Dieu destinait *à être obéissante comme Jésus-Christ a été obéissant*, prit des ciseaux et coupa les glands de son collet.

Cependant, la fin du carême approchait, le directeur de notre sainte, obligé de s'absenter et craignant qu'elle ne consultât l'évêque de Genève dont tout le monde sollicitait les avis, imagina de charger une de ses pénitentes de surveiller les pas de la baronne de Chantal, à qui il ordonna de supporter cette surveillance intolérable. Jeanne s'y était soumise dans toute l'humilité de son âme ; mais le trouble de sa conscience s'étant encore accru, elle craignit de donner d'autant plus de prise à ses scrupules, qu'elle les concentrerait davantage D'ailleurs, on était au mercredi-saint, son frère devait célébrer sa première messe le lendemain, assisté de saint François de Sales, et Jeanne désirait ardemment le bonheur d'y communier. Elle sentait que le seul moyen de sortir de l'état violent dans lequel elle se trouvait,

était de le faire connaître à celui dont la parole lui faisait un si grand bien; elle l'alla voir chez l'archevêque de Bourges, où il était dans le moment, et lui demanda un entretien qui lui fut accordé avec empressement. On raconte que l'archevêque, craignant la surveillance que le R. P.*** avait imposée à sa sœur, garda lui-même la porte de la salle dans laquelle elle conférait des intérêts de son âme avec l'évêque de Genève.

Jeanne sortit de cette conférence dans le plus grand calme, croyant, disait-elle, qu'un ange lui avait parlé. Le lendemain, l'archevêque de Bourges chanta la messe à la cathédrale, en présence de toute la haute société de Dijon; saint François de Sales, qui l'assistait, communia de sa main [1], et, en ce moment, toute l'assistance fut frappée de l'éclatante lumière qui resplendit sur son visage. Madame de Chantal, placée très-près du chœur, en fut si vivement émue, qu'elle ne l'oublia jamais... Après l'office, toute la famille de l'archevêque dîna chez lui, madame de Chantal fut placée à table, comme de coutume, à côté du saint évêque qui, l'observant avec son intérêt habituel, l'entendit parler à une de ses amies du projet de faire un pèlerinage à Saint-Claude [2] :

— Madame, lui dit-il, vous comptez aller à Saint-Claude, et madame de Boissy, ma mère, y doit aller également pour accomplir un vœu ; si vous voulez me prévenir du temps de votre voyage, je ferai en sorte de

[1] Partout où la liturgie romaine est en usage, on ne célèbre qu'une seule messe de Jeudi-Saint dans chaque église ; prêtres et fidèles y communient pour accomplir le devoir pascal.

[2] Ancienne abbaye dans les montagnes du *Jura*, et qui possédait le tombeau de saint Claude, évêque de Besançon. Ce pèlerinage acquit une telle célébrité, que beaucoup de pèlerins finirent par s'y fixer. L'abbaye devint, avec le temps, le centre d'une petite ville qui, aujourd'hui, est un évêché et une sous-préfecture.

m'y trouver aussi en la compagnie de madame ma mère.

— Je serai heureuse, monseigneur, lui répondit Jeanne, de faire ce pèlerinage en si sainte compagnie; Dieu sait quand il me sera possible d'entreprendre ce voyage, lequel dépend de plusieurs affaires, mais je n'aurai garde de le faire sans vous prévenir.

Jeanne se souvenait de la promesse qui lui avait été faite, elle savait qu'elle devait *trouver le repos des enfants de Dieu, en passant par la porte de Saint-Claude*

Quelques jours après, notre sainte, dont le directeur était toujours absent, demanda à sait François de Sales de la confesser :

— Les femmes ont souvent de ces curiosités-là, lui répondit-il, et il n'est pas toujours bon de les satisfaire ; néanmoins, je vous contenterai bien volontiers en ce point.

Il la confessa, en effet ; mais, voulant agir avec toute la prudence nécessaire dans l'accomplissement des grandes œuvres destinées à la gloire de Dieu, il ne la détourna point de la direction qu'elle suivait; loin de là il lui dit, afin de calmer ses craintes à l'endroit du R.P.**

— Ne vous mettez nullement en peine; je lui parlerai de votre chère âme, et nous nous entendrons à merveille ensemble.

Le premier dimanche après Pâques, l'illustre évêque fit ses adieux à ses auditeurs, et le lendemain, avant de partir, il dit à la baronne de Chantal que ce départ affligeait profondément :

— Madame, Dieu me force de vous parler en confiance Sa bonté m'a fait cette grâce, que, dès que j'ai le visage tourné du côté de l'autel pour célébrer la sainte messe, je n'ai plus de pensées qui me puissent distraire. Mais, depuis quelque temps, vous me venez toujours autour

de l'esprit, non pas pour me distraire, mais pour me plus attacher à Dieu. Je ne sais ce qu'il me veut faire entendre par là.

Il l'entretint longuement ensuite, sans toutefois lui rien dire de ses grands projets, puis il partit. A la première halte, il lui écrivit ces seules lignes :

« Dieu, ce me semble, m'a donné à votre âme, je m'en assure toutes les heures plut fort ; c'est tout ce que je vous puis dire. Recommandez-moi à votre bon ange. »

On comprendra que la sainte femme retrouvant un doux calme toutes les fois que l'évêque de Genève lui parlait, et reconnaissant en lui l'élu que Dieu lui avait promis de lui donner pour la conduire dans la voie où il l'appelait, éprouvât un ardent désir de n'avoir plus d'autre direction que la sienne. Mais le saint prélat, ne lui ayant pas paru blâmer celle du R. P.***, Jeanne dut se soumettre, malgré ses répugnances, et se croire dans la volonté de Dieu, bien que toutes ses impressions l'assurassent du contraire. Ses inquiétudes, à ce sujet, allèrent même si loin, que, le jour de la Pentecôte, n'ayant pu prendre aucun aliment depuis trente-six heures, exténuée de faiblesse, brisée de fatigue, abattue sous le poids de ses scrupules, elle fit prier le R. P. de Villars, de la Compagnie de Jésus, de venir la voir, n'ayant pas la force d'aller jusqu'à lui. Le Père de Villars, qui la confessait d'ordinaire en l'absence de son directeur, accourut à son appel et fut frappé de l'état dans lequel il la trouva :

— Mon révérend Père, lui dit-elle, voilà trente-six heures que je n'ai pu prendre ni sommeil, ni nourriture, tant je suis martyrisée intérieurement par la crainte de manquer de fidélité à la divine volonté que je voudrais

suivre au péril de toutes choses, et je ne sais de quel côté elle est le plus ! Je ne fais que prier Notre-Seigneur de me faire connaître cette sainte volonté, et ne cesse de lui protester que je n'ai d'autre attache qu'à ce divin vouloir. Mon désir de le suivre est si pressant, mon révérend Père, que, dès que je prononce ce mot, de *volonté divine*, c'est comme un brandon qui enflamme mon cœur ! et ne sachant où est cette volonté pour moi, je suis dans un trouble inexprimable !...

— Madame, lui répondit le P. de Villars, la volonté de Dieu est que vous vous rangiez sous la conduite de monseigneur de Genève ; elle vous est convenable, et non celle que vous suivez maintenant. Il a l'esprit de Dieu et de l'Eglise, et la divine Providence veut quelque chose de grand de vous, puisqu'elle vous donne ce séraphin terrestre pour vous conduire [1].

Cette assurance allégea la sainte baronne, *comme si*, disait-elle, *on lui eût ôté une montagne de dessus le cœur*. Mais le retour du P.*** lui ayant rendu toutes ses perplexités spirituelles, et le P. de Villars lui renouvelant l'assurance que Dieu voulait qu'elle mît son âme sous la direction de l'évêque de Genève, elle écrivit à ce saint prélat, et lui rendit compte de ses inquiétudes et des avis du P. de Villars. Saint François de Sales, voulant de son côté être assuré de la volonté de Dieu en cela, lui répondit de manière à calmer ses scrupules, mais ne décida rien, sinon qu'il fallait prier beaucoup pour connaître *le divin vouloir*. Cette réponse avait à peine rendu la paix à notre sainte, que son directeur la lui ravit de nouveau en exigeant qu'elle renouvelât ses vœux. L'humble Jeanne se soumit à cette exigence, bien

[1] *Mém. de la Mère de Chaugy.*

qu'elle prévît les douloureuses tortures, qui en résulteraient pour son âme ; mais, forte de l'avis du P. de Villars, dont la sainteté était connue, elle écrivit aussitôt à l'évêque de Genève pour lui faire connaître l'acte d'obéissance qu'elle venait d'accomplir :

« Je suis bien d'avis, lui répondit saint François de Sales, qu'il ne faut avoir qu'un directeur ; mais l'unité d'un père spirituel ne forclôt pas la confiance à un autre. Ne vous mettez point en peine en quel rang vous me pouvez tenir, pourvu que vous sachiez quelle est mon âme en votre endroit, et que je sache quelle est la vôtre au mien. Je sais que vous avez une entière et parfaite confiance en mon affection, sachez aussi que j'ai une vive et extraordinaire volonté de servir votre esprit de toute l'étendue de mes forces. Je ne vous saurais exprimer ni la candeur ni la qualité de cette affection que j'ai à votre service spirituel ; mais je vous dirai que je pense qu'elle est de Dieu ; que pour cela je la nourrirai chèrement, et que, tous les jours je la vois croître et s'augmenter notablement. Maintenant, Madame, vous voyez clairement la mesure avec laquelle vous me pouvez employer ; usez de tout ce que Dieu m'a donné pour le service de votre esprit, sans autre liaison qui porte obligation que celle de la vraie charité et amitié chrétienne. Obéissez à votre premier directeur filialement et librement, et servez-vous de moi charitablement et franchement......

«....Je loue la divine bonté du respect religieux que vous portez à votre conducteur; s'il vous donne licence, écrivez-moi quelques fois. »

Dieu permit, pour la manifestation de sa volonté, que cette lettre n'apportât qu'un calme momentané dans l'âme de notre sainte, et le P. de Villars, toujours

éclairé d'en haut, lui dit un jour, avec l'autorité de son ministère apostolique :

— Je ne vous dis pas seulement que vous devez vous soustraire à cette première conduite et vous mettre totalement sous celle de monseigneur de Genève ; mais je vous dis, de la part de Dieu, que si vous ne le faites, vous résistez au Saint-Esprit !

Ces paroles furent pour Jeanne l'ordre de Dieu même; elle les manda de suite à l'évêque de Genève, dont la réponse fut qu'un entretien avec elle lui étant nécessaire avant de rien décider, il la priait de s'arranger de manière à se trouver à Saint-Claude le 24 août fête de Saint-Barthélemy. La sainte baronne se hâta de préparer ce voyage avec madame de Brûlart, son amie, femme du premier président. Avant de partir, elle alla mettre ce pèlerinage dont elle attendait tant de bien pour son âme, sous la protection de saint Bernard en qui elle avait une dévotion toute filiale ; elle demeura longtemps en oraison dans son église, et en sortit le cœur plein de consolation.

Le 24 août, elle arrivait à Saint-Claude, en même temps que saint François de Sales et madame de Boissy sa mère, à qui le saint prélat présenta les deux dames de Dijon ; puis, laissant la présidente de Brûlart avec madame de Boissy, il leur demanda la permission de se retirer avec madame de Chantal. Dans cette première conférence notre saint lui rendit compte de l'état de sa conscience et du trouble qu'y apportait la direction qu'elle suivait forcément. Le lendemain le prélat se rendit de très-bonne heure chez la baronne de Chantal et lui dit :

— Madame, il est fort vrai que c'est la volonté de Dieu que je me charge de votre conduite spirituelle, et que vous suiviez mes avis.

Il s'arrêta, leva les yeux aux ciel, et reprit ensuite lentement et comme parlant avec effort :

— Madame, vous le dirai-je ?... Il le faut dire puisque c'est la volonté de Dieu: ces quatre vœux précédents ne valent rien et ne vont qu'à détruire la paix d'une conscience. Ne vous étonnez pas si j'ai tant tardé à vous donner une décision ; je voulais bien connaître la volonté de Dieu, et qu'il n'y eût rien de fait en cette affaire, que ce que sa main ferait.

La grande difficulté était tranchée, la volonté divine était connue ; la sainte veuve allait être dirigée désormais par l'illustre évêque de Genève, et, afin qu'il eût une connaissance approfondie de celle qui était appelée à le seconder en de si grandes choses, elle lui fit, le jour même, une confession générale de toute sa vie. Lorsqu'elle l'eut terminée, saint François de Sales lui remit cet engagement écrit et signé de sa main :

« J'accepte, au nom de Dieu, la charge de votre con-
« duite spirituelle pour m'y employer avec tout le soin
« et fidélité qui me sera possible, et autant que ma
« qualité et mes devoirs me le peuvent permettre. »

Dès son retour à Dijon, notre sainte se rendit à Notre-Dame-de l'Étang pour remercier Dieu de la grâce qu'il venait de lui accorder, et mettre sous la protection de la divine Marie la vie nouvelle qu'elle commençait. Voici la formule des vœux qu'elle écrivit et signa, dans cette église, en présence de Notre-Seigneur :

« Seigneur tout-puissant et éternel, je, Jeanne-Fran-
« çoise Frémiot, quoique très-indigne de votre divine
« présence, me confiant toutefois en votre bonté et mi-
« séricorde infinie, fais vœu à votre divine majesté, en
« présence de la glorieuse Vierge Marie et de toute votre
« cour céleste et triomphante, de perpétuelle chasteté

« et d'obéissance à monseigneur l'évêque de Genève, « sauf l'autorité de tous légitimes supérieurs. Suppliant « très-humblement votre immense bonté et clémence, « par le précieux sang de Jésus-Christ, qu'il vous plaise « recevoir cet holocauste en odeur de suavité, et, « comme il vous a plu me donner la grâce pour le dé- « sirer et offrir, il vous plaise aussi me la donner « abondante pour l'accomplir. *Amen.* Écrit à Notre- « Dame-de-l'Étang, ce 2 septembre 1604. »

Jeanne supplia la très-sainte Vierge d'être la gardienne de ses vœux qu'elle envoya ensuite à son nouveau directeur. Le P. de Villars continuait à la confesser pendant son séjour à Dijon ; pénitent lui-même de saint François de Sales, il ne pouvait que maintenir, dans une âme si longtemps agitée, la paix qu'elle venait de trouver enfin, *en passant par la porte de Saint-Claude.* L'évêque de Genève avait donné à Jeanne plusieurs avis importants qu'elle s'était empressée d'écrire afin de n'en rien perdre ; mais bientôt elle désira qu'il lui traçât un plan de conduite pour le règlement de ses journées et pour les diverses circonstances dans lesquelles elle pouvait se trouver. Saint François de Sales, en lui envoyant ce qu'elle demandait, ajoutait :

« Il faut tout faire par amour et rien par force ; il faut plus aimer l'obéissance que craindre la désobéissance. Je vous laisse la liberté d'esprit, et veux que s'il vous advient quelque occasion juste et charitable de laisser vos exercices, ce vous soit une espèce d'obéissance, et que ce manquement soit suppléé par l'amour. Souvenez-vous du jour du glorieux saint Louis, jour auquel, à Saint-Claude, vous ôtâtes de nouveau la couronne à votre cœur, pour la mettre aux pieds du roi Jésus ; jour auquel vous renouvelâtes votre jeunesse

comme l'aigle, vous plongeant en la mer de la pénitence ; jour fourrier du jour éternel pour votre âme. Ressouvenez-vous que, sur ces grandes résolutions que vous fîtes d'être tout à Dieu, de cœur, d'âme et d'esprit, je dis *amen*, de la part de l'Église notre mère, et à même temps la sainte Vierge et tous les anges firent retentir au ciel leur grand *Alleluia*.

« Je vous prie de bénir Dieu avec moi des effets du voyage de Saint-Claude ; je ne vous les puis dire, mais ils sont grands. »

QUATRIÈME PARTIE

ÉLUE DE DIEU.

I

Le 29 mai de l'année 1605, dès huit heures du matin, environ, le grand évêque de Genève sortait du château de Sales-Thorens, seul, un livre à la main, et se dirigeait sur la route d'Annecy. Arrivé près d'une ferme dépendante du château et située au bord d'une petite rivière appelée *la Filière*, il s'arrêta pour bénir les enfants qui étaient accourus au-devant de lui, il leur adressa de douces et affectueuses paroles, puis il continua sa marche et atteignit la ferme. Il entra dans la cour, ouvrit une petite porte, monta quelques marches et s'établit le plus commodément possible sur plusieurs bottes de foin, après avoir ouvert la porte qui servait de fenêtre à la grange dont il prenait possession. Cette fenêtre avait vue sur la route qui conduisait à Annecy. Le saint prélat s'assit tout près et ouvrit son livre ;

mais bientôt, absorbé sans doute par ses réflexions, il ferma le livre, pria et sembla se perdre dans une douce contemplation.

Il y avait plus de deux heures qu'il était dans cette sorte d'extase, lorsque le bruit d'un carrosse, avançant difficilement dans les mauvais chemins d'alors, le rappela à lui-même. Il regarda par la fenêtre de la grange, et, satisfait de son observation, il leva les yeux au ciel, parut remercier Dieu du fond de son âme, descendit et alla au-devant du carrosse qu'il avait entendu. Dès qu'il l'eut joint, les chevaux furent arrêtés, la portière s'ouvrit, le marchepied fut baissé et l'illustre évêque, montant dans le carrosse, se trouva près de la baronne de Chantal. Quelques moments après, ils étaient au château de Sales.

Notre sainte, de retour à Monthelon, n'avait pu conserver la paix qu'elle y avait apportée. Le P. de Villars n'était plus là, comme à Dijon, pour la calmer dans ses scrupules et la soutenir dans ses tentations ; après avoir échangé plusieurs lettres avec saint François de Sales, elle avait cru nécessaire de le voir de nouveau, et il lui avait donné rendez-vous à Sales pour les fêtes de la Pentecôte. Monsieur de Chantal s'était d'abord vivement opposé à ce voyage, le président Frémiot le désapprouvait aussi, mais la vénération que leur inspirait la haute sainteté du prélat et l'aimable douceur avec laquelle Jeanne sut faire apprécier ses motifs l'avaient emporté sur toute autre considération, et elle arrivait au château de Sales-Thorens avec l'agrément du président et avec celui du baron de Chantal.

Dès le lendemain, elle fit encore une confession générale et renouvela ses vœux. Lorsqu'elle eut achevé, le saint évêque lui dit :

— C'est donc tout de bon que vous voulez servir Jésus-Christ ?

— Tout de bon, mon Père, lui répondit-elle.

— Vous vous dédiez donc tout entière au pur amour!

— Oui ! tout entière ! afin qu'il me consume et me transforme en soi !

— Est-ce sans réserve que vous vous y consacrez ?

— Oui, je m'y consacre sans réserve.

— Méprisez-vous donc le monde comme boue et ordure, pour avoir Jésus-Christ et sa grâce ?

— Je le méprise de toute mon âme ; il m'est en horreur !

— Pour conclusion, ma fille, vous ne voulez donc que Dieu ?

— Non, mon Père, je ne veux que lui pour le temps et l'éternité !

Madame de Chantal eut plusieurs entretiens spirituels avec le prélat pendant les dix jours qu'elle passa au château de Sales, et, pressée par l'ardent désir que Dieu lui inspirait, elle s'écria dans une de ses conversations intimes :

— O mon Dieu ! mon Père ! ne m'arracherez-vous donc point au monde et à moi-même ?

— Oui, lui répondit-il avec lenteur et gravité, un jour vous quitterez toutes choses, vous viendrez à moi et je vous mettrai dans un total dépouillement et nudité de tout pour Dieu.

Dans un autre moment, plein des pensées qui remplissaient son âme pour un avenir peu éloigné, saint François de Sales dit à notre sainte :

— Le jour de votre arrivée, pendant que je vous attendais dans une grange de ferme, Dieu m'a communiqué de grandes choses sur vous, ma fille ; il m'a fait

connaître une manière de vie....., mais je ne veux pas vous le dire avant un an.

L'humble Jeanne ne lui demanda pas de s'expliquer davantage et attendit la manifestation de la volonté divine, dans la plus parfaite soumission.

Le 7 juin, elle quittait son saint directeur et repartait pour la Bourgogne où son beau-père qui la désirait avec impatience, la reçut avec joie: le jour de l'arrivée de Jeanne fut pour lui un jour de bonne humeur au grand dépit de dame Gertrude.

Saint François de Sales, nous l'avons dit, avait prescrit à notre sainte le règlement de ses journées, l'emploi de son temps pour les circonstances où elle pouvait se trouver, et les diverses œuvres de piété, de charité, de miséricorde qu'elle devait exercer. D'après ces règles de conduite, elle se levait à quatre heures et demie en été, et à cinq heures en hiver, sans jamais réveiller ses femmes ; c'était la recommandation expresse du saint évêque. Il avait appris que ses femmes de chambre se relevaient la nuit, quand leur maîtresse était en oraison, afin que l'une d'elles fût toujours prête à son appel lorsqu'elle voulait se coucher, et il l'avait blâmée de priver ainsi ces pauvres femmes d'une partie de leur sommeil. Jeanne, accoutumée aux soins de ses gens dont elle était chérie, ne leur avait jamais ordonné de l'attendre, mais n'avait jamais pensé à s'y opposer ; son directeur lui ayant fait l'observation, elle donna ses ordres en conséquence et cet abus cessa aussitôt.

Jeanne se levait donc seule, allumait son flambeau en hiver, se passait de feu, entrait dans son oratoire, y faisait une heure d'oraison et donnait ensuite quelques soins à sa toilette, toujours sans le secours de ses femmes. A sept heures, elle se rendait chez ses enfants

qu'on avait déjà levés, tous ses gens venaient l'y joindre, et elle faisait avec eux les prières du matin suivies de quelques minutes de méditation, que les petits enfants faisaient également avec un recueillement admirable. Elle allait ensuite rendre ses devoirs à son beau-pèreet lui offrir ses services pour son lever. Lorsque le vieillard était bien disposé, il ne voulait que sa belle-fille pour l'aider à s'habiller, et il chassait ses valets de chambre ; mais lorsqu'il était de mauvaise humeur, ce qui arrivait fréquemment, il la renvoyait en se plaignant du dérangement qu elle lui causait. En sortant de chez son beau-père, elle allait entendre la messe, et tous les samedis elle en faisait célébrer une en l'honneur de la sainte Vierge, par suite d'un vœu ; ce jour-là, il y en avait deux dans la chapelle du château.

Quelles que fussent les personnes qui se trouvaient réunies à la table du châtelain, Jeanne avait le talent de faire tomber les conversations qui pouvaient entraîner l'offense de Dieu, et de les reporter sur des sujets indifférents ou religieux ; elle le faisait avec tant de grâce et d'esprit, que tout le monde lui en savait gré, et s'empressait de le lui témoigner en suivant l'impulsion qu'elle donnait. Après le repas on lui apportait son ouvrage, et elle travaillait en causant jusqu'à l'heure où elle allait donner à ses enfants les leçons qu'ils ne recevaient que d'elle. On allait appeler les enfants de Gertrude, elle les plaçait auprès des siens, et elle leur enseignait à lire, leur expliquait le catéchisme et faisait travailler les petites filles pendant que Bénigne apprenait ses leçons ; enfin elle faisait une petite classe à ces neuf enfants ; ses domestiques assistaient à l'explication du catéchisme. Elle faisait ensuite, pour son compte, une lecture spirituelle d'une demi-

heure. Avant le souper elle se recueillait quelques instants dans son oratoire, et récitait son chapelet, qu'elle avait fait vœu de dire tous les jours de sa vie. Après le souper, lorsque le baron le permettait, et qu'il n'y avait pas de visites, elle réunissait tout son monde chez lui, et lisait une instruction religieuse à la portée des intelligences qui l'entouraient. A neuf heures elle rentrait dans son appartement, et récitait, avec ses enfants et ses domestiques, les prières du soir, les litanies de la sainte Vierge et le *De profundis* pour le baron Christophe ; après quoi chacun faisait son examen et demandait la bénédiction de son bon ange : tous ensemble disaient à haute voix l'*In manus tuas*, puis notre sainte leur présentait l'eau bénite à chacun en particulier, elle embrassait ses enfants, elle leur donnait sa bénédiction maternelle, et tout le monde allait se coucher. Jeanne donnait ensuite une demi-heure à l'oraison, elle relisait les avis de l'évêque de Genève, faisait suivre cette lecture de celle du point sur lequel elle devait méditer le lendemain et se couchait.

« Sa plus chère récréation, nous dit la Mère de Chaugy dans ses Mémoires, était de chanter des chansons spirituelles ; surtout elle aimait les psaumes de David, mis en vers par Philippe Desportes, abbé de Tiron. Elle avait toujours ce livre avec elle, même quand elle allait par les champs, à cheval ; elle le faisait pendre à un petit sac à l'arçon de sa selle, afin de chanter et louer Dieu le long du chemin. »

Jeanne se mortifiait en toutes choses. Elle faisait son lit, balayait sa chambre, n'acceptait plus aucun service de ses femmes pour tout ce qui lui était personnel. Ses cheveux étaient d'une beauté remarquable ; elle les avait soignés autrefois pour son mari, elle les

avait conservés et soignés depuis par habitude, mais, ne voulant plus rien désormais de ce que le monde apprécie, elle coupa ses beaux cheveux et les brûla. « Elle prit, dit la Mère de Chaugy, une coiffure sans façon, des nages noires, un bandeau de crêpe et une coiffe de taffetas noir, un collet fort petit et de toile épaisse sans empois, des manchettes basses, larges de deux doigts, une robe d'étamine si simple, qu'elle n'avait pas même de galon, une jupe de serge noire, et elle ne voulut plus user de bas de soie [1]. »

Madame de Chantal jeûnait tous les vendredis et samedis, et, suivant la pratique de saint François de Sales pour lui-même, elle mangeait ce qu'on lui présentait, sans s'occuper de son goût, et elle s'entendait avec une de ses femmes, afin que les mets délicats, qu'elle renvoyait sans y toucher, fussent réservés pour les pauvres;

[1] Qu'on nous permette, à ce propos, de citer une réflexion du premier historien de sainte Chantal, *messire de Maupas du Tour, évêque et comte du Puy;* elle plaira peut-être par sa naïveté, et on sera frappé de sa justesse; nous demandons seulement à n'en pas reproduire l'orthographe, trop gênante pour certains lecteurs :

« Je crains bien, dit-il, que l'exemple de notre Philothée ne « passe ici condamnation contre une infinité de personnes, et « particulièrement de son sexe, qui refusent de porter la livrée « de la modestie chrétienne pour prendre leurs habits de la main « du luxe et de la vanité. A quoi bon tout cet insolent attirail « d'orgueil que toutes les raisons du monde condamnent ? Si « l'homme se considérait avant le péché, il avouerait que l'état « d'innocence ne connaissait point ces superbes finesses que « nous avons trouvées en nos vêtements, et que le péché a été « le premier artisan qui a tissu la trame de nos étoffes, qui a « mis en œuvre les vers à soie, qui a fait suer les éléments « pour chercher des couleurs, qui a coupé les lins et déchiré « les toiles, et tout cela pour tailler de riches emplâtres afin de « couvrir les plaies qu'il a faites, ou bien pour faire une pompe « funèbre à un deuil éclatant sur le tombeau de la justice ori- « ginelle que nous avons tant de fois ensevelie dans nos péchés. « comme si ces marques de notre misère avaient besoin d'être « si riches. »

enfin son esprit de mortification s'étendait à tous les détails de la vie. Tout le monde, à Monthelon, la vénérait comme une sainte, et on s'indignait d'autant plus contre dame Gertrude dont la persécution s'aggravait chaque jour. L'humble Jeanne entendit un jour un des gens de son beau-père dire à un autre, en parlant de Gertrude dont elle venait de recevoir une nouvelle insulte :

— Cette misérable-là, il faudra que nous en fassions justice quelque jour ! Quand monseigneur sera mort, nous la prendrons, nous lui couperons le nez, et nous la traînerons tout autour du fossé [1] !...

— Non ! s'écria notre sainte, en se montrant tout à coup aux deux domestiques qui ne croyaient pas être entendus, non ! je la prendrai sous ma sauvegarde ; si Dieu se sert d'elle pour m'imposer une croix, pourquoi lui voudrais-je du mal ?

— Madame la baronne est si sainte ! reprit un des gens, et il est si malheureux de voir que ce n'est pas elle qui est maîtresse au manoir, mais bien cette méchante créature qui n'est qu'une servante et qui a l'audace de parler à Madame avec une insolence qui mériterait la hart ! Et Dieu sait, et le diable aussi, si les affaires sont bien entre ses mains.

— Il faut penser, répondit Jeanne, que Dieu le permet ainsi, afin que j'aie plus de temps pour vaquer à mes exercices de piétéet aux bonnes œuvres du dehors.

On comprend que cette angélique douceur et cette profonde humilité fissent de Jeanne un objet de continuelle admiration pour les gens du château, et qu'elle fût aimée de tous avec la plus tendre vénération. Mais

[1] Maupas et la Mère de Chaugy.

ce qui excitait une admiration plus grande encore, c'étaient les œuvres de charité et de miséricorde qu'elle exerçait.

II

Les malades, nous l'avons dit, recouraient avec une douce confiance à *la sainte de Monthelon*. Ils venaient quelquefois de plusieurs lieues et des châtellenies voisines, couverts de plaies, hideux à voir: les uns affligés du chancre; les autres de la lèpre ; plusieurs couverts d'ulcères ; mais, quelle que fût la répugnance qu'ils inspiraient à ceux qui les voyaient, la sainte les recevait toujours avec un égal empressement, une égale charité. Elle pansait leurs plaies, elle les lavait, souvent même elle les baisait à genoux. Non contente de rendre ses services à ceux qui venaient à elle, l'héroïque femme allait chaque jour les porter aux malades du village de Monthelon. Elle les lavait, les nettoyait, faisait leur lit, balayait et appropriait leur chambre, lavait de ses mains tous leurs ustensiles, leur rendait les services les plus bas et les plus répugnants, accompagnait tous ses soins de douces et encourageantes paroles, et portait ainsi la consolation dans le cœur du malade et la paix dans son âme :

— Chère baronne, dit un jour à notre sainte une châtelaine des environs, vous compromettez votre dignité; je crois que vous feriez plus sagement de consacrer à monsieur votre beau-père le temps que vous donnez à tous ces gens-là.

— Je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez, lui répondit Jeanne ; mais le temps que je consacre aux pauvres et aux malades n'étant pas pris sur celui que je dois à mon beau-père, je ne saurais m'en reprocher l'emploi. Outre cela, monsieur de Chantal a un grand nombre de domestiques pour le servir le jour et la nuit, et les pauvres de Jésus-Christ n'auraient personne si je les abandonnais.

La châtelaine qui n'avait d'autre motif pour blâmer Jeanne, que celui de n'avoir pas le courage de l'imiter, n'insista pas davantage.

Les dimanches et les jours de fête, notre sainte allait, avec l'agrément du châtelain, visiter tous les malades de la paroisse, et elle y allait toujours à pied, par les plus grandes chaleurs aussi bien que par les plus grands froids. Elle se faisait accompagner de deux de ses femmes et leur disait qu'elles allaient faire ensemble un petit pèlerinage, et visiter Notre-Seigneur, au jardin des Oliviers, ou sur le Calvaire, ou au Saint-Sépulcre. Elles gardaient le silence en chemin, ou s'entretenaient du mystère qu'elles avaient l'intention d'honorer plus particulièrement dans les visites du jour ; quelquefois elles chantaient des psaumes. Lorsque madame de Chantal voyait un malade près de mourir, elle l'exhortait avec le zèle d'un apôtre et une onction qui pénétrait les cœurs. Elle ne demandait qu'une récompense de ses soins et de ses fatigues : c'était d'ensevelir tous les pauvres qui mouraient dans l'étendue de la seigneurie. Aussi, les bonnes gens du pays avaient-ils coutume de dire, à la mort des pauvres :

— Il n'y faut pas toucher ! c'est le droit de madame la sainte baronne ; il faut aller l'avertir.

La lèpre était fort commune alors, et les malheureux

atteints de cet horrible mal, repoussés de tous côtés, erraient souvent dans les campagnes, mourant de douleurs et de faim. La baronne de Chantal savait cela, et elle recommandait qu'on lui amenât ceux qu'on rencontrerait dans les environs de Monthelon. Dieu permettait pour l'exercice héroïque de ce genre de charité, qu'elle en eût toujours un à soigner chez elle, près de son appartement, dans la partie où elle avait établi sa pharmacie et où elle recevait les pauvres qu'elle pansait.

Lorsqu'on lui amenait un lépreux trouvé gisant dans la campagne, elle lui servait d'abord un peu de bouillon pour le ranimer, et elle-même le portait aux lèvres du malade dont elle soutenait la hideuse tête. Elle nettoyait ses plaies : elle lui coupait les cheveux, qu'elle brûlait, afin que personne ne fût forcé d'y toucher ; elle lavait et pansait sa tête, le couvrait de linge propre, le couchait dans un bon lit, et jamais elle ne l'eût renvoyé qu'il ne fût guéri. D'ordinaire, les lépreux ainsi recueillis chez elle, y mouraient dans les sentiments les plus chrétiens, après avoir reçu les sacrements par les soins et la sollicitude de celle qui se dévouait au salut de leur âme, avec autant de zèle qu'au soulagement de leur corps. Sa charité les suivait encore au delà de la mort, car nulle autre qu'elle ne les ensevelissait, et, après avoir assisté à la messe qu'elle faisait célébrer pour eux, elle les accompagnait à leur dernière demeure.

Un jour, un cousin du baron de Chantal, surprenant la noble femme occupée à ensevelir un de ces malheureux, mort dans son appartement, tenta vainement de lui faire cesser cette œuvre héroïque de miséricorde. Voyant qu'elle tenait à l'accomplir jusqu'au bout, il

s'emporta contre ce qu'il appelait *une véritable folie*, et finit par lui dire :

— Vous savez pourtant, Madame, que, dans l'ancienne loi, celui qui touchait un lépreux était déclaré mmonde.

— Oui, Monsieur, je le sais, répondit-elle avec sa douceur habituelle.

— Eh bien ! ma cousine, vous devez savoir également que cette loi n'a jamais été abolie pour les gens sensés ; à plus forte raison pour les gens de qualité !

— Je sais surtout une chose, répliqua notre sainte, c'est que j'ai lu dans la Sainte-Écriture que Notre-Seigneur, dans sa Passion, a été vu comme un lépreux, et je vous avoue que depuis ce moment, je n'ai eu horreur que de la seule lèpre du péché. Je me souviens d'ailleurs de cette parole de David : *Dieu a élevé le pauvre de la fange, et l'a fait asseoir parmi les princes de son peuple...*

Et, ne répondant plus à son parent, elle continua et acheva l'œuvre commencée, sans s'inquiéter des obstacles que pourraient faire naître pour l'avenir les observations de son cousin. Dieu, pour qui seul la sainte femme exerçait une si admirable charité, ne permit pas que le baron se laissât influencer au point de la lui interdire. Il se présenta bientôt une autre circonstance qui valut à notre sainte un assaut bien autrement difficile à soutenir. Elle soignait une pauvre femme du village, dont le visage, était rongé par le chancre le plus affreux, et, depuis trois ans que nul ne voulait approcher de cette malheureuse patiente, dont la vue et l'odeur repoussaient les plus courageux, c'était *la sainte de Monthelon* qui la pansait et lui rendait tous les services dont elle avait besoin. Les progrès du

mal étaient devenus si effrayants, que la famille de monsieur de Chantal, après avoir tout tenté pour détourner Jeanne de continuer ses soins à cette pauvre malade, eut recours à l'influence toujours certaine du président Frémiot. On lui manda tout ce qu'il y avait d'horrible à voir et de malsain à respirer auprès d'une malade qui n'avait plus de visage, et dont le cou était à moitié tombé. Le président, tremblant pour la santé de sa bien-aimée fille, lui écrivit aussitôt, et, pour la première fois de sa vie, il lui parlait avec sévérité. Il terminait sa lettre par ces paroles, qui feront juger combien l'autorité paternelle était chose sacrée alors, et à quel point elle se faisait sentir dans l'occasion, quel que fût l'âge de celui à l'égard duquel elle s'exerçait :

« En vertu de toute l'autorité et du pouvoir qu'un père a sur sa fille, je vous défends de toucher à cette femme chancreuse ; si vous ne vous souciez pas de vous-même, ayez pitié de ces quatre beaux enfants que Dieu vous a laissés, et desquels il vous fera rendre compte. »

Jeanne reçut cette réponse en toute humilité et comme venant de Dieu même. Son père avait parlé, elle n'avait qu'à obéir, elle le fit sans la moindre hésitation. Dès ce jour, elle cessa de panser la pauvre femme malade ; mais comme on ne lui avait pas défendu de l'approcher, elle préparait le pansement et le lui apportait régulièrement trois fois le jour. Depuis longtemps la malade, n'ayant plus de mâchoire, plus de face, ne pouvait recevoir de nourriture que par une ouverture que le mal rongeur avait faite à son cou; notre admirable sainte lui introduisait par là un peu de bouillon, au moyen d'une manière *de biberon qu'elle avait fait exprès,* nous dit la mère de Chaugy. Qu'on juge de la douleur de Jeanne en recevant la défense de toucher cette pauvre femme ! Elle continua à

la soutenir par les liquides nourrissants, puisqu'elle le pouvait sans la *toucher*, mais c'était tout ce qu'il lui était possible de faire sans désobéir. Cette femme vécut trois semaines éncore, et notre sainte ayant fait faire de petites pinces en argent, demanda au curé de les employer à introduire dans le gosier de la mourante une petite parcelle de le sainte hostie, afin qu'elle ne fût pas privée du saint Viatique. Le curé l'ayant ainsi communiée, elle mourut dans les sentiments les plus édifiants.

Dieu s'était plu à récompenser un jour l'étonnante charité de notre sainte d'une manière bien consolante, et depuis ce moment, son amour pour les pauvres n'avait plus connu de bornes.

Le jour de la Sainte-Trinité, 1604, Jeanne se promenait, le soir, à quelques pas du château. Trois beaux jeunes hommes viennent à elle, et, bien que dans leur extérieur rien n'annonce la misère, ils lui demandent une aumône pour l'amour de Dieu. La noble femme ne trouvant dans son aumônière qu'une menue monnaie qu'elle n'eût osé leur offrir, prend à son doigt une bague de prix que son mari avait portée jusqu'à sa mort, qu'elle lui avait retirée elle-même, à laquelle elle tenait par le fond de son cœur, et elle la donna à l'un des jeunes gens en lui disant :

— Je n'ai que cela, ce sera pour vous trois, si vous le voulez bien.

— Oui, Madame, lui répondit-il, nous sommes assez bons amis pour tout partager entre nous; il suffit que vous ayez donné à l'un de nous pour que nous vous soyons reconnaissants tous les trois.

Jeanne, aussitôt, se sent pénétrée de la présence de Dieu avec tant de force et de douceur, qu'elle tombe sur ses genoux et baise les pieds des trois jeunes hommes qui ne s'opposent point à ce témoignage de respect; mais à

peine elle avait achevé, qu'ils avaient disparu tous les trois. Elle chercha vainement à se rendre compte du chemin qu'ils avaient pris;elle ne vit qui que ce fût dans la campagne,tout était désert,le silence était partout...

La sainte remercia Dieu de la faveur qu'elle venait de recevoir, et dont elle ne pouvait douter, elle se promit de ne jamais répondre par un refus à ceux qui recourraient à sa charité, et d'aller même au-devant de toutes les misères des pauvres pour les soulager. De là les actes héroïques que nous avons vus ; de là aussi cette ardeur de zèle qui la mit aux portes de la mort en l'année 1606.

Appelée à Bourbilly, où sa présence était nécessaire, pendant les vendanges, elle voit s'y déclarer une épidémie qui fait de nombreuses victimes : c'était une dyssenterie si violente, qu'elle emportait le malade en quelques jours. Jeanne se dévoua comme elle savait le faire, allant d'une maison à l'autre, soignant les vivants, ensevelissant les morts, ne prenant de repos ni la nuit ni le jour. Elle succomba à tant de fatigues, gagna la maladie, et, se voyant très-mal, fit un suprême effort pour écrire à son beau-père et lui recommander ses enfants. Tout le manoir de Monthelon éclata de douleur en recevant cette nouvelle. Le châtelain ne pouvait supporter la pensée de perdre sa belle-fille, les enfants étaient inconsolables, tous les gens du service étaient en larmes, à l'exception de Gertrude qui triomphait... Mais Dieu avait ses desseins sur notre sainte. Inspirée par son divin esprit, Jeanne fait un vœu à la sainte Vierge, et elle est guérie à l'instant même. Alors, se hâtant de terminer ses affaires, elle monte à cheval et retourne à Monthelon où sa présence apporte la joie et la consolation dont on avait si grand besoin.

III

SAINT FRANÇOIS DE SALES A SAINTE JEANNE DE CHANTAL.

Annecy, ... 1607.

« Vous trouvant plongée dans l'espérance d'entrer en religion, vous avez eu peur, ma chère fille, d'avoir contrevenu à l'obéissance ; non, je ne vous avais pas dit que vous n'en eussiez nulle espérance, mais que vous ne vous y amusassiez pas, n'y ayant rien qui nous empêche tant de nous perfectionner en notre vocation que d'aspirer à une autre. Les enfants d'Israël ne purent chanter en Babylone, parce qu'ils n'étaient pas dans leur pays ; je voudrais que nous puissions chanter partout. Je vois votre désir d'être religieuse toujours plus grand. O doux Jésus ! que vous dirai-je, ma très-chère fille ? Sa bonté sait que j'ai souvent imploré sa grâce au saint sacrifice et ailleurs, et que j'ai employé la dévotion et les prières des autres meilleurs que moi ; et qu'ai-je appris jusqu'à présent ? qu'un jour, ma fille, vous devez tout quitter : c'est-à-dire, afin que vous n'entendiez pas autrement que moi, j'ai appris que je vous dois conseiller un jour de tout quitter. Je dis *tout*. Mais que ce soit pour entrer dans un ordre religieux, il ne m'est point encore arrivé d'en être d'avis et je ne vois rien qui me convie à le désirer. Sachez qu'en cette enquête, je me suis tellement mis en indifférence de ma

propre inclination pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort. Néanmoins jamais le *oui* ne s'est pu arrêter dans mon cœur, et le *non* s'y trouve avec beaucoup de fermeté. Mais la chose étant fort importante, donnez-moi encore un peu de loisir pour prier et faire prier : encore faudra-t-il, avant que de résoudre, nous entretenir à souhait ; et, pour cela, que vous fassiez un voyage à Annecy et y venir passer les fêtes de Pentecôte, sauf empêchement. »

La baronne de Chantal se rendit en effet à Annecy, sans obstacle, cette fois, de la part de son père ni de son beau-père, et y arriva avec sa fille aînée la veille de la Pentecôte 1607, dans une parfaite indifférence sur ce qu'il plairait à la divine volonté de décider pour son avenir, mais avec le désir le plus vif de tout quitter pour aller où elle l'appellerait. Le lundi suivant le saint évêque, après sa messe, la fait prier de le venir trouver à la sacristie ; elle s'y rend aussitôt, le prélat l'accueille avec une gravité toute céleste, et se tenant debout à une assez grande distance :

— Hé bien ! ma fille, lui dit-il, je suis résolu sur ce que je dois faire de vous.

— Et, moi, Monseigneur et mon Père, répondit Jeanne en se mettant à genoux, je suis résolue à obéir.

— Oui dà ? ajouta-t-il. Or sus, il faut entrer à Sainte-Claire.

— Mon Père, je suis toute prête.

— Non, vous n'êtes pas assez robuste ; il faut être sœur de l'hôpital de Beaune.

— Tout ce qu'il vous plaira, mon Père.

— Ce n'est pas encore ce que je veux, ma fille ; il faut être carmélite.

— Je suis prête à obéir, Monseigneur.

Le saint évêque avait laissé madame Chantal sur ses genoux, et il était resté debout devant elle, l'éprouvant ainsi pour s'assurer davantage de sa parfaite soumission. Il reprit :

— Non, ce n'est point cela que Dieu demande de vous. Ce qu'il veut, je vais vous le faire connaître.

Alors seulement il lui fit part du plan que Dieu lui avait inspiré pour la fondation d'un ordre religieux, il ajouta :

— Courage, ma fille ; toutes choses concourent à affermir ce projet en mon âme. J'y vois de grandes difficultés pour l'exécution et je n'y vois goutte pour les démêler ; mais la divine Providence fera le reste par des moyens inconnus aux créatures.

Il paraissait presque impossible, en effet, que madame de Chantal, désignée par Dieu lui-même au vénérable prélat, pût obtenir le consentement de sa famille et abandonner quatre enfants qu'elle aimait avec une incomparable tendresse, et qu'elle élevait avec autant d'intelligence que de dévouement. Il paraissait tout aussi impossible d'établir la première maison du nouvel institut dans la ville d'Annecy ; et pourtant c'était le lieu que Dieu avait choisi pour servir de berceau à l'ordre de la Visitation. Mais saint François de Sales, sachant que *ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu*, se reposait sur la Providence du soin de vaincre toutes les difficultés, et il ne tarda pas à la voir en œuvre.

Le jour de la Fête-Dieu, après la procession, notre sainte, très-fatiguée, rentrait à l'évêché ; quelques gentilshommes s'empressèrent de lui offrir la main pour monter le perron ; elle remercia avec la grâce qu'elle mettait à tout, et, apercevant parmi eux le baron de Thorens, frère de saint François de Sales :

— Je veux bien celui-ci pour mon partage[1], dit-elle en acceptant son appui.

Le jeune Bernard de Thorens s'empressa de dire à madame de Boissy sa mère, la préférence dont il venait d'être l'objet, et cette circonstance, insignifiante en apparence, eut un résultat inattendu. Depuis longtemps déjà, la comtesse de Boissy nourrissait le désir d'obtenir pour Bernard la main d'Aimée de Chantal, fille aînée de notre sainte ; l'honneur que son fils venait de recevoir lui paraissant une occasion favorable, elle pressa l'évêque de Genève de faire les premières ouvertures de ce projet d'alliance pendant le séjour de madame de Chantal à Annecy :

— Mon désir est que vous lui en parliez aujourd'hui même, ajouta-t-elle, car vous ne sauriez m'assurer trop tôt le bonheur d'avoir cette incomparable fille.

— Bien volontiers le ferai-je pour votre contentement, lui répondit-il, quoiqu'à vrai dire, je n'y vois qu'empêchement du côté des grands-pères ; m'est avis que s'ils y donnent consentement, la bonne Providence s'en sera bien mêlée.

Le jour même, le prélat exprima le désir de sa mère à madame de Chantal :

— Une telle alliance me remplirait de joie, Monseigneur, lui répondit-elle, et pour ce qui est de moi, ma fille est toute vôtre ; mais, hélas ! puis-je répondre du consentement de monsieur mon père et de celui de monsieur de Chantal? L'un et l'autre aiment passionnément cette enfant, et si Dieu ne met la main à cette affaire, jamais ils ne consentiront à marier cette chère petite en Savoie.

[1] *Mère de Chaugy.*

— C'est aussi ce que je pense ; mais il est possible que la bonne Providence arrange toutes choses à notre satisfaction, si tel est le bon plaisir du Maître.

— Je ferai de mon mieux, Monseigneur, je le promets de grand cœur.

— Ma chère fille,ajouta le saint évêque,cette alliance n'est pas la seule ambition de madame de Boissy ; elle en a une autre que je partage, et je vous le dis en simplicité, si vous voulez nous satisfaire en ce point, vous réjouirez mon cœur grandement.

— Je suis toute prête, Monseigneur,et me trouverai, certes, des plus heureuses si je puis vous être agréable en ce qui dépend de moi.

— Eh bien! ma chère fille,Dieu veuille nous entendre et que la chose se puisse faire. Vous savez que ma sœur,qui est à l'abbaye du Puy-d'Orbe pour son éducation, est loin d'être aussi accomplie que notre petite Aimée, laquelle n'a que neuf ans, tandis que ma sœur en a quinze. Vous feriez une chose agréable à Dieu et à nous, si vous la vouliez prendre, diriger et former en tout comme votre enfant,afin qu'elle ressemble un jour, si faire se peut, à notre chère Aimée.

— Oui, certes, Monseigneur, je la prendrai et soignerai comme mienne, bien volontiers, et je l'aimerai comme telle, répondit madame de Chantal avec empressement.

Le même entretien se renouvela avec madame de Boissy, et tous les arrangements furent pris pour l'exécution de ces deux plans, si chers à tous les intéressés d'Annecy.

Le séjour de Jeanne dans cette ville produisit des effets merveilleux pour la gloire de Dieu. Plusieurs femmes de qualité étant venues la voir chez la com-

tesse de Boissy, elle leur parla avec tant de force de son mépris des choses de la terre et de son désir de ne vivre que pour Dieu, elle leur fit sentir si vivement la vanité des parures excessives et des plaisirs frivoles, que la plupart réformèrent leur vie,et ne se montrèrent dans le monde qu'avec la plus grande simplicité et la plus parfaite modestie.

Après l'octave du Saint-Sacrement, sainte Chantal reprit la route de Bourgogne ; elle s'arrêta à l'abbaye du Puy-d'Orbe, prit la sœur de l'évêque de Genève, comme il était convenu; et l'emmena à Monthelon où dès son arrivée, elle fut attaquée par une violente dyssenterie qui l'enleva en peu de jours, malgré les soins empressés de madame de Chantal, et malgré ses prières les plus ferventes. Cette enfant était un objet de prédilection pour son saint frère, elle était la seule fille de madame de Boissy ; il est aisé de comprendre quelle dut être la douleur de notre sainte baronne, et dans quels termes elle l'exprima à celui pour qui elle s'était chargée de ce précieux dépôt. Saint François de Sales était en visite pastorale dans son diocèse lorsqu'il reçut cette accablante nouvelle ; il partit aussitôt pour Sales-Thorens, afin de l'annoncer à sa vénérable mère, que lui seul pouvait consoler dans une telle douleur, et il écrivit à madame de Chantal :

« ..... Il ne faut pas seulement agréer, ma fille, que Dieu nous frappe ; mais il faut acquiescer que ce soit sur l'endroit qui lui plaira.....

« ..... Je vous vois avec votre cœur vigoureux, qui aime et qui veut puissamment, et je lui en sais bon gré, car ces cœurs à demi morts, à quoi sont-ils bons ? Mais il faut que vous fassiez toutes les semaines, au moins une fois, un exercice particulier d'aimer la vo-

lonté de Dieu plus que nulle autre chose ; et cela, non-seulement dans les occasions supportables, mais encore dans les plus insupportables..... »

Notre sainte, après avoir lu cette lettre, écrivit sur son livret, qu'elle relisait tous les jours :

« O Seigneur Jésus ! je ne veux plus de choix ; touchez telle corde de mon luth qu'il vous plaira, à jamais et pour jamais, il ne fera entendre que cette harmonie : oui, Seigneur Jésus, sans si, sans mais, sans exception, votre volonté soit faite sur père, sur enfants, sur toutes choses et sur moi-même. »

Jeanne avait connu, au moment où Dieu rappelait à lui la sœur chérie du saint évêque de Genève, que la volonté divine était qu'elle donnât une de ses filles à la maison de Sales, et elle avait fait vœu d'obéir à cet ordre du Ciel. L'opposition fut vive dans les deux familles paternelle et maternelle ; mais la noble mère fit si bien comprendre à tous qu'elle n'avait à offrir d'autre consolation à la maison de Sales, qu'ils consentirent à lui donner une fille en échange de celle qui venait de mourir dans le château de Monthelon. Le président Frémiot mandait à saint François de Sales en lui envoyant son consentement :

« Il faut que je confesse, Monseigneur, que jamais d'autres forces que celles que Dieu a données à la baronne de Chantal, ma fille, n'eussent su tirer cette petite de mes genoux, d'entre mes bras ni de devant mes yeux. »

Cependant, l'enfant n'avait que neuf ans, et le mariage ne pouvant se conclure de longtemps, la comtesse de Boissy craignit tous ces retards, et pressa le saint évêque de hâter la conclusion :

« Je vous assure, écrivait-il à l'illustre baronne de

Chantal, que ma mère est dans une telle impatience d'être mère d'une fille que vous lui devez donner, que les continuelles presses qu'elle m'en fait me donneraient de l'inquiétude avec elle, si je ne me souvenais de l'édifice auquel je travaille, qui est de bien établir mon âme dans une constante paix. Dieu m'est témoin combien je désire cette belle-sœur, et comme elle me sera chère : elle me sera plus que sœur et plus que fille ; mais, pour cela, se faut-il empresser..... »

IV

Un des premiers jours de février 1609, vers le soir, le son du cor retentissait à la grille du vieux manoir de Monthelon, et, peu d'instants après, quatre carrosses et plusieurs gentilshommes à cheval s'arrêtaient successivement devant le perron de la cour d'honneur, où madame de Chantal, le grand évêque de Genève et le baron de Thorens son frère, étaient venus recevoir les visiteurs. Bientôt le châtelain, déjà entouré de sa famille, vit entrer dans son vaste salon l'archevêque de Bourges, le président Frémiot, le premier président du Parlement, et les plus proches parents de Jeanne du côté des Berbisy comme de celui des Frémiot, ainsi que quelques amis intimes du bon président. La satisfaction était générale dans les deux familles de la baronne de Chantal ; la joie était dans tous les cœurs, et le châtelain lui-même, oubliant sa maussaderie habituelle, n'avait que de gracieux sourires et d'aimables paroles pour chacun.

A la fin du mois d'octobre 1608, saint François de Sales, que notre sainte attendait à Dijon, y était arrivé avec son frère Bernard, afin de le présenter à tous les membres de la famille dans laquelle il devait entrer. Tous, enchantés d'ailleurs de s'allier à la maison de Sales, avaient été ravis du jeune baron de Thorens ; les deux frères avaient été retenus jusqu'à la fin de l'année, et, lorsqu'on les laissa partir pour le château de Monthelon, avec madame de Chantal qui allait les présenter à son beau-père, on était convenu de les y rejoindre le jour où nous venons de les y voir arriver.

Dès le lendemain, les nobles familles signaient le contrat de mariage de damoiselle Marie-Aimée de Rabutin-Chantal, avec très-haut et très-puissant seigneur Bernard de Boissy, baron de Sales-Thorens. C'était là le motif de cette grande réunion au château de Monthelon.

Dame Gertrude n'avait pas été consultée sur ce projet d'union, et même, il faut le dire, elle en avait eu connaissance un peu tard, et seulement après l'arrivée des parents de son maître. Or, dame Gertrude désapprouvait d'autant plus cette alliance, qu'elle avait d'autres vues pour l'avenir de damoiselle Aimée. Elle s'était même engagée à disposer l'esprit du baron en faveur d'un gentilhomme du voisinage qui désirait fort payer ses dettes au moyen d'un riche mariage, et l'aînée de la maison de Chantal lui paraissant fort à sa convenance, il s'était adressé à dame Gertrude, lui avait demandé de lui préparer les voies, et l'avait assurée qu'elle pouvait compter sur sa générosité. On comprend dès lors le zèle qu'elle aurait mis à le servir, si elle se fût doutée qu'on s'occupât déjà du mariage d'une si jeune enfant, et on devine son dépit en

l'apprenant trop tard pour tenter d'y mettre obstacle. Ce dépit ne pouvait rester infructueux ; mais, pour donner satisfaction au désir de vengeance qui la dévorait, Gertrude dut le contenir et attendre le moment de frapper avec certitude de succès.

Le baron de Chantal avait plus de quatre-vingts ans, il était infirme, très-affaibli de corps et d'esprit, et, dans ces conditions on arrivait aisément à lui persuader l'impossible. Quand tout le monde fut parti, et que le manoir eut repris son train habituel, Gertrude, choisissant le moment où Jeanne allait visiter les malades de la paroisse, se rendit près du châtelain, et, de l'air mystérieux et dévoué qu'elle savait si bien prendre au besoin, elle lui fit entendre sur le compte de notre sainte toutes les calomnies que l'enfer avait pu lui suggérer. Le vieillard se refusa d'abord à croire ce que Gertrude lui assurait, mais bientôt, dominé par la fâcheuse influence de cette femme, il s'irrita au point d'écrire au président Frémiot pour lui faire connaître tous ses griefs contre la sainte baronne ; il le fit dans les termes les plus amers, et un courrier fut aussitôt expédié pour porter cette lettre à Dijon.

C'était la première fois que le président recevait une plainte de sa fille bien aimée. Jamais il n'avait entendu blâmer que l'héroïsme de ses vertus. Ne comprenant rien à cette énigme, il écrivit à sa chère Jeanne pour lui en demander l'explication, et se contenta de répondre au baron qu'il ne pouvait condamner sa fille avant de l'entendre. La sainte veuve se vit forcée d'avouer alors à son père ce qu'elle lui avait caché jusque-là : la haine dont elle était l'objet de la part de Gertrude, et la position humiliante que cette haine lui avait faite dans la maison de son beau-père, depuis plus de six ans qu'elle y

habitait. En apprenant tout ce que son héroïque fille souffrait depuis longtemps, sansqu'il l'eût jamais soupçonné, le président fut pénétré d'une douleur égale à son admiration. Il lui écrivit dans les termes les plus tendres, se plaignit d'avoir ignoré tant de souffrance, et la pressa vivement de quitter Monthelon, pour venir se fixer à Dijon, auprès de son père toujours heureux et fier de la posséder. Jeanne n'accepta pas cette arrangement, mais elle se servit adroitement du désir exprimé par son père, en le communiquant au baron de Chantal. Celui-ci jeta les hauts cris, s'empressa de reconnaître qu'il avait été trompé, et remercia sa belle-fille d'avoir répondu par un refus.

Jeanne, le voyant si bien disposé en sa faveur, en profita pour lui demander la permission d'aller passer le carême à Annecy, avec sa fille aînée que madame de Boisssy désirait beaucoup revoir, et Françoise, la seconde, trop grande maintenant pour être si longtemps séparée de sa mère. Monsieur de Chantal consentit volontiers à ce voyage, que le président approuva également, et Jeanne partit avec ses deux filles aussitôt après avoir reçu cette dernière approbation d'autant plus désirée, que saint François de Sales devait prêcher lui-même la station à Annecy.

Tel était alors le respect pour l'autorité paternelle, que la baronne de Chantal, mère de famille, veuve, âgée de trente-sept ans, ne se serait pas permis d'entreprendre un voyage aussi long sans en demander la *permission*, non-seulement à son beau-père avec lequel elle vivait, mais encore à son père dont elle était éloignée de douze à quatorze lieues. Et qu'on ne croie pas que notre sainte fût une exception, et que cet esprit de dépendance fût seulement l'effet de son éminente

sainteté ; il était dans les mœurs de l'époque. Un père et une mère conservaient leurs droits sur leurs enfants aussi longtemps qu'ils conservaient la vie, parce que les commandements de Dieu étaient encore regardés, à cette époque, comme obligatoires pour tous les âges et dans toutes les positions.

Notre sainte fit l'admiration de toute la ville d'Annecy, par l'édification qu'elle y apporta, et s'entendit avec le saint évêque pour tout ce qui regardait leur plan de fondation religieuse. Lorsque tout fut réglé entre eux, ils fixèrent le jour de la célébration du mariage d'Aimée de Chantal, et Jeanne revint en France, et s'arrêta à Dijon où son père la reçut avec plus de joie que jamais, et la retint plusieurs mois. Elle en profita, ainsi qu'elle faisait toujours pour lui faire examiner quelques affaires dans l'intérêt de ses vassaux et de ceux de son beau-père. Le bon président s'y dévouait volontiers ; il savait toujours trouver le temps nécessaire pour obliger les pauvres, et surtout ceux que sa fille protégéait et lui recommandait. Il aimait à l'entendre parler du séjour qu'elle venait de faire à Annecy et des sermons de l'évêque de Genève qu'il affectionnait singulièrement, et qu'il vénérait de toute son âme. « C'est ma délicieuse suavité, — écrivait-il à l'illustre prélat, — de m'entretenir avec ma fille de Chantal, car elle ne nourrit mon âme que du miel céleste qu'elle a recueilli auprès de vous. »

Madame de Chantal avait trente-sept ans, nous l'avons dit, mais elle n'en était pas moins recherchée par plusieurs seigneurs qui, tous, pressaient le président de leur obtenir la préférence. Elle les avait également refusés ; néanmoins, l'un d'eux avait si bien pris ses mesures, que notre sainte eut à lutter, non-

seulement contre son père, mais contre tous ses parents et tous ceux de son mari. Le gentilhomme qui la désirait si ardemment avait aussi des enfants et une fortune considérable ; il proposait de faire épouser à ses deux fils les deux plus jeunes filles de Jeanne, et sa fille à Bénigne, ce qui eût réuni les deux fortunes, et satisfait toutes les familles. Mais la fermeté de la noble veuve triompha de tous les moyens qu'on employa pour la vaincre, même de la tendresse de son père :

« Je souffrais un vrai martyre, — disait-elle un jour à propos de cette recherche, — car ce seigneur était grand ami de mon père, qui s'offensait du moindre rebut que je lui faisais. J'eusse bien voulu être chez mon beau-père ; toutes les persécutions que j'y avais souffertes me semblaient des roses auprès de ces épines. Je me tenais serrée à l'arbre de la sainte croix, crainte que tant de voix charmeresses ne fissent endormir mon cœur en quelques complaisances mondaines. »

Cette épreuve, on le voit par le naïf aveu de notre sainte, fut une des plus difficiles qu'elle eût à surmonter. Son amour pour ses enfants, dont on lui faisait entrevoir le brillant avenir ; sa tendresse pour son père, qui désirait beaucoup ce mariage ; son affection pour des parents qui l'accablaient d'instances, tous ces sentiments humains, en un mot, criaient dans son cœur avec une telle force, qu'elle dut craindre un moment d'être ébranlée. Or, elle avait fait vœu d'être à Dieu sans réserve ; ce vœu elle l'avait souvent et librement renouvelé, et elle aurait donné mille fois sa vie plutôt que d'y être infidèle. Dans ces moments de lutte contre le désir de son père, voulant témoigner à Dieu tout son amour et toute sa volonté de ne plus vivre que pour

lui, elle grava profondément sur son cœur le saint nom de Jésus. On ignora toujours l'instrument dont elle se servit pour cela ; mais, ce qu'on a su certainement, c'est que le sang coula si abondamment, qu'elle put le recueillir et en écrire un renouvellement de ses vœux. Ce qu'on a su après sa mort, c'est que l'empreinte sacrée était restée, et que les cicatrices en étaient d'une profondeur effrayante. Dieu, touché de tant d'amour, permit enfin que la famille de notre admirable Jeanne acceptât ses refus, et lui laissât la paix.

Cependant, le temps s'écoulait ; Jeanne n'avait pas encore avoué à son père son désir de se retirer du monde, et il était important de le préparer à ce grand sacrifice. La veille de la fête de saint Jean-Baptiste, 23 juin, toute la maison du président étant aux feux de joie, la noble femme, tremblante d'émotion à la pensée de la douleur qu'elle allait jeter dans l'âme de son père, se présenta dans son cabinet, après une fervente prière, et lui dit tout d'abord :

— Je suis préoccupée de mes filles, Monsieur mon bon père ! J'ai besoin de prendre un parti pour leur éducation, car de les laisser plus longtemps à Monthelon, ce serait leur nuire ; la maison de monsieur mon beau-père est trop mal tenue...

— Je ne vois pas que vous ayez à vous inquiéter là-dessus, lui répondit le président. Aimée sera bientôt entre les mains de madame de Boissy qui ne cesse de la demander ; Françoise et Charlotte sont d'âge à être mises dans un couvent, nous les donnerons aux Ursulines. Quant à Bénigne, il est chez moi, son éducation me regarde.

— Eh bien ! lui dit Jeanne avec un battement de

cœur qui semblait briser sa poitrine, ne trouvez pas mauvais, Monsieur mon très-bon père, si je vous dis que, par cette disposition, je me vois libre pour suivre la divine vocation de Dieu qui m'appelle, il y a longtemps, à me retirer du monde, et à me consacrer entièrement à son divin service.

A cette parole le président fondit en larmes, et exprima sa douleur avec une telle tendresse pour sa fille, que Jeanne eut besoin d'appeler à elle le secours de Dieu pour ne pas faiblir ; l'affliction de son père la déchirait :

— Consolez-vous, je vous en conjure, Monsieur mon très-cher père, lui dit-elle, c'est simplement une inspiration que je vous communique en toute confiance ; il n'y a rien de fait encore, mais j'ai cru ma conscience engagée à vous en parler, afin de recevoir votre avis. J'en ai conféré avec Monseigneur de Genève, car je ne veux pas résister à la vocation divine...

— Je dois confesser, ma chère fille, reprit le président, que Monseigneur de Genève a l'esprit de Dieu, mais je vous demande seulement une chose : c'est de ne rien décider avant que je ne lui aie parlé.

— Bien volontiers, lui répondit Jeanne.... J'ai une telle confiance que Dieu manifestera par cette voix sa sainte volonté sur moi, que je m'en rapporterai bien plus à la décision du saint prélat qu'à mes propres sentiments et à mon faible jugement auquel je n'ai nulle attache.

Il n'en fallait pas davantage pour calmer le bon président, et lui donner l'espoir d'amener l'évêque de Genève à prononcer la décision qu'il désirait. Mais Jeanne, sachant à quoi s'en tenir là-dessus, remerciait Dieu du résultat de cette première ouverture, d'abord si pé-

nible à son cœur de fille. Quelques jours après, elle retournait à Monthelon.

Dès son arrivée au manoir, elle s'occupa des comptes qu'elle avait à rendre de la fortune de ses enfants. Tous les procès étaient terminés, toutes les dettes étaient acquittées, et la fortune, accrue par son intelligence et son habileté d'administration, était dans le plus parfait état ; ses comptes étaient donc faciles, et furent bientôt en mesure d'être présentés.

Cependant, plusieurs personnes du voisinage qu'elle voyait souvent, et avec lesquelles elle s'était liée, venaient passer des semaines entières avec elle, et elles s'exerçaient ensemble à la vie religieuse, récitant le petit office, gardant le silence, faisant l'oraison, se servant elles-mêmes, vivant enfin comme elles avaient le désir de vivre un jour. Surtout elles priaient et faisaient prier pour obtenir que Dieu daignât disposer les volontés en faveur de la vocation de madame de Chantal, car le moment approchait où le sacrifice que Dieu demandait d'elle devait s'accomplir entièrement.

V

Le 25 août de cette même année 1609, notre sainte était dans le salon de son beau-père, après le dîner, travaillant à l'aiguille, ainsi que sa fille aînée, et surveillant en même temps Françoise et Charlotte que l'aïeul aimait à voir jouer autour de lui, lorsque l'élévation de la température ne permettait pas de les laisser s'ébattre joyeusement sur la terrasse. L'heure à laquelle

madame de Chantal se retirait d'ordinaire avec ses enfants était près de sonner, et déjà elle prévenait les petites filles qu'elles allaient avoir à cesser le jeu pour le travail de leur âge, quand un domestique, entrant dans le salon, lui présente, sur un plat d'argent, un pli qu'un messager de Dijon vient d'apporter de la part de messire Frémiot, avec ordre d'en attendre la réponse. Jeanne prit la lettre et la posa sur le vide-poche placé devant elle, en faisant une inclination respectueuse à son beau-père. Celui-ci, l'œil flamboyant, lui dit aussitôt de sa voix la plus rude :

— Monsieur Frémiot vous mande-t-il encore auprès de lui, Madame ?

— Je l'ignore, Monsieur, lui répondit Jeanne ; j'aurai l'honneur de vous le dire après avoir lu sa missive.

— Lisez-la céans, Madame ; je veux savoir si vous allez encore m'abandonner et emmener ces enfants qui sont autant miens que siens. Lisez !

Jeanne se leva, fit une profonde révérence au baron et, brisant le cachet, prit lecture de la lettre :

— Monsieur, lui dit-elle ensuite, mon père va passer le mois de septembre dans sa terre de Totes avec Monseigneur de Bourges, et il m'ordonne de m'y rendre pour conférer avec eux d'affaires qui les intéressent.

Le baron ne répliqua pas, sa physionomie s'assombrit, son mécontentement était évident, et madame de Chantal, jugeant ne devoir pas pousser plus loin dans le moment, serra son ouvrage et se leva pour prendre congé de son beau-père.

— Un instant ! lui dit-il du ton le plus impératif.

Jeanne s'arrêta et attendit :

— Quel jour partirez-vous ? le plus tôt possible sans doute ? vous devez être pressée de m'abandonner, moi,

le père de feu votre mari et l'aïeul de vos enfants.

— Je ne suis point pressée, Monsieur ; mais si vous voulez bien me donner licence d'obéir à mon père, je partirai un des premiers jours du mois prochain.

— Je le permets, en vous ordonnant de dire à monsieur Frémiot, de ma part, que s'il est l'aïeul de vos enfants, je le suis aussi. Entendez-vous, Madame ?

— Je le ferai, Monsieur.

Jeanne se retira enfin, emmenant ses enfants, et alla répondre à son père par le retour du messager.

Elle partit, le 1er septembre, pour se rendre au château de Totes, où son père l'appelait dans l'espoir que l'archevêque de Bourges parviendrait à la détourner de son projet de retraite. En la voyant, le prélat, fort de l'autorité de son caractère, l'accueillit avec un regard sévère et lui dit :

— Eh bien ! Madame ma sœur, j'apprends que vous avez l'intention de nous abandonner tous, même vos enfants ? Aimée comme vous l'êtes dans votre famille et dans celle du défunt monsieur votre mari, d'où vous peut venir un tel désir ?

— Monseigneur mon frère, ce désir me vient de Dieu, lui répondit-elle ; c'est lui qui a daigné me l'inspirer, du moins je le crois.

— Et vous vous trompez, chère sœur, je vous déclare que ce n'est pas là une vocation divine, et que vous devez renoncer à tout jamais au projet d'abandonner monsieur notre père qui a plus de soixante-dix ans, et vos chers enfants qui sont encore bien loin de l'âge où ils pourront se passer de vos soins. C'est une illusion dont il vous faut déprendre, Madame !

Jeanne s'inclina respectueusement devant l'archevêque et ne répondit pas ; mais le président étant venu

les joindre en ce moment, le prélat reprit l'entretien sur un ton moins décisif, et le vénérable président témoigna à sa fille bien-aimée plus de tendresse encore que de coutume.

« L'amour que mon père me portait, disait plus tard à ce sujet madame de Chantal, me livrait de grands assauts, et le soin où je le voyais de m'éprouver par des raisons de l'Écriture qu'il ajustait à son désir, me travaillait fort. Cela fut cause que de plus grande affection je priais Notre-Seigneur. Un matin, il plut à sa bonté de me faire connaître par une lumière surnaturelle, que la malice du démon se servait beaucoup de la bonté paternelle, et se mêlait bien avant dans ce jeu, donnant à mon père des tendresses sensibles et des paroles affectives pour moi, plus qu'il n'en avait jamais eu, et à moi de même, de grandes tendretés d'amour pour mon père et pour mes enfants. En même temps ce bon Dieu me donna, pour armes défensives, ces paroles : *Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas la servante de Jésus-Christ*. Or, plutôt que de ne pas servir Jésus-Christ, j'eusse voulu perdre le ciel, la terre, les hommes, les anges, moi-même et toutes choses, tant je voulais ardemment Dieu ! Ce désir de Dieu et de sa volonté tenait mon âme de si près, que je ne pouvais plus dissimuler. Mon père, qui s'en aperçut, commanda à Monseigneur de Bourges[1] de me

[1] Qu'on veuille bien remarquer l'expression dont se sert la baronne de Chantal : « Mon père *commanda* Monseigneur de Bour- « ges. » Cette expression dit toute une époque, dont, hélas ! nous sommes bien éloignés. Le président Frémiot *commande* à son fils qui a trente-six ans, qui est revêtu d'un caractère sacré et d'une dignité imposante, et ce fils *obéit*. Dans notre siècle de *progrès*, de *civilisation* et de *rationalisme*, on sait comment serait accueilli le père qui se croirait le droit de *commander* à un fils en âge d'employer le rasoir pour la première fois. On

divertir de mes desseins, ce qu'il entreprit de bon cœur ; mais, comme j'osais lui parler en sœur et non en fille, je lui dis nettement que je ne pouvais pas trahir mon âme, en lui laissant croire que ce que je sentais venir de Dieu n'était qu'une imagination ; que je ne pouvais pas prendre la voix du Pasteur pour celle du mercenaire ; enfin, que je ne cherchais que Dieu. Je lui dis encore que, malgré mon désir de retraite, si Monseigneur de Genève m'ordonnait de demeurer dans le monde, je le ferais, voire même s'il me commandait de me planter sur une colonne pour le reste de mes jours, comme saint Siméon le stylite, je serais contente ; que je ne cherchais ni condition ni genre de vie, mais l'obéissance à la volonté de Dieu. Cette manière de parler toucha fort le bon Monseigneur de Bourges ; il en fit le récit à mon père qui le prit en considération, et ils ne me parlèrent plus sur ce sujet-là, ni l'un ni l'autre, ni moi à eux ; chacun de son côté attendait Monseigneur de Genève qui devait bientôt arriver. »

A la fin de septembre, sainte Chantal, son père et son frère partirent ensemble de Totes pour se rendre à Monthelon où peu de jours après nous trouvons réunis tous ses proches parents : les Frémiot, les des Francs, les Berbisy ; et, du côté de son mari, les Rabutin, les Cossé, les Chazelles, les d'Anlezy, et plusieurs amis. Le château était envahi depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles. Saint François de Sales y fut reçu par cette brillante compagnie lorsqu'il y arriva, dans les premiers jours d'octobre, avec

sait où en est aujourd'hui le respect pour l'autorité paternelle, de toutes la plus naturelle, la plus sainte, la plus sacrée !...

ses deux frères Louis et Bernard, et le 13 du même mois, il eut la consolation de bénir le mariage d'Aimée de Chantal avec le baron Bernard de Thorens. Aimée n'avait que onze ans, mais elle devait rester encore avec sa mère, Bernard devait retouner en Savoie.

Le lendemain 14, l'archevêque de Bourges demanda un entretien particulier au saint évêque de Genève ; ils se rendirent l'un et l'autre dans la chambre du président, et aussitôt fut agitée la question de la vocation de Jeanne. Après une conférence d'une heure, le président fit appeler sa fille, et lui adressa, ainsi que l'archevêque de Bourges, de nombreuses questions sur les motifs de son désir de retraite.

Notre sainte, qui était demeurée en oraison pendant l'entretien de ses juges, et qui n'avait cessé de demander à Dieu de les éclairer et de lui donner à elle-même les inspirations dont elle avait besoin, notre sainte répondit à tout avec une sagesse admirable. Voyant qu'elle était écoutée favorablement, elle ouvrit son âme tout entière, rendit compte de ce qu'elle éprouvait depuis la mort de son mari, et convainquit son père et son frère de la certitude de sa vocation. Elle dit ensuite le bon état dans lequel elle laissait la fortune de ses enfants, ayant terminé les procès et acquitté toutes les dettes, à l'exception de la dot de sa fille aînée mariée de la veille. Le président, ne pouvant contenir son admiration, s'écria : « En vérité, *cette femme a considéré tous les sentiers de sa maison, et n'a point mangé son pain en oisiveté.* »

L'archevêque de Bourges, ne trouvant plus d'objections, se joignit à son père pour reconnaître que tout ce qu'ils venaient d'entendre était bien évidemment l'œuvre de Dieu. L'évêque de Genève n'avait pas dit

une parole depuis que l'héroïque femme s'était présentée ; il était resté recueilli, priant et remerciant Dieu de faire ainsi pencher les esprits et les cœurs du côté de son adorable volonté.

Tout le monde était d'accord maintenant, il ne restait plus qu'une question à débattre : le lieu où serait établie la première maison de l'ordre que sainte Chantal allait fonder de concert avec saint François de Sales. Le président demandait que ce fût à Dijon, afin de n'être pas entièrement séparé de sa fille ; l'archevêque de Bourges préférait que ce fût dans sa ville métropolitaine, où il pourrait aider au développement de la nouvelle congrégation, ou à Autun afin que sa sœur pût continuer à veiller sur le bien de ses enfants ; l'évêque de Genève ne témoignait aucun désir et comptait sur la Providence pour la manifestation de ses desseins :

— Il me semble, leur dit madame de Chantal, par une inspiration divine, — il me semble que je vois un moyen de concilier les vrais intérêts de mes chers enfants et ceux de notre Institut. Ma petite baronne de Thorens est trop jeune pour se passer de mes soins et de mes conseils dans la tenue de sa maison, aussi bien que pour sa tenue personnelle dans le monde; il est nécessaire que j'aille passer quelque temps avec elle. Françoise et Charlotte me suivront, je finirai leur éducation, moi-même, et si Dieu les appelle au mariage, rien ne m'empêchera d'y pourvoir. Notre Congrégation n'ayant pas de clôture, je pourrai, s'il est nécessaire, faire quelques voyages dans leurs terres et surveiller leurs intérêts. Quant à mon cher Bénigne, il ne saurait être nulle part aussi bien que sous la direction de monsieur mon très-bon père, qui a bien voulu se charger de le faire élever chez lui. Ainsi, tout

peut s'arranger au mieux pour mes enfants, en suivant ma fille aînée, et en fondant la première maison à Annecy. J'y vois en outre l'avantage de l'Institut, qui, dans ses commencements surtout, aura un besoin continuel de l'assistance et des lumières de son fondateur. Du reste, je m'en remets à la volonté de Dieu.

Le président et son fils approuvèrent le plan de Jeanne, et saint François de Sales, ravi de la manière dont elle les avait amenés au point le plus difficile, appuya tous ses motifs, promit qu'elle ferait de temps à autre un voyage en Bourgogne, et demanda qu'elle résidât à Annecy, ce qui fut convenu.

Le lendemain notre sainte alla trouver le président dans sa chambre :

— Monsieur mon très-cher père, lui dit-elle, trouvez bon que je vous prie de fixer l'époque de ma retraite du monde afin que je prenne mes arrangements.

— Ma chère fille, lui répondit-il, je ne puis ni ne dois résister à la volonté de Dieu ; et puisqu'il vous appelle, comme il est prouvé, je vous permets de partir quand vous le voudrez ; néanmoins laissez-moi encore six semaines pour me préparer à cette cruelle séparation !...

— Oh ! bien volontiers je vous obéirai et ne partirai que quand j'aurai congé de vous, dit la noble femme en baisant affectueusement la main de son père.

— Encore faut-il ce temps-là, ajouta le président, pour préparer aussi monsieur de Chantal.

— Voulez-vous prendre le soin de lui en faire la première ouverture, Monsieur mon très-bon père ?

— Volontiers le ferai-je, ma très-chère fille ; et dès à présent je vais l'aller trouver.

Le président se rendit aussitôt chez le vieux baron, avec l'archevêque de Bourges et l'évêque de Genève.

A la première parole, le vieillard fondit en larmes et jura de ne pas laisser partir sa belle-fille :

— J'ai quatre-vingt-six ans, s'écriait-il, qu'elle attende ma mort ! J'ai besoin de ses soins, j'ai besoin de sa compagnie, je lui défends de me quitter jamais !

Le président, ne pouvant rien gagner sur son esprit, pria l'évêque de Genève de l'appuyer, mais ni le saint prélat, ni l'archevêque de Bourges n'amenèrent le consentement désiré. Jeanne, à qui ils rendirent compte de l'insuccès de leurs démarches, se refusa à attendre sa mort, ainsi que le proposait son père :

— Les résolutions prises pour le service de la gloire de Dieu ne peuvent souffrir de délais, mon très-cher père, lui dit-elle ; j'aurai soin de gagner monsieur mon beau-père.

Le dimanche suivant, à la prière de notre sainte, saint François de Sales célébra la messe paroissiale du village, et fit ensuite une exhortation à laquelle un jeune athée dut sa conversion. Le même jour mademoiselle de Bréchard, une des amies les plus intimes de madame de Chantal, et marraine de sa troisième fille, demanda au saint prélat de l'entendre en confession, lui exprima son désir d'entrer dans un ordre religieux, et conclut pour celui qu'il allait fonder. Le lendemain, le saint évêque quittait Monthelon, ne recommandant à madame de Chantal qu'une seule chose : la pratique de l'humilité.

Quelques jours après, le président Frémiot ordonnait à sa fille de retarder son départ pour la Savoie jusqu'au printemps de l'année suivante, 1610. C'était l'époque où Bernard de Thorens devait venir chercher sa femme, il était plus naturel que Jeanne l'attendît et partît avec lui. Elle promit à son père tout ce qu'il désirait, manda ce retard à saint François de Sales, et travailla doucement

et activement à disposer son beau-père à l'inévitable séparation qu'il se refusait à accepter.

VI.

Une seule amie de sainte Chantal, mademoiselle de Bréchard, était résolue à la suivre dans sa retraite; c'était peu pour former le noyau de la future Congrégation, mais saint François de Sales ne doutait pas que la Providence n'y pourvût en lui en voyant bientôt quelques âmes d'élite propres à seconder la sainte fondatrice que Dieu lui-même s'était choisie. Le prélat n'avait encore qu'une fille du peuple, bonne à exercer les fonctions de tourière, lorsqu'un jour, le comte Louis de Sales, son frère, saisissant l'occasion de lui parler sans témoins, lui dit :

— Monseigneur mon frère, vous êtes lié d'une étroite amitié avec le baron Favre de Péroue [1], vous estimez et aimez sa famille, qui est d'ailleurs de bonne lignée de robe, et vous devez connaître sa fille, damoiselle Jaqueline ?

— Oui, vraiment, mon très-cher frère, je la connais, pourquoi cette question ?

— Monseigneur, sauf l'avis de madame notre mère, trouveriez-vous son alliance convenable pour moi ?

— Oui, certes, mon très-cher frère, et de grand cœur vous y aiderai-je. M'est avis que mademoiselle Favre est

[1] Messire Antoine Favre (ou Faure), baron de Péroue, conseiller à la grand'chambre du parlement de Chambéry.

des plus vertueuses et des plus accomplies, et je ne vous cacherai pas que c'est aussi le désir de ma mère et le mien qu'on vous veuille donner une telle femme.

Le saint évêque ne tarda pas à exprimer le vœu le plus cher de son frère au baron de Péroue qui, heureux et fier d'une telle alliance, promit sa fille avec empressement. Le comte Louis était un des gentilshommes les plus pieux et les plus distingués ; Marie-Jacqueline Favre était digne de lui ; l'un et l'autre se désiraient, et les deux familles, ravies de l'arrangement de ce mariage, en pressèrent activement les préparatifs. Cette union tant désirée étant sur le point de se conclure, saint François de Sales dit un jour à son frère, pendant le dîner :

— Mon cher Louis, vous ne savez pas que vous avez un rival bien redoutable, et que vous serez obligé de lui céder votre fiancée ?

— Si ce n'est Monseigneur le duc de Savoie mon souverain, répondit vivement le comte de Sales, je ne vois pas quel pourrait-être le gentilhomme assez téméraire pour vouloir l'emporter sur moi.

— C'est pourtant, ajouta le saint prélat, un rival devant qui, tout brave que vous êtes, vous tremblerez vous-même quand je vous l'aurai nommé.

— De grâce, Monseigneur, expliquez-vous, dit le comte singulièrement ému.

Alors saint François de Sales lui raconta que Jacqueline de Péroue, pendant qu'elle dansait dans un bal donné chez une de ses parentes, à Chambéry, avait été frappée tout à coup de la vanité du monde, de l'état de l'âme qui se trouve arrivée aux portes de la mort après une vie perdue en futiles plaisirs ou en occupations d'intérêts matériels, et du bonheur de celle qui n'a

vécu que pour la vie à venir. Ces pensées avaient dominé l'esprit et le cœur de la jeune fille ; elle n'avait pu prendre sur elle de danser de nouveau, et avant de sortir du bal, elle avait promis à Dieu de se consacrer à lui, sans réserve, dans la vie religieuse. Son père avait d'abord refusé son consentement, mais, de retour à Annecy, elle en avait appelé au jugement de l'évêque, et le prélat ayant décidé que cette vocation venait de Dieu, s'était chargé de plaider sa cause ; elle était gagnée du côté du baron de Péroue, il espérait avoir le même succès près du comte de Sales.

Il ne se trompait pas. D'abord profondément affligé de perdre l'avenir qu'il avait tant désiré, le jeune comte, dont la vertu et la piété ne s'étaient jamais démenties, fit généreusement à Dieu le sacrifice de ses espérances, et disait, quelques jours après, à Marie-Jacqueline :

— Je vous avoue que je serais inconsolable, Mademoiselle, si vous m'aviez retiré votre promesse pour épouser un autre gentilhomme, quel qu'il fût. Mais il est si beau de renoncer à tout pour s'attacher à Dieu seul, que je suis forcé de vous admirer en vous regrettant.

Il alla plus loin ; il contribua à l'établissement de la première maison de l'Ordre de la Visitation, dans lequel Marie-Jacqueline allait entrer.

La divine Providence préparait ainsi le noyau de ce nouvel Institut, qui devait produire les fruits les plus abondants et les plus durables. Bientôt le bruit de la future fondation se répandit au loin, et Péronne-Marie de Châtel, d'une famille noble de la Savoie, ayant demandé à Notre-Dame-des-Hermites, où elle était allée en pèlerinage, la faveur d'entrer dans un ordre qui lui fût consacré, apprit à son retour les projets de l'évêque de

Genève, et sollicita l'honneur d'être admise dans sa Congrégation. Marie-Adrienne Fichet, y fut appelée d'une manière merveilleuse. Dieu lui montra, dans une vision, trois étoiles, « dont celle qui faisait le dessus du triangle, nous dit la Mère de Chaugy, était beaucoup plus grosse et beaucoup plus éclatante que les deux autres, et toutes trois étaient arrêtées sur la ville d'Annecy, d'où il lui semblait voir un chemin tout étoilé qui venait jusqu'à elle pour la convier de venir se joindre à celles qui étaient arrêtées sur la ville d'Annecy. Dès qu'elle eut ouï parler du commencement de notre Congrégation, elle connut ce que Dieu lui avait fait voir, et où il voulait être servi d'elle. »

Marie-Aimée de Blonay, d'une famille de Chablais, et dirigée depuis quelques années par l'évêque de Genève, fut également appelée dans ce nouvel Ordre. Enfin, une sainte fille, Anne-Jacqueline Coste, en service à Annecy et pénitente du prélat, fut acceptée en qualité de sœur tourière. On comptait donc six religieuses et une sœur pour le service ; c'est assez pour commencer un établissement. Saint François de Sales manda ces bonnes nouvelles à la baronne de Chantal, qui soupirait si ardemment après le jour où elle pourrait enfin tout quitter pour n'être plus qu'à Dieu seul.

La Providence, en lui envoyant une épreuve de plus, sembla lui faciliter la voie par laquelle elle l'appelait. Dans les derniers jours de janvier, 1610, Charlotte sa plus jeune fille, enfant de la plus belle et de la plus douce espérance, dont la piété faisait l'admiration de tous, que ses deux grands-pères chérissaient à l'envi, tomba malade et fut enlevée en peu de jours à la famille qui l'aimait si tendrement. Sainte Chantal fut profondément affligée de cette perte ! La tendre piété

de cette enfant lui avait fait espérer qu'elle ne serait jamais forcée de s'en séparer, et que Dieu l'appellerait un jour à la vie religieuse dans l'Ordre de la Visitation.... Cette espérance, Dieu la détruisit en un instant ! elle était le fruit d'un sentiment humain, bien légitime assurément, mais Dieu ne voulait plus rien d'humain dans le cœur de notre sainte ; il n'y voulait que lui seul.

Le monde qui, n'écoutant pas la voix de Dieu, ne peut l'entendre, ignore la puissance de cette voix, et voulant juger toujours à son point de vue, il jette le blâme aveuglément sur toutes les âmes qu'il ne comprend pas. Il admirait les vertus, la sagesse, l'habileté, la grande capacité de la baronne de Chantal ; mais il voulait jouir de tout ce qu'il admirait en elle, et lorsque le bruit de sa retraite s'était répandu en Bourgogne, un cri général s'était élevé contre la mère qui sacrifiait ses enfants [1], contre la fille qui sacrifiait son père et son beau-père. De l'appel de Dieu nul n'en tenait compte ; du sacrifice immense de cette mère, de cette fille, il n'en était pas question, on n'y croyait même pas. On se demandait seulement comment cette madame de Chantal, d'une nature si aimante, si tendre, si expansive, pouvait être changée au point de méconnaître tous les sentiments de la nature. Et les parents, les amis de la sainte femme, l'accablaient de reproches

[1] L'esprit de société a toujours eu la prétention de faire du sentiment au risque de briser la raison, dont il s'inquiète assez peu. Madame de Chantal ne sacrifiait aucun de ses trois enfants. Bénigne n'était plus avec elle depuis longtemps, son éducation s'achevait à Dijon chez son aïeul maternel, qu'il allait quitter prochainement pour faire ses premières armes dans l'armée royale. Aimée et Françoise suivaient leur mère. On le savait, on le voyait, mais on ne voulait pas comprendre.

et se refusaient à accepter ses motifs dont ils ne pouvaient apprécier la portée.

Ce fut là encore une bien cuisante épine pour le cœur de la noble femme ! Elle avait grandement besoin du secours de Dieu pour l'aider dans cette lutte. La Providence en lui enlevant une autre affection, aplanit d'autant plus les difficultés. Jeanne pleurait encore sa chère petite Charlotte, lorsqu'elle apprit la mort de la comtesse de Boissy, mère de saint François de Sales, femme d'un mérite éminent et à laquelle elle s'était tendrement attachée. Cette mort rendait la présence de notre sainte indispensable à sa fille aînée, qui allait avoir à tenir une maison considérable au château de Thorens, voisin d'Annecy, et qui n'avait encore que onze ans.

Enfin le moment du dernier sacrifice était arrivé. Le baron de Thorens était de retour à Monthelon, venant chercher sa femme ; Jeanne devait l'accompagner et s'arracher aux affections qui ne devaient pas la suivre. Son départ fut fixé au premier dimanche de carême, qu'on appelait alors *dimanche des brandons* [1].

Tout le village se porta au manoir pour voir une dernière fois *la sainte de Monthelon*, *l'ange de la paroisse*, *la mère des pauvres*, car les bonnes gens du pays lui donnaient tous ces noms Quelques Pères Franciscains, venus d'Autun pour assister à cette pénible séparation, étaient au château depuis la veille, et cherchaient à consoler tous les cœurs désolés. Les gens de service fondaient en larmes, les pauvres et les vassaux éclataient en sanglots, répétant qu'ils perdaient tout en

[1] Ce nom lui venait des feux qu'on allumait ce jour-là sur les places publiques.

perdant *la sainte dame*. C'était une douleur générale et déchirante.

Cependant les chevaux étaient mis, le carrosse était avancé, Bernard de Thorens vient s'incliner devant sa belle-mère et lui présente sa main... Le vieux baron a compris, et, jetant des cris de désolation, il prodigue les noms les plus tendres à celle qui fut si longtemps persécutée sous son toit. La sainte femme se met à genoux à ses pieds, lui demande pardon de la peine qu'elle a pu lui causer sans le vouloir depuis qu'elle a l'honneur de lui appartenir, lui recommande de conserver sa tendresse à ses chers enfants, et le prie de lui donner sa bénédiction paternelle, ainsi qu'à la jeune madame de Thorens et à Françoise, qu'elle emmenait. Le vieillard les bénit, les embrasse, et donne l'ordre qu'on le conduise sur le perron, car il veut voir sa belle-fille jusqu'au dernier instant. Ses cris redoublaient les sanglots des bons paysans et de tous les pauvres réunis dans la cour d'honneur.

Jeanne parla à tous avec sa bonté ordinaire et embrassa tous ses pauvres en se recommandant à leurs prières ; enfin, élevant la voix, elle dit un dernier adieu à son beau-père, et ajouta du ton le plus soumis et le plus affectueux :

— Souvenez-vous, Monsieur mon très-cher beau-père, que mon bien-aimé fils, le jeune baron de Chantal, est vôtre ! je vous le recommande comme à son très-bon père ! Adieu !

Et elle monta dans son carrosse avec ses deux filles et Bernard de Thorens. Le peuple la suivit en foule jusqu'à Autun où elle s'arrêta. Voyant, parmi ceux qui l'avaient suivie en si grand nombre, un Père Franciscain très-dévoué à sa famille et auquel elle était fort attachée,

elle le supplia de retourner à Monthelon, de consoler son beau-père, et de demeurer près de lui, pour le bien de son âme, jusqu'à sa mort. Le saint religieux le lui promit et fut fidèle à sa parole. Les habitants de Monthelon se séparèrent alors de leur *bonne dame* et retournèrent en silence dans leur village.

Dame Gertrude les attendait avec impatience :

— Eh bien ! leur dit-elle, en les revoyant, la dame est-elle bien partie pour toujours ?

Des cris déchirants répondirent seuls à cette satanique interpellation :

— Je le savais bien, moi, qu'elle n'y tiendrait pas toujours !

Un affreux ricanement accompagna ces derniers mots, auxquels personne ne répondit.

Notre sainte avait des pauvres à Autun ; elle voulut les revoir et leur distribuer des aumônes une dernière fois. Elle alla servir une fois encore les malades de l'hôpital ; elle fit une visite à l'église et au couvent des Franciscains, et elle se remit en route. Deux jours après elle était à Dijon.

La baronne des Francs n'était pas retournée en Poitou, elle était chez son père qu'elle voulait consoler et soigner dans les premiers temps qui suivraient la séparation tant redoutée ; Jeanne lui en avait d'ailleurs témoigné le désir. Pendant le peu de jours que la sainte veuve donna à sa famille, elle eut besoin d'un surcroît de grâces pour se maintenir au-dessus des sentiments de la nature, qui criaient à briser son cœur. Elle fit un pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Étang, et un autre à l'église de Saint-Bernard, afin d'y puiser la force et le courage de soutenir cette pénible et déchirante lutte, et, le 29 mars 1610, tous les membres

de la pieuse famille se réunirent à l'hôtel Frémiot où elle leur avait donné rendez-vous. Tout le monde était si vivement ému, que le bon président ne put tenir devant cette affliction de famille, et se retira dans son cabinet, fondant en larmes. La généreuse femme souffrait un martyre que Dieu seul jugeait, mais ses yeux pleins de larmes trahissaient malgré elle une partie de ses douleurs.

Bénigne de Chantal, son fils, s'apercevant de son émotion, se jette à ses pieds et la conjure de se laisser vaincre par tant d'affliction et tant de larmes ; elle lui répond qu'elle est tenue de sacrifier à Dieu tout ce qu'elle aime en ce monde. Et, prenant ce cher fils dans ses bras, elle le presse sur son cœur de mère, elle l'embrasse avec amour, elle l'offre à Dieu en répandant des larmes qui font espérer un instant que sa fermeté va s'ébranler...

L'heure était sonnée cependant, et Jeanne, plus forte que jamais, par l'effet de la grâce qui la soutient, fait un pas en avant pour sortir du salon et aller embrasser son père. En ce moment, Bénigne, emporté par la douleur, se jette au-devant d'elle en s'écriant d'une voix entrecoupée par ses sanglots :

— Eh bien ! ma mère, je suis trop faible et trop malheureux pour pouvoir vous retenir, mais au moins sera-t-il dit que vous aurez foulé aux pieds votre enfant !

Et il s'étend à terre, sur le seuil de la porte, en poussant des cris désespérés.

La pauvre mère s'arrête un instant, lève les yeux au ciel, pleure abondamment, et laissant échapper un cri de douleur qui retentit dans tous les cœurs, elle passe par-dessus le corps de son fils et s'arrête ensuite un moment, comme étourdie de son courage. Ses larmes

inondaient son visage, au point qu'un saint prêtre [1], précepteur de ses neveux des Francs, et qui l'avait admirée jusque-là, lui dit :

— Eh quoi! Madame, les larmes d'un jeune homme pourraient-elles faire brèche à votre constance ?

— Nullement! Monsieur, lui répondit-elle; mais que voulez-vous? je suis mère!...

Elle appelait intérieurement le secours d'en haut, brisée qu'elle était par tant et de si violentes émotions lorsqu'elle vit son vénérable père revenant à elle pour lui faire ses derniers adieux; ils s'entretinrent assez longtemps à voix basse, puis, notre sainte se mit à genoux et lui demanda sa bénédiction. Le président, levant alors les mains et les yeux vers le ciel, dit à haute voix :

— Il ne m'appartient pas, ô mon Dieu! de trouver à redire à ce que votre Providence a décidé dans ses décrets éternels; j'y acquiesce de tout mon cœur et consacre de mes propres mains, sur l'autel de votre volonté, cette fille qui m'est aussi chère qu'Isaac l'était à votre serviteur Abraham!

Il bénit cette fille bien-aimée, et la fit relever; il l'embrassa avec une tendresse infinie et lui dit :

— Allez donc, ma bien chère fille, où Dieu vous appelle et arrêtons, l'un et l'autre, le cours de nos justes larmes, pour faire un hommage plus complet à la divine volonté, et aussi afin que le monde ne puisse pas penser que notre constance est ébranlée.

Après ces dernières paroles, l'héroïque femme, accompagnée de ses filles, de son gendre et de made-

[1] M Robert, depuis grand-vicaire de Jacques de Neuchèze son élève, évêque de Châlons.

moiselle de Bréchard, quitta sa famille, ses amis, sa patrie, et se dirigea vers la Savoie où Dieu l'appelait.

Le sacrifice était accompli de part et d'autre. Le président Frémiot, à l'âge de soixante et onze ans, et la baronne de Chantal, à l'âge de trente-huit ans, venaient de donner au monde un exemple sublime de la puissance de la foi sur le cœur véritablement chrétien ; ils avaient porté l'abnégation et la soumission à la volonté de Dieu jusqu'à l'héroïsme : la nature était vaincue, la grâce triomphait.

VII

SAINT FRANÇOIS DE SALES AU R. P. ***, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

MON RÉVÉREND PÈRE,

« L'inviolable affection que j'ai vouée à votre Compagnie et l'honneur particulier que je dois à votre personne me feront satisfaire à votre pieux désir, non-seulement sans peine, mais avec suavité.

« Sachez donc que quelques âmes dévotes me proposèrent, il y a un an, l'établissement d'une religion de filles, avec offre d'une bonne somme d'argent pour faire le bâtiment ; et moi, sachant combien de filles désiraient la retraite du monde, qui ne la pouvaient trouver aux religions déjà établies, j'acceptai l'offre et promis toute mon assistance pour ce projet, lequel n'est autre que de dresser une petite Congré-

gation de filles et de femmes vivant ensemble par manière d'essai, sous de petites constitutions pieuses, afin que cet Institut soit un doux refuge aux infirmes, et que, sans beaucoup d'austérités corporelles, l'on y pratique toutes les vertus essentielles de la religion.

« Nous commencerons avec la pauvreté, parce que notre Congrégation ne prétendra s'enrichir que de bonnes œuvres.

« Leur clôture sera telle pour le commencement : aucun homme n'entrera chez elles que pour les occurrences ès quelles ils peuvent entrer ès monastères réformés. Les femmes aussi n'y entreront point sans la licence du supérieur ; j'entends de l'évêque ou de son commis.

« Quant aux sœurs, elles ne sortiront que pour le service des malades, après l'année de leur noviciat, pendant lequel elles ne porteront point d'habit différent de celui des femmes du monde ; mais il sera noir et elles le rendront à l'extrémité de la modestie et de l'humilité chrétienne.

« Elles chanteront le petit office de Notre-Dame, pour avoir en cela une sainte et divine vocation ; au surplus, elles vaqueront à toutes sortes de bons exercices, notamment à celui de la sainte et cordiale oraison.

« J'espère que Notre-Seigneur sera glorifié en ce petit dessein, et, comme vous a dit le P. Recteur, la pierre fondamentale que Dieu nous donne pour icelui, est une âme d'excellente vertu et pitié ; ce qui me fait tant plus croire que la chose réussira heureusement..... »

Le dimanche des Rameaux de l'année 1610, après

la célébration des divins offices, on voyait sortir de la ville d'Annecy vingt-cinq personnes à cheval, toutes de la plus haute distinction. Dans le nombre, et à leur tête, chevauchaient l'illustre évêque de Genève et deux de ses frères, le comte de Sales et le comte de Boissy [1]; parmi les femmes on remarquait la belle mademoiselle Favre de Péroue, dont le mariage venait d'être rompu, par la main même de Dieu, d'une manière aussi merveilleuse qu'inattendue. Au recueillement de tous, on aurait pu croire qu'ils partaient pour un pieux pèlerinage. Ils se dirigèrent vers le nord, prirent la route qui conduisait à Genève, et disparurent bientôt aux yeux du peuple qui les suivait du regard avec un vif intérêt.

Deux heures plus tard environ, le bruit des pas de plusieurs chevaux, auquel se mêlait celui des roues d'un carrosse, attira de nouveau l'attention des habitants d'Annecy. Chacun se précipita à sa fenêtre ou sur le seuil de sa porte ; on accourait des rues voisines :

— Les voilà ! les voilà ! criait le peuple ; ils amènent la sainte dame qui doit visiter nos pauvres et soigner nos malades !

— Et la petite madame la baronne de Thorens aussi, disait un autre, elle y est !

— Ah ! que défunte madame la comtesse de Boissy serait heureuse de la recevoir !

— Devant Dieu soit son âme ! murmura une vieille femme ; elle était si bénigne au malheureux !

— Monseigneur doit-il être content, dit une jeune femme ; des baronnes qui vont tout laisser là, pa-

1 Alors chantre à la cathédrale, et depuis successeur de saint François de Sales à l'évêché de Genève.

rures, bijoux, dentelles, tout, pour s'habiller de laine et soigner les pauvres malades !

Les exclamations populaires se succédaient ainsi sur le passage de notre sainte ; car c'était elle en effet qui entrait triomphalement dans cette ville d'Annecy, où elle allait mourir au monde et à elle-même, pour ne plus vivre qu'en Dieu seul et pour Dieu seul.

Le saint évêque, accompagné de plusieurs personnes de la noblesse, était allé au-devant d'elle ; il l'avait rencontrée à deux lieues d'Annecy, et il avait voulu que ses amis lui fissent cortège à son entrée dans la ville, car, disait-il : « *Elle vient réellement au nom du Seigneur.* »

La noble et sainte femme descendit à l'évêché, où toutes les filles spirituelles du saint prélat s'empressèrent de la venir voir, elle y passa toute la semaine sainte, et, après les fêtes de Pâques, elle accompagna sa fille aînée au château de Thorens, plaça près d'elle des personnes d'une capacité reconnue, lui donna tous les avis nécessaires pour la tenue et le bon ordre de sa maison, et mit toutes choses sur le pied où elles devaient être maintenues.

« Mon frère de Thorens, écrivait saint François de Sales à un de ses amis, a été quérir en Bourgogne sa petite femme, et a amené avec lui une belle-mère qu'il ne mérita jamais d'avoir, ni moi de servir. Vous savez déjà quelque chose, comme Dieu l'a rendue ma fille : or, sachez que cette fille est venue à son chétif père, afin qu'il la fît mourir au monde, selon le dessein que je vous ai communiqué à notre dernière entrevue. Pressée du désir de jouir de Dieu, elle a tout quitté avec une prudence et une force non communes à son sexe fragile.... »

Nous avons vu dans la lettre de saint François de Sales citée plus haut, qu'on lui avait promis des fonds pour établir l'œuvre qu'il méditait. Cette somme devait être employée à acheter une maison dans le faubourg de la Perrière. Au moment de conclure cette acquisition, les personnes engagées retirèrent leur parole, le saint évêque, comptant sur la Providence, n'hésita pas à prendre cette dette sur son compte, bien qu'il n'eût aucun moyen de l'acquitter :

— Je ne fus jamais plus heureux que maintenant, disait-il, car j'ai trouvé une ruche pour mes pauvres abeilles, ou plutôt une cage pour mes colombes. »

C'était le dimanche de la Très-Sainte Trinité, 6 juin, fête de Saint-Claude, que madame de Chantal devait entrer dans la maison où elle allait vivre désormais d'après les statuts dressés par saint François de Sales pour les Filles de la Visitation-Sainte-Marie. Elle s'était séparée de sa fille de Thorens après les fêtes de la Pentecôte, et elle attendait à l'évêché le moment après lequel elle soupirait depuis si longtemps, lorsqu'elle fut assaillie tout à coup par la plus violente tentation qu'elle eût jamais éprouvée. Le 5 juin, veille de ce jour tant désiré, au milieu de la nuit, le démon, jaloux des sacrifices héroïques de notre sainte, lui représenta si vivement la douleur de son fils, de son père et de son beau-père, que son cœur lui semblait être dans les convulsions du désespoir, et qu'elle craignit de succomber. Si la raison ne l'eût retenue, elle eût fait réveiller le saint prélat[1] :

— Mon âme, disait-elle en rappelant ce souvenir, était comme dans la détresse de la mort, je me sen-

[1] *Mém. de la Mère de Chaugy.*

tais environnée de toutes parts, et ne savais par où sortir. Je fus dépouillée en un instant de la joie cordiale de ma retraite, qui avait toujours été mon soulagement parmi mes autres travaux intérieurs. Cette colonne de constance, qui avait coutume de tenir toujours ferme en ma partie supérieure, était, ce me semblait, tombée à bas en cent pièces. Je croyais voir mon père et mon beau-père, chargés de douleurs et d'années, crier vengeance devant Dieu contre moi : et, d'un autre côté, mes enfants qui faisaient de même. Il m'était avis que multitude de voix parlaient à mon esprit, me remontrant que j'avais fait une grande faute : et, ce qui m'était plus douloureux, ce fut un reproche tiré des saintes Lettres, que dans l'Église de Dieu je passerais pour une infidèle, d'avoir quitté mes enfants, et que sans doute j'avais déçu l'esprit du saint évêque, et que, par conséquent, le conseil qu'il m'avait donné de quitter mes proches était contre la volonté de Dieu. Si j'eusse cru cela, j'eusse voulu boire la confusion de la part de tout le monde, et m'en retourner trouver mes père et beau-père. »

Cette cruelle épreuve durait depuis trois heures, lorsque la sainte femme, oppressée par ce douloureux martyre, porte la main sur son cœur.... Elle y sent l'empreinte du nom béni que son amour y a gravé.... « Mon Dieu ! — dit-elle aussitôt, — jetez les yeux de votre miséricorde sur ce néant ! Je m'abandonne à jamais à votre Providence ! Que mes parents, mes enfants et moi périssions, si vous l'avez ainsi ordonné ; mon seul intérêt, au temps et en l'éternité, est de vous obéir et de servir votre divine Majesté ! »

La lumière s'était faite dans le cœur et dans l'esprit

de notre sainte ; le calme renaissait dans son âme, et de ce calme jaillit une joie céleste qui la dédommagea des tortures qu'elle venait de subir, et ne lui laissa plus le moindre doute sur sa sublime vocation.

Les reproches que l'esprit des ténèbres faisait entendre alors à notre sainte, ne sont-ils pas ceux que l'esprit du monde n'a cessé de lui prodiguer, même depuis que l'Église l'a élevée sur ses autels ? Tant il est vrai que l'esprit du monde ne fut jamais l'esprit de Dieu !

CINQUIÈME PARTIE

FONDATRICE DE L'ORDRE DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE,

I

Il y avait grande agitation dans la ville d'Annecy le soir du 6 juin 1610, dimanche de la Très-Sainte Trinité et fête de Saint-Claude [1]. Dès six heures, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple : tout était en mouvement ; la foule se portait à flots dans les rues qui séparaient l'évêché de la maison où allait être établi le nouvel Ordre religieux si impatiemment attendu.

Le matin, notre héroïque baronne de Chantal, mademoiselle de Bréchard, et mademoiselle Favre avaient reçu la sainte communion de la main de saint François de Sales. Le Prélat leur avait dit ensuite :

[1] Qu'on se rappelle le songe de sainte Chantal, dans lequel il lui fut dit : « Vous n'entrerez dans le repos des enfants de Dieu que par la porte *de Saint-Claude*. »

« C'est aujourd'hui le jour de votre délivrance, mes chères Filles ; cette journée doit donc être employée à remercier Dieu qui veut bien vous retirer du monde et vous faire vivre uniquement pour lui. »

Les saintes femmes avaient visité toutes les églises de la ville, en manière d'actions de grâces, et à l'heure où la foule les attend dans les rues, nous les retrouvons, à genoux, aux pieds de l'illustre évêque de Genève, lui demandant sa bénédiction et les statuts qui doivent être désormais la règle de leur nouvelle vie. Saint François de Sales les bénit et leur dit :

« Vous êtes bien heureuses, mes chères Filles, vous que le Seigneur a sauvées ; ayez un grand et très-humble courage, Dieu sera votre Dieu, et en sa divine force, vous marcherez victorieuses sur le cou de vos ennemis. »

Il remit à madame de Chantal un abrégé des constitutions qu'il avait écrites pour elle en lui disant :

« Suivez ce chemin, ma très-chère Fille, et le faites suivre à toutes celles que le Ciel a destinées pour marcher sur vos traces. » Et levant les yeux au ciel, il ajouta : « Je vous bénis de rechef : au nom du Père tout-puissant qui vous attire, du Fils, éternelle sagesse qui vous régit, et du Saint-Esprit qui vous anime de ses amoureuses flammes ! »

Les trois premières Filles de la Visitation s'étant relevées, Bernard de Thorens offrit son bras à sa belle-mère, le comte de Sales présenta le sien à mademoiselle Favre qu'il avait sacrifiée si généreusement pour la gloire de Dieu. Ainsi conduites par les trois frères du prélat, les saintes femmes se rendirent, à travers la multitude qui remplissait les rues, dans la demeure d'où elles ne devaient plus sortir avant la fin de leur noviciat. Elles y furent reçues par la sœur tourière qui

les attendait et par plusieurs dames qui désiraient les embrasser une dernière fois.

Après leur visite à la chapelle, notre sainte donna lecture des constitutions à ses compagnes, elles promirent d'être fidèles à les observer, et, à partir de ce moment, madame de Chantal porta ce livre sur elle et ne s'en sépara jamais. Elle avait une très-grande difficulté à prononcer le latin ; pressée de chanter correctement le petit office prescrit par les constitutions, elle fit un exercice particulier de cette prononciation et l'acquit en très-peu de temps. Ce fut le comte de Boissy, chantre à la cathédrale, qui enseigna à ces premières Mères de l'Ordre la manière de chanter l'office tel qu'il se chante encore aujourd'hui dans tous les monastères de la Visitation.

L'Evêque de Genève n'ignorait pas que ses chères Filles manquaient de tout, mais il voulait si bien qu'elles fussent pauvres, qu'il avait exigé que notre sainte renonçât à tout ce qu'elle possédait et ne le fît valoir que pour ses enfants ; il ne lui permit de recevoir autre chose de sa famille qu'une pension viagère de la part de l'archevêque de Bourges. Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, vint au secours de celles qui avaient tout quitté pour lui. On cite d'admirables traits de sa paternelle Providence, dans les premiers temps de cette fondation, et si les bornes que nous nous sommes prescrites nous le permettaient, nous dirions combien notre héroïne vit se renouveler souvent le prodige du tonneau de farine de Bourbilly.

Il n'y avait que six semaines que notre sainte fondatrice vivait de sa vie de novice, lorsqu'elle vit s'augmenter le nombre de ses Filles. Mesdemoiselles Roger, de Châtel, Milletot, Fichet, Thiollier, de La Roche, de

Blonay, accoururent à elle pour solliciter leur admission. Toutes étaient d'une faible santé, et on se demandait ce que ferait le saint fondateur de toutes les pauvres valétudinaires qu'il recevait. On allait jusqu'à lui faire de sérieuses observations à cet égard :

— Que voulez-vous ? répondait-il, je suis partisan des infirmes.

Cependant la Mère de Chantal, car on ne la désignait plus autrement, fut attaquée d'une maladie dont on ignora la cause, à laquelle on ne put donner de nom, et qui la laissa sujette à des accidents graves. Sa ferveur, loin d'en être altérée, semblait en devenir plus ardente ; elle ne soupirait qu'après le moment de sa profession et écrivait un jour à saint François de Sales :

« Quand viendra ce jour heureux où je ferai et referai l'irrévocable offrande de moi-même à mon Dieu ? Sa bonté m'a remplie d'un sentiment si extraordinaire et si puissant de la grâce qu'il y a d'être toute sienne, que si le sentiment dure dans toute sa vigueur, il me consumera. Jamais je n'eus des affections et des désirs si ardents de la perfection évangélique ; il m'est impossible d'exprimer ce que je sens ni la grandeur de la perfection où Dieu nous appelle. Hélas ! à mesure que je me résous à être bien fidèle à l'amour du divin Sauveur, il me semble qu'il est impossible de pouvoir correspondre à toute la grandeur de l'attrait de ce même amour. Oh ! que c'est chose pénible, en l'amour de Dieu, que cette barrière de notre impuissance ! Mais, qu'est-ce que je dis ? J'abaisse, ce me semble, le don de Dieu par mes paroles, et ne saurais exprimer ce sentiment d'amour qui me sollicite à vivre en pauvreté parfaite, en humble obéissance et en très-pure pureté. »

L'année du noviciat était près de sa fin ; saint Fran-

çois de Sales, jugeant qu'on pouvait procéder à la cérémonie de la profession, consulta la Mère de Chantal sur l'étoffe qu'il conviendrait d'employer pour le voile. La Mère en appela à ses deux Filles Favre et de Bréchard :

— Si on les faisait en crêpe ? dit la Sœur Favre.

— Du crêpe ! nenni, ma chère Fille, répondit le prélat, le crêpe est trop riche et trop délicat pour les Filles de la Visitation, lesquelles doivent faire profession de si grande simplicité et pauvreté ; il faut prendre l'étamine.

Aussitôt, on décousit la robe que portait la Mère de Chantal avant d'entrer dans son petit monastère, le saint évêque et la sainte fondatrice, prenant l'étoffe, la placèrent eux-mêmes sur la tête des Sœurs pour essayer la forme qui conviendrait le mieux, en laissant la liberté des mouvements, et ils adoptèrent celle que nous connaissons.

On aime à voir l'illustre évêque donner ses soins à ses chères Filles jusque dans ce détail.

Enfin, le jour tant désiré était arrivé, notre sainte fit solennellement sa profession, ainsi que ses deux premières compagnes, le 6 juin, fête de *saint Claude*, 1611 ; mais à cette immense joie vint bientôt se joindre une vive et profonde douleur. Saint François de Sales vint la voir dans un moment où elle était loin de l'attendre :

— Ma fille, lui dit-il, Dieu veut être votre unique père, car il a retiré à lui celui qu'il vous avait donné sur la terre. Vous perdez un bon père, je perds un bon ami : Dieu l'a voulu, Dieu soit béni !

— Dieu soit béni ! répéta notre sainte comme un fidèle écho [1]. Monseigneur, ajouta-t-elle, en refoulant

[1] *Eloge historique de madame de Chantal* (Anonyme).

ses larmes, savez-vous comment ce cher père a terminé sa belle vie ?

— Très-dévotement, ma chère Fille : Monseigneur de Bourges, son fils, a été son père spirituel à ce moment, et sa fin a été digne de sa vie.

— Dieu soit béni ! répéta-t-elle ; et ce fut tout.

Mais dès que le prélat l'eut quittée, la nature réclama ses droits avec une telle force, que la sainte femme fondit en larmes. Elle se sentit en même temps agitée par une tempête intérieure des plus violentes ; elle se reprochait la mort de son père bien-aimé ; elle se reprochait l'isolement dans lequel cette mort laissait son fils qu'elle chérissait avec une tendresse incomparable, et dont le sacrifice lui avait été si déchirant... Mais bientôt la voix de Dieu se fit entendre, la victime s'immola de nouveau tout entière avec toutes les affections de son cœur, elle remit toutes choses entre les mains de Notre-Seigneur avec toute la confiance de son âme, et le calme se fit, la tentation fut dissipée, elle ne douta plus de la volonté de Dieu.

Saint François de Sales lui conseilla de se rendre en Bourgogne pour le partage des biens de son père, dans l'intérêt de ses enfants. Elle partit à la fin d'août, après avoir reçu la profession de trois novices ; la Mère Favre et le baron de Thorens l'accompagnèrent. Son arrivée à Dijon causa une si grande joie dans toute la ville, que son humilité eut plus d'une fois à souffrir des honneurs qu'elle se vit contrainte de recevoir et de l'admiration que chacun témoignait pour sa sainteté. De là, elle se rendit à Monthelon, où elle fut accueillie par les transports de joie de tous les habitants ; son beau-père ne put exprimer la sienne que par l'abondance de ses larmes, et le départ de la

sainte femme renouvela tous les déchirements de la première séparation. A Bourbilly, elle reçut les mêmes témoignages ; partout on se réjouissait de la revoir, et partout on déplorait le malheur de la perdre sitôt, car elle était partout également chérie, également regrettée.

Les parents de son beau-père, ne pouvant accepter le sacrifice qu'elle leur imposait, avec la même générosité que la famille Frémiot, tinrent conseil, afin d'aviser au moyen de la retenir ; ils appelèrent même plusieurs religieux à qui il demandèrent un avis conforme à leurs sentiments ; mais tous les efforts humains se brisèrent contre l'énergique persévérance de la sainte. L'archevêque de Bourges s'était chargé du jeune baron de Chantal, qu'il avait déjà présenté à la cour, les affaires d'intérêt étaient réglées, la Mère de Chantal n'avait plus rien à faire dans le monde, elle tint ferme contre toutes les instances :

— N'est-ce pas une honte pour nous, lui dit une parente de ses enfants, de vous voir cachée sous deux aunes d'étamine ? Nous devrions vous arracher ce voile et le mettre en mille pièces !

— Qui aime mieux sa couronne que sa tête, répondit notre sainte en souriant, ne perdra point, s'il se peut, l'une sans l'autre.

— Au moins restez plus longtemps avec nous, chère cousine ! Donnez-nous une année entière !

— Je n'en ai point licence, ma bonne cousine, et ne la veux point solliciter, afin de ne mettre aucun retard aux progrès de notre petite Congrégation ; le moment de mon départ est arrivé, je retourne en Savoie.

Et elle partit au milieu des larmes et des sanglots de sa famille, de ses amis et de ses pauvres. Elle était

venue à cheval, par esprit de pauvreté, elle s'en retournait de la même manière, malgré la rigueur de la saison, car le mois de décembre était commencé.

La Mère de Chantal, pendant ses voyages, assistait à la sainte messe chaque jour, avant de se remettre en route. A la seconde journée, la messe à laquelle elle avait assisté étant finie, le baron de Thorens va faire préparer le dîner, et, voyant que sa belle-mère ne rentrait pas, il retourne à l'église pour l'avertir qu'il est plus que temps de se mettre en mesure pour le départ. Il trouve notre sainte absolument dans la position où il l'avait laissée. S'approchant alors de la Mère Favre :

— Notre chère mère va-t-elle prier encore longtemps ? lui demanda-t-il.

— Elle n'a nullement bougé depuis qu'elle est entrée dans l'église, répondit-elle, et je n'ose lui rien dire.

Le baron va droit à sa belle-mère :

— Chère mère, lui dit-il, il est tard, il faut dîner et partir.

La Mère de Chantal semble se réveiller en sursau :

— Quoi donc ! mon cher fils, ne voulez-vous point que j'entende la sainte messe ?

— Elle est dite depuis longtemps, chère mère, lui répondit son gendre en souriant.

Notre sainte ne répliqua pas, elle sortit de l'église et alla se mettre à table, mais elle demeura absorbée en Dieu de telle manière, qu'elle ne put manger. Dieu, voulant, sans doute, récompenser les derniers sacrifices qu'elle venait de faire pour lui, dans cette seconde séparation, lui avait envoyé un ravissement, dans lequel il lui avait fait connaître « le plaisir qu'il

prend dans l'âme pure et parfaite[1] », et il lui avait donné en même temps l'inspiration de s'engager, par un vœu spécial, à faire toujours ce qui serait le plus parfait.

La sainte fondatrice était de retour à Annecy pour les fêtes de Noël.

En arrivant, elle fit part de ce ravissement au saint évêque de Genève, qui lui permit de faire le vœu qu'elle désirait et auquel elle fut fidèle jusqu'à sa mort. Les saintes Filles, réunies sous sa direction, n'avaient pas encore commencé l'œuvre qui était le but de leur fondation. Le dernier jour de l'année, la Mère Favre se mettant à genoux devant la fondatrice, lui dit :

— Ma Mère, nous demandons l'obédience pour visiter les Malades.

Et à partir du lendemain, premier jour de janvier, 1612, notre sainte, accompagnée de la Mère Favre, remplit sa mission de charité avec le zèle héroïque qu'elle apportait dans tous ses actes de vertu. Elle renouvela, dans la ville d'Annecy, tous les prodiges de compassion, de mortification, de dévouement, d'abnégation que nous avons admirés à Monthelon. Ce serait nous répéter que d'entrer dans le détail des miracles de sa douce, patiente et consolante charité pour les malheureux, dont les hideuses maladies inspiraient, à leurs proches mêmes, la plus invincible répulsion. Nous dirons seulement que la noble baronne de Chantal, devenue la plus humble servante des pauvres et des malades, se faisait un honneur de parcourir les rues de la ville chargée de paquets de

[1] La Mère de Chaugy.

linge, de médicaments, de potages, d'oreillers, de tous les objets nécessaires à ceux qu'elle allait visiter, panser, nettoyer et consoler :

— Ma Mère, lui dit un jour la religieuse qui l'accompagnait, comment faites-vous pour ne laisser rien paraître du dégoût qu'inspirent ces pauvres lépreux ?

— Ma chère Fille, lui répondit sainte Chantal, il ne m'est point venu en pensée que je serve les créatures; j'ai toujours cru, qu'en la personne de ces pauvres, j'essuie les plaies de Jesus-Christ lorsqu'on le vit navré pour nos péchés, et couvert d'autant de plaies que s'il eût été atteint d'une lèpre universelle.

Saint François de Sales voulant maintenir ses Filles dans l'humilité, avait ordonné qu'elles fussent employées, à tour de rôle, à la cuisine, à la porte, à tous les offices domestiques, même à soigner et garder la vache qui donnait le lait pour les pauvres malades. Notre sainte témoignait le plus grand empressement pour ces bas emplois, et appelait *sa bonne semaine* celle qu'elle consacrait à ce genre de service dans la maison.

Il fallait la capacité et l'habileté remarquables de sainte Chantal pour suffire à tout ce qu'elle faisait. Elle était tout à la fois supérieure, maîtresse des novices et première économe de la petite communauté ; elle administrait le temporel aussi parfaitement que le spirituel de cette maison dont elle était l'âme. Tout cela ne l'empêchait pas de tenir une correspondance considérable et de s'occuper activement des intérêts de ses enfants, dont les propriétés étaient nombreuses et disséminées. De plus, elle dirigeait l'éducation de sa fille Françoise qui, tout enfant qu'elle était encore, attirait déjà l'admiration générale.

Notre sainte, portée à la mortification volontaire et aux macérations corporelles, voyait avec peine la douceur des règles données à l'Institut par le saint fondateur, dont le but, elle le savait pourtant, était de faciliter aux infirmes et aux santés débiles le bonheur de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Mais sainte Chantal, douée d'une forte constitution, ne se rendait pas compte des souffrances d'un tempérament faible et maladif ; Dieu voulut l'éclairer par l'expérience. De violentes maladies détruisirent sa robuste santé et fortifièrent encore sa vertu ; elle comprit alors la pensée de saint François de Sales et apprécia sa compassion. Dans une des premières maladies qui l'ébranlèrent si profondément, on l'entendit répéter au milieu de ses vives souffrances, et pendant qu'elle se croyait seule :

« Oui, mon Dieu, faites souffrir, faites souffrir cette nature trop vive, afin qu'elle apprenne s'il faut avoir tant d'ardeur aux rigueurs extérieures pour soi et pour les autres ! »

Dans ces occasions où sa vie était en danger, le saint évêque l'entourait de sa touchante sollicitude :

— Oh ! soignez-vous bien, lui disait-il, car, en cette besogne, vous êtes le courage de mon cœur et le cœur de mon courage !

Cependant, la communauté s'était accrue si rapidement qu'il n'était plus possible de recevoir de nouvelles aspirantes, bien qu'il s'en présentât chaque jour ; on se vit obligé de lui procurer un plus vaste local, dont elle prit possession le 31 octobre 1612.

Bientôt après notre sainte apprenait la mort de son beau-père, et Bénigne de Chantal, après avoir rendu

les derniers devoirs à son aïeul, accourait à Annecy pour consulter sa mère et s'entendre avec son beau-frère de Thorens. L'évêque de Genève, jugeant nécessaire que la Mère de Chantal se rendît à Monthelon avec son fils et son gendre, pour régler les affaires d'une succession dont on savait l'effrayant désordre, la sainte fondatrice partit avec eux ; mais voulant se conformer de tout point à l'esprit de son Institut, elle se fit accompagner par la Mère de Châtel. Un courrier avait pris les devants pour annoncer au château de Monthelon la prochaine arrivée de *Madame la sainte baronne.*

II

Le Père André, à qui madame de Chantal avait recommandé son beau-père en quittant la ville d'Autun, avait tenu fidèlement sa promesse ; il avait consolé le vieillard dans sa douleur, lui avait procuré de douces distractions dans son isolement, l'avait entretenu de saintes pensées, et l'avait aidé à mourir chrétiennement. Nous le trouvons encore au château où il est resté, à la prière de Bénigne, offrant chaque jour le saint sacrifice pour Guy de Rabutin, et attendant les membres de la famille qui vont venir prendre possession de l'héritage du seigneur de Monthelon, lorsque le courrier se présente, lui apportant un pli de *madame la sainte baronne.* Le bon franciscain ouvre sa dépêche, la lit avec empressement, et fait appeler l'intendant :

— Monsieur Laflèche, lui dit-il, voilà une lettre pour vous que j'ai trouvée dans la mienne ; je pense que ce sont les ordres de madame notre sainte baronne, car, Dieu soit béni ! elle me fait l'honneur de me mander qu'elle arrivera jeudi s'il plaît à Dieu.

— Ah ! oui, mon révérend Père, Dieu soit béni ! Nous verrons enfin le bout de toutes les méchancetés de dame Gertrude !

— Il faut pardonner, mon bon monsieur Laflèche; madame notre sainte baronne vous a laissé de si beaux exemples à cet égard !

— Il faut pardonner, c'est vrai, mon Père, et votre révérence sait bien que c'est précisément parce que madame la baronne l'a défendu, que les gens n'ont pas fait justice de cette fille de Satan, aussitôt que feu monseigneur le baron eut fermé les yeux.

— Oui, je sais que vous prîtes alors sa défense, et Dieu vous en tiendra compte, mais il ne faut pas gâter maintenant cette bonne action.

— Mon Père, je ne répondrai pas de moi, si je l'entends manquer de respect à madame notre sainte baronne ! Et elle est capable de tout, si défunt Monseigneur lui a laissé tout ce qu'elle dit.

— Soyez tranquille, monsieur Laflèche, feu monsieur le baron est mort dans de trop bons sentiments pour donner à penser qu'il ait déshérité ses petits-enfants.

— Dieu vous entende, mon Père !

Et l'intendant, après avoir pris connaissance des ordres qu'il venait de recevoir, alla faire part à tous de la prochaine arrivée de celle que tout le monde chérissait au manoir, à l'exception de Gertrude, qu'on avait surnommée, à Monthelon, *la fille de Satan*.

Le jeudi suivant, Jeanne fut reçue avec bonheur par ceux qui l'avaient vue partir avec tant de regret. Le testament si redouté par les gens du service, et si désiré par dame Gertrude, fut ouvert dès le lendemain, et on apprit bientôt que le baron laissait à chacun de ses domestiques une récompense proportionnée au nombre d'années qu'il avait passées à son service. De Gertrude, il n'en était pas question. Le vieillard n'ignorait pas qu'elle avait pris les devants, et que l'avenir des enfants de cette femme était assuré depuis longtemps à ses dépens. Qu'on se figure la fureur de Gertrude à cette nouvelle. Elle s'emporta comme une furie, en présence de notre sainte qui, disait-elle, avait provoqué cette criante injustice. Le baron de Thorens voulait renvoyer, sur l'heure, cette mégère, et se disposait à la châtier sévèrement :

— Non, mon bien cher fils, lui dit l'humble Mère de Chantal ; cette pauvre femme a l'habitude de me parler sur ce ton, et c'était même bien pis du temps de feu mon beau-père. Rendons toujours le bien pour le mal.

Le désordre était si grand dans les affaires, que notre sainte passa plusieurs jours à se rendre compte des dettes et des créances. Elle commença par payer les dettes peu considérables ; mais elle trouva de grandes difficultés pour recouvrer les créances. Plusieurs tenanciers n'avaient rendu aucun compte, et n'avaient rien payé depuis très-longtemps; et à chacun, madame de Chantal faisait observer qu'elle était tenue de réclamer, parce que c'était le bien de ses enfants. Un des débiteurs, favorisé de dame Gertrude qui lui avait promis de faire reconnaître et signer par le baron l'acquit de son arriéré, furieux de s'entendre

réclamer ce qu'il avait espéré ne jamais payer, s'emporte jusqu'à oser dire à la sainte baronne qu'elle avait soustrait la feuille du terrier qui apportait son acquit. Bernard de Thorens, indigné d'une telle insolence, prend un bâton, et veut frapper le misérable :

— Arrêtez ! cher fils, s'écrie la sainte femme en saisissant le bras de son gendre, ce pauvre homme ne sent pas ce qu'il dit ; il ne sait pas ce qu'il fait.

Et, s'approchant du fermier, elle lui fait, avec son pouce; une croix sur le front, en lui disant :

— Allons, mon ami, un peu de bonne foi !

Au même instant, cet homme tombe à genoux devant elle, et, fondant en larmes, il avoue la promesse que Gertrude lui avait faite et sur laquelle il avait compté ; il reconnaît sa faute, et en sollicite humblement le pardon :

— Bien volontiers, je vous pardonne, mon ami, lui dit notre sainte, et je vous laisse tout le temps nécessaire pour vous acquitter de ces arrérages. Relevez-vous, mon enfant.

Après avoir mis l'ordre le plus parfait partout où elle avait trouvé le plus complet désordre, notre sainte récompensa tous les domestiques conformément aux intentions de son beau-père, et se vengea de Gertrude en la comblant de témoignages de bonté et d'affection. Les jours où Bénigne et son beau-frère allaient au loin pour visiter les terres dépendantes du fief de Monthelon, la Mère de Chantal admettait Gertrude à sa table, la servait la première, et lui donnait les morceaux les plus délicats. Ces procédés adoucirent un peu l'esprit de cette furie, mais ne la changèrent pas. Embarrassée de se voir remise au niveau de tous les domestiques par le testament de son maître, et n'osant

plus renouveler ses accusations contre celle que tout le monde vénérait si profondément, elle ne trouvait plus qu'un moyen de justifier la position qui l'humiliait :

— Si on n'avait pas ouvert ce testament un vendredi, disait-elle, j'aurais eu ma bague au doigt pour le reste de mes jours ! mais c'est connu que le vendredi porte malheur.

Lorsque notre sainte eut tout réglé à Monthelon, que Gertrude fut sortie du château pour n'y plus rentrer, que les nouveaux receveurs, employés et domestiques y furent installés, elle se rendit à Bourbilly où elle revit tous les intérêts de cette importante châtellenie ; elle fit ensuite une pause indispensable à Dijon, puis, regagna la Savoie, et rentra dans sa chère communauté d'Annecy, après une absence de six semaines seulement.

Le Père Matthias, gardien des Franciscains d'Autun, avait beaucoup connu madame de Chantal, et l'allait voir souvent lorsqu'elle était à Monthelon. Profondément édifié de sa grande sainteté, il écrivait à saint François de Sales, après ce dernier voyage de notre sainte :

« Ce n'est plus une Judith que notre madame de Chantal, c'est une sainte Paule; toutes ses actions font voir l'opération de Dieu dans son âme, et les traces de votre direction. Ce n'est plus une baronne, c'est une sunamite ; toute cette contrée reste pleine de la douce odeur de ses célestes vertus. Nos religieuses de Dijon, comme les filles de Sion, l'annoncent bienheureuse, et toutes nos dames la louent hautement. »

La réputation de notre sainte, aussi bien que celle de l'Institut qu'elle avait fondé, s'étendait au loin ; il

arrivait tous les jours des aspirantes nouvelles et, la maison qu'on habitait depuis un an seulement étant déjà insuffisante, il fallut bâtir un monastère dont les proportions fussent en rapport avec le succès de la Congrégation. Les difficultés à vaincre auraient pu effrayer un courage ordinaire, mais saint François de Sales et sainte Chantal, certains de la volonté de Dieu, confiants dans sa Providence et ne doutant pas de son secours, n'hésitèrent pas à tenter l'entreprise ; et, malgré des obstacles sans cesse renaissants, la conduisirent avec tant de patience, de sagesse et d'habileté, qu'ils la terminèrent heureusement.

« Mais, qui ne s'étonnera, mon cher lecteur, — « s'écrie à ce sujet le premier historien de sainte « Chantal, — qui ne s'étonnera de l'inconstance de « l'esprit humain, ou plutôt qui n'adorera profon- « dément la conduite particulière de Dieu sur ses saints, « permettant que cette dévote congrégation, qui en « sa naissance, avait été si bien reçue, et accueillie « avec tant de joie et de bénédictions de tous les ordres « de la ville, comme nous avons vu, ressentît dans son « progrès et plus ferme établissement, des effets tout « contraires, car il semblait que l'enfer eût conspiré « sa ruine ? Il n'est presque pas croyable combien de « contradictions, d'insolences et d'indignités ces « saintes âmes eurent à souffrir, jusqu'à voir que l'on « faisait coutume de chasser leurs ouvriers à coups de « pierres. Et certes, il serait encore mal aisé de dire « avec combien de douceur et de patience ils endu- « rèrent ces cruels persécuteurs [1]. »

[1] Maupas du Tour, évêque et comte du Puy, aumônier de la reine. Edition de Paris, 1658.)

Saint François de Sales écrivait à un ami, à propos de cette persécution :

« Nos bonnes Sœurs de la Visitation ont été bien traversées pour leurs places et bâtiments, ô mon très-cher Frère ; Notre-Seigneur est le refuge de leurs esprits ; ne sont-elles pas trop heureuses ? Et comme notre Mère, toute vigoureusement languissante, me dit hier : « Si les Sœurs de notre Congrégation sont fort humbles et fidèles à Dieu, elles auront le cœur de Jésus, leur époux crucifié, pour demeure et séjour en ce monde, et son palais céleste pour habitation éternelle. » Et de vrai, quand je considère notre Mère, à laquelle ces bonnes gens donnent de si fréquents sujets de mortification, qu'elle boit insatiablement, *je rends grâce à Celui qui m'a armé de sa force, au Seigneur Jésus-Christ, de ce que, comptant sur ma fidélité, il m'a confié une portion de son ministère.* »

Cependant plusieurs villes de France demandaient à saint François de Sales des religieuses pour fonder des maisons de son Institut. Le prélat avait refusé d'abord, mais son ami, le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, lui fit de si vives instances, qu'une fondation dans cette ville fut décidée.

Au moment où la Mère de Chantal allait partir dans ce but, le cardinal écrit de nouveau à l'évêque de Genève ; il lui mande qu'un parti violent s'est élevé contre ce projet ; que la ville veut fonder une congrégation distincte de celle d'Annecy bien qu'ayant les mêmes bases, et qu'on lui donnera le nom d'*Institut de la Présentation*. Madame d'Auxerre, qui devait faire les premiers frais de l'établissement de la Visitation, con-

sentait à les faire en faveur de la Présentation, et les lettres patentes du roi étaient même obtenues :

— Dieu soit béni ! dit notre sainte à ses Filles en recevant cette nouvelle, cela nous doit apprendre, à toutes, qu'il faut jeter de profondes racines en la sainte humilité, et qu'ensuite Dieu aura soin de faire jeter, çà et là, les branches de notre Institut.

La volonté divine n'avait pas été consultée sur l'érection de la Congrégation de la Présentation ; les volontés humaines l'avaient seules fondée, elle ne put se soutenir au delà de six semaines. On reconnut qu'on s'était trompé ; on supplia le cardinal-archevêque d'adresser de nouvelles instances à saint François de Sales, pour obtenir une fondation de la Visitation et solliciter la Mère de Chantal de venir la faire en personne, le plus tôt qu'il serait possible.

Le 25 janvier 1615, la Mère de Chantal partit pour Lyon, dans le carrosse du cardinal, qui le lui avait envoyé avec son aumônier ; elle emmenait les Mères Favre, de Châtel et de Blonay. Elle était près d'arriver à Lyon, lorsque le cardinal, en présence de plusieurs autorités de la ville, proposa d'ouvrir les patentes royales, afin de faire changer le nom de *Présentation* en celui de *Visitation*. Plusieurs démarches étant indispensables pour cela, il fallait aviser de suite. Le cardinal enlève le sceau royal, donne lecture des lettres... Il s'arrête tout à coup, n'en croyant pas ses yeux... Le nom se trouvait changé miraculeusement ! Nulle main d'homme n'aurait pu le faire ainsi ; car il était impossible de se douter qu'il y eût jamais eu un autre nom que celui de *Visitation*, il ne restait pas la moindre trace du nom précédent. Ce fut un cri unanime dans toute la ville lorsqu'on apprit ce miracle :

« La main de Dieu travaille pour la Visitation ! disait le peuple ; Dieu bénira cette fondation. »

Malgré cet enthousiasme et les dons de plusieurs familles riches, les premiers temps furent si pénibles à passer pour la petite communauté de Lyon, que souvent les saintes Filles manquèrent de nourriture. Un jour, la Mère de Chantal, n'ayant rien à leur donner pour la journée, remettait à la divine Providence le soin de les nourrir, lui disant que, pour elle, elle ne savait plus ce qu'elle pourrait faire, dénuée qu'elle était de toute ressource. Au même instant, un inconnu sonne à la porte, demande à parler à la Mère de Chantal, lui remet un paquet, et lui dit seulement :

— Madame, celui qui vous envoie cette aumône, vous demande de prier pour lui.

Et il se retira sans vouloir répondre à une seule des questions qui lui furent adressées. Le paquet contenait quatre-vingts *écus*. Toute la communauté en rendit, sur l'heure, les plus humbles actions de grâces à la Providence, toujours si admirable en toutes choses. Notre sainte avait si bien reconnu la main de Dieu, dans ce secours inattendu, qu'elle n'hésita pas à lui exposer une autre misère. Dans son extrême pauvreté, la maison n'avait pu donner à Notre-Seigneur qu'un ciboire en étain ! Le cœur de la Mère de Chantal, trop plein de foi pour n'en être pas sensiblement affligé, supplia le divin Sauveur de prendre au moins autant de soin de lui-même, qu'il en prenait de ses Épouses, et de se donner un ciboire d'argent ! La prière de notre sainte toucha le cœur de Celui à qui elle s'adressait avec tant de confiance. Le lendemain un nouvel inconnu se présente, remet un ciboire en argent doré, refuse de se nommer, et se retire en demandant qu'on

se serve au plus tôt de l'objet qu'il vient d'apporter.

Après un séjour de neuf mois à Lyon, sainte Chantal revint à son cher monastère d'Annecy, dont le noviciat s'était considérablement augmenté pendant son absence. L'évêque de Genève lui communiqua, dès son arrivée, les lettres par lesquelles on le pressait, de plusieurs points à la fois, d'envoyer des sœurs de la Visitation pour établir des monastères de cet Institut, si fort apprécié partout dans son but principal, celui d'offrir une retraite aux santés trop faibles pour être accueillies ailleurs. Cette pensée semblait répondre à un besoin général, à un désir universel en France, et on la sentait descendue du ciel :

— Vraiment, — disait le saint fondateur à la Mère de Chantal en lui parlant des instances qu'il recevait de la part de plusieurs prélats, — vraiment la moisson est bien grande; il se faut confier que Dieu donnera des ouvriers. Ma très-chère Mère, que nous avons d'obligations à Notre-Seigneur, et combien de confiance devons-nous avoir que sa miséricorde achèvera ce qu'elle a commencé en nous, et donnera un tel accroissement à ce peu d'huile de bonne volonté que nous avons, que tous nos vaisseaux s'en rempliront, et plusieurs autres de ceux de nos voisins, par diverses fondations.

La ville de Moulins fit écrire à saint François de Sales, par le cardinal de Marquemont et par le maréchal de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais, pour le conjurer d'envoyer la Mère de Chantal faire sa fondation comme elle avait fait celle de Lyon. Mais notre sainte, dès les premiers jours de l'année, avait subi

une maladie dont les suites se faisaient sentir trop douloureusement pour lui permettre ce long voyage et ces grandes fatigues : l'évêque de Genève envoya la Mère de Bréchard et quatre religieuses ; elles partirent le 6 juillet 1616.

Cependant, le cardinal de Marquemont, voyant l'édification apportée à Lyon par les Filles de la Visitation, et prévoyant l'extension que leur Institut ne pouvait tarder à prendre, écrivit au saint fondateur, et lui représenta le bien qui résulterait de cette institution, s'il la faisait constituer en ordre religieux, et s'il lui donnait la clôture, bornant son but à recevoir les infirmes et les tempéraments trop faibles pour suivre une autre règle. Saint François de Sales, après avoir mûrement pesé les motifs présentés par le cardinal, se rendit à son avis ; et, écrivant à la Mère Favre, supérieure de la maison de Lyon, il lui mandait ces lignes, où on reconnaît si bien la simplicité, la douceur et l'humilité de l'illustre Prélat :

« Ma chère fille, si monseigneur l'archevêque vous dit qu'il m'a écrit de votre affaire, vous lui répondrez, qu'en quelque façon que Dieu soit servi en l'assemblée où vous êtes maintenant, vous serez satisfaite, et en effet, ma très-chère fille, il faut avoir cet esprit-là en notre congrégation, car c'est l'esprit parfait et apostolique. Que si elle pouvait être utile à établir plusieurs autres congrégations de bonnes servantes de Dieu, sans jamais s'établir elle-même, elle n'en serait que plus agréable à ses yeux divins, car elle aurait moins de sujet d'amour-propre, bien que j'eusse une spéciale suavité au titre de simple congrégation, où la seule charité et la crainte de l'Époux serviraient de clôture.

J'acquiesce donc que nous fassions une religion formelle, et fais cet acquiescement avec douceur et tranquillité, ains avec une suavité nonpareille, et non-seulement ma volonté, mais mon jugement a été bien aise de rendre l'hommage qu'il doit à celui de ce grand et digne prélat; car, ma Fille, que prétends-je en tout ceci, sinon que Dieu soit glorifié, et que son saint amour soit répandu plus abondamment dans le cœur de ces âmes qui sont si heureuses que de se dédier toutes à Dieu? J'espère en la grâce de Notre-Seigneur, que sa main souveraine fera plus pour ce petit Institut que les hommes ne peuvent penser. »

Les Filles de saint François de Sales prirent définitivement la clôture le 9 octobre 1618.

III

La jeune baronne de Thorens donnait l'espoir de la voir bientôt mère ; c'était une douce joie pour notre sainte qui l'aimait avec une tendresse infinie, et pour le saint évêque de Genève qui portait à sa belle-sœur une affection toute paternelle ; il était d'ailleurs son père spirituel, car il la confessait et la dirigeait depuis qu'elle avait épousé Bernard qui, lui-même. se confessait à son saint frère. La jeune femme avait plus de dix-huit ans. Belle, gracieuse, aimable, d'un esprit distingué, d'un caractère doux et attachant, elle était aimée de tous et tendrement chérie dans sa famille ; mais ce qui lui donnait surtout une incontestable

supériorité, c'était son éminente vertu et son ardente piété. Saint François de Sales disait souvent en parlant de cette belle-sœur qui lui était si chère :

— Cette petite baronne est déjà une madame de Chantal ! Je n'ai jamais vu tant de vertu et de solide piété à son âge.

L'esprit de conduite le plus remarquable était la conséquence de toutes les perfections de madame de Thorens, et toute la société d'Annecy ne s'expliquait tant de sagesse et de prudence, unies à tant de grâce et de charmes,que par l'éducation qu'une mère comme la sienne avait seule pu lui donner. La jeune baronne avait sa petite chambre dans le couvent de la Visitation, à côté de celle de Françoise, sa sœur, pour qui elle avait toujours eu la plus vive affection, et lorsque son mari s'absentait, elle accourait au monastère et se réfugiait auprès de son incomparable mère dont les saints avis lui devenaient chaque jour plus précieux. Là, elle partageait la douce vie de Françoise, se livrait davantage au recueillement et à la méditation, et demandait à sa mère de la faire avancer rapidement dans la voie de la perfection :

— J'aime tendrement M. de Thorens, lui disait-elle un jour, mais si votre chère Congrégation eût été fondée avant mon mariage, je serais maintenant religieuse de la Visitation et je ne vous aurais jamais quittée.

Bernard de Thorens allait tous les ans à la cour de Savoie, et tous les ans cette séparation était une douleur nouvelle et pour lui et pour sa jeune femme ; car ils s'aimaient profondément. Au commencement de l'année 1617, Bernard reçoit l'ordre de conduire son

régiment en Piémont où la guerre l'appelait. Il fait aussitôt ses adieux à sa famille et à ses amis, il va recevoir la bénédiction de son saint frère et celle de sa sainte belle-mère qu'il vénérait autant qu'il la chérissait ; puis s'arrachant des bras de sa femme, il s'élance à cheval, fondant en larmes, et disparaît en un instant.

Notre sainte prend dans ses bras et serre sur son cœur sa chère Aimée dont elle avait connu la douleur ; elle la console, mais en pleurant avec elle, car le baron de Thorens n'était plus un gendre pour madame de Chantal, il était un fils et le fils le plus respectueux et le plus tendre. Après ces premiers moments, la jeune femme reprit sa vie accoutumée dans le couvent, et pria plus que jamais pour celui auquel Dieu l'avait unie, dont il venait de la séparer pour le livrer à tous les dangers de la guerre, et qu'elle craignait de ne jamais revoir en cette vie. Les songes de la nuit, les pressentiments du jour, tout contribuait à la maintenir dans l'appréhension du plus redoutable malheur.

Un jour, saint François de Sales fait prévenir sa belle-sœur qu'il viendra la confesser le lendemain, avant la messe qu'il doit célébrer au monastère. La chose étant dans les habitudes du prélat, la jeune femme ne put s'en étonner et se prépara dans toute la ferveur de son âme. Le lendemain, après sa confession, le saint évêque lui dit :

— Eh bien ! ma chère Fille, ne sommes-nous pas toute à Dieu ?

— Oui, Monseigneur, répondit-elle, absolument.

— Et ne sommes-nous pas prête, ajouta le saint, à recevoir de sa sainte et bénite main tout ce qu'il lui plaira de nous envoyer ?

— Oui, Monseigneur et mon Père !... Mais, hélas ! reprit-elle en poussant un profond soupir, vous voulez me dire que mon cher mari est mort !

— Oui, ma très-chère Fille !

— Ah ! mon Seigneur et mon Dieu ! murmura la jeune baronne à travers les sanglots qu'elle s'efforçait de contenir. Est-il bien vrai ? m'avez-vous enlevé mon cher mari ? Hélas ! que vous plaît-il que je fasse ? Le prélat, dont la douleur était vive et profonde, ajouta quelques douces paroles, et laissa la pauvre veuve aux pieds de Notre-Seigneur, en lui disant qu'il allait offrir le saint sacrifice pour leur cher Bernard, et qu'elle allait y communier à la même intention. Mais laissons parler maintenant la Mère de Chaugy, qui nous a fourni les détails qui précèdent :

« L'heure de la communion étant proche, on la conduisit au chœur des Religieuses [1], où elle fit en secret vœu de chasteté perpétuelle, et reçut le Saint-Sacrement comme un divin cachet sur son cœur consacré dès ce moment à Jésus, son unique époux, et fermé à l'amour de toutes les créatures. Dès qu'elle eut reçu la sainte communion, ses soupirs et ses sanglots furent arrêtés en un moment : elle demeura les mains jointes, levant les yeux doucement vers le ciel, et laissant couler de ses yeux des ruisseaux continuels de larmes.

« Elle prit un deuil tout simple et très-austère, et ne voulut plus porter ni gants, ni masque, disant qu'elle n'avait besoin désormais que de la beauté intérieure, et qu'elle ne voulait avoir aucun soin de l'extérieure que pour la mépriser ; elle commença de

[1] Elle avait entendu la messe dans la sacristie où elle s'était confessée.

s'habiller toute seule, ne voulant même pas souffrir que les religieuses lui fissent le moindre service.

« On la voyait aller au chœur, avec un saint empressement, aux heures qui lui étaient marquées, pour faire ses prières et son oraison; et elle se rendait si ponctuelle à tous ses exercices, qu'il ne lui restait plus que de prononcer les vœux solennels pour être vraiment religieuse. »

Bernard de Thorens, atteint, à son arrivée en Piémont, par la maladie épidémique qui y régnait, avait été enlevé en peu de jours, et il était mort chrétiennement comme il avait vécu, assisté par un religieux barnabite qu'il laissa profondément édifié de la vivacité de sa foi et de sa piété.

Cinq mois après la jeune veuve mettait au monde avant terme, un enfant qui vécut seulement le temps nécessaire pour recevoir la grâce du baptême. C'était au milieu de la nuit,la Mère de Chantal,à cause de l'urgence, baptisa elle-même son cher petit-fils qui s'envola aussitôt parmi les anges. La baronne de Thorens était dans le plus grand danger et ne s'illusionnait pas; elle demanda à faire son testament, se confessa, reçut les sacrements avec une ferveur angélique, et sollicita le bonheur de prendre l'habit de la Visitation et de faire les vœux des religieuses avant de mourir. Cette consolation lui ayant été accordée, elle alla paisiblement rejoindre son mari et son enfant le 6 septembre 1617, à l'âge de dix-neuf ans, deux mois et six jours.

La douleur de notre sainte peut être comprise seulement par les mères qni ont été déchirées par le même glaive, éprouvées par la même affliction. Encore, dans

cette cruelle circonstance, l'héroïque Mère de Chantal se vit-elle privée des consolations de son saint directeur. L'évêque de Genève aimait si tendrement sa belle-sœur, qu'après l'avoir administrée et exhortée, après avoir reçu ses vœux et son dernier soupir, il se sentit abattu par la plus profonde affliction, et eut à peine la force de lui rendre le dernier de tous les devoirs. Aussitôt après, il monta dans son carrosse et donna l'ordre de le conduire à Belley :

— Madame de Chantal, lui dit son aumônier, sera donc privée des consolations de Monseigneur, dans un moment si douloureux pour elle ?

— Vous faites tort à mon cœur, répondit saint François de Sales, de l'estimer plus affligée que moi ! Je connais la force de son âme et la faiblesse de la mienne. Comment lui donnerais-je des consolations, moi qui en ai plus besoin qu'elle ? Ne trouvez pas mauvais que j'aille en chercher là où je pense en pouvoir trouver.

Et il se rendit auprès de son ami Pierre Camus, évêque de Belley, laissant notre sainte seule avec Dieu. Peu de jours après, la Mère de Chantal écrivait à une supérieure de la Visitation :

« Ma très-chère Fille, je bénis, j'adore, j'admire et me soumets de toutes les forces de mon âme à la très-sainte volonté et Providence céleste qui m'a ravi ma très-chère fille de Thorens, uniquement bien-aimée. Oui, ma Fille, c'était non sans vrai raison, l'âme de notre cœur, du très-cher père et de moi, misérable, qui n'ai pas mérité la grâce de jouir plus longtemps d'une vertu si complète à un si jeune âge. Je me fonds, ma Fille, car cette privation m'a touchée vive-

ment, et je ne puis vous en dire autre chose. O Dieu ! qui blessez mon cœur avec un mélange de si grande miséricorde et de suavité que je ne puis ni ne dois faire autre chose que vous bénir, faites moi la grâce de suivre la vie et la mort de cette mienne vraie fille ! Je ne puis vous parler de cette vie ni de cette mort heureuse ; je crois que mon très-cher père, duquel c'était la fille, et mon très-cher neveu [1], vous en écriront au long. Enfin, nous la croyons au ciel où elle règne avec le cher époux de son âme, auquel elle a voulu, avant sa fin, se lier si étroitement. Voilà ma Fille, un échantillon de ma douleur qui me fait replier mon esprit plus fortement du côté du ciel et crier de toutes mes forces : Seigneur ! que voulez-vous que je fasse ? voici mon âme qui se répand devant vous et ne veut plus jamais respirer ni aspirer que pour vous et en vous ! Accomplissez en moi très-parfaitement votre très-sainte volonté ! Faites faire une communion à cette intention, afin que désormais je ne vive plus en moi-même et que mon Sauveur vive en moi. Je sais que vous ferez beaucoup prier pour ma chère défunte... Sachez que ma misère est si grande que, depuis ce coup, je n'ai su me remettre en ma joie ordinaire, quoique, grâce à Dieu, j'aie mon esprit en repos et content en la divine volonté que j'aime chèrement en cette douleur et privation de ma pauvre petite ! O ma chère Fille ! qu'il faut bien élargir notre cœur pour recevoir tout ce que cette divine bonté y voudra mettre ! J'embrasse tendrement votre cœur et

[1] Jacques de Neuchèze, fils de la baronne des Francs, et évêque de Châlons. Il était alors à Annecy, où il était venu partager la douleur de sa vénérable tante.

ceux de toutes vos Sœurs, que je souhaite purs, simples, humbles et doux. Je suis en Jésus toute vôtre. »

Tel était le cœur de cette mère, à qui le monde a tant reproché de n'avoir pas aimé ses enfants. Citons encore un fragment d'une de ses lettres à une autre supérieure :

«... il est vrai, la divine bonté a percé et outre-percé mon cœur d'une extrême douleur, à la mort de ma fille de Thorens ! Mais que puis-je faire, que baiser amoureusement la chère main qui m'a donné ce grand coup ? Bénie soit-elle éternellement ! Il est vrai, cette fille était la plus aimable et la plus parfaite qui se puisse trouver en son âge ; j'admirais son extrême vertu, et j'avais une consolation incroyable de la voir résolue, avec tant de fermeté, de se dédier entièrement à Dieu. O bon Jésus ! je ne méritais pas une telle compagne ! et peut-être qu'il n'était pas expédient pour elle et pour moi, que nous jouissions, en cette vie, de tant de douceur et contentement que nous en eussions pris l'une avec l'autre. Enfin, elle jouit du souverain bien que je lui ai toujours souhaité, et Dieu a environné cette affliction de tant de miséricordes et de faveurs, que, m'oubliant tant que je puis, de ma juste douleur, je le bénis et remercie de ce bénéfice que je tiens très-cher... »

De son côté, saint François de Sales écrivait à un ami ces paroles remarquables :

« Il faut que je dise à votre cœur, si aimé du mien, que j'ai une suavité inexprimable de voir la modé-

ration de notre chère Mère et le dégagement total qu'elle témoigne des choses de la terre parmi toutes ses traverses. Quoique rien n'ait manqué à sa douleur, elle a été entière, ni à sa résignation, elle a été parfaite : je dis ceci à votre cœur seulement, car j'ai fait résolution de ne rien dire de celle qui a ouï, comme Abraham, cette voix de Dieu : *Sortez de votre pays, de votre parenté, de la maison de votre père, et venez dans la terre que je vous montrerai.* En vérité, elle l'a fait comme ce saint patriarche, et plus que cela. »

La santé de madame de Chantal, moins forte que son courage, succomba sous le poids de son immense douleur. Une violente maladie la mit aux portes du tombeau, et saint François de Sales, accouru près d'elle, craignit de perdre celle qu'il appelait le *courage de son cœur et le cœur de son courage*, dans l'œuvre de fondation qu'ils avaient entreprise avec tant de succès jusqu'alors. Après avoir administré les derniers sacrements à la sainte fondatrice, le prélat eut la pensée de lui faire avaler [1] une relique de saint Charles Borromée, auquel il venait de faire un vœu. Au même instant, la sainte malade se trouva guérie, et le prélat, ravi de joie, entonna un cantique d'action de grâces, auquel s'unit avec empressement toute la communauté.

Peu après, pendant le carême de l'année suivante 1818, saint François de Sales, prêchant la station à Grenoble, et sollicité d'établir une maison de Visitation dans cette ville, ordonna à la Mère de Chantal de venir avec quelques Sœurs pour faire elle-même cette

[1] C'était une dévotion de ce temps. On ne se contentait pas de faire toucher les reliques des saints aux malades, on en pulvérisait une parcelle qu'on lui faisait avaler.

fondation ; elle s'y rendit sans délai, et y arriva le samedi de la Passion, 7 avril. Après avoir installé ses Filles, reçu quelques aspirantes et établi la Mère de Châtel supérieure de cette nouvelle communauté elle reprit la route d'Annecy.

Elle était à peine remise des fatigues qu'elle venait de subir, que la voix de l'obéissance l'envoyait fonder ailleurs. Le saint évêque de Genève, ne pouvant résister aux instances réitérées de l'archevêque de Bourges, donna l'ordre à notre sainte de se rendre à ses désirs en allant elle-même établir un monastère dans sa ville métropolitaine. La Mère de Chantal prit donc quelques-unes de ses Filles, visita, sur sa route, les monastères de Lyon et de Moulins, et arriva le 15 novembre à Bourges, où elle fut reçue avec les témoignages de la plus grande joie.

Nous ne parlerons pas de la pénurie dans laquelle se trouva cette petite communauté pendant les premiers mois ; il en était toujours ainsi pour les maisons qui commençaient ; elles manquaient des objets les plus nécessaires et souvent même elles n'avaient pas de pain pour suffire à la nourriture de la journée. Mais la Providence après avoir éprouvé leur foi et leur vertu, venait toujours à leur aide, à l'ardente prière de leur sainte fondatrice, qui ne doutait jamais de son puissant secours.

Bien que l'archevêque de Bourges eût donné l'ordre à ses gens de porter chaque jour les provisions nécessaires à la petite communauté, Dieu permettait que cet ordre fût assez mal exécuté, et la Mère de Chantal ne souffrit jamais que son frère fût instruit de cette négligence. Son amour pour la sainte pauvreté, sa confiance dans la divine Providence et son désir des

souffrances lui faisaient apprécier et chérir ces épreuves et pour elle et pour ses Filles dont elle ne cessait d'admirer la vertu.

Elle était à Bourges depuis cinq mois, lorsqu'une lettre de saint François de Sales, alors à Paris, l'appela dans cette ville pour y fonder un monastère, en lui promettant que les tribulations ne lui manqueraient pas. L'archevêque de Bourges, qui avait espéré posséder sa sœur pendant quelques années, se récrie vivement contre cet ordre :

— Je suis votre supérieur, dit-il à notre sainte, et, à ce titre, je vous défends de partir; écrivez à Monseigneur de Genève que je m'oppose à votre départ et que vous le priez de désigner une autre de vos Mères pour aller faire la fondation de Paris.

— Monseigneur mon frère, lui répondit-elle, comme archevêque de Bourges, vous êtes, il est vrai, premier supérieur de notre monastère de cette ville et avez tout droit d'exiger obéissance de nos Sœurs ; mais je ne fais point partie de la communauté de céans et suis sous l'obéissance directe de Monseigneur de Genève, notre fondateur : souffrez donc que j'exécute ses ordres, puisque j'ai fait vœu de lui obéir aveuglément jusqu'à la mort.

— Du tout, ma sœur, reprit le prélat, tant que vous êtes dans mon diocèse, c'est à moi que vous devez obéissance et je ne vous donnerai de longtemps licence de partir.

La sainte fondatrice n'en fit pas moins ses préparatifs, espérant que le bon archevêque se résignerait enfin à cette séparation ; mais apprenant le jour fixé pour son départ, son frère se présente au monastère et fait appeler la Mère de Chantal :

— Vous voulez donc partir absolument, ma chère sœur? — lui dit-il d'une voix émue. — Eh bien! vous n'en aurez pas les moyens! Je vous déclare que j'ai donné des ordres tels, que vous ne trouverez pas dans toute l'étendue de mon diocèse une seule voiture pour entreprendre ce voyage.

— A cela ne tienne, mon cher seigneur, lui répondit l'aimable sainte en souriant, — l'obéissance a de bonnes jambes, nous irons à pied.

L'archevêque, profondément édifié d'une telle réponse, céda aussitôt et prêta son carrosse à sa sœur pour la conduire jusqu'à Paris. Avant de partir, sainte Chantal écrivit à sa fille Françoise, restée au monastère d'Annecy :

« Tenez, ma chère fille, voilà monsieur de Toulongeon, qui, se voyant huit ou dix jours de libres, s'en va vous trouver en poste, pour savoir de vous, dit-il, si vous ne le trouverez point trop noir ; car, pour son humeur, il espère qu'elle ne vous déplaira pas. Pour moi, je vous le dis, en vérité, non-seulement je ne trouve rien à redire à ce parti, mais je n'y trouve rien à désirer ; et Notre-Seigneur me donne une telle satisfaction en cette affaire, que je ne me souviens pas d'en avoir eu de ma vie une pareille pour les choses de la terre. La naissance et le bien que nous trouvons en sa personne n'est pas ce qui me touche le plus ; mais son esprit, son humeur, sa franchise, sa sagesse, sa probité, sa réputation, enfin, ma chère *Françon*, bénissons Dieu de tout cela. Mais, mon enfant, disposez-vous, par reconnaissance, à aimer et servir Dieu mieux que vous n'avez jamais fait, et que chose quelconque ne vous empêche de continuer la fréquentation des sacre-

ments et de vous exercer dans la pratique de l'humilité et de la douceur. Ayez pour guide le livre de Philothée [1], il vous conduira bien.

« Ne vous amusez point à ces petites vanités de bagues et d'habits. Vous allez être dans l'abondance ; mais, ma chère fille, souvenez-vous toujours qu'il faut user des biens que Dieu nous donne sans s'y affectionner ; et c'est ainsi qu'il faut regarder tout ce que le monde estime. Que, désormais, votre ambition soit d'être parée d'honneur et de modestie, et d'une sage conduite dans la condition où vous allez entrer.

« Certes, je suis bien contente que vos parents et moi ayons fait ce mariage sans vous ; c'est ainsi que se gouvernent les sages, et que je veux, ma chère fille, être toujours de votre conseil. Au reste, votre frère, qui a bon jugement, est ravi de cette alliance. Monsieur de Toulongeon, il est vrai, a quinze ans de plus que vous, mais, mon enfant, vous serez bien plus heureuse avec lui que d'avoir un jeune fou, étourdi, désordonné dans sa conduite comme sont les jeunes gens d'aujourd'hui. Vous épouserez un homme qui n'est rien de tout cela, qui n'est point joueur, qui a passé sa vie avec honneur à la cour et à la guerre, et qui a de grands appointements du roi. Vous n'auriez pas le bon jugement que je vous crois si vous ne le receviez avec cordialité et franchise. Je vous en prie, ma fille, faites-le de bonne grâce, et soyez assurée que Dieu a pensé à vous et y pensera encore, si vous vous jetez tendrement entre ses bras, car il conduit ceux qui se confient en lui. »

Sainte Chantal avait arrangé ce mariage avec l'arche-

[1] L'*Introduction à la Vie dévote*, par saint François de Sales.

vêque son frère et les membres de sa famille, réunis à Bourges, pour jouir de sa présence. Françoise était restée au monastère d'Annecy, où le comte Antoine de Toulongeon lui avait porté la lettre qu'on vient de lire, et, mademoiselle de Chantal ayant accepté le choix de sa famille, l'époque du mariage avait été fixée, et la sainte fondatrice, vouée à l'obéissance, ayant reçu l'ordre de se rendre à Paris, comme nous l'avons vu, partit sans différer ; le mariage de sa fille fut célébré quelques mois après [1].

IV

Notre sainte, arrivée à Paris le 6 avril 1619, y trouva toutes les tribulatiens promises par l'évêque de Genève. La maison qu'on lui avait préparée étant trop petite, elle dut s'occuper aussitôt d'en chercher une plus vaste, et, trois semaines après, elle conduisit ses Filles

[1] M. de Saint-Surin, dans ses notes aux *Lettres de madame de Sévigné*, dit que Françoise de Rabutin-Chantal épousa Antoine de Toulongeon en 1622. Cette date est celle que lui avait fournie la *Généalogie manuscrite de la maison de Rabutin*, par le comte de Bussy-Rabutin. Nous préférons nous en rapporter à la Mère de Chaugy, secrétaire de sainte Chantal et fille de Claudine de Toulongeon, sœur du gendre de la sainte fondatrice. Témoin des faits, puisqu'elle n'entra dans l'Ordre de la Visitation qu'en 1629, son témoignage est irrécusable. Or, nous lisons dans ses *Mémoires* qu'en février 1622, sa tante, madame de Toulongeon, « mariée quelques années auparavant, » était grosse de huit mois, et « c'était sa troisième grossesse. » Sainte Chantal, arrivée à Paris le 6 avril 1619, en était partie le 21 février 1622, et s'arrêta chez sa fille, au château d'Allonne, en quittant le monastère d'Autun, comme on le verra plus loin.

dans le faubourg Saint-Michel. Elle y était à peine établie, que plusieurs aspirantes sollicitaient leur admission, attirées par la douceur de la règle, par le charme de la fondatrice, et surtout par la volonté de Dieu, qui se manifestait chaque jour en faveur de l'Ordre de la Visitation.

Alors s'éleva une opposition générale des religieux, du clergé séculier, même des grands vicaires, de tous ceux enfin qui auraient dû appuyer le nouvel Institut. On craignait, disait-on, que les anciens monastères fussent délaissés pour celui de madame de Chantal, où les austérités corporelles étaient jugées inutiles, et qui, par là même, devait plaire à toutes les âmes d'une vocation douteuse. On ne voulait permettre à la sainte fondatrice de rester à Paris qu'autant qu'elle se chargerait de réformer une Congrégation tombée dans le plus déplorable relâchement.

La Mère de Chantal soutint héroïquement cette épreuve, et ne lutta contre ses adversaires qu'avec ses armes accoutumées : l'humilité, la patience et la douceur. Au sujet de cette tempête, elle mandait à une de ses filles d'Annecy, qui la remplaçait comme supérieure :

« Ma toute chère Fille, croyez qu'il y a eu bien ici de quoi se mortifier, souffrir et se résigner en cette nouvelle persécution. Mais il faut s'assurer que notre bon Dieu tirera sa gloire de tout, et sortira son serviteur, notre cher et unique Père et cher seigneur de cette fournaise, plus reluisant qu'un soleil. Je confesse à ma très-chère Fille que j'ai un peu de douleur contre ceux qui avec trop d'ardeur et passion, se sont portés à cette affaire, et n'ont pas su prévoir ce qui en pouvait arriver ; cependant, l'on ne parle point d'eux ; et leur

coulpe est jetée sur l'innocent. Dieu soit béni ; j'ai néanmoins, ma Fille, conservé la sainte paix parmi tout ceci, grâce au bon Dieu. Je sens vivement le trait que l'on jette contre cette renommée plus blanche que la neige, mais je ne laisse d'aimer la livrée du grand Sauveur sur les épaules de son digne serviteur, qui en est paré et honoré avec plus de gloire que les rois ne le sont avec leur manteau de pourpre.

« Écrivez-moi, je vous prie, des nouvelles de cet unique Père ; je reçois si peu des vôtres et de celles d'Annecy, que je crains qu'il ne soit arrivé quelque chose à Françoise, laquelle je veux envoyer prendre le plus promptement qu'il sera possible, pour la faire conduire droit à Dijon ; car je ne veux point qu'elle vienne à Paris, puisque monseigneur l'archevêque s'en va, et que ni mon fils, ni mes neveux n'y sont. Je vous supplie de la conjurer fort, cette très-chère fille, qu'elle ne laisse point dissiper son cœur à la vanité. Je ne désire rien tant, sinon qu'elle excède en humilité et affabilité, et surtout en la crainte de Dieu : si elle a soin de cela, la divine Bonté la conduira bien. Tous nos parents se réjouissent fort de la voir, et c'est à qui l'aura.

« Au reste, ma Fille, les règles de notre Institut sont attendues impatiemment. Je vous prie de nous en envoyer par ce messager, et nous mander si vous en avez envoyé à Monseigneur. Nous avons grande consolation du jugement que tous les vrais serviteurs de Dieu en portent. Le Saint-Esprit les a composées, dit-on. O Dieu ! quand j'entends cela, je me voudrais fondre. Ma Fille, quelle fidélité devons-nous apporter à les observer, puisque c'est Dieu lui-même qui, de toute éternité, nous a marquées et appelées pour cela ! Quelle

bonté ! et combien la devons-nous aimer et servir fidèlement ! Je vous conjure, vous et toutes vos chères Filles, de correspondre à cette miséricorde. Oh ! qu'elles viennent donc ces bénites règles de notre Institut et que je puisse mourir, si je n'en embrasse la ponctuelle observance de tout mon pouvoir. Mon Dieu me veuille bien aider pour cela ; je l'en supplie très-humblement pour l'amour infini qui l'a fait mourir en la croix ! Et ce souhait, je le fais pour toutes, de tout mon cœur ; dites-le à vos Filles, et mandez-le aux autres encore.

« Certes, je trouve ici de bonnes et poignantes épines, et elles me poindront longuement parce que je suis mère. Il est vrai que, tant que je puis, je détourne mes pensées des choses à venir, et même des présentes, les remettant au soin et à la providence de notre bon Dieu, auquel je me repose et confie. Je vous assure qu'en ce nouvel établissement, rien ne s'était encore commencé de plus appuyé sur la divine Providence. L'on dit votre parloir fort fréquenté ; ainsi est celui-ci ; mais je crois que c'est sans préjudice du recueillement et des justes devoirs ; autrement, là où il y a tant de gens, et de toutes sortes, nous ne subsisterions pas. Certes, j'ai un désir ardent de préférer Dieu et l'observance à tout respect humain.

« Ma vraie Fille, je vous conjure de prier pour nous et pour mes nécessités particulières. Nous sommes grandement obligées, nous autres anciennes, qui devons montrer le chemin à celles qui commencent. Nous voici à la fin de notre neuvième année ! Eh ! mon Dieu ! je n'ai pas commencé ! quel compte rendrai-je ! quelle confusion recevrai-je si je ne fais pas mieux ! Certes, je veux prendre un peu de courage, et ne m'en

veux jamais dédire, moyennant la grâce de mon Dieu. Prions fort l'une pour l'autre, afin que nous lui puissions être agréables. Que vous dirai-je encore, ma chère Fille ? sinon que, bienheureuses sont les âmes qui se contentent de Dieu seul, et qui ne désirent rien des choses créées, que ce que la Providence et les supérieurs voudront. Je vous proteste que voilà l'unique prétention que je veux donner à mon cœur. Que si je ne le fais pas, je prie Dieu qu'il fasse miséricordre à ma faiblesse, et qu'il me tire de cette vie pour me loger en purgatoire, et là y purifier mes misérables imperfections.

« L'on ne change rien ici à la supérieure, au bout de l'an ; c'est pourquoi, n'ayant rien de plus cher, je vous envoie pour étrenne mon chapelet avec le congé de notre Congrégation ; et sans son congé je veux dire sans l'avoir demandé, je vous envoie mon cœur qui est tout vôtre. »

La Mère de Chantal parvint à gagner à la cause de sa chère Visitation les volontés les plus opposées à son établissement à Paris. Mais ce n'était pas la seule épreuve que Dieu lui avait ménagée dans cette pénible fondation. Indépendamment de ces difficultés extérieures, elle eut à supporter les plus douloureuses privations dans l'intérieur de son monastère. Point de vêtements, point de linge, point de pain... et point d'argent. Plusieurs novices s'asseyaient à terre, faute de mieux, et passaient la nuit sur quelques bottes de paille. Celles qui étaient forcées de dormir ainsi dans les combles, dont le toit et la charpente étaient à jour, se trouvaient couvertes de neige au réveil, car l'hiver avait surpris la petite commu-

nauté dans ce complet dénûment. Il est aisé d'apprécier tout ce que le cœur de notre sainte eut à souffrir pour ses chères Filles. Les Sœurs qu'elle avait amenées, ne pouvant résister à cet excès de privations et de misère, tombèrent malades, ainsi que les novices, et la sainte fondatrice se trouva seule avec deux postulantes, pour suffire à l'infirmerie, à la cuisine, à l'ordre de la maison, aux affaires du dehors. Toujours héroïque en toutes circonstances, on la vit se livrer à toutes ces occupations avec le même zèle, la même douceur, la même sérénité que si elle eût été dans les conditions les plus satisfaisantes. Pendant trois mois entiers que dura cette épreuve, elle soutint le courage de ses Filles, espérant que la divine Providence ne tarderait pas à y mettre un terme, et la remerciant de ses détails pour le bien spirituel qui en revenait à sa chère communauté et à elle-même.

Le moment de cette paternelle Providence arriva enfin : il vint un secours d'argent assez considérable pour pouvoir aviser aux premières nécessités, et bientôt des postulantes de grande naissance s'étant présentées, leurs familles pourvurent abondamment la maison, et voulurent fournir les sommes nécessaires pour bâtir un monastère proportionné au grand nombre de personnes qui désiraient y être reçues. Ce monastère fut élevé dans le faubourg Saint-Antoine.

Dès que la petite communauté eut pris possession de son nouveau monastère, sainte Chantal s'empressa d'en donner la nouvelle à saint François de Sales :

« Enfin, mon très-cher Père, nous voici dans notre nouveau ménage avec un applaudissement et contentement de tout le quartier, grâce à Dieu ; mais croyez que ce changement de lieu n'a pas été sans d'extrêmes

difficultés de la part de ceux dont nous n'en attendions nullement. Trois ou quatre heures avant que de partir, nous ne savions où nous en étions, quoique Notre-Seigneur me donnât toujours confiance que tout s'apaiserait, comme il arriva par sa grâce ; car toutes les passions n'avaient pas de fondement. Messieurs les grands vicaires ne nous connaissaient point ; il fallut montrer notre établissement et le pouvoir de monsieur de Saint-Jacques, lequel, par bonne fortune, nous avions par écrit et en bonne forme ; car, ici, il faut faire ses affaires d'une autre façon qu'ailleurs. Véritablement, je n'avais jamais trouvé un tel monde. Grâce à Notre-Seigneur et à sa très-sainte Mère, nous voici en paix avec tous, notre maison payée, accommodée ; et nos affaires toutes heureusement faites. Dans quinze jours, j'espère remettre le gouvernement à l'assistante, afin de la voir un peu cheminer. Certes, la gloire en soit à Dieu, cette maison va bien pour le spirituel et pour le temporel : elle est animée et estimée grandement. . . . .

« . . . . . Je vous ai déjà mandé les dispositions de notre établissement à Orléans et à Nevers ; mais, mon vrai Père, j'oubliai de vous demander l'obédience pour traiter de ces fondations, car la mienne ne porte que pour Paris, Bourges et Dijon ; et quoique je puisse dire, sans scrupule, que je ne fais rien sans votre ordre, je suis pourtant bien aise de le montrer par écrit.

« J'appris hier, par monsieur Vincent [1], qui vous estime et vous honore plus qu'il ne peut penser, tout le dessein que l'on a de vous attirer en France ; tous les plus pieux et les plus solides esprits d'ici, considé-

[1] Saint Vincent de Paul.

rant cette proposition, et pesant toutes les raisons, de part et d'autre, sont en grand suspend de ce qui sera à la plus grande gloire de Dieu. Monsieur Vincent me le disait hier, ajoutant que Dieu vous avait mis comme un boulevard contre cette misérable Genève, et comme un mur inexpugnable, entre la France et l'Italie, pour empêcher l'hérésie d'y entrer, que l'on ne savait aussi si Dieu vous avait destiné pour être ici, comme sur le théâtre du monde, pour servir d'exemple et de lumière à tous les prélats de France ; qu'en une si grande vigne, un tel ouvrier profiterait grandement, et plus qu'en un petit coin du monde. On dit que vous devez peser vous-même cette affaire, et sentir ce que Dieu désire de vous. On loue extrêmement que vous vous en rapportiez au Pape, pourvu, dit-on, que vous lui exposiez largement toute l'affaire. Enfin, mon très-unique Père, les jugements des hommes veulent tout ménager. Dites-moi si je devais vous céler ceci, ou si je fais bien de vous le dire ; j'aurais, ce me semble, la conscience chargée de vous taire quelque chose. Il faut que je vous dise, une fois pour toutes, que, quand je regarde du côté où vous êtes, je me sens fort inclinée que vous y demeuriez ; mais si je regarde en deçà, et que je pense que, peut-être, Dieu vous y appelle pour sa plus grande gloire, je demeure en indifférence, désirant infiniment que Notre-Seigneur accomplisse sa très-sainte volonté.... »

V

Sainte Chantal remerciait Dieu des succès de son monastère de Paris, lorsqu'une épidémie contagieuse vint tout à coup s'abattre sur cette ville et en décimer les habitants. La cour s'éloigna, les grands l'imitèrent, « en sorte — nous dit la Mère de Chaugy — que cette « ville-monde pensa devenir un petit désert, et, en « effet, l'herbe crût fort haut dans les rues. »

La peste s'arrêta à la porte du monastère de la Visitation, et n'alla pas plus loin ; les prières de la sainte fondatrice avaient préservé sa maison. Disons aussi que sa sainteté avait semblé grandir avec le fléau, et que jamais on ne la vit plus humble et plus mortifiée que pendant ces jours de si douloureuse calamité. On raconte qu'un jour où le Saint-Sacrement était exposé dans l'église du couvent, elle entendit un léger bruit causé par le mouvement des Sœurs converses faisant le service de la maison, et se crut obligée d'expier ce qu'elle appelait une irrévérence. Pour cela, elle attendit le moment du repas, se mit à genoux au milieu du réfectoire, demanda pardon à la communauté du scandale occasionné par ce bruit, et dîna à terre.

Le fléau ayant cessé ses cruels ravages, la cour et les grands revinrent à Paris, et dès lors on accourut en foule au monastère de la Visitation. Tous les personnages de la plus haute distinction voulaient connaître cette baronne de Chantal dont le fils et les neveux étaient à la cour, et qui avait tout quitté, tout sacri-

fié pour vivre d'obéissance, d'humilité, de pauvreté et d'oraison continuelle au milieu de ses immenses occupations. Comme toujours, on la quittait ravi de la connaître et désireux de la revoir et de recueillir ses avis.

La réputation de sainteté que ses héroïques vertus lui avaient acquise commençait à troubler son humilité ; et elle allait quitter Paris lorsqu'elle y fut retenue par une grave maladie. Dieu voulait que ses nouvelles Filles eussent l'occasion de l'admirer dans la maladie, aussi bien que dans les exercices de sa vie habituelle ; il voulait que la sainte fondatrice leur laissât des exemples de toutes les vertus dont elle leur demandait la pratique pour la vie religieuse à laquelle elles avaient le bonheur d'être appelées.

Aussitôt après son rétablissement, la Mère de Chantal fit procéder à l'élection d'une supérieure ; le choix de la communauté se porta, selon ses désirs, sur la Mère de Beaumont qu'elle jugeait propre à cette grande charge. Elle donna pour supérieur général à ce monastère, qui comptait déjà trente-cinq religieuses, saint Vincent de Paul, supérieur des prêtres de la Mission, avec lequel elle s'était mise en rapport, comme nous l'avons vu, à qui elle se confessait, et dont elle avait promptement apprécié l'éminente sainteté, et, malgré les instances de ceux qui cherchaient à la retenir à Paris quelques années encore, elle quitta cette ville le 21 février 1622.

Au moment de son départ, elle réunit la communauté pour lui faire ses adieux et lui donner ses derniers avis, qui furent pieusement recueillis et que ses historiens nous ont conservés ; nous les reproduisons en entier, ils feront mieux connaître notre sainte,

et on verra jusqu'à quel point l'esprit de saint François de Sales se reflétait dans l'âme de sainte Chantal.

« Au moment de vous quitter, mes chères Filles, leur dit-elle, je vous prie encore, soyez humbles, basses et petites à vos yeux, étant bien aises que l'on vous tienne pour telles et que l'on vous traite ainsi. Oui, mes Sœurs, nous sommes très-petites en nous-mêmes, et les dernières venues en l'Église de Dieu. Gardez-vous bien de perdre l'amour du mépris, car vous perdriez votre esprit et rendriez inutile le dessein que Dieu a eu de toute éternité sur vous, qui est de faire des religieuses très-humbles et très-petites, à l'exemple de sa très-sainte Mère que nous servons.

« Ne soyez donc jamais si aises que lorsqu'on vous méprisera, qu'on dira du mal de vous, qu'on n'en fera nul état ; recevez ces mépris comme un gage très-aimable de l'amour de notre divin Sauveur, et comme chose très-propre et très-convenable à votre indignité. Aimez-les, dis-je, chèrement pour vous en particulier, et pour votre Institut en général ; car notre éclat est de n'avoir point d'éclat, notre grandeur de n'avoir point de grandeur, et notre excellence de n'avoir point d'excellence. Prenez courage, mes chères Sœurs, au service de Celui qui s'est fait si petit pour notre amour, lui qui était si grand, cachant toujours l'éclat de sa grandeur pour paraître abject sur notre petitesse ; et nous, qui sommes ses servantes, ne voudrions-nous pas nous rendre humbles pour le glorifier, mais de l'humilité qui produit la parfaite obéissance ?

« Je vous exhorte donc, mes chères Filles, d'obéir en toutes choses à Dieu par l'obéissance à vos supérieurs ; à Dieu par l'obéissance aux règles de votre Institut ; à Dieu par le tranquille acquiescement aux

événements que sa Providence ordonne. Soyez très-humbles, très-souples, très-maniables, très-dépouillées et abandonnées à son bon plaisir. Sa bonté se veut servir de nous en divers lieux ; n'y résistons pas, je vous prie ; mais disons-lui plusieurs fois le jour : Je suis prête, Seigneur ; que vous plaît-il que je fasse ?

« Bref, supportez-vous les unes les autres courageusement, et lorsque vous sentirez des répugnances et des contradictions en votre chemin, ne vous étonnez point, car la vertu se perfectionne dans l'infirmité, dans les contradictions et les répugnances d'un naturel hautain et orgueilleux. Oui, l'humilité, la soumission et la souplesse de l'esprit, nonobstant sa nature, est une vertu très-solide et très-forte ; une seule action, pratiquée en cette manière vaut le ciel... que dis-je, le ciel ? Elle vaut le Dieu du ciel. Je vous prie, mes chères Filles, de retenir ces dernières paroles : Les enfants du monde observent si exactement celles qu'ils entendent dire à leurs pères et mères qui meurent ; je ne meurs pas, mais la pratique de ces documents me fera mourir, et vous aussi, si nous y sommes exactes, d'une mort qui nous donnera la vie éternelle. »

La vénérable Mère de Chantal joignit les mains, leva les yeux vers le ciel et ajouta :

« Mon cher Sauveur, je vous recommande ces âmes que vous m'avez commises et demande très-humblement pardon à votre Majesté des fautes que j'ai faites à leur service et de mon mauvais exemple. Je vous supplie aussi, mes chères Sœurs, de me pardonner de prier sa bonté pour mon amendement. Seigneur, elles sont vôtres, bénissez-les de votre bénédiction éternelle ; je les remets entre vos mains, conduisez-

les, mon Dieu, selon l'ordre de votre divine Providence... Rendez-les très-obéissantes à votre bon plaisir, aux règles de leur Institut et aux ordres de leurs supérieurs ; très-souples et très-condescendantes à leurs égaux et inférieurs ; très-empressées pour les mépris. Faites, mon cher Sauveur, qu'en tout ce qu'elles feront elles cherchent à s'anéantir elles-mêmes pour vous glorifier. Sainte Vierge, mère de mon Sauveur et Maître, ces Filles sont vôtres, prenez-les donc en votre protection, présentez-les à votre cher Fils, protégez leurs cœurs afin de les lui rendre agréables !

« Adieu, mes chères Filles, je vous laisse sans vous laisser ; demeurez fermes et fortes entre les bras de Dieu, et conformes à son bon plaisir. Soulagez vos cœurs que je prie Notre-Seigneur de combler de ses grâces par la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Après ces touchantes paroles, sainte Chantal embrassa toutes ses Filles, et, les laissant pénétrées de douleur par cette séparation, elle monta dans le carrosse qui l'attendait et partit avec une de ses Filles qui devait l'accompagner jusqu'à Annecy, et avec la nouvelle abbesse de Port-Royal qui l'avait suppliée de venir l'aider à réformer cette abbaye dans laquelle elle était envoyée par les supérieurs ecclésiastiques. La Mère de Chantal, ne pouvant lui accorder ce qu'elle désirait, lui promit seulement quelques jours.

VI

L'abbesse qui emmenait sainte Chantal comptait sur la bénédiction qu'apportait sa présence et sur la puissance de ses exemples pour lui faciliter l'œuvre de réforme qu'elle allait entreprendre. Mais, en arrivant à Port-Royal, notre sainte se trouva prise de fièvre et de fortes souffrances, et il fallut la saigner. L'abbesse voulut lui rendre ce service elle-même, et recueillit son sang, dont elle imbiba des linges, afin de les conserver comme une précieuse relique. Pendant ces quelques jours, la Mère de Chantal fut entourée de toutes les religieuses, qui se relevaient auprès d'elle, d'abord par curiosité, puis par un invincible attrait ; et Dieu, parlant par notre sainte, toucha si bien les cœurs des plus récalcitrantes, que toutes s'empressèrent d'accepter la réforme. L'abbesse insista vainement pour retenir celle qui venait de l'aider si puissamment dans l'œuvre la plus délicate et la plus difficile, sainte Chantal, pressée par l'obéissance, quitta la communauté qu'elle avait si profondément édifiée et se rendit à Pontoise, où elle visita les Carmélites et vénéra le tombeau de madame Acarie, leur fondatrice.

L'évêque de Genève avait envoyé des religieuses de la Visitation fonder une maison à Orléans ; notre sainte les visita, puis alla revoir et encourager celles de Bourges et celles de Moulins. De cette dernière ville, elle écrivit à la supérieure de Paris, dont elle venait

de recevoir un message ; nous citerons deux fragments de cette lettre, où on voit si bien la tendresse de la sainte fondatrice pour ses Filles et les détails dans lesquels elle entrait pour l'administration des maisons qu'elle établissait.

« Ma très-chère Sœur, il me semble déjà qu'il y a longtemps que je ne vous ai écrit, car véritablement mon esprit retourne incessamment vers cette même troupe, qui est parfaitement chérie de mon cœur ; je la regarde en gros, et puis en détail, et toutes les pièces m'en sont chères. Mais, ma chère Sœur, mes yeux s'arrêtent particulièrement sur vous, qui m'êtes si intime, puis sur ma petite Angélique, que j'aime si cordialement ; sur mes pauvres anciennes, que j'embrasse tendrement ; sur notre aimable jeunesse, qui est chèrement logée dans mon cœur. Dieu bénisse toute cette troupe ; tenez-vous bien saintement joyeuse avec ces chères Filles, ouvrez-leur maternellement votre cœur, afin qu'elles vous ouvrent filialement les leurs.

« Oui, ma très-chère fille, vous ferez très-bien de commettre une Sœur qui ait la charge des affaires et commissions des autres maisons qui s'adressent à vous. Il faut que ce soit une fille cordiale et vigilante. Je vous sais bon gré d'être ainsi affectionnée à servir ma maison ; mais il faut être soigneuse de retirer l'argent des commissions, cela donnera plus de liberté aux monastères de s'adresser à vous ; ce que je ne dis pas pour forclore certains petits présents de cordialité, pour preuve de quoi je vous supplie de m'envoyer votre petit livre de l'*Abnégation intérieure*.

« Il est certes vrai, ma très-chère Fille, notre Sœur

N'est une âme vraiment bonne et sainte ; mais,comme m'écrit Monseigneur notre Père, elle est toute propre à donner grande édification dans une communauté,et néanmoins n'a aucun talent pour le gouvernement,ce qui ne déroge en rien à sa vertu, car tous ne sont pas apôtres ni prophètes ; le Saint-Esprit a diversité de dons.....

« Quant à notre très-bonne madame la marquise de Dampierre, je crois que c'est la volonté de Dieu que son dessein de faire une seconde maison dans Paris réussisse, mais il ne faut pas presser ; la somme qu'elle offre est petite pour Paris. Monseigneur et unique Père à qui j'en ai écrit,m'a fait réponse que la vertu de cette dame est grande et riche,qu'il chérit parfaitement cette âme, et qu'il sera très-aise que, pour son bonheur éternel, elle fasse une si bonne œuvre.....

« Véritablement, c'est un trésor pour vous que les prédications du R. P. Binet[1]. Envoyez-moi quelques extraits de son sermon de la Passion ; je n'ai jamais ouï un esprit plus conforme, en solide dévotion, à celui de Monseigneur dans la conférence particulière des choses de l'âme.

« Ne suivez pas tant ce désir d'austérité outre-passant la règle ; ce n'est pas là que Dieu vous veut : souffrez ce qui lui plaira et vous tenez en l'union de sa volonté. Découvrez votre cœur au R. P. Binet, lui faisant connaître votre nouveau combat, il vous confortera. Regardez le moins que vous pourrez vos maux et vos allégements, mais regardez Dieu, qui veut que vous lui soyez une grande servante. Nos chères Sœurs de céans le servent fort fidèlement; elles sont pauvres

[1] De la Compagnie de Jésus.

mais de grande observance ; la gloire en soit à Dieu, en qui je suis toute vôtre..... »

En quittant Nevers, sainte Chantal se rendit à Moulins, où ses Filles la reçurent avec une grande joie et un grand désir de la retenir quelque temps ; mais Dijon voulait aussi un monastère de la Visitation, et saint François de Sales lui avait promis de lui envoyer la sainte fondatrice à son retour de Paris. La réponse du prélat avait circulé en peu de jours dans toute la ville et dans les environs, et grands et petits, riches et pauvres, tout le monde se réjouissait du bonheur de revoir la baronne de Chantal, *la sainte de Monthelon, l'ange du duché*.

Notre sainte avait trouvé à Moulins une lettre de l'évêque de Genève qui lui ordonnait d'aller au château d'Allonne [1], chez la comtesse de Toulongeon, sa fille, et d'y attendre l'arrivée des religieuses qu'il lui enverrait pour la fondation de Dijon. On reconnaît là le cœur du saint prélat ; il savait que notre sainte était arrivée à un degré de mortification et de renoncement qui ne lui aurait pas permis de se détourner pour donner un moment de satisfaction à son cœur de mère et il lui *ordonnait* d'aller passer quelques jours près de la seule fille qui lui restait, qu'elle n'avait pas vue depuis son mariage et dont elle se savait aimée avec une tendresse infinie.

La comtesse de Toulongeon avait pour sa sainte mère une vénération si grande qu'elle ne voulut la recevoir qu'à genoux ; et, bien qu'elle fût grosse de huit mois, elle se traîna ainsi plusieurs pas au-devant d'elle, et lui dit, avant de se relever :

[1] Dans les environs d'Autun.

— Ma mère vénérée, Dieu m'a retiré mes deux premiers enfants, bénissez celui que je porte, afin qu'il vive ! et bénissez aussi votre fille !

La sainte bénit sa bien-aimée *Françon*, et lui dit ensuite avec une douce émotion dans la voix :

Ayez confiance en Dieu, ma chère fille, il conservera votre enfant.

Et elle releva la jeune comtesse, qui se jeta dans ses bras, et les larmes de la fille se mêlèrent aux larmes de la mère... ; mais c'étaient des larmes de bonheur et de joie.

Nous le demandons aux personnes du monde qui prétendent que sainte Chantal n'aimait pas ses enfants, une mère peut-elle inspirer autant d'amour, de confiance et de vénération à des enfants qu'elle n'aurait pas aimés, à des enfants qui l'auraient jugée comme le monde la juge ? Non ! Les enfants de sainte Chantal avaient assez de foi pour croire à l'appel de Dieu et à l'obligation d'y répondre, et à leurs yeux comme à ceux de l'Eglise, elle était une *sainte*.

L'entrée de madame de Chantal à Dijon fut un véritable triomphe. Les boutiques et les ateliers étaient fermés comme en un jour de fête, le peuple attendait la *sainte* dans les rues, les fenêtres étaient remplies de spectateurs, chacun voulait voir la sainte baronne et l'empressement du peuple des campagnes égalant celui des habitants de la ville, la foule devint si compacte sur le passage de l'humble fondatrice, que son carrosse ne pouvait avancer qu'avec la plus grande difficulté. Les acclamations et la foule étaient telles « que l'on n'entendait ni sentait rouler le carrosse ; il semblait que ces bonnes gens « le portassent à bras ; aussi demeura-t-on beau-

« coup de temps à faire bien peu de chemin [1]. »

Ce n'était pas encore assez pour les bons paysans des campagnes environnantes ; ils voulaient voir la *sainte bonne dame*, et ils voulaient « lui parler et lui souhaiter la « bien venue ». Ils se portèrent, le soir, au nombre de deux cents, dans la cour de la petite communauté, appelant à grands cris leur bonne protectrice, leur sainte baronne, qui les avait toujours aimés, disaient-ils. Et notre aimable sainte, charmée de leur affection, vint leur témoigner sa joie de les revoir, fit appeler ses religieuses, qu'elle leur présenta et leur fit relever leur voile pour recevoir ces bonnes gens « plus cordialement ». Elle exhorta ensuite ces bons paysans à « travailler pour le ciel en travaillant « à la terre », et, au moment où elle les congédiait, ils se mirent tous à genoux, lui disant qu'ils ne la quitteraient qu'après avoir reçu sa bénédiction. La Mère de Chantal les bénit avec une douceur de voix et une onction de parole qui les émut jusqu'aux larmes.

Notre sainte demeura six mois à Dijon, y reçut un grand nombre de novices, établit la Mère Favre supérieure de ce nouveau monastère, réforma une abbaye de Bernardines, et partit pour Lyon, où l'appelait saint François de Sales. Elle y arriva vers la fin du mois d'octobre ; mais le saint évêque, obligé d'accompagner le cardinal de Savoie, et ne pouvant s'entretenir avec elle, l'envoya visiter deux nouvelles fondations dans la province, lui ordonnant de revenir ensuite à Lyon. Elle obéit. De retour au mois de décembre, elle écrivait à une supérieure :

[1] *La Mère de Chaugy.*

« ..... Dites et annoncez continuellement à vos Filles combien Dieu est bon, suave et abondant en ses miséricordes à l'endroit des âmes qui s'abandonnent et se confient entièrement en lui. Je suis ravie de voir comme il départ ses grâces en abondance sur nos maisons, et combien de faveurs intérieures il fait à plusieurs de nos Sœurs. Nous avons laissé Dijon en bon état, grâce à Dieu, et avons vu nos Sœurs de Montferrand et de Saint-Étienne, et nous voici à Lyon ; tout va bien en ces chères maisons, mais très-particulièrement ici. Madame la duchesse de Chevreuse et madame de Courtambaud veulent faire chacune une fondation de notre Institut. Préparez, je vous prie, de bonnes Filles ; cultivez et exercez celles qui sont propres au gouvernement ; mais surtout fondez-les bien en humilité et dévotion. L'on nous demande à Besançon et à Chambéry ; il semble que Dieu veuille beaucoup employer ce petit Institut pour le salut de plusieurs âmes ; mais il faut donner des pierres bien solides pour les fondements. Je vous supplie de régler vos Filles pour leurs pénitences et mortifications ; que leur ferveur s'ajuste à la règle.... Envoyez, je vous prie, quelques aumônes au monastère de Saint-Bernard, afin que notre Institut témoigne à ce saint sa spéciale dévotion ; je désire que nos Sœurs aient une particulière affection à le réclamer. Priez-le pour moi, qui suis toute vôtre... »

Le roi, les deux reines et le cardinal de Savoie étaient à Lyon ; tous les moments de saint François de Sales étaient enlevés par les grands personnages qui venaient le consulter ; il ne pouvait trouver un instant pour traiter avec la Mère de Chantal des inté-

rêts de son Institut. Un jour cependant, il parvient à se soustraire aux importuns et se rend au parloir du monastère. En voyant notre sainte :

— Ma Mère, lui dit-il, nous aurons aujourd'hui quelques heures libres ; qui commencera à parler de nous deux ?

— Moi, s'il vous plaît, mon Père, mon cœur a grand besoin d'être revu de vous.

— Eh quoi ! ma Mère, reprit le saint prélat, avez-vous encore des désirs empressés et du choix ! Je croyais vous trouver tout angélique. Ma Mère, nous parlerons de nous-mêmes à Annecy ; maintenant, achevons les affaires de notre Congrégation. Oh ! que je l'aime, notre petit Institut ! parce que Dieu est beaucoup aimé en icelui !

La saintene répliqua pas un mot, elle serra le papier sur lequel elle avait écrit ce qui concernait sa conscience, et déplia le mémoire relatif à l'Institut. La conférence de ces deux saintes âmes dura quatre heures ; il n'y fut question que des intérêts de l'Ordre de la Visitation ; en la terminant, saint François de Sales ordonna à sainte Chantal d'aller voir la maison de Grenoble et celle de Valence, et de revenir par Belley et Chambéry, afin que toutes leurs communautés fussent visitées par elle avant son retour à Annecy.

Toutes les affaires de l'Institut étant réglées, ils remirent à leur première entrevue en Savoie celles qui les concernaient personnellement ; sainte Chantal se mit à genoux, le saint évêque la bénit, et ils se séparèrent.

Le lendemain, notre sainte partait pour Grenoble.

SIXIÈME PARTIE

APPUYÉE SUR DIEU SEUL.

1623 — 1641.

I

Sainte Chantal, nous l'avons vu, avait ordre de visiter le monastère de Grenoble ; elle y arriva peu de jours avant les fêtes de Noël et fit une retraite avec la communauté pour se préparer à les célébrer. Le jour des saints Innocents, pendant son oraison, elle priait pour saint François de Sales, lorsqu'elle entendit une voix prononcer distinctement : « Il n'est plus. » Ne comprenant pas le sens de ces paroles, elle répondit : « Non, mon Dieu, il n'est plus lui ; ce n'est plus lui « qui vit, mais vous qui vivez en lui. «

Cette parole : « Il n'est plus ! » poursuivit néanmoins notre sainte et lui jetait au cœur, de temps à autre, une tristesse qu'elle s'efforçait de surmonter, persis-

tant à ne donner d'autre sens à ce qu'elle avait entendu, que celui qui s'était présenté tout d'abord à son esprit. De Lyon à Annecy, elle voyageait accompagnée d'une de ses religieuses et de monsieur Michel Favre, aumônier de saint François de Sales et confesseur ordinaire de la communauté d'Annecy, par conséquent, le sien. Ils arrivèrent à Belley le 4 janvier 1623 ; le surlendemain la Mère de Chantal, impatiemment attendue, recevait la visite de deux Pères capucins, qui la connaissaient et la vénéraient depuis longtemps. Laissons notre sainte nous rendre compte elle-même, dans sa lettre à la supérieure de Dijon, de ce qui se passa dans cette visite :

Ma très-chère fille, il est vrai que mon âme ne fut jamais plus sensiblement touchée qu'elle l'a été et l'est encore de la privation d'une si sainte et si utile présence que celle de notre bienheureux Père ; mais, il est vrai aussi que, par la grâce de Dieu, elle ne fut jamais moins troublée. Voici comment je reçus ce coup, lequel, en vérité, m'eût fait mourir, si une autre main que celle de mon Dieu me l'eût donné.

« Nous étions à Belley le jour des rois, les RR. PP. capucins et autres vinrent au parloir, et après avoir parlé d'affaires, je demandai : « Mais, mon Dieu, n'a-t-on point de nouvelles de Monseigneur ? L'on me répondit tout froidement qu'oui, qu'il était malade à Lyon. Je dis aussitôt qu'étant en voyage, j'y voulais aller. Alors ils me donnèrent une lettre de Monseigneur d'aujourd'hui[1], qui est son très-digne frère.

[1] L'évêque de Chalcédoine, frère du successeur de saint François de Sales au siège d'Annecy.

Avant que de la lire, je me retirai intérieurement en Dieu, et j'ouvris cette lettre où je trouvai que notre bienheureux était au ciel [1]. Mon cœur fut saisi nonpareillement. Je me mis à genoux et adorai la divine Providence, embrassant le mieux qu'il me fut possible la très-sainte volonté de Dieu et mon incomparable affliction dans cette volonté souveraine. Je pleurai abondamment tout le reste du jour, toute la nuit et jusqu'après la communion du jour suivant; mais fort doucement et avec une très-grande paix et tranquillité dans cette divine volonté et en la gloire dont jouit ce bienheureux.

Nous interrompons l'édifiant récit de sainte Chantal pour ajouter ce qu'elle omet, par humilité sans doute, c'est qu'un des religieux témoin de ses premières larmes lui dit :

— Ma Mère, la parfaite résignation sèche toutes les larmes ; tâchez d'arrêter le cours des vôtres par la pensée de la volonté qui a retiré le bienheureux prélat de ce monde, pour lui donner la béatitude éternelle.

La Mère de Chantal retint ses larmes à l'instant même et n'en laissa plus échapper une seule ; mais son cœur se gonfla de telle sorte qu'on craignit une suffocation dangereuse, et on lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, de redonner un libre cours aux larmes de sa juste douleur. Revenons à la narration de notre sainte :

« Dieu me donna beaucoup de sentiments, avec des

[1] Saint François de Sales était mort d'une attaque d'apoplexie, à Lyon, le 28 décembre 1623, fête des saints Innocents.

lumières fort claires des dons et grâces que la divine Majesté lui avait conférés, et de grands désirs de vivre désormais selon ce que j'ai reçu de cette sainte âme. Après la sainte communion, je continuai ce que j'avais à faire, mais j'avoue à votre cœur que je n'ai encore passé qu'un jour sans larmes, et en abondance ; car mon cœur est fort touché, quoiqu'en paix, et je ne laisse à faire aucune chose de ce que je dois. Mes attendrissements sont en écrivant ou en parlant à ceux que ce bienheureux aimait.

« Hélas ! il faut que je vous dise encore que je ne parlai à ce bienheureux à Lyon, que de nos maisons et de notre coutumier, et pas un mot de mon intérieur. Dieu soit béni ! de ce qu'il m'a voulu priver de cette consolation et de ce profit. Je reçois une grande satisfaction de voir que Dieu manifeste son très-humble serviteur par tant de miracles ; c'est une chose digne de bénédiction ! O ma fille ! prions, humilions-nous et soyons fidèles à Dieu, en reconnaissance de ses miséricordes. Je salue votre cher cœur, et suis de tout le mien toute vôtre en Notre-Seigneur. »

Le soir du jour où sainte Chantal apprit cette nouvelle, il lui fut impossible de souper avec la communauté. Vers l'heure du coucher, et, sur l'ordre de la supérieure on lui apporta « une rôtie au sucre ». La Mère de Chantal en mangea la moitié par obéissance. La supérieure veut goûter à la moitié restée pour savoir si elle est faite telle qu'elle l'a commandée... La Sœur s'était trompée, elle avait mis du sel blanc au lieu de sucre en poudre :

— Ma chère Mère, dit-elle aussitôt à la sainte fondatrice, que je suis fâchée d'une telle méprise !

Si ce que vous avez mangé vous faisait du mal !...

— Ne vous en préoccupez nullement, ma chère Fille, lui répondit-elle, je suis dans un état à ne trouver rien de doux que la volonté de Dieu, et rien d'amer que ma profonde affliction !

Le lendemain elle commençait les démarches nécessaires pour obtenir le corps de saint François de Sales, dont la volonté avait été d'être enterré dans l'église du monastère d'Annecy ; et prévoyant les difficultés que ferait le chapitre de Lyon pour sacrifier cette précieuse dépouille, elle écrivit à la supérieure du monastère de cette ville pour la prier de s'employer à cette affaire : nous reproduisons cette lettre en entier ; elle est l'expression de la plus douce résignation dans la plus grande douleur de l'âme :

« Ma vraie et bien-aimée Fille, c'est de tout mon cœur que j'acquiesce à la très-sainte et très-adorable volonté de mon Dieu, en cet événement si douloureux et incomparablement sensible à mon chétif cœur. Je n'ai point de parole ; il faut désormais se taire et adorer, par un profond silence, cette souveraine sagesse qui m'a retirée tant de fois de la mort, pour me faire souffrir ces douleurs si poignantes de me voir si promptement privée de la seule consolation qui me restait en cette vie. Bénie soit-elle à jamais cette douce volonté de mon Dieu, nonobstant l'amertume répandue en toutes les parties de mon âme, qui ne veut néanmoins aimer et vouloir que les effets de son bon plaisir.

« J'entends dire que messieurs de Lyon désirent garder ce saint corps ! je sais bon gré à leur dévotion : mais nous mourrons à la poursuite de ce trésor,

car de sa bouche propre, il me dit qu'il voulait être enterré en notre monastère d'Annecy, proche de notre grille ; et, outre cela, il a déclaré cette sienne volonté par son testament. Donc, ma Fille, qu'il ne vous reste ni force ni courage, que vous ne l'employiez pour nous le faire venir ; mais cela sans différer, je vous en conjure, et si je l'ose, je vous le commande, selon le pouvoir que Dieu m'a donné sur vous, et qu'il soit conduit le plus honorablement qu'il se pourra. Mon Dieu, quelle douleur ! ô mon Jésus ! Ma Fille, priez-le pour moi, afin qu'il me fasse miséricorde et la grâce de vivre désormais toute à lui, en la parfaite nudité et dans le détachement de toutes choses, puisqu'il lui a plu d'écorcher ainsi mon chétif cœur. Certes, je désire que ce grand et incomparable serviteur de Dieu soit parfaitement parmi nous et plus ponctuellement obéi qu'il n'a jamais été. Ce m'est une particulière douleur d'être partie de Lyon ; toutefois, l'ayant fait, comme vous savez, pour obéir à son intention, j'acquiesce en tout. Ma fille, ne vous êtes-vous point avisée de lui demander ses derniers commandements pour moi qui n'en puis plus ? Mais j'espère toutefois, que je pourrai tout en Celui qui me conforte, la volonté duquel j'aime et confesse, je l'adore et m'y soumets pleinement sans réserve. Qu'à jamais elle vive et règne en nous. »

Le même jour, elle écrivit au frère et successeur de l'illustre François de Sales :

« Oui, Monseigneur, j'adore de tout mon cœur la divine volonté, en la mort de cet incomparable Père, et m'y soumets sans réserve ; mais, ô mon Dieu ! non

pas sans une extrême douleur, dans laquelle je veux ainsi aimer et révérer les décrets de son éternelle Providence sur moi, qui mérite bien ce châtiment. Dieu nous fera miséricorde, et vous conservera, s'il lui plaît, mon très-cher Seigneur, pour le service de sa gloire, en la place de ce grand homme de Dieu, qui nous a laissées si comblées de douleur, mais pleines de résolution de lui obéir toujours fidèlement et humblement en votre personne.

« Je vous supplie très-humblement de m'adresser un mot pour me faire savoir si vous désirez que je me hâte, et aussi ce me sera une consolation d'être en notre pauvre petit monastère d'Annecy, lorsque le précieux corps de cette sainte âme y sera apporté. O ! mon bon et cher Seigneur ! ce sera désormais, et plus que jamais, que je ne chercherai rien en la terre, sinon mon Dieu, dans lequel je me veux abîmer sans réserve, et, comme vous le dites, adorer Dieu en silence, et faire tout ce que nous pourrons, pour parvenir à la participation de la gloire que nous espérons, et que possède ce grand vaisseau d'élection..... »

L'archevêque de Bourges, ne pouvant se rendre auprès de sa sainte sœur aussitôt qu'il le désirait, lui écrivit à la première nouvelle qu'il reçut du nouveau coup qui la frappait. Notre sainte lui répondit aussitôt :

« MONSEIGNEUR,

« Vous voulez savoir ce que fait mon cœur en cette triste occasion ? Hélas ! il a, ce me semble, adoré Dieu au profond silence de sa très-dure angoisse. Certes,

il n'avait jamais ressenti amertume si grande, et mon pauvre esprit n'avait jamais reçu une telle secousse. Ma douleur est plus grande que je ne saurais le dire ; il me semble que toutes choses ne servent qu'à accroître mes ennuis et à me porter au regret. Toute ma consolation est de savoir que c'est mon Dieu qui a fait, ou permis, que ce coup ait été fait ; mais, hélas ! que mon cœur est faible pour supporter ce pesant fardeau, et qu'il a besoin de force ! Oui, mon Dieu, vous aviez prêté cette belle âme au monde, maintenant, vous l'avez retirée ! votre saint nom soit béni ! Je ne sais point d'autre cantique que celui-là. Le nom de mon Seigneur soit béni ! Mon très-cher frère et mon très-cher Père, mon âme est pleine d'amertume, mais aussi pleine de paix en la volonté de mon Dieu, à laquelle je ne voudrais pas contredire d'un seul clin d'œil ; non, je vous assure, mon très-cher Père. Il lui a plu de nous retirer ce grand flambeau de ce misérable monde, pour le faire luire en son royaume (comme nous croyons assurément). Son saint nom soit béni ! Il m'a châtiée comme je le méritais ; car vraiment, je suis trop misérable pour jouir d'un si grand bien et d'un contentement tel que celui que j'avais de voir mon âme entre les mains d'un si grand homme, vraiment homme de Dieu. Je pense que cette onté suprême ne veut plus que j'aie de plaisir sur la erre, et je n'y en veux plus avoir aussi, que celui d'aspirer au bonheur de voir mon très-cher Père dans le sein de l'éternelle gloire. Je veux bien, pourtant, demeurer dans cet exil ; oui, mon très-cher frère ; oui, véritablement ce m'est un exil bien dur que celui de cette misérable vie ; mais j'y veux demeurer, dis-je, autant que la souveraine Providence le voudra, lui re-

mettant le soin de disposer de moi selon son bon plaisir.

« Je me recommande à vos saints sacrifices, et aussi cette petite famille, qui est toute en douleur, laquelle fait son petit gémissement avec tant de douceur, que j'en suis toute consolée. Nous la quitterons bientôt pour retourner en notre pauvre petite demeure d'Annecy, là où ma douleur se renouvellera en voyant nos très-chères Sœurs. Dieu soit béni de tout : vive sa volonté, vive son bon plaisir.

« Je soulage bien mon pauvre cœur, de vous parler de la sorte, et béni soit mon Dieu, qui me donne encore cette consolation. Je vous remercie de votre charitable lettre ; croyez que vous avez bien gagné les œuvres de miséricorde, car elle m'a fait grand bien, et vos chères Filles ont été très-heureuses de recevoir de vos nouvelles. Continuez-nous cette sainte affection s'il vous plaît, et soyez assuré, mon très-cher Père, que nous vous porterons toujours en notre souvenir devant Dieu, car c'est de cœur que nous sommes vos petites Filles, et moi, spécialement, qui, étant la plus nécessiteuse de toutes, me confie en votre paternelle affection.

« Je suis, en l'amour du Sauveur, Monseigneur, votre très-humble, très-obéissante et indigne fille et servante en Notre-Seigneur,

« Sœur JEANNE-FRANÇOISE FRÉMIOT. »

Quelques jours après, sainte Chantal écrivait à la supérieure du monastère d'Annecy :

« O Dieu, qu'il est raisonnable d'acquiescer au très-

saint et très-honorable décret de la Providence ! ma très-chère Sœur. Mais, d'empêcher la douleur, il n'y a que celui qui a fait la plaie, qui puisse la guérir ; il faut toutefois prendre courage ; il ne faut point craindre nos Sœurs de Lyon, elles sont filles d'obéissance. J'espère que bientôt nous aurons ce bienheureux corps. Hélas ! ma très-chère fille, quelle rencontre pour ma bienvenue ! Mais, ô mon Dieu ! vous le voulez, et je le veux aussi de tout mon cœur, quoique avec des douleurs incomparables.

« Nous partirons lundi ou mardi, au plus tard ; il me tarde d'être dans cette bénie maison, plus que vous ne sauriez penser ; mais il faut servir Dieu ici, sans réserve, à la façon qui lui plaira. Dieu soit notre unique consolation, il n'y en a plus que là ; mais c'est assez. Qu'il soit béni éternellement.....»

Ne nous lassons pas d'admirer la touchante résignation de notre sainte ; avant de quitter Belley, elle écrivait à une autre supérieure :

« Qu'à jamais le très-saint nom de Dieu soit béni et loué en nos cœurs afin que l'excès de nos douleurs soit un parfum agréable à sa divine Majesté.

« Ma fille, que ce coup est grand et pesant ! mais que la main qui l'a donné est douce et paternelle ! C'est pourquoi je la baise et chéris de tout mon cœur, baissant la tête et ployant toute mon âme sous sa très-sainte volonté, que j'adore et révère de toutes mes faibles puissances. Il ne me reste, en cette vie, que le désir ardent de voir nos monastères en la parfaite observance des choses que ce très-heureux et très-saint Père nous a laissées. Il faut comprendre

cela, ma Fille, et y porter nos Sœurs, mais doucement et suavement ; car il faut surtout que cet esprit de suavité éclate parmi nous ; je vous le recommande de tout mon cœur.

« Le R. P. Recteur est un digne homme ; nous sommes très-heureuses d'avoir l'affection et l'assistance de cette Compagnie de Jésus. Notre bienheureux Père me dit, à Lyon, qu'il la fallait chèrement conserver, et prendre là, souvent, notre conseil et secours en nos besoins, sans toutefois les importuner, car ils ont autre chose à faire...

« Ç'a été Notre-Seigneur, ma Fille, et non pas moi qui vous a mise en la charge où vous êtes. Si vous correspondez fidèlement à cette vocation, et jetez votre entière confiance et votre fardeau entre les bras de sa bonté, soyez assurée qu'il en tirera sa gloire à votre profit. Soyez donc déterminée, ne vous laissez surprendre d'aucun ennui, appréhension, ni crainte et aversion pour quoi que ce soit. Ne vous étonnez d'aucune contradiction ni rencontre ; faites, pour vos Filles, cordialement et suavement ce que vous pourrez ; s'il profite, bénissez Dieu ; s'il ne profite pas, derechef, bénissez-le encore, sans vous laisser nullement abattre. Il faut faire ainsi, ma Fille, s'il vous plaît, et devenir douce comme une brebis, car c'est le seul moyen de gagner tout, et faire ce qu'on veut des Sœurs... »

On vient de voir, par ce dernier fragment, que sainte Chantal, au milieu de la plus amère douleur de son âme, conservait une entière liberté d'esprit. Avant de quitter Belley, elle réunit la communauté, lui recommanda de ne jamais perdre l'esprit de son saint fonda-

teur et lui fit les plus tendres adieux ; puis elle se rendit à Chambéry, où on désirait un monastère de son Ordre, et visita une belle et grande maison qu'on lui proposait d'acheter. Des difficultés s'étant présentées du côté du vendeur, l'humble fondatrice y renonça aussitôt :

— Il est vrai, dit-elle, cette maison est belle et commode ; mais nous sommes des Filles de paix et d'humilité ; notre petitesse ne veut avoir rien à démêler avec les grands du monde.

II

Enfin, la Mère de Chantal approchait d'Annecy ; avant d'arriver à la porte de la ville, elle rencontra l'évêque de Genève accompagné de plusieurs personnes de distinction venant au-devant d'elle. A cette vue, la sainte fondit en larmes, et ceux qui venaient la recevoir ne purent contenir les leurs ; la même douleur remplissait toutes ces âmes que saint François de Sales avait si chèrement aimées. On conduisit sainte Chantal à son monastère où elle trouva toute la communauté réunie à la porte de la clôture ; mais pas une de ses Filles ne put lui témoigner autrement que par des larmes, la consolation qu'apportait sa présence. Elle les embrassa sans pouvoir leur parler, et les conduisit devant le Saint-Sacrement où elle renouvela son sacrifice, et pour elle, et pour toutes les Filles de la Visitation, déjà si nombreuses.

Dès le lendemain, elle s'occupa des préparatifs nécessaires pour la réception des restes mortels du saint fondateur, que la ville de Lyon s'était décidée à rendre à celle d'Annecy, après d'assez grandes difficultés. Ils furent placés, conformément au désir du saint prélat, près de la grille du chœur de ses Filles bien-aimées.

Les statuts de la Visitation veulent que la supérieure d'un monastère soit élue pour trois ans seulement, et que la même élection ne puisse se faire que deux fois de suite ; après six ans, quel que soit son mérite, la supérieure doit être déposée et prendre le dernier rang dans la communauté, qui ne peut la réélire qu'après un triennal rempli par une autre. Dans ces premières années de fondation, cette règle n'avait pu être exactement observée à l'égard de sainte Chantal, regardée comme supérieure générale ; mais, à l'époque où nous sommes arrivés — 1623 — la sainte fondatrice, venant d'exercer la supériorité à Paris pendant plusieurs années, refusa de reprendre les mêmes fonctions à Annecy. La communauté venait de l'élire, avant son arrivée, et l'avait nommée supérieure perpétuelle, avec l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques. Sainte Chantal refusa ce double honneur, dans la tenue du chapitre qui eut lieu le lendemain de son retour. La Sœur qui avait occupé la charge de supérieure en son absence, lui dit au nom du chapitre :

— Notre très-unique Père et bienheureux fondateur, le voulait ainsi, très-chère Mère, et nous tenons de sa bénie bouche, que son intention était que notre très-honorée Mère de Chantal, son unique Fille, fût supérieure de notre monastère d'Annecy tant qu'elle vivrait.

Mes très-chères Filles, répondait notre sainte, je suis sûre d'une chose, c'est que si notre bienheureux était encore là, s'il avait plu à la divine Bonté de nous laisser encore ce trésor précieux qu'elle avait prêté au monde et à nous très-chétives en particulier, j'eusse obtenu de cet unique Père d'être mise en triennal, et j'y veux être, sauf l'obéissance.

Elle fit si bien, en effet, que les supérieurs ecclésiastiques, touchés de sa profonde humilité, lui accordèrent ce qu'elle désirait : le chapitre revenant sur son élection la borna au triennal.

La Mère de Chantal, nous l'avons vu, n'avait pu parler à saint François de Sales des intérêts de son âme, dans leur dernière entrevue de Lyon ; le saint évêque lui avait ordonné de remettre cette question, toute personnelle, à leur retour à Annecy, et notre sainte, obéissante avant tout, n'avait pas insisté ; mais elle n'avait pu oublier cet ordre de son guide spirituel. A genoux près du cercueil de ce saint prélat, elle fit une revue de son âme avec grande abondance de larmes, et en retira la plus douce consolation ; une voix intérieure et très-distincte lui fit même entendre ces paroles :

« Vos cœurs sont toujours unis, quant à l'objet de « leur union ; mais l'un jouit et l'autre doit souffrir. »

Chargée de l'administration de son monastère, occupée de recueillir activement tous les souvenirs et documents nécessaires pour l'histoire de l'illustre fondateur de la Visitation, notre sainte n'avait plus un instant de repos ; car sa correspondance réglée avec sa famille et avec les maisons de l'Ordre, ne devait pas souffrir de ce surcroît de travail. Outre cela, elle avait à répondre à tous les grands person-

nages qui lui écrivaient pour demander ses avis ; trois secrétaires suffisaient à peine, sous sa dictée, à cet immense labeur.

En cette même année, 1623, une affaire importante pour la maison de Moulins ayant nécessité la présence de la fondatrice, notre vénérable Mère de Chantal s'y rendit, termina heureusement cette affaire et retourna par Lyon où elle vénéra le cœur de saint François de Sales qui y était conservé. Près de cette précieuse relique, elle renouvela tous ses vœux, et spécialement celui de faire toujours ce qu'elle saurait ou croirait être le plus parfait. Dans sa dernière visite à la communauté de Lyon, le saint évêque avait dit :

« Mes chères Filles, si je m'étais fait de religion sans être prêtre, m'est avis que je n'aurais pas demandé à communier plus souvent que la communauté. »

Notre sainte, recueillant précieusement tous les avis du saint fondateur, n'eut garde de négliger celui-ci, et, de retour à Annecy, elle en fit part à sa communauté et à l'évêque de Genève à qui elle demanda humblement la permission de s'y conformer. Le prélat, croyant devoir cette fois se refuser aux instances de son humilité, lui ordonna de continuer la communion quotidienne, ainsi qu'elle le faisait depuis quatorze ans.

Cependant, on s'occupait toujours de préparer les matériaux qui devaient servir à écrire la vie de saint François de Sales, et le zèle était d'autant plus actif que les miracles étaient plus nombreux à son tombeau. Le frère du saint prélat, en examinant les papiers qu'il avait laissés, trouva toute la correspondance de madame de Chantal, avec des annotations de sa

main, indiquant clairement son intention de la publier un jour, et d'écrire lui-même, si Dieu lui en laissait le temps, la vie de celle dont il appréciait la sainteté à un si haut degré. L'âme de sainte Chantal était tout entière dans ces lettres; l'évêque de Genève, respectant ce trésor, et ne voulant pas en disposer à l'insu de son auteur, renvoya ces volumineux manuscrits à la Mère de Chantal qui les brûla immédiatement, malgré les réclamations des religieuses présentes, dont l'empressement n'en put soustraire que douze.

Marseille demandait instamment des religieuses de la Visitation ; notre sainte, après avoir pris par correspondance tous les arrangements voulus, y envoya une petite colonie des Sœurs d'Annecy qui firent avec succès cette fondation. Quant à celle de Chambéry, désirée depuis longtemps, le prince Thomas de Savoie, voulant que la Mère de Chantal la fît en personne, lui écrivit pour lui en exprimer le désir, et lui dit qu'un de ses carrosses serait envoyé à Annecy et mis à sa disposition. Notre sainte lui répondit aussitôt en le suppliant de permettre qu'elle se rendît à Chambéry « aussi pauvrement qu'il convenait à des Filles d'humilité et de pauvreté ». Quelques jours avant de partir, sainte Chantal apprend que le prince lui prépare une réception éclatante ; son humilité s'effraie, elle le supplie, elle le conjure de lui épargner cet honneur dont elle aurait tant à souffrir ; et le prince, touché de sa modestie et des motifs sur lesquels elle appuie son refus, se borne à faire exposer le Saint-Sacrement dans la chapelle du couvent où elle est attendue, disant :

— Voyez-vous, la bonne madame de Chantal sera si

contente de voir Notre-Seigneur qui l'attend déjà en sa maison, que cela la réjouira plus que tout ce que nous aurions pu faire. « En suite de quoi, dit l'évêque du « Puy, il voulut l'attendre à la porte de cette petite « chapelle, avec sa musique et quelque autre appareil ; « puis, l'ayant conduite devant l'autel, l'on fit la béné- « diction du Saint-Sacrement ; ainsi l'établissement « fut conclu, le jour de Saint-Antoine, mil-six-cent- « vingt-quatre, et honoré des bienfaits de ce prince « par plusieurs beaux ornements qu'il y donna. »

Pendant son séjour dans cette ville, notre sainte, ayant appris que son fils venait d'être blessé dans un duel, mandait à une supérieure de son Ordre :

— Ma vraie fille, votre cœur incomparable pour moi tient le mien au large pour vous dire ce qui me vient en vue. Je suis certes en compassion quand je pense à l'affliction de mon fils ; mais j'espère que Dieu lui rendra cette tribulation profitable, au moins pour l'éternité. Oh ! combien l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu ! N'est-ce pas chose déplorable, de voir l'ami engager son ami en ces misérables duels ? il faut bien prier Dieu qu'il donne sa sainte lumière à toute *cette jeune noblesse qui à la pointe de l'épée va si imprudemment chercher l'enfer* [1].

Sainte Chantal, après être restée quatre mois à Chambéry, où elle avait reçu plusieurs novices, nomma une supérieure, et revint à Annecy pour les fêtes de la Pentecôte. Elle y trouva les supérieures et an-

[1] On a loué avec exagération, croyons-nous, le mot de madame de Sévigné à propos de la mort de Turenne. Celui de sa sainte aïeule sur les duels ne vaut-il pas *le canon chargé de toute éternité ?*

ciennes religieuses qu'elle y avait convoquées en assemblée générale. « Les bonnes Mères, nous dit Henry « de Maupas, évêque du Puy, commencèrent à recher- « cher tout ce que leur saint fondateur avait dit et « fait, jusqu'aux moindres petites choses pour la per- « fection de la congrégation, puis, le rédigeant par « écrit, en formèrent un corps dont elles composèrent « un livre qu'elles appellent le *Coutumier*, contenant « le directoire, cérémonial, formulaire et autres bons « et utiles avis pour la perfection religieuse. »

Ce travail terminé, l'assemblée pria la Mère de Chantal de lui donner ses avis sur ce qu'elle pensait devoir ajouter personnellement; elle s'y refusa et déclara n'avoir pas le droit de rien retrancher ni de rien ajouter aux volontés exprimées par le saint fondateur. L'assemblée insista, lui faisant observer que la fondatrice a les mêmes droits que le fondateur, et que ses Filles seraient heureuses de reconnaître dans leur Institut quelques coutumes établies par elle :

— Non, mes très-chères Filles, non, leur dit-elle, pas cela ; mais puisque vous me le permettez, je me tiendrai parmi vous comme la sœur aînée de la famille qui a communiqué plus que les autres avec le père. Je serai comme la servante de l'Institut, à laquelle il n'appartient de rien faire dans la maison, que ce qui est selon l'ordre et les intentions du maître.

Notre sainte, accompagnée de toutes les religieuses qui avaient tenu l'assemblée, porta le *Coutumier* sur le tombeau de saint François de Sales, et, toutes étant à genoux, la Mère de Chantal dit, à haute voix, au bienheureux fondateur, que s'il se trouvait dans ce manuscrit un seul mot qu'il n'eût pas écrit ou enseigné ou qui fût contraire à ses intentions pour le bien et

la perfection de la Congrégation, elle le suppliait, au nom de Notre-Seigneur, de l'effacer lui-même. En ce moment, elle se trouva inondée d'une si douce consolation intérieure, qu'elle ne put douter de l'approbation du saint fondateur ; les Sœurs présentes, éprouvèrent la même consolation, et reconnurent également dans cette grâce la réponse la plus favorable. Sainte Chantal soumit ensuite le *Coutumier* à l'examen de l'évêque de Genève qui l'approuva, et il fut accepté par toutes les maisons de l'Ordre, qui s'y sont toujours rigoureusement conformées.

Après la tenue de ce chapitre, notre sainte fit un voyage à Grenoble pour y régler quelques affaires dans l'intérêt du monastère de cette ville, et revint aussitôt après à celui d'Annecy. Là, elle reprit avec une ardeur infatigable le travail de collection des exhortations et entretiens spirituels de saint François de Sales ; elle pressait en même temps les informations pour le procès de sa canonisation, et correspondait dans ce but avec les princes de Savoie, avec toutes les supérieures de l'Ordre, et avec plusieurs prélats et religieux. Tout cela ne l'empêchait pas de faire une fondation à Evian, une autre à Rumilly, et d'y aller même en personne pour établir ses Filles. Dans le même temps elle correspondait avec les princes de Lorraine qui désiraient avoir un monastère de la Visitation à Pont-à-Mousson, et elle se disposait à céder à leurs instances en allant elle-même faire ce nouvel établissement ; car ils lui exprimaient un si vif désir de la voir qu'elle croyait ne devoir pas se refuser à tant de sollicitations. Enfin, elle semblait justifier de plus en plus le mot de la comtesse de Saint-Paul, qui, après l'avoir entretenue durant quel-

ques heures, à son premier voyage à Paris, disait : « Madame de Chantal est une grande sainte et un grand homme. »

III

A la mort du président Frémiot, l'archevêque de Bourges avait pris avec lui Bénigne de Chantal, et s'y était attaché avec une tendresse si paternelle qu'il restait à la cour aussi longtemps que lui afin de n'en être jamais séparé. Le moment venu de songer à l'avenir de l'héritier du nom de Chantal, le prélat, non content de chercher une alliance qui offrît à son neveu toutes les conditions désirables, avait voulu y trouver pour lui-même une garantie de bonheur dans l'assurance que le jeune ménage vivrait avec lui et ne le quitterait jamais. Notre sainte ayant partagé le désir de son frère et approuvé le choix qu'il avait fait, Bénigne avait épousé Marie de Coulanges, et l'heureux prélat avait béni cette union, qui faisait la gloire des deux familles et leur donnait les plus douces espérances. Le baron de Chantal, « un des seigneurs les plus accomplis de son temps, » nous dit la Mère de Chaugy, écrivait peu de temps après à sa sainte mère :

«..... J'admire la conduite de Dieu sur nous. Quand vous seriez demeurée au monde selon nos souhaits, que vous auriez pris, pour nous avancer, tous les soins que votre amour maternel et votre nonpareille prudence auraient su vous faire inventer, vous n'auriez pu penser

à me loger mieux que je suis ; Dieu m'ayant donné en mon mariage tous les avantages souhaitables à ceux de ma condition, de mon âge et de mon humeur. »

Notre sainte écrivait à madame de Coulanges, quelques mois après la célébration de ce mariage :

« MADAME ET TRÈS-CHÈRE SŒUR,

« Votre lettre, pleine de douceur et de suavité de notre amour, me donne beaucoup de consolation. Béni soit notre bon Dieu, qui a fait notre sainte alliance ! Or sus donc, ma très-chère sœur, je vous supplie, n'usons plus du nom de madame ; puisque Dieu nous donne des affections correspondantes à notre très-chère alliance, vivons, je vous supplie, en cette confiance et franchise. Certes, le respect m'avait ainsi retenue d'user de ce mot de sœur ; mais la simplicité sera plus convenable et plus agréable à notre amitié.

« J'accepte de tout mon cœur le parti que vous m'offrez, ma très-chère sœur ; oui, je vous supplie, ayez soin de tout ce qui regarde le temporel de ce cher fils, et je me charge de prier continuellement pour le bonheur de notre très-honorable famille, afin qu'il plaise à Dieu de la faire prospérer en toutes sortes de vrais biens. Il me tarde infiniment d'avoir des nouvelles de notre tant aimée et tant aimable fille. Croyez que mon esprit est attentif sur elle, et que je la porte toujours au milieu de mon cœur. Dieu lui donnera un heureux accouchement ! et à vous, ma très-bonne et très-honorée sœur, le comble de toute grâce céleste. En cette affection je demeure invariablement... »

Le premier enfant du baron de Chantal mourut en venant au monde.

Le 27 avril 1626, notre sainte partait pour la Lorraine. A son passage à Besançon, elle reçoit la visite d'une sainte fille, qui lui dit qu'elle a préparé un noyau pour une fondation dans cette ville, mais qu'il y aura de grands obstacles à surmonter. L'instant d'après, ce *noyau* de fondation se présente et fait invasion chez la Mère de Chantal, dont la gaieté se manifeste par un mouvement d'hilarité bien naturel dans la circonstance : ce *noyau* se composait de quatre-vingts filles.

— C'est une véritable armée ! dit notre aimable sainte. Ayez confiance en Dieu, mes chères Filles, mettez sous la protection de la sainte Vierge votre désir d'être entièrement à lui, et vous serez exaucées.

Elle leur donna sa bénédiction, qu'elles avaient demandée, et les ayant fait ranger autour d'une très-vaste salle, elle parla à chacune en particulier, en désigna trente-six comme réellement appelées de Dieu, et leur promit de les recevoir lorsqu'elle établirait une maison à Besançon.

Cette ville possédait le Saint-Suaire, qui n'était jamais mis à découvert qu'en faveur des princes, hors les jours où on l'exposait à la vénération publique. Dès que l'arrivée de la Mère de Chantal fut connue, le chapitre s'empressa de découvrir pour elle la sainte relique, faveur dont elle conserva toujours la plus vive reconnaissance. Le prince et la princesse de Cantecroix n'ayant pu obtenir qu'elle allât loger chez eux, ses religieuses la supplièrent d'assister à la sainte messe dans leur chapelle ; la sainte fondatrice ne put le leur refuser, et, trouvant à la place qu'on lui avait destinée, de riches coussins de velours, elle s'en éloigna avec

empressement, répondant aux instances de la princesse :

— Madame, ne me commandez point, s'il vous plaît, de me mettre là-dessus, j'y serais trop mal. Une religieuse a toujours son agenouilloir préparé en tout lieu; la terre est le carreau dont Notre-Seigneur se servit au jardin des Oliviers, et il n'en avait pas d'autre quand il passait la nuit en oraison.

Notre sainte ne demeura que trois jours à Besançon. Elle y était assiégée par tant de monde, venant lui demander des avis ou seulement sa bénédiction, qu'elle dit aux religieuses qui l'accompagnaient :

— Pour l'amour de Dieu, mes Sœurs, sortons d'ici ! ce peuple se méprend et ne sait pas qui je suis.

La fondation de Pont-à-Mousson marcha vite et heureusement ; favorisée par les souverains, elle n'eut pas les pénibles commencements de tant d'autres et n'offrit que des consolations à la sainte fondatrice. Le duc de Lorraine, qui allait souvent visiter le monastère, appelait les religieuses de la Visitation ses chères sœurs :

— C'est à bon droit, leur dit-il un jour, que je vous dois appeler mes sœurs, car j'aime et vénère la Mère de Chantal comme ma mère ; c'est la sainte de notre siècle.

Partout, sainte Chantal retrouvait son cœur de mère. Pendant son séjour à Pont-à-Mousson, elle apprend que son fils est souffrant à Paris :

« Il me tarde infiniment d'avoir de vos nouvelles, mon très-cher enfant, lui écrit-elle aussitôt ; je ne puis m'empêcher d'en être en peine, à cause de l'incommodité qui vous travaille et que je ressens dans mon cœur; j'aurais moins de peine de la souffrir en mon corps, le désirant pour votre soulagement, si c'était le bon plai-

sir de Dieu. Croyez encore, très-cher fils, que Dieu ne vous envoie ces douleurs que pour le profit de votre âme ; portez-les le plus doucement et patiemment qu'il vous sera possible, afin que, par ce moyen, elles vous aident à gagner le ciel. Les travaux de cette vie passent bientôt, et la félicité de celle que nous attendons est éternelle. Aspirez bien souvent à cette bienheureuse patrie. Je vous en conjure, mon très-cher fils, uniquement aimé de mon âme, et tant qu'il vous sera possible, n'avalez point les eaux de la mer tempétueuse de ce monde, sur laquelle votre condition vous oblige de voguer ; mais buvez souvent les eaux salutaires de la divine grâce. Adressez-vous, en tous vos besoins, à la source de la miséricorde avec amour et une confiance toute filiale. Aimez Dieu souverainement, et craignez de déplaire à son immense bonté, qui seule peut vous rendre heureux en cette vie et en l'autre. Je la supplie de vous combler de ses plus riches grâces : c'est le souhait continuel de celle qui vous aime et vous chérit uniquement et parfaitement. »

La Mère de Chantal demeura quatre mois en Lorraine, et se disposait à reprendre la route d'Annecy, après avoir reçu plusieurs aspirantes et désigné la Mère Fauron pour supérieure, lorsqu'elle reçut les lettres les plus pressantes de l'archevêque de Bourges et du baron de Chantal, la conjurant de passer par Paris, où elle était généralement désirée ; ils lui faisaient faire la même prière par la Mère de Beaumont, supérieure du monastère de Paris. Entre la voix de la nature et celle de la grâce, notre sainte n'hésita pas un instant; trop détachée des affections humaines pour céder à celles qui l'appelaient, elle répondit :

« Je n'y vois point de nécessité, et il ne peut y avoir d'utilité ; je suis si peu de chose, que je suis inutile partout. »

En revenant à Pont-à-Mousson, elle traversa la Bourgogne, s'arrêta au château d'Allonne, chez madame de Toulongeon, et y trouva la baronne de Chantal, sa belle-fille, accourue de Paris pour la voir. Les jeunes femmes la gardèrent quelques jours, et au moment de son départ :

— Chère bonne Mère, lui dirent-elles, en la couvrant des plus tendres caresses, vous allez traverser Autun, Monthelon en est si près, venez-y avec nous ! Les gens, les vassaux, tout ce bon peuple sera si heureux de vous revoir.

— Mes chères Filles, ce n'est d'aucune utilité, leur répondit notre sainte, et cela pourrait m'être nuisible, en me donnant une vaine complaisance et une distraction tout humaine ; ce serait une sorte de regard au monde, et je n'en veux plus avoir.

Mesdames de Toulongeon et de Chantal, réduites à admirer ce prodigieux détachement, acceptèrent la privation que Dieu leur imposait, et conduisirent notre sainte dans le carrosse de la jeune baronne, jusqu'à Autun, où elles se séparèrent de cette mère tant aimée.

La sainte fondatrice, pressée de rentrer dans son cher monastère, ne s'arrêta plus jusqu'à Annecy ; mais elle n'y rentra plus comme supérieure. Le *Coutumier* était accepté, il était observé partout, et une de ses règles, nous l'avons dit, est que la supérieure, ayant exercé la charge pendant trois ans, peut être réélue pour trois ans encore ; mais qu'après ce second triennal, elle doit être déposée, l'élection doit en appeler une

autre. Or, la Mère de Chantal étant supérieure de la maison d'Annecy depuis la fondation, avait envoyé sa démission pendant son séjour en Lorraine, et venait prendre la dernière place dans la communauté, au grand regret de toute la maison. Elle voulait donner l'exemple de la plus parfaite observance ; elle devait être le modèle de toutes les vertus dans le cloître, comme elle l'avait été dans sa famille et dans le monde au degré le plus éminent. Mais si le *Coutumier* lui ordonnait de prendre la dernière place, il lui ordonnait aussi d'obéir à l'évêque et à sa supérieure, et il fallut bien que son humilité cédât à l'obéissance et lui fît accepter le rang qui lui était assigné : elle prit place immédiatement après la supérieure.

De retour à Annecy, la Mère de Chantal reprit avec un zèle infatigable la poursuite du procès pour la canonisation de saint François de Sales ; heureuse que la volonté divine, d'accord avec son plus cher désir, eût fait désigner dom Juste Guérin, religieux barnabite, pour procéder aux informations avec l'évêque de Genève et l'archevêque de Bourges. Ce dernier n'avait pu s'occuper encore de ce travail, n'étant pas remis d'une violente maladie à laquelle il dut de précieuses grâces ; il en rendit compte à sa sainte sœur, dans une lettre, dont la Mère de Chaugy nous a conservé un long fragment, que nous reproduisons ; il sera lu avec d'autant plus d'intérêt qu'il se rattache à la vie de notre sainte.

Bourges, octobre 1626.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

« Vous êtes la première à qui j'écris depuis ma maladie, et c'est bien raisonnable, puisque, après Dieu et

Notre-Dame, je tiens de vous la vie et la santé, et par conséquent, il faut que je vous raconte mon aventure.

« Ma maladie était si furieuse et m'avait réduit si bas, que l'on me donna l'extrême-onction ; j'eus un assoupissement de vingt-quatre heures, que l'on crut être l'achèvement de ma vie. A force de remèdes violents, l'on me donna un peu de connaissance, et aussitôt j'entendis mes amis et le médecin qui dirent que, sans miracle, je ne verrais pas lever deux fois le soleil. Je ne leur répondis pas un mot ; mais je m'enfonçai dans mon lit et me mis à penser à ma conscience. Alors, il me semblait que Notre-Seigneur ne me regardait que parce que j'ai la grâce d'être votre frère, ma très-chère sœur, et qu'il me disait, en son courroux, que si je ne prenais pas garde à moi, je passerais par les mains de sa justice, de laquelle je pris une telle épouvante, que je croyais être perdu. Dans un déplaisir extrême de ma vie passée, je m'enhardis à prier Dieu de tout mon cœur, de prolonger mes jours, lui promettant d'employer ceux qu'il lui plairait me donner à son saint service. A l'instant je fis vœu d'aller à Notre-Dame de Lorette, et je spécifiai que j'irais moi-même, sans m'en faire dispenser ; d'aller, de Lorette, gagner le pardon à Rome et en visiter les saints lieux ; enfin, de dire tous les jours la messe, sans y jamais manquer, sinon par absolue impuissance et nécessité. Mes vœux étant ainsi faits, je fus trois heures sans me remuer, me tenant auprès de Notre-Seigneur, et lui jurant de mettre ordre à ma vie. Durant ce temps-là, sans que je m'en aperçusse, je fis une crise de sueur incomparable, et moi, que l'on ne pensait rien moins que d'aller enterrer, fus trouvé sans fièvre et sans incommodité.

Jugez par-là, ma très-chère sœur, combien me voilà redevable envers la divine Majesté et envers vous, pour l'amour de qui j'ai été regardé en miséricorde... »

Notre sainte, pénétrée de joie et de reconnaissance, après la lecture de cette lettre, demanda une communion d'actions de grâces à toutes les communautés de la Visitation. André Frémiot était un très-digne évêque aux yeux du monde, mais il partageait sa vie entre la cour et son diocèse, et sainte Chantal ne cessait de demander à Dieu les lumières dont ce cher frère avait besoin pour apprécier la vanité des grandeurs humaines et la solidité de celles qui sont éternelles. Heureuse du changement que la grâce venait d'opérer dans une âme si chère, elle répondit au prélat :

« MON TRÈS-CHER SEIGNEUR,

« Puisque l'éternelle Bonté vous a donné le mouvement et la résolution de lui consacrer sans réserve toutes vos affections, toutes vos actions et vous-même, sans vouloir prétendre en tout cela aucun intérêt particulier, mais seulement la plus grande gloire de Dieu, demeurez ferme là-dedans, avec la plus filiale et constante confiance qu'il vous sera possible. Reposez-vous au soin et à l'amour de la divine Providence pour vous en tous vos besoins; regardez-la comme un enfant regarde sa mère, dont il est tendrement aimé ; car vous êtes humblement assuré que Dieu vous aime incomparablement davantage. C'est une chose inimaginable que l'amour de cette souveraine Bonté pour les âmes qui se donnent et se délaissent ainsi à sa merci, et qui n'ont plus d'autre désir que de faire ce qu'elles

pensent lui être agréable, en lui laissant le soin de tout ce qui les concerne, pour en faire, au temps et en l'éternité, selon son bon plaisir.

« Tous les jours, à votre exercice du matin, ou à la fin d'icelui, confirmez vos résolutions et unissez votre volonté à celle de Dieu pour toutes les actions que vous ferez ce jour-là, et en tout ce qu'il lui plaira de vous envoyer ; faites-le par telles ou semblables paroles : O très-sainte volonté de mon Dieu, qui m'avez environné de vos miséricordes, je vous en rends des grâces infinies ; je vous adore du profond de mon âme, et de toutes mes forces et affections ; j'unis dès maintenant et pour jamais ma volonté à la vôtre, en tout ce que je ferai et en tout ce qu'il vous plaira de m'envoyer aujourd'hui. Je consacre derechef à votre souveraine gloire, mon âme, mon esprit, mon corps, mes actions, pensées, paroles et tout mon être ; vous suppliant, de toute l'humilité de mon cœur d'accomplir ainsi vos éternels desseins, et sans permettre que j'y donne empêchement. Vos yeux, qui pénètrent les plus intimes replis de mon cœur, voient que tout mon désir est d'accomplir cette sainte volonté ; mais ils voient aussi mon impuissance ; c'est pourquoi, prosterné aux pieds de votre infinie miséricorde, je vous conjure, mon Sauveur, par la douceur et équité de cette même volonté vôtre, de m'octroyer la grâce de l'accomplir parfaitement, afin que je lui sois un holocauste agréable qui, sans fin, vous loue et bénisse avec la glorieuse Vierge et tous les Saints. *Amen.*

« Parmi les actions de la journée, tant spirituelles que temporelles, faites, mon cher seigneur, le plus souvent que vous pourrez, des réunions de votre volonté à celle de Dieu, par manière de confirmation

de celles que vous avez faites le matin; soit par un simple regard en Dieu, soit par une courte parole prononcée doucement, la jetant dans le cœur de Dieu par manière d'acquiescement, comme serait : Oui, mon Père. Ou bien : O volonté sainte! vivez et régnez en moi. Ou telle autre que le Saint-Esprit vous suggérera. Vous pouvez aussi faire le signe de la croix sur votre cœur, ou baiser celle que vous portez, car tout cela signifiera que vous voulez souverainement la sainte volonté de Dieu, et ne prétendez que sa pure gloire en tout ce que vous faites.

« Quant à la volonté du bon plaisir de Dieu, que nous ne connaissons que par les événements lorsqu'ils nous arrivent, s'ils sont de quelque prospérité, il faut bénir Dieu et nous unir à cette divine volonté qui les envoie. Nous devons faire de même dans l'événement des choses pénibles au corps ou à l'esprit, nonobstant les répugnances de la nature, dont il ne faut tenir compte, pourvu que notre volonté acquiesce à celle de Dieu, et que nous lui disions : O mon Dieu ! je le veux, parce que tel est votre bon plaisir. Soit bien, soit mal qui vous arrive, ayez une parfaite confiance que Dieu convertira tout à votre mieux.....

« ..... Enfin, mon très-cher seigneur, tâchez de faire toutes vos actions tranquillement et doucement, et tenez votre esprit toujours joyeux, paisible et content. Ne soyez point en souci de votre perfection ni de votre âme, car Dieu à qui elle est, et à qui vous l'avez toute confiée, en aura soin et la comblera de toutes les grâces, consolations et bénédictions de son saint amour, selon qu'elles lui seront utiles en cette vie, et la fera jouir en l'autre de son éternelle félicité selon les souhaits de celle à qui votre âme est précieuse

comme la sienne propre. Priez pour elle, car elle ne prie point sans vous. »

André Frémiot, conformément à son vœu, partit pour Lorette et Rome. Sainte Chantal le chargea de presser la canonisation, et le prélat, après avoir fait toutes les démarches qu'elle désirait près la cour de Rome, lui mandait, en janvier 1627 :

« J'ai une consolation nompareille, ma très-chère sœur, de la commission que Sa Sainteté m'a donnée de travailler à la vie de notre grand et saint prélat. Sans doute, le ciel m'a préparé pour faire moins indignement cette enquête. Dieu me donne des goûts non communs de son saint amour, et des dégoûts tels pour les choses du monde, que les avoir ou ne les avoir pas m'est chose indifférente. Si Dieu voulait me donner encore une maladie semblable à celle que j'eus l'an passé, avec les mêmes lumières pour mon salut, je l'accepterais de bon cœur, je vous dis ma pensée comme à la sainte directrice de mon âme, et me réjouis extrêmement d'aller recevoir vos conseils de votre propre bouche. Or, sachez, ma très-chère sœur, que je ne veux point que notre cher Monseigneur de Belley (l'ancien), moi ni mes domestiques coûtent rien à votre communauté ; et quand nous serons à la campagne, je fournirai encore six ou sept écus par jour pour la dépense commune de ceux qui seront requis pour travailler à notre bel ouvrage [1]. Ah ! que je me réjouis d'entendre tous les jours raconter les grâces et vertus du saint que le ciel nous a donné pour être le flambeau de nos jours et le modèle de notre vie !... »

[1] Les informations pour le procès de la canonisation.

IV.

Le comte de Bouteville, duelliste effréné, venait de subir le dernier supplice: il avait eu la tête tranchée, le 21 juin 1627. Bénigne de Chantal, son ami le plus cher, déjà disgracié, l'année précédente, à cause de son intimité avec Henri de Talleyrand, prince de Chalais, que le cardinal de Richelieu avait fait décapiter, Bénigne de Chantal, ne sachant ce qui l'attendait cette fois, avait pris le parti de s'éloigner. Il s'était réfugié auprès du marquis de Toiras, son ami, gouverneur de l'île de Ré, et avait obtenu le commandement du premier escadron des gentilshommes volontaires; il voulait se distinguer dans la guerre contre les Anglais qui cherchaient à faire une descente sur nos côtes. La Mère de Chantal priait ardemment pour lui, et lui mandait:

« Vous voilà, mon fils, parmi les hasards de la guerre, à ce que ma fille, votre femme, m'a écrit ; cela me rend plus attentive pour vous devant Dieu, en tout temps et en tous lieux. Un moment de vie ne nous est point assuré ; mais, où sont les périls imminents, il y a encore moins d'assurance. C'est pourquoi je vous prie et vous conjure, mon très-cher fils, d'avoir un soin extraordinaire de votre âme, de la mettre en bon état, et telle que nous voudrions qu'elle fût à l'article de la mort. C'est un passage que tous les hommes

doivent faire; l'important est de le faire en la grâce de Dieu. Pour cela, il faut tâcher de vivre en sa sainte crainte et en l'obéissance à ses commandements. Mon très-cher fils, je désire que ceci soit votre soin principal; tout le reste n'est que fumée qui se dissipe devant nos yeux; mais la grâce de Dieu nous rend heureux en ce monde et nous assure la félicité de la glorieuse immortalité. C'est là, mon cher fils, le vrai bien et la bonne fortune que je vous désire, et que je prie Dieu sans cesse de vous donner. Tels sont les souhaits de votre mère, qui vous chérit comme son propre cœur, et s'estimerait heureuse de mourir pour vous acquérir la grâce de vivre de manière à vous assurer le paradis. Je vous prie, écrivez à monseigneur votre oncle, le plus que vous pourrez. Dieu vous tienne sous sa sainte protection, mon très-cher fils! »

Cependant, l'archevêque de Bourges et l'ancien évêque de Belley étaient depuis quelques mois à Annecy, recueillant, avec les autres commissaires nommés par la cour de Rome, les dépositions des témoins pour le procès de la canonisation. Ces dépositions se faisaient souvent au parloir de la Visitation.

Le jour de l'Assomption de cette même année, 1627, après la sainte messe, l'évêque de Genève fit appeler au parloir la Mère de Chantal. Il s'y trouvait, en ce moment, plusieurs commissaires des informations, apportant les dépositions de la veille, pour les lui communiquer. Dès que notre sainte paraît :

— Ma Mère, lui dit l'évêque, nous avons des nouvelles de la guerre; il s'est donné un rude choc en l'île de Ré! Avant d'y aller, le baron de Chantal s'est confessé, il a entendu la sainte messe, il a communié...

— Et il est mort, Monseigneur, ajouta-t-elle[1].

Le prélat fond en larmes, et ne peut répondre. La sainte tombe à genoux, ses larmes coulent abondamment, elle prend son crucifix, le contemple un instant, le baise avec amour et s'écrie :

« Mon Seigneur et mon Dieu, souffrez que je parle pour donner un peu d'essor à ma douleur ! Eh ! que dirais-je, mon Dieu! sinon vous rendre grâce de l'honneur que vous avez fait à cet unique fils de le prendre lorsqu'il combattait pour l'Eglise romaine? Mon Rédempteur, j'accepte vos coups avec toute la soumission de mon âme, et vous prie de recevoir cet enfant entre les bras de votre infinie miséricorde. O mon cher fils! que vous êtes heureux d'avoir scellé de votre sang la fidélité que vos aïeux ont toujours gardé à l'Église ! En cela, je m'estime vraiment favorisée, et rends grâces à Dieu d'avoir été votre mère. »

Elle se tourna ensuite vers la Mère de Châtel, et la pria de réciter avec elle le psaume *De profundis*, puis laissant couler ses larmes, elle dit à l'évêque de Genève :

— Monseigneur, il y a plus de dix-huit mois que je me sentais intérieurement sollicitée de demander à Dieu que sa bonté me fît la grâce que mon fils mourût à son service, et non dans ces duels malheureux où on l'engageait souvent.

En ce moment, l'archevêque de Bourges se présente

[1] C'était le 22 juillet 1627. Le baron de Chantal, après avoir soutenu le combat en véritable héros, pendant six heures, après avoir reçu plusieurs blessures et avoir eu trois chevaux tués sous lui, fut emporté par un boulet de canon, au grand regret de l'armée qui n'avait cessé d'admirer sa brillante valeur dans cette terrible journée. Il était dans sa trente-deuxième année. Ses restes furent inhumés dans l'église de Saint-Martin, où ils sont encore.

au parloir, dans un état de désolation qui déchire tous les cœurs. A la vue de sa sœur, sa douleur éclate plus vivement encore. Notre sainte veut lui adresser quelques paroles de consolation, malgré sa douleur personnelle et les larmes dont elle est inondée :

— Ma sœur, s'écrie le prélat, à travers ses sanglots, votre résignation m'effraie !... elle est digne de votre seule vertu... quant à moi,... je n'y saurais encore atteindre !

— Eh bien ! lui répond l'admirable sainte, je vais prier pour vous, pour lui, et aussi... pour moi-même !...

Et elle se retira, alla se jeter aux pieds de Notre-Seigneur, donna un libre cours à ses larmes, et reprit ensuite ses exercices ordinaires avec la plus parfaite liberté d'esprit. Elle écrivait peu de jours après, à monsieur de Coulanges :

« MONSIEUR MON TRÈS-CHER FRÈRE,

L'on me dit, le jour de Notre-Dame, le trépas de notre très-saint fils, et qu'il s'était préparé chrétiennement à ce passage. Je bénis et adore le décret de mon Dieu, et m'y soumets de tout mon cœur, remerciant sa bonté de la miséricorde qu'il a faite à ce cher fils, qui m'était unique ; car, ayant été prévenu de la grâce de Dieu par la réception des sacrements, ainsi que l'on m'assure, nous avons, mon très-cher frère, un solide sujet de consolation. Prenons-la donc en cela, et en cette volonté divine, qui n'a pas voulu que nous ayons joui plus longtemps d'une vie qui nous était si chère. J'avais commencé cette lettre, quand j'ai reçu la vôtre. Je confesse ma faiblesse ; elle m'a attendrie, mais non divertie de l'invariable résolution que

Dieu m'a donnée, d'embrasser amoureusement tous les événements que sa douce Providence permettra d'arriver...

« L'espérance de vous voir tous, et ma pauvre très-chère fille avec notre petite [1], me fait espérer une commune consolation, car je vous proteste, mon très-cher frère, que le trépas de mon bon fils ne dissout nullement notre alliance ; outre le petit et très-aimable bien qu'il nous en a laissé, je me sens plus que jamais étroitement conjointe et unie avec ma fille et avec vous, et toute votre honorable famille...

« Mon très-honoré seigneur, écrivait-elle à l'évêque de Langres, vôus savez l'amour, peut-être trop grand, que j'avais pour cet unique fils qui m'était doublement cher ; je pense vous l'avoir dit autrefois. La main de Dieu l'a tiré à soi ; bénie soit-elle éternellement ! Je vous confesse avec simplicité, comme à mon très-cher Père, que ma douleur est grande, mais sans aucune secousse ni violence, grâce à Dieu. Je me trouve plus inclinée à remercier Notre-Seigneur de la miséricorde qu'il a faite à ce pauvre fils, de l'avoir prévenu de sa grâce par la réception des sacrements que je ne le suis à considérer et ressentir ma perte, si perte se doit appeler ce que Dieu, nous ôtant, il l'a reçu en sa miséricorde, comme nous espérons. Enfin, la volonté de Dieu est là, et en tout et partout très-aimable et adorable ; cela me suffit, je l'embrasse et m'y soumets de tout mon cœur... »

On voit, par les extraits de ces lettres, que le cœur de notre sainte était loin d'être insensible pour ses

[1] Marie de Rabutin-Chantal, depuis marquise de Sévigné.

enfants et pour sa famille ; mais elle était arrivée à un tel degré de détachement d'elle-même, et d'amour pour Dieu, qu'il lui suffisait de connaître la volonté divine pour l'accomplir ou l'accepter, et s'y soumettre avec empressement, même au prix des plus grands sacrifices. La première lettre qu'elle écrivit à sa belle-fille, après la mort du baron de Chantal, ne nous a pas été conservée ; mais la seconde est venue jusqu'à nous, et nous la trouvons si conforme à l'esprit de saint François de Sales, elle est si bien dans sa manière, que nous la reproduisons entièrement :

« Eh bien ! ma très-bonne et très-aimée fille, ne faut-il pas aimer, bénir et embrasser généreusement cette très-sainte et très-douce volonté de Dieu en tous les événements qu'elle ordonne ? Oui, certes, ma très-chère petite, il le faut faire de bon cœur et amoureusement, et bien que la plaie soit grande et la douleur très-sensible, si la faut-il chérir pour la main qui la fait ; or, voilà l'exercice que je désire que votre chère âme pratique en son affliction. Votre bon mari était mortel comme sont tous les hommes ! Eh ! Dieu ! ma fille, repensez aux hasards qu'il a tant de fois courus de perdre la vraie vie de l'éternité. Eh ! voilà que la douceur de notre bon Dieu lui a donné un trépas si chrétien, si glorieux, que nous avons tout sujet de nous confier qu'il a commencé une vie de gloire et de félicité interminables. Prenez cette solide consolation, ma très-chère fille, et espérez une réunion avec ce digne mari, qui rendra notre société avec lui exempte de toute crainte, et comblée d'une joie qui ne finira jamais. C'est le véritable bonheur que je vous souhaitai dès votre béni mariage, et n'en puis désirer d'autre.

« Conservez-vous, ma très-chère fille, pour élever en la crainte du Seigneur le cher gage qu'il nous a donné de ce saint mariage, et le tenez seulement comme un dépôt, sans y attacher par trop votre affection, afin que la divine Bonté en prenne un plus grand soin, et soit elle-même toutes choses à ce cher petit enfant. L'espérance que j'ai de vous voir, dès que je serai à Orléans, où je m'essaierai de vous obtenir l'entrée de notre maison, me soulage, sachant que cela vous sera à consolation. Cependant, je vous commande, ma très-chère fille, de soulager votre âme, et vous assure que je ne ressentis jamais une plus étroite liaison avec vous que maintenant ; car, sans l'intérêt de l'amour immortel que j'ai pour mon fils, je vous veux aimer avec tout l'amour que Dieu m'a donné pour lui et pour vous. Je supplie cette souveraine douceur d'être elle-même votre consolation ; cherchez en Dieu seul votre consolation, ma fille, et je vous assure que vous la trouverez, et que vous la recevrez abondamment.

« Votre plus humble mère et servante,

« Sœur JEANNE-FRANÇOISE FRÉMIOT,

« DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE. »

« DIEU SOIT BÉNI ! »

On s'étonnera peut-être de la confiance de sainte Chantal dans le bonheur éternel de son fils, au moment de sa mort, d'après la vie mondaine de ce jeune gentilhomme et les fréquents duels dans lesquels, suivant l'énergique expression de sa sainte mère : « l'épée à la main, il allait imprudemment chercher

l'enfer ». Mais une lettre de notre sainte à une supérieure de son Ordre, explique cette confiance :

« Je vous remercie, ma très-chère Fille, lui dit-elle, des prières que vous avez fait faire pour mon fils. Il est vrai, j'ai ressenti cette mort, non toutefois comme mort, mais comme vie pour l'âme de cet enfant, Dieu m'ayant donné un sentiment très-tendre et une lumière fort claire de sa miséricorde envers cette âme. Hélas ! la moindre des appréhensions que j'avais de le voir mourir en la disgrâce de Dieu, parmi les duels où ses amis l'engageaient, me serrait plus le cœur que sa mort, qui a été très-bonne et très-chrétienne. Je confesse que cette mort m'a été sensible, mais la consolation que ce fils ait donné son sang pour la foi, a surpassé ma douleur.

Ces motifs de consolation étaient moins puissants sur l'archevêque de Bourges, dont la douleur absorbait toutes les facultés, au point qu'il ne pouvait plus s'occuper du travail des informations pour la canonisation de saint François de Sales. La Mère de Chantal souffrait de ces retards, et demandait à Dieu de faire le calme dans le sein de son frère; pour obtenir cette grâce, elle pria la Mère de Châtel, sa supérieure, d'offrir avec elle trois communions à la Très-Sainte Trinité. Après la troisième, elle dit à la supérieure, auprès de qui elle était placée :

— Disons chacune un *Laudate*, ma Mère, Dieu nous a exaucées.

Le soir, la Mère de Châtel voulut savoir de notre sainte comment elle avait connu que Dieu leur avait

accordé la grâce demandée; la Mère de Chantal lui répondit en toute simplicité :

— Au commencement de la messe pendant que je demandais à Dieu, pour Monseigneur de Bourges, une entière conformité de volonté à la sienne très-sainte, mon âme fut puissamment attirée en cette divine volonté que je vis être Dieu même, et on me demanda intérieurement, si j'étais prête à souffrir pour mon frère : je répondis que j'étais disposée à faire la volonté de Dieu, Je connus alors, en cette sainte volonté que Monseigneur de Bourges avait trop aimé mon fils selon le monde, et, qu'en punition de ce grand amour naturel pour ses qualités mondaines, Dieu permettait en lui la pénible souffrance de sa perte, comme il permettait que les motifs de résignation qu'on lui montrait, et qu'il voyait lui-même, ne pussent le soulager. Je me livrai derechef à la divine volonté, protestant à Notre-Seigneur que, si c'était sa sainte ordonnance et son bon plaisir, de bon cœur je me dépouillerais de la tranquillité et résignation que je devais à sa bonté, s'il les voulait donner à ce cher frère qui disait la messe. Je demeurai dans ce sentiment-là, jusqu'après la sainte communion, où il me fut dit intérieurement : « Je vous ôte et lui donne. » Dès lors, je sentis ma petite résignation se départir de moi, quant au sentiment, et entrer en la partie inférieure de mon âme toutes les tendresses et autres mouvements de douleur et de souvenir que j'avais vus en Monseigneur de Bourges ; ce qui me fit beaucoup souffrir, sentant en mon âme une perpétuelle détresse de cœur et occupation de ce cher fils. Mais je fus bien consolée, lorsqu'après la messe, allant trouver le bon Monseigneur de Bourges, il s'écria en me voyant :

« Enfin, ma très-chère sœur, j'ai remis ma volonté entre les mains de Dieu, et, sur la fin de la messe, je me suis trouvé tout guéri de l'extrême inquiétude où j'étais pour la perte de notre cher défunt. » Il ajouta plusieurs autres paroles de résignation, dont je bénis Dieu avec un grand sentiment de reconnaissance en sa divine bonté.

Dès ce même jour, André Frémiot avait repris, en toute liberté d'esprit, son travail d'information ; quant à sa sainte sœur, elle souffrait toutes les tortures du cœur maternel qui pleure la perte la plus cruelle, celle de ses enfants ; mais elle évitait de parler de sa douleur, et l'offrait en silence à la volonté divine, à laquelle elle s'était abandonnée tout entière et sans réserve.

V

Cependant les informations étaient achevées, les commissaires étaient partis, et l'évêque de Genève, jugeant le moment favorable, ordonna à la Mère de Chantal d'aller fonder une nouvelle maison à Crémieux et, de là, faire la visite de plusieurs monastères. La Mère de Chantal obéit. Le jour de son départ, au moment où elle allait monter en carrosse, un jeune homme, entrant dans la cour du monastère, la reconnaît, vient à elle, fléchit le genou et lui demande sa bénédiction. Notre sainte le bénit, pose affectueusement sa main sur la tête inclinée du jeune homme, et celui-ci se relève tout étonné, tout joyeux :

— J'étais venu, dit-il, chercher la santé au tombeau du saint, et je l'ai trouvée sous la main de la sainte !

C'était le fils de madame de Granieux, intime amie de la Mère de Chantal. Depuis plusieurs années il souffrait d'un mal violent dans la tête, et la science ne pouvant lui apporter de soulagement, il venait en pèlerinage, de Grenoble à Annecy, pour demander à saint François de Sales une guérison, que la seule pression de la main de sainte Chantal venait d'opérer instantanément.

Arrivée à Crémieux, notre sainte est réveillée brusquement au milieu de la première nuit ; c'est une de ses religieuses qui vient d'entrer dans sa chambre, en s'écriant :

— Ma Mère, madame de Mépieu vous fait dire que sa maison est en feu ; elle vous prie de faire un vœu, celui que vous voudrez et croirez être le plus agréable à Dieu ; elle promet de l'accomplir si le feu s'éteint.

La Mère de Chantal se lève en hâte, se met à genoux, et l'incendie est subitement arrêté ; la paille même cesse de brûler tout à coup ; on la trouve noircie par un bout, intacte de l'autre. Tout le monde crie miracle ! Sainte Chantal simplifie la chose :

— C'est notre bienheureux Père, dit-elle, qui a éteint l'incendie, car j'ai promis que madame de Mépieu enverrait à son tombeau une maison d'argent.

Madame de Mépieu fit exécuter une maison d'argent et l'envoya au tombeau de saint François de Sales.

En quittant Crémieux, où la nouvelle fondation donnait les plus belles espérances, notre sainte se rendit à Orléans, à la grande joie de ses Filles, qui la supplièrent d'accepter la charge de supérieure, le moment

de l'élection étant venu et tous les vœux étant pour elle; la Mère de Chantal s'y refusa. Sa présence était nécessaire à Paris, où un second monastère se fondait, elle ne pouvait donner trois années à Orléans ; mais, sur les instances réitérées de la communauté, elle consentit à en exercer le gouvernement pendant son séjour dans le monastère. On raconte qu'une des Sœurs, malade depuis longtemps, sans espoir de guérison, recouvra subitement la santé par l'effet de ses prières.

Peu de jours après, madame de Chantal arrivait à Paris, où l'attendaient les commissaires qui y faisaient les informations, comme dans tous les lieux où saint François de Sales était connu. Là elle eut à recueillir le souvenir de toutes ses Filles et à les mettre en ordre, en même temps qu'elle traitait des intérêts des deux monastères de Paris, le premier dans la rue Saint-Antoine, le second rue Saint-Jacques. Elle reçut plusieurs novices à la profession, donna l'habit à plusieurs postulantes, et reprit la route d'Orléans, ayant quelques affaires à terminer pour la communauté de cette ville. Cette fois encore, pour la satisfaction de ses chères Filles, elle se vit obligée d'accepter la place et les fonctions de la supérieure. Un jour, pendant la récréation, elle entend les Sœurs s'entretenir de leur désir d'être placées le plus haut possible dans le ciel :

— Mes chères Filles, leur dit-elle, voici un moyen de me montrer où et comment vous prétendez être : que chacune de vous se mette sur les marches de cet escalier comme elle veut être en l'escalier céleste ; allez !

Au même instant, toutes les Sœurs, comme une volée de colombes, se hâtent de monter et s'emparent de toutes les marches les plus élevées, avec une rapidité qui

laisse tout naturellement le bas de l'escalier aux plus âgées, moins agiles que les plus jeunes. Lorsqu'elles furent toutes placées, la Mère de Chantal, voyant une place libre sur la dernière marche, s'assied dessus et leur dit :

— Et moi, mes Filles, je m'estimerai fort heureuse si Dieu veut me faire miséricorde jusqu'à m'octroyer ainsi une place aux pieds de toutes les Filles de la Visitation.

Après avoir tout réglé à Orléans, la sainte fondatrice parcourut plusieurs provinces pour en visiter les maisons de son Ordre ; mais la peste exerçant ses ravages en France, en cette année 1628, l'évêque de Genève avait défendu à notre sainte d'entrer dans les villes attaquées par le fléau ; ce motif l'empêcha de compléter le nombre des visites projetées.

En traversant la Bourgogne, elle s'arrête au château d'Allonne, chez sa fille de Toulongeon, avec qui elle avait quelques affaires de famille à traiter. Elle apprend que la peste est à Autun, dont elle n'est éloignée que d'une demi-lieue; et elle écrit à ses chères Sœurs pour leur témoigner son regret d'être si près d'elles sans pouvoir aller les embrasser et leur donner quelques avis spirituels. La Mère de Chastellux, supérieure du monastère d'Autun, obtient de l'évêque la permission d'aller voir la sainte fondatrice en pleine campagne, et lui donne rendez-vous près de la ville, le jour de son départ d'Allonne. La Mère de Chantal part dans le carrosse de la comtesse de Toulongeon qui accompagnait sa mère. Arrivée près d'Autun, notre sainte aperçoit la Mère de Chastellux l'attendant au bord d'un champ ; le carrosse s'arrête, la sainte descend, fait le signe de la croix, prie un instant et dit à la supérieure d'Autun :

— Assemblons-nous, au nom de Dieu ! il sera

au milieu de nous et nous défendra contre le mal.

Et courant à sa chère sœur, elle l'embrasse, la prend par la main et la fait monter dans le carrosse. Madame de Toulongeon avait avec elle sa petite Gabrielle [1], âgée de six ans seulement ; elle ne témoigna nulle crainte à sa mère, mais elle dit à la religieuse qui l'accompagnait :

— Véritablement, si je n'étais assurée, en mon âme, que ma mère est une sainte, je transirais d'appréhension !

La sainte fondatrice, bien sûre de la protection divine, emmena ainsi la supérieure d'Autun chez la baronne de Roussillon, propre sœur de la Mère de Chastellux. En les voyant arriver, pour passer la nuit chez elle, madame de Roussillon se met à genoux devant notre sainte et lui dit :

— Madame, si votre sainteté ne me mettait hors de crainte, je tremblerais et laisserais le château à ma sœur ; mais j'ai confiance qu'aucun mal n'arrivera à qui que ce soit ; accordez-moi seulement le bien de votre bénédiction sur moi et sur ma maison !

L'humble sainte, voulant calmer les frayeurs bien naturelles qu'inspirait la cruelle épidémie, bénit la baronne, le château et tous ceux qui l'habitaient, en leur donnant l'assurance que Dieu écarterait le terrible fléau, et chacun se sentit parfaitement rassuré. Le lendemain, elle se sépara de ses amies, promit à la Mère de Chastellux que la peste s'arrêterait à la porte de son monastère et n'y entrerait pas [2], et elle partit pour

[1] Qui, dans la suite, épousa le célèbre comte de Bussy-Rabutin.

[2] Les maisons voisines furent toutes atteintes par la contagion, mais le couvent de la Visitation fut respecté.

Dijon, toujours accompagnée de sa fille et de sa petite-fille de Toulongeon.

L'archevêque de Bourges s'était rendu, pour la voir, dans cette ville où elle était si chèrement aimée et où elle demeura trois semaines. De là, elle se rendit à Châlons, dont l'évêque était Jacques de Neuchèze, fils de Marguerite, baronne des Francs. La Mère de Chantal, sur les instances du prélat, était descendue à l'évêché, où tout le clergé et toute la société de la ville vinrent la voir avec empressement. Les Bénédictines, les Carmélites, les Ursulines sollicitèrent l'honneur de sa visite, et l'évêque, heureux et fier d'une telle parente, leur accorda cette faveur. Le même jour, elle visita ces trois communautés ; le soir, en ôtant son voile pour le plier jusqu'au lendemain, elle s'aperçut qu'on en avait enlevé une assez grande partie ; sa compagne lui avoua que ce larcin avait été commis par les Ursulines et par quelques personnes de la ville. La confusion de la sainte était à son comble. Le lendemain, elle va trouver l'évêque après la sainte messe :

— Mon très-cher seigneur, lui dit-elle, je vous demande congé, laissez-moi partir ! Les habitants de Châlons témoignent l'estime qu'ils font de moi en telle manière que je ne la puis supporter....

— Ma bonne tante, lui répondit le prélat en souriant, plus vous trouvez qu'ils font mal, plus je trouve qu'ils font bien. En ma qualité d'évêque de Châlons, vous êtes sous mon obéissance, je ne vous donnerai congé que dans quelques jours ; en attendant, vous recevrez encore ceux qui vous viendront voir.

Il fallait obéir ; la sainte se soumit, reçut toutes les personnes qui désiraient la connaître, mit tous ses soins à surveiller les mouvements de chacun, mais

ne put conserver intacts ni son voile ni sa robe :

Enfin, elle quitta Châlons et accepta sur sa route l'hospitalité que lui offrait la comtesse de Saint-Trivier, son amie, chez qui elle eut le bonheur de réconcilier deux gentilshommes prêts à se battre en duel.

Après avoir donné quelques jours à une communauté nouvellement établie à Bourg, elle alla visiter celle de Crémieux, et la comtesse de Disimieux, malade d'hydropysie depuis plusieurs années, étant venue la voir au parloir, s'en retourna parfaitement guérie par l'effet de sa bénédiction.

La Mère de Chantal était de retour à Annecy le 31 octobre, espérant vivre désormais en pauvre et simple Sœur de la Visitation ; mais le triennal de la Mère de Châtel finissait, et il n'y eut qu'une voix pour élire de nouveau la bien-aimée fondatrice. La sainte dut obéir et accepter la charge. A peine elle était entrée en fonction, que le fléau qui venait de désoler la France, l'année précédente, se déclara en Savoie. La ville d'Annecy ne fut point épargnée, mais, grâce aux prières de la supérieure, le monastère de la Visitation ne fut pas atteint, bien que le digne évêque y vînt chaque jour, après avoir assisté les pestiférés avec le plus admirable dévouement. Tous les princes de la maison de Savoie écrivirent les lettres les plus pressantes à notre sainte, pour l'engager à sortir du mauvais air et à venir auprès d'eux, où la peste n'avait pas pénétré. La Mère de Chantal les remercia et refusa de se séparer de ses Filles au moment du danger. Les princes devaient s'attendre à cette noble réponse ; elle fut la même à chaque sollicitation nouvelle : la Mère de Chantal était inébranlable dans son héroïque vertu, en toute circonstance et malgré tous les sacrifices.

On ne lira pas sans intérêt le détail des précautions prises dans sa maison pour éviter l'atteinte du fléau, précautions qui étaient dans les idées et les usages du temps, et qui, par là même, ont un intérêt de plus ; nous les trouvons dans une lettre de notre sainte à une supérieure de la Visitation, nous en citerons quelques fragments :

«..... La première maison où le mal commença fut celle du maître charpentier, qui travaillait céans avec ses serviteurs; on leur apportait à manger de chez nous, la Sœur portière le leur portait et le maniait ; les autres Sœurs allaient parmi eux pour la charpenterie nécessaire à l'Église jusqu'au jour où, le maître ne revenant pas, on sut qu'il était attaqué et enfermé ainsi que ses ouvriers... Toutes les personnes de qualité, les magistrats et bourgeois se retirèrent aux champs, de sorte que la ville resta privée de tout secours, hormis celui que Dieu lui donna par l'entremise de Monseigneur de Genève et des syndics. Quand nous vîmes que le mal s'échauffait, nous fîmes prier les ecclésiastiques qui venaient dire la messe céans de s'en abstenir, et par l'avis de Monseigneur, l'on fit placer un autel auprès de la grande porte de l'église, où les seuls ecclésiastiques de la maison disaient la messe ; le peuple l'entendait de la rue ; de sorte que ce digne prélat était le seul qui la dît au maître autel. Nous fermâmes notre parloir à toutes sortes de personnes, excepté à lui et à ceux de sa maison, la plus exposée de la ville et celle dont la communication nous exposait à un plus grand péril ; car il administrait les sacrements avec ses prêtres, et toute sa famille était employée à distribuer des aumônes

que sa maison et la nôtre faisaient aux pestiférés...

«..... Pour le reste de l'extérieur, nous fîmes quantité de provisions de farines et de bois pour chauffer le four, et prîmes au-dedans une Sœur tourière pour faire le pain et les lessives ; les deux autres furent laissées à Nouvelle, grange que nous avons à un quart de lieue de la ville, d'où elles nous apportaient ce qu'elles pouvaient sur le lac ; de sorte que nous ne faisions prendre chose quelconque dans la ville. Dans la crainte que nos chats, qui sortaient, ne nous apportassent le mal, nous les fîmes tuer. Comme les gens de Monseigneur l'évêque venaient souvent céans, nous fûmes contraintes de laisser une bonne et vertueuse prétendante dehors, au tour, pour leur ouvrir la porte ; mais elle y mourut, sans néanmoins aucune apparence de peste. L'on fit venir une femme de la ville pour la servir, et nous la laissâmes faire ensuite sa quarantaine dans les parloirs. Dans le commencement, nous fîmes serrer les ornements de la sacristie dans une chambre bien cachetée, avec tous les meubles et habits dont on n'avait pas nécessité présente, et donnant dehors ceux qui étaient nécessaires pour dire la sainte messe, nous ne les retirions point, notre clerc les serrait ; nous ne prenions que les burettes, et avec du papier ou des feuilles sèches, pour les jeter dans l'eau avant d'y toucher. On faisait de même pour tout ce qui venait du dehors, et on le parfumait. Quand c'étaient des ustensiles comme ce qu'on rapportait de chez monsieur Michel Favre [1], qui a toujours son vivre de céans, on le mettait dans l'eau, et on ne touchait le tout qu'avec du papier. On avait

[1] Aumônier du monastère.

donné ordre aux Sœurs qu'aussitôt que l'une d'elles se trouverait malade, elle en avertît et se retirât dans une chambre destinée à cela, et hors du commerce des Sœurs. Plusieurs ont eu des glandes ou des enflûres qui faisaient craindre que ce fût la peste ; en ce cas, elles se retiraient dans cette chambre et on leur donnait deux Sœurs pour les soigner. Celles-ci, après avoir reçu la bénédiction de la supérieure, partaient gaiement pour s'aller enfermer avec les malades ; la porte de la chambre restait fermée, la fenêtre ouverte, et on brûlait de gros parfums. Quand une Sœur emportait quelque chose de cette chambre, deux autres allaient, l'une devant, l'autre derrière, et, éloignées, portant du parfum ; toutes les portes devant lesquelles elles passaient étaient fermées. Incontinent aussi on parfumait tout le monastère et toutes les Sœurs, et on leur faisait prendre un préservatif. Bien que deux ou trois fois nous ayons cru que le mal était dans la maison, nos Sœurs n'en ont jamais témoigné de l'étonnement, toutes se tenaient joyeusement prêtes au départ ; car nous étions résolues de ne point exposer notre bon et vertueux confesseur. Si quelqu'une avait eu besoin de se confesser, il l'eût ouïe, mais de loin; et pour la communier, il eût mis le Très-Saint Sacrement entre deux petites tranches de pain, puis l'eût posé sur le lieu préparé pour cela, et où celle qui servait les malades le fût venue prendre avec le plus de révérence possible. C'est ainsi qu'en ce pays on confère ce sacrement aux pestiférés. Nous nous étions pourvues des remèdes requis et de la manière de les appliquer ; car de médecin ou de chirurgien, il n'en fallait point attendre ici, ni penser de faire entrer personne pour faire la fosse en cas de mort ; nos Sœurs

l'eussent faite en un lieu fort reculé, dans le jardin que nous avons hors de la ville, mais qui, néanmoins, est dans notre enclos.....

« ..... Nous avons été en grand péril pour l'eau, n'ayant que celle d'un beau canal courant qui sort du lac, au bord duquel est situé l'hôpital des pestiférés, et on avait mis tout du long les cabanes de ceux qui faisaient quarantaine, dont plusieurs mouraient tout près du monastère ; en sorte que tout se nettoyait et purgeait en cette même eau, ce qui nous obligeait à en faire prendre avant l'aube, la quantité nécessaire pour la journée. Après la messe, nous prenions un préservatif..... Pendant les grandes chaleurs, la communauté se partageait pour chanter les offices : une partie au chœur, l'autre au chapitre ; on ne s'assemblait que pour la messe. Aux récréations et assemblées, il y avait ordonnance de se tenir un peu éloignées l'un de l'autre, et de même en se parlant. Nous ne prenions d'eau bénite que dans nos cellules, où celles qui font la visite n'entraient point. L'on ne changeait point les serviettes au réfectoire, et chacune serrait dedans le reste de son pain. Matin et soir on parfumait le chœur et les cellules et tout le monastère ; on ne baisait plus la terre ni la main de la supérieure. Tous les jours nous faisions des prières extraordinaires, souvent des neuvaines et des processions, pieds nus et la corde au cou ; puis une forte discipline d'un *Miserere*....

«..... Outre cela, la communauté a jeûné deux fois, c'est-à-dire trois Sœurs chaque jour, à tour de rôle, et on a fait le tour deux fois. Celles qui jeûnaient faisaient la sainte communion, des pénitences au réfectoire, la discipline et une demi-heure d'oraison extraordinaire..... »

Au milieu de toutes ces préoccupations, et pour ses Filles et pour les pauvres de la ville, la Mère de Chantal apprit que le comte Antoine de Toulongeon, son gendre, venait d'être nommé gouverneur de la forteresse de Pignerol. Elle trembla pour la simplicité et les modestes habitudes qu'elle avait données à sa chère Françoise, et lui écrivit aussitôt :

« J'apprends, ma chère fille, que Dieu verse à pleines mains les prospérités chez vous. Je veux croire que vous reconnaissez ces grâces comme venant de Dieu qui vous les envoie, non pour paraître ni pour les employer à la vanité [1], mais pour vous avancer, par reconnaissance, dans l'humilité et l'amoureuse crainte de Celui qui donne et qui ôte quand il lui plaît. Dites-moi, ma chère fille, mais dites-le moi avec toute franchise et vérité, où en êtes-vous sur ce point-là? car je crains toujours un peu que l'abondance des biens et des dignités ne vous offusquent de leur fumée

[1] Madame de Toulongeon était assez portée à la prodigalité, d'après une lettre de sainte Chantal à une de ses amies, et où nous trouvons les lignes suivantes :

« Dieu fasse la grâce à votre fils de persévérer et d'arracher « la vanité du cœur de vos filles. La mienne est assez portée à « l'excès des dépenses, et il était bien nécessaire qu'elle eût un « bon et sage mari comme le sien. Quand je la verrai, je m'ef- « forcerai de la réduire sur ce point, Dieu aidant. Je la recom- « mande bien à vos prières. »

Cette opinion de sainte Chantal est opposée à celle de madame de Sévigné, qui nous inspire moins de confiance en raison de la question personnelle qui pouvait égarer son jugement. Madame de Sévigné se plaint, dans une de ses lettres au comte de Bussy, de l'avarice de sa tante de Toulongeon, qui lui avait refusé un arrangement par lequel madame de Sévigné aurait pu payer les dettes de son fils et lui acheter une charge, mais par lequel aussi madame de Toulongeon s'exposait à perdre tout ce qu'elle aurait avancé ; or, une mère de famille calcule avant tout l'intérêt de ses enfants, lorsqu'il s'agit de sommes aussi importantes.

et ne viennent même à vous étouffer si vous n'êtes sur vos gardes et attentive à leur inconstance, comme à l'incertitude de notre départ de cette vie. Pensez souvent à ce passage, ma très-chère fille, et à la bienheureuse éternité de ceux qui auront fait plus d'état de la véritable félicité que des faux plaisirs de cette vie. Ayez soin d'imprimer ces vérités dans le cœur de votre fille, c'est le meilleur et le plus solide héritage que vous puissiez lui acquérir et lui laisser. Faites-lui craindre, sur toutes choses, d'offenser Dieu, et faites-lui estimer le bonheur de vivre en son saint amour. Vous savez, ma fille, que dès votre plus tendre jeunesse je me suis essayée de graver dans votre cœur cet amour de Dieu, et que je vous ai toujours recommandé, depuis, d'obéir à ses volontés, et surtout en aimant, honorant et respectant Monsieur votre mari qui mérite tant tout cela. Pour l'amour de Dieu, ma chère fille, et pour l'amour de moi, je vous en conjure, que les biens et les honneurs ne vous jettent point dans un air de mépris pour personne ! La plus solide richesse est l'amitié de tout le monde. Recevez ces avis de votre chère mère qui vous aime et qui veut que vous soyez toute parfaite dans votre condition. »

VI

L'archevêque de Bourges, l'évêque de Belley et Georges Namus, commissaire apostolique, s'étaient réunis à l'église de la Visitation, le 4 août 1632 pour procéder à l'ouverture du tombeau de saint François

de Sales, en présence du prince Thomas de Savoie, de la princesse sa femme et de plusieurs grands personnages. Le corps fut trouvé parfaitement conservé, bien qu'il fût enterré depuis dix ans, et on le transporta dans la sacristie, afin que la communauté eût le bonheur de s'en approcher, de le contempler et de le vénérer. Ce ne fut que le soir, de neuf à dix heures, que tous les procès-verbaux et attestations des commissaires, des autorités et des témoins étant finis, et tout le monde s'étant retiré, la sainte fondatrice put venir enfin s'agenouiller auprès de la sainte dépouille du vénéré fondateur. Toutes les religieuses l'avaient suivie, toutes voulaient voir leur père, toutes voulaient s'approcher du cercueil, et, dans ce mouvement, plus d'une fois, la Mère de Chantal fut heurtée involontairement, mais son recueillement tenait de l'extase. Elle ne vit pas ses Filles, elle ne les entendit pas, elle ne se douta pas de leur mouvement autour d'elle.

Les commissaires avaient expressément défendu qu'on touchât au saint corps, ni à rien de ce qui l'entourait. La Mère de Chantal attend au lendemain pour demander la permission de voiler d'un taffetas blanc le visage du saint évêque, et témoigne humblement le desir de lui baiser la main, ce qui lui est accordé ; puis, baissant la tête, elle conjure un des commissaires de vouloir bien poser dessus la main vénérée qu'il lui à été permis de baiser. On acquiesce encore à ce désir: les commissaires et toutes les personnes présentes voient cette main s'allonger d'elle-même, s'appuyer sur la tête de sainte Chantal et la presser fortement [1].

[1] On conserve dans le monastère d'Annecy le voile que sainte Chantal portait en ce moment.

La conservation du corps de saint François de Sales était reconnue, il venait d'opérer publiquement un miracle en faveur de la sainte fondatrice, et les commissaires allaient retourner à Rome pour presser la béatification; le cœur de notre sainte, on le comprend, surabondait d'une sainte joie. Elle écrivit à toutes les supérieures de l'Ordre pour les engager à contribuer de tout leur pouvoir aux frais immenses nécessités pour ce procès, et toutes s'empressèrent de lui envoyer tout ce qu'elles purent obtenir des amis de leurs maisons ou de leurs propres ressources.

Cependant, l'aumônier de saint François de Sales, Michel Favre, confesseur de la communauté d'Annecy, et que la Mère de Chantal affectionnait particulièrement, tombe dangereusement malade. Notre sainte, en apprenant cette nouvelle, se met en prières, et bientôt après elle dit à son assistante :

— Voici un nouveau dépouillement pour mon cœur ! Ce bon monsieur Michel s'en va au repos éternel, vers son cher maître. Je n'avais guère de plus douce consolation en ce monde, que celle que je recevais en conférant avec ce très-bon Fils de notre bienheureux Père, trouvant en lui beaucoup de vestiges de l'esprit et de la solide dévotion de notre saint fondateur; mais Dieu veut qu'il meure, il ne faut pas vouloir qu'il vive.

Il mourut en effet peu de jours après, et on raconte que quelques instants avant de quitter la terre, il dit à ceux qui l'entouraient :

« Ceux qui sont sur leur lit de mort, sont sur la chaire de vérité. Mon sentiment très-véritable est que notre digne Mère de Chantal est une des plus grandes servantes de Dieu, que je crois être maintenant sur

la terre. Il y a vingt-trois ans que j'admire en elle une conscience plus pure et plus claire que le cristal. J'avais toujours désiré en écrire quelque chose, mais j'ai été retenu par mon indignité, et pour avoir ouï dire souvent à notre bienheureux Père, qu'il n'était pas digne de parler de cette sainte femme. »

C'était le 4 mars 1633, que Dieu enlevait cette sainte affection à la Mère de Chantal ; dans le courant du mois de juillet de la même année, elle recevait une lettre de son frère, alors à Paris, qui lui témoignait la plus vive inquiétude pour la baronne de Chantal dangereusement malade près de lui, car elle ne le quittait pas. Notre sainte répondit aussitôt à son frère :

« Mon bon et très-cher seigneur,

« Votre lettre du huitième de ce mois m'a sensiblement touchée par la maladie de ma pauvre très-chère fille, et par la douleur que vous en avez. Eh ! Dieu voudrait-il nous la ravir ? Si c'est sa volonté, je l'adore de tout mon cœur, car en tout et partout nous la voulons embrasser avec amour ; ce m'est une consolation, mon très-cher seigneur, de vous voir fermement uni à cette divine volonté, nonobstant les sensibles et tendres affections dont votre cœur est comme accablé, et qui redoublent mes appréhensions pour le succès de cette maladie. Me voici donc dans l'occasion de plusieurs résignations, attendant ce qu'il plaira à Dieu de faire d'une chère créature dont le départ causerait tant d'affliction à sa bénite famille. Mais ce que je sens au-dessus de tout, c'est la perte irréparable que ferait sa pauvre petite fille. Mais il faut subir les coups

de fouet que notre bon Dieu nous donne, et baiser tendrement ses verges, car il ne nous frappe que par amour. Vous devez penser, mon très-cher seigneur, que nous prions pour cette fille et pour tous les affligés. Je confesse qu'il me tarde d'avoir des nouvelles. Dieu nous fasse sentir, en cette occasion, la douceur de ses miséricordes.... »

Dans les premiers jours d'août, un messager apportait à sainte Chantal un simple billet lui annonçant la mort de sa belle-fille qu'elle aimait d'un amour de mère, et dont elle était aimée avec vénération. Cette perte lui était d'autant plus sensible que la baronne de Chantal laissait une orpheline de six ans. Notre sainte leva les yeux au ciel et dit en répandant des larmes abondantes :

— *Le Seigneur me l'avait donnée, le Seigneur me l'a ôtée, que son saint nom soit béni !*

Cette jeune femme était tout pour l'archevêque de Bourges, depuis la mort du baron de Chantal, et pour lui c'était une perte aussi douloureuse que pour monsieur et madame de Coulanges. Notre sainte le savait, et, surmontant sa douleur personnelle, elle écrit à son frère et ne lui parle que de lui et de la miséricorde cachée sous cette nouvelle épreuve ; voici cette touchante lettre.

« MON TRÈS-HONORÉ SEIGNEUR,

« Ne faut-il pas adorer avec une très-profonde soumission la volonté de notre bon Dieu, et baiser avec amour la main qui châtie ses élus ? Oui, certes, et, malgré toutes les répugnances de la nature, nous

devons lui donner mille louanges et lui offrir mille remercîments, parce qu'il est notre bon Dieu, qui d'un égal amour nous envoie l'affliction et la consolation, et qui d'ordinaire nous fait retirer un plus grand profit des adversités que des prospérités. D'où vient donc qu'avec cette connaissance et cette expérience, nous ressentons si vivement le départ de ceux que nous aimons? Car il faut vous avouer, mon cher Seigneur, qu'en apprenant par un billet la mort de ma pauvre très-chère fille, je fus tellement saisie, que si j'eusse été debout, je fusse tombée de mon haut, et n'ai pas souvenance qu'aucune affliction m'ait causé un tel effet. Mais, à la lecture de votre lettre, Seigneur Jésus! mon très-cher seigneur, quel contre-coup à mon chétif cœur, et combien votre douleur a accru la mienne! Je vois votre juste regret, et tout ce que vous avez perdu, à votre âge, en perdant cette chère fille si parfaitement affectionnée à votre santé et à tout ce qui concerne votre train de maison, et qui vous était d'une si grande douceur. Tout cela m'attendrit plus que je ne saurais le dire; mais quand je considère que, par ces privations, notre bon Dieu nous témoigne qu'il veut nous être toutes choses, et que notre plus petit avancement en son amour vaut plus que le monde entier; quand je pense combien il prise l'union de nos volontés à la sienne, en des circonstances aussi âpres, et qui nous dépouillent de nos plus chers contentements; certes, dis-je, mon cher Seigneur, quand je considère cela, je trouve tant d'avantage aux afflictions que je ne puis m'empêcher de reconnaître et d'avouer que plus on en reçoit, plus on est favorisé de Dieu. J'espère que maintenant vous aurez reçu cette lumière et pris votre consolation en

cette vérité ; je vous le souhaite et prie Dieu de tout mon cœur de vous faire cette grâce. Mon très-aimé et tout bon seigneur, les premiers mouvements sont inévitables, notre doux Sauveur ne s'en offense point, et il vous comblera de mille suavités et consolations, comme je l'en supplie incessamment. Et vous, mon très-cher seigneur, je vous conjure de vous distraire le plus que vous pourrez et de fortifier votre âme par l'espérance et par la confiance que nous nous reverrons tous, mais dans la jouissance de la bienheureuse éternité. Certes, la vertueuse vie et la sainte mort de cette aimable fille nous font espérer que, par la miséricorde de Dieu, elle y est déjà, et ce doit nous être une grande consolation ; car, mon cher seigneur, nous ne sommes dans ce monde que pour arriver à ce bonheur, et plus tôt nous y allons, plus tôt nous sommes heureux.

« J'écris à monsieur et à madame de Coulanges qui ont reçu un si rude coup par cette perte ; je crois que leurs cœurs seront toujours les mêmes pour la pauvre petite orpheline. Mon Dieu ! il ne faut pas que j'arrête ma vue de ce côté-là ! Je l'ai remise à Dieu qui lui sera, j'espère, père et protecteur ; je l'ai donnée à la sainte Vierge de tout mon cœur. Hélas ! je crois que nos Sœurs de l'une et l'autre maison n'ont rien oublié en cette circonstance ; car, outre l'amour qu'elles portaient à notre tout aimable défunte, elles ont ressenti en sa perte votre affliction et la mienne. J'ai quelque consolation de la savoir en dépôt avec le cœur de mon pauvre fils chez nos Sœurs [1]. »

[1] Les historiens de madame de Sévigné affirment que le cœur de Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, fut enterré dans l'église des religieux Minimes de la place Royale *par les*

Dans les lettres que notre sainte adresse à monsieur et à madame de Coulanges, nous trouvons l'expression de la même douleur, de la même résignation, et de cette compassion si douce, si consolante qui lui fait surmonter les souffrances de son âme et étouffer les cris de son cœur, pour s'occuper seulement de l'affliction qu'elle veut consoler. Sa lettre à madame de Coulanges semble sortie du cœur et de la plume de saint François de Sales, dont elle possédait si bien l'esprit ; nous ne résistons pas au désir de la citer :

« MADAME TOUTE CHÈRE ET TRÈS-HONORÉE SŒUR,

« Qui eût jamais pensé que nous dussions nous condouloir ensemble sur le trépas de cette fille si uniquement aimée et si entièrement aimable ? Mon Dieu soit béni, loué et glorifié éternellement en tous les effets de son bon plaisir. Bien qu'en celui-ci nos cœurs soient touchés d'une sensible douleur, si ne laissons-nous pas, ma très-chère sœur, de dire, d'une entière et cordiale affection, ce saint cantique : Dieu soit béni ! Oui, Dieu soit béni en tout ce qu'il lui plaira faire de nous, en nous, et en tout ce qui nous appartient, pour le temps de cette misérable vie, et pour l'éternité, où j'espère, ma très-chère sœur, que nous reverrons nos chers enfants et nos plus intimes amis. Là, sans crainte d'être jamais séparés, nous chanterons tous ensemble, et avec une allégresse incomparable : le saint nom de Dieu soit béni, et sa très-ado-

soins de Marie de Coulanges, sa femme. On voit par la lettre de sainte Chantal que ce cœur était au premier monastère de la Visitation. S'il fut transporté à l'église des Minimes, ce qui est peu probable, ce ne put être que plus tard et par d'autres,

rable volonté a tout fait pour sa gloire et pour notre bien éternel, le seul que nous devons désirer.

« Pour notre petite orpheline [1], je ne la plains pas, tant qu'il plaira à Dieu de conserver mon très-honoré frère, et vous, ma très-chère sœur, je sais que maintenant plus que jamais, vous lui serez vrais père et mère, et que messieurs vos enfants la chériront toujours. Mon cœur s'attendrit fort, quand je la considère dans ce dépouillement de père et de mère ; mais je la remets de bon cœur entre les mains de Dieu et de la très-sainte Vierge, les suppliant de la rendre toute à eux, de faire abonder dans votre chère âme toutes les consolations célestes ; et de combler votre bénite famille des plus précieuses bénédictions..... »

En écrivant au commandeur [2] de Sillery, sainte Chantal lui ouvre son cœur avec moins de ménagement. Le commandeur avait été l'ami et l'admirateur de saint François de Sales, il était fondateur du premier monastère de Paris ou de celui de Melun ; il avait connu notre sainte à Paris, s'y était profondément attaché, la consultait, depuis la mort de l'illustre évêque de Genève, sur tout ce qu'il voulait entreprendre pour la gloire de Dieu et le bien de son âme, et il s'était établi entre eux une confiance entière et la plus sainte intimité. Le Commandeur appelait notre sainte sa Mère ; elle l'appelait son Frère et son Père. Dès que la jeune baronne de Chantal eut passé à une autre vie, les premiers soins de monsieur de Sillery avaient été pour l'archevêque de Bourges dont la douleur semblait devoir être inconsolable ; puis il écrivit à la Mère de

[1] Elle était dans le premier monastère de la Visitation, à Paris, et y fut élevée.
[2] De l'Ordre de Malte.

Chantal dont il connaissait si bien le cœur. Notre sainte lui répondit :

« Mon très-honoré et très-cher frère,

« Je ne saurais rien dire en cette occasion si sensible et si douloureuse, sinon que Dieu m'avait donné une fille très-vertueuse, très-sainte, et que j'aimais chèrement ; il lui a plu de la retirer à soi, son saint nom soit béni ! Il faut bien plus aimer cette souveraine bonté dans les effets douloureux à la nature, que dans ceux qui nous sont à consolation, puisqu'il est vrai que ce très-bon père céleste en tire plus de gloire, et nous plus d'utilité, quand nous les recevons avec la soumission, l'humilité et l'amour que nous lui devons.

Cette chère âme est bienheureuse d'être partie de cette misérable vie avec tant de résignation au bon plaisir de Dieu ! cela m'est une très-grande consolation et me fait espérer qu'elle jouit déjà ou jouira bientôt de la souveraine et éternelle félicité. Je plains bien toute sa famille, mais surtout la pauvre petite orpheline et mon très-cher seigneur l'Archevêque, qui me fait grande compassion de le savoir dans une si profonde douleur. J'ai la confiance que Notre-Seigneur lui accordera de saintes consolations qui le soulageront. Certes, il a fait une si grande perte ; et d'autant plus grande pour lui, que son âge requiert des soins et de douces attentions dont cette chère fille abondait pour lui. Mais il n'a pas plu à Dieu de lui en laisser une plus longue jouissance.

« Vous vous êtes montré vrai et loyal ami, en cette triste circonstance, mon très-cher frère ; et qui aurait pu en douter ? Cette charité est un don de Dieu qui la

rendra éternelle en votre âme et en la mienne, s'il lui plaît, puisqu'ila voulu l'unir en son saint amour. J'en remercie sa bonté, et l'en bénirai à jamais... »

Il y avait deux jours seulement que notre sainte avait reçu la triste et déchirante nouvelle de la mort de sa belle-fille ; elle était encore dans les larmes, sans avoir rien perdu toutefois du calme et de la liberté d'esprit qu'elle devait à sa sublime résignation ; le prévôt de Sales [1] l'avait fait prier de se rendre au parloir, et elle y était avec lui, écoutant la lecture qu'il lui faisait de son dernier travail sur la vie de Saint François de Sales, lorsque arriva un messager portant une lettre à son adresse. Il entre dans le parloir, remet la missive dont il est chargé à la sainte fondatrice, et lui dit qu'il arrive de Pignerol. La Mère de Chantal se sent saisie au cœur, elle brise le cachet et, avec une émotion que trahit le tremblement de sa main, elle lit cette courte lettre, son visage pâlit :

— Voilà bien des morts ! dit-elle avec des larmes dans la voix. Ou plutôt, voilà bien des pèlerins qui se hâtent d'aller au logis éternel.

Son regard était élevé vers le ciel, ses larmes coulaient doucement, ses mains étaient jointes. Elle reprit :

— Recevez-les, mon Dieu ! entre les bras de votre miséricorde ! Et, se tournant vers le prévôt qui attendait silencieux : — Monsieur de Toulongeon est mort ! Ma pauvre fille est veuve !

Elle pria quelques instants, pleurant toujours, mais toujours résignée ; puis, se relevant :

[1] Charles-Auguste de Sales, neveu de l'illustre évêque de Genève.

— Reprenez votre lecture, monsieur le Prévôt, j'y suis tout entière.

Le lendemain elle écrivait à une amie :

« Je viens de recevoir, par un exprès, la nouvelle du trépas de mon fils de Toulongeon ; loué soit Dieu de tout. Priez bien pour l'âme de ce cher fils et pour celle de ma fille de Chantal ; c'étaient deux vrais enfants en amour pour moi. J'adore mon Dieu et j'embrasse de tout mon cœur ses volontés saintes ! *Amen.* »

La sainte qui se faisait chérir de sa belle-fille et de ses gendres, car nous avons vu combien elle fut aimée aussi du baron de Thorens, pouvait-elle avoir le cœur sec, froid, insensible que le monde a voulu lui prêter ?

VII

L'aumônier que sainte Chantal regrettait, Michel Favre, lui avait souvent parlé de la gloire que Dieu retirerait de la fondation d'un second monastère dans la ville d'Annecy, où pourraient être reçues toutes les filles pauvres dont la vocation à la vie religieuse trouvait un obstacle dans l'impossibilité de fournir une dot proportionnée à leur dépense. La Mère de Chantal ne voyant aucun moyen de pourvoir à une telle fondation, et moins encore de la maintenir dans le cas où on parviendrait à l'établir, avait repoussé ce projet autant de fois que le saint prêtre lui en avait parlé.

Quelques jours après la mort de monsieur Michel

Favre, la Mère de Chantal est priée de se rendre au parloir ; elle s'y présente et le trouve plein de jeunes filles, qui, en la voyant, se mettent à genoux et la supplient d'avoir pitié d'elles. Toutes sont pauvres, toutes se sentent appelées à se séparer du monde, à vivre de recueillement, d'obéissance et d'humilité dans le cloître, mais aucune d'elles n'a les moyens de suivre cette vocation, car il leur faut une dot, et elles n'en ont point. Notre sainte reconnaît la voix de Dieu dans les supplications de ces pauvres filles, et promet de réfléchir à cette importante affaire.

Le lendemain, elle demande une communion générale à sa communauté, afin de connaître mieux encore la volonté divine. Cette communion la confirme dans la pensée que la fondation dont monsieur Favre avait un si grand désir était une inspiration du ciel, et qu'elle doit, à tout prix, travailler à son exécution. Elle soumet ce projet à ses supérieurs ecclésiastiques, et en reçoit l'approbation ; elle le soumet aux princes de Savoie, qui l'approuvent également. Le prince Thomas lui ayant envoyé les lettres patentes nécessaires pour cette grande entreprise, elle les présente d'abord à Notre-Seigneur, en lui demandant toutes ses bénédictions, tout son appui, et elle les communique ensuite aux autorités de la ville.

Alors s'éleva de ce côté une véritable tempête contre la sainte fondatrice. Les sénateurs et les magistrats s'opposèrent unanimement à une fondation qui, ne pouvant se soutenir par elle-même, devait être une charge pour la ville, et ils mirent une telle violence dans leur opposition, qu'en un instant cette Mère de Chantal, qui, la veille encore, était pour la ville un objet de vénération, n'était plus regardée que comme un fléau destiné

à appauvrir un pays assez ruiné déjà par la guerre d'une part, et de l'autre, par la redoutable peste qu'il avait subie peu de temps auparavant.

On s'empressa d'annoncer à la Mère de Chantal la résolution du sénat et le mauvais effet qu'elle produisait dans la ville, où nul ne voudrait, disait-on, contribuer de ses deniers à une œuvre jugée si déraisonnable. La sainte écouta dans le plus grand calme et répondit :

— Les menaces des hommes ne me feront pas retarder d'un seul instant l'œuvre de Dieu ; je ne reculerai que sur l'ordre de son Altesse ou sur celui de mes supérieurs.

Mais ce calme ne dura pas longtemps ; la crainte de n'avoir pas assez consulté Dieu dans cette affaire, et de s'être trompée sur la nature de ses impressions, troubla son âme et l'agita profondément. Elle se jeta tout en larmes aux pieds de Notre-Seigneur, en le conjurant de lui faire connaître sa volonté d'une manière assez claire pour lui rendre la paix, puisque son seul désir était de l'exécuter. Elle ne tenait à cette nouvelle fondation que pour la gloire de Dieu, et, la gloire de Dieu consistant dans l'accomplissement de sa volonté, notre sainte ne voulait plus de ce second monastère si Dieu n'en voulait pas. Son oraison fut longue, ses larmes furent abondantes..., et la lumière ne se fit pas dans son âme ; Dieu paraissait être sourd à son ardente prière et à l'expression de sa grande douleur. Ne pouvant rester plus longtemps dans cette incertitude, elle soumit ses scrupules à l'évêque, qui l'assura de nouveau de la volonté de Dieu dans cette fondation, et lui dit que ses doutes n'étaient qu'une tentation dont elle ne devait tenir aucun compte. Dès ce moment, elle se mit à l'œuvre, malgré toutes les opposi-

tions, et écrivit la lettre suivante au duc de Savoie, Victor-Amédée :

« MONSEIGNEUR,

« Je n'eusse jamais osé prendre la liberté d'écrire directement à Votre Altesse, si l'on ne m'eût pressée de le faire, en m'assurant que sa débonnaireté ne l'aurait point pour désagréable.

« Je supplie très-humblement Votre Altesse de faire savoir à messieurs du sénat et à ceux de cette ville d'Annecy, sa volonté absolue touchant l'érection d'un second monastère de notre Ordre ; car le sénat a refusé d'entériner les patentes qu'il a plu à Votre Altesse de nous accorder pour cela. Sur ces patentes, Monseigneur, et sur les assurances que le bon Père Juste Guérin nous a données plusieurs fois de la bonté de Votre Altesse en ce sujet, nous avons acheté au faubourg de la Perrière, et par l'avis de Monsieur de Genève, des vergers situés en très-bon air, pour y bâtir le monastère. Ce choix n'a pas plu à messieurs de la ville, qui nous voulaient placer les unes d'un côté, les autres d'un autre, selon le désir de chacun de nous faire acheter sa maison ou son terrain. Nous n'y pouvions acquiescer ; ils se sont roidis et ont décidé qu'il fallait, à ce que l'on m'assure, empêcher cette bonne œuvre, qui, je le proteste en toute vérité, Monseigneur, n'a été entreprise que pour la gloire de Dieu, pour donner une retraite aux filles qui aspirent à la vie religieuse, et en cela être utile aux familles de ce pays, qui, dans quelques années, pourront mettre leurs filles, à peu de dot, dans ces deux monastères. Monseigneur le prince Thomas est très-affectionné à la fondation

de cette seconde maison, parce qu'il a vu la petitesse de celle-ci en bâtiments et jardins, et l'impuissance de s'y agrandir.

« Messieurs du sénat et de la ville disent qu'il faut donc faire un monastère si grand que nous y puissions recevoir autant de filles qu'il s'en présentera, et démolir celui-ci. Votre Altesse Royale jugera que cette proposition est tout à fait rejetable, et nous aimerions mieux mourir que d'y acquiescer. Ce couvent est la source et le chef de tout notre Ordre ; il a été consacré par notre saint fondateur, qui l'a choisi pour sa sépulture, et qui en a béni la première pierre, qu'il a posée au nom de Madame la Sérénissime Infante, duchesse de Mantoue. Outre ces raisons, Monseigneur, nous ne pouvons être, selon nos coutumes, que de quarante à cinquante, au plus, dans un monastère... »

Des ordres conformes au désir de la Mère de Chantal furent aussi expédiés par la cour de Savoie, et notre sainte, libre désormais de faire bâtir à sa convenance, et si énergiquement appuyée par les princes, recouvra la faveur générale que cette tempête lui avait retirée un moment. Du reste, Dieu manifesta sa volonté de manière à la dédommager de ces traverses au delà de ses espérances. Le commandeur de Sillery, instruit de l'entreprise d'une fondation en faveur des filles pauvres voulut y contribuer généreusement, ainsi que le premier monastère de Paris, déjà riche par lui-même; la ville d'Annecy n'eut donc à supporter aucune des charges qu'elle avait tant redoutées. Notre sainte, pénétrée de reconnaissance par l'appui et les secours qui lui étaient envoyés par la Providence, ne cessait d'en remercier Dieu et les personnes dont il voulait bien

se servir pour faciliter l'exécution de cette œuvre toute de charité. Dès qu'elle eut fait un établissement provisoire, elle écrivit à l'Infante Catherine de Savoie :

« MADAME,

« Il me semble avoir déjà trop tardé à rendre compte à Votre Altesse Sérénissime des commencements et des progrès de sa petite maison de la Visitation, à laquelle Dieu donna naissance, le jour de la très-adorable Trinité, vingt-quatre ans après, et presque à la même heure qu'il plut à sa Providence de donner naissance à notre petite Congrégation. Sa Sagesse a choisi ce jour contre notre inclination, qui en avait choisi un autre, pour nous faire espérer de sa bonté qu'elle ne sera pas moins glorifiée en cette seconde maison, qu'elle ne l'est en la première; aussi bien, n'est-elle entreprise qu'à cette fin.

« Nous avons reçu dix filles, qui ont de si bonnes dispositions et sont ferventes au désir de leur perfection, que Votre Altesse aurait grande consolation de les voir. Il y a plusieurs prétendantes, mais on veut les faire patienter, pour attendre que les premières soient un peu formées.

« Le bâtiment du monastère avance fort, et nous espérons en avoir suffisamment bâti pour y loger les religieuses dans quinze ou dix-huit mois. Voilà, Madame, l'état présent de cette bénite œuvre, pour laquelle Votre Altesse et celle de madame votre sœur ont tant travaillé et ont montré tant d'affection. Elles en méritent devant Dieu la louange et la récompense que nous le supplions de leur accorder, en lui demandant avec instance la conservation de Vos Altesses, dont

nous demeurons en tout respect, et du profond de notre cœur,

« Madame, la très-humble et très-obéissante et indigne servante,

« Sœur JEANNE-FRANÇOISE FRÉMIOT,

DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE.

« DIEU SOIT BÉNI. »

Citons encore un fragment d'une lettre de notre sainte à la duchesse de Nemours, qui avait également contribué à cette fondation :

« ..... Je vous assure, Madame, que Dieu fait bien voir que cette œuvre est sienne, par les bénédictions que sa bonté y répand. Je puis dire que les filles qui sont appelées là y reçoivent des grâces et des faveurs célestes très-particulières. Nous donnâmes l'habit à sept, il y a quinze jours, et autant se préparent à le recevoir dans quelque temps. Il y a des aspirantes en grand nombre, mais il faudra qu'elles aient la patience d'attendre qu'il y ait assez de place pour les recevoir. Le bâtiment avance, grâce à Dieu, à la grande satisfaction de tout le peuple. Les plus contredisants s'en réjouissent, et avouent que cette entreprise est tout à la gloire de Dieu et à l'utilité de leur ville. Voilà, Madame, comment Dieu accommode et met en paix les choses les plus confuses ; voilà ce que sa bonté a fait aussi pour notre maison de Moulins,par la présence de Monsieur d'Autun ; Dieu tire sa gloire de tout. Votre Grandeur nous a témoigné,en cette occasion, sa bonté

envers notre Institut; je vous en rends mille grâces, en vous demandant pardon de ma trop grande lettre... »

Cependant, plusieurs grands personnages ayant écrit à l'évêque de Genève pour obtenir que la Mère de Chantal fît un voyage à Paris, où se tenait une assemblée des évêques de France. Le prélat avait ordonné à la sainte fondatrice de se rendre à ce désir, afin de conférer, avec les évêques réunis, des intérêts de l'Ordre de la Visitation. Notre sainte était près de son départ, lorsque Dieu, voulant lui retirer encore une de ses consolations de ce monde, rappela ce même évêque de Genève, frère et successeur de saint François de Sales. C'était une perte immense pour le diocèse. Sainte Chantal crut devoir, avant de partir, écrire à Madame Royale de Savoie, pour la prier de recommander au prince le siège de Genève, et le choix d'un évêque digne de son prédécesseur.

« Madame,

« La bienveillance dont votre Altesse Royale honorait feu Monsieur de Genève, notre très-vertueux prélat, vous aura fait ressentir tendrement, j'en suis sûre, son départ de cette vie, et surtout la perte que fait ce pauvre et désolé diocèse, et nous en particulier, qui vivions si heureuses sous la conduite de ce débonnaire pasteur, vrai père de nos âmes. Mais, puisque la volonté de Dieu est telle, nous devons l'adorer, et joindre à nos larmes la plus humble soumission à sa Providence. Pardonnez-moi, Madame, la confiance qui fait ainsi

soulager mon cœur près de la douceur de Votre Altesse Royale, en lui témoignant ma juste douleur. Je conjure votre piété, par les entrailles sacrées du divin Sauveur, de prendre sous sa protection spéciale la nécessité de ce diocèse affligé, et vos pauvres maisons de la Visitation, afin que Son Altesse Royale Monseigneur nous donne un vrai pasteur, dont le zèle maintienne cet évêché en bon état, et conduise nos âmes au grand bercail de la Jérusalem céleste, pour y adorer et bénir éternellement le souverain Pasteur. Chacun a la confiance, Madame, que Votre Altesse Royale mettra tous ses soins et une affection toute particulière à réparer notre perte, comme derechef nous l'en supplions très-humblement.

« Il y a environ trois mois, Madame, des personnes de grande piété, et qui affectionnent grandement notre Institut, représentèrent à Monsieur de Genève, la nécessité de ma présence à Paris, pour y traiter, avec les prélats qui y sont assemblés, d'affaires très-importantes pour l'affermissement de notre Congrégation. Il jugea que je devais m'y acheminer, et m'en donna l'obéissance ; je priai tout aussitôt monsieur le chevalier Balbiani d'en avertir Vos Altesses Sérénissimes pour savoir ce qu'il leur plairait de me commander, car je ne devais partir qu'à la fin du trimestre. Il me répondit que je pouvais faire ce voyage. Nous partons donc, Madame, pour l'effectuer et rendre ce dernier et important service à notre Congrégation. Nous reviendrons, Dieu aidant, le plus tôt qu'il nous sera possible, pour recevoir les commandements de Vos Altesses Sérénissimes, avec toute la soumission que nous leur devons. Nous supplions la divine Majesté de les remplir de son saint amour, et leur faisons très-humblement

révérence. Je demeure en tout respect, de Votre Altesse Royale,

« Madame, la très-humble, très-obéissante et indigne servante,

Sœur JEANNE-FRANÇOISE FRÉMIOT,

DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE,

« DIEU SOIT BÉNI ! »

Le 25 juillet, sainte Chantal arrivait à Paris, avec une de ses Sœurs et le commandeur de Sillery, qui était allé à plusieurs lieues au-devant d'elle. Elle s'occupa, dès le premier moment, de l'objet de son voyage, et, à sa demande, tous les évêques présents à Paris se réunirent pour traiter avec elle de la grande affaire qui l'intéressait ; tous admirèrent son habileté, sa rare capacité et sa profonde humilité, et lui accordèrent tout ce qu'elle désirait. Lorsqu'elle eut terminé, et qu'elle eut visité les deux monastères de la rue Saint-Antoine et de la rue Saint-Jacques, toutes les instances pour la retenir quelques jours de plus à Paris ne purent vaincre sa fermeté : son obéissance portait qu'elle ne s'arrêterait nulle part que le temps nécessaire, et elle devait visiter les maisons de Bourgogne, de Languedoc et de Provence en retournant à Annecy. Or, partout où elle passait, les supplications et les instances se renouvelaient ; on voulait toujours obtenir quelques jours de plus, et le supérieur, afin d'éviter à la Mère de Chantal la douleur de refuser à ses Filles, avait précisé par écrit l'ordre dont nous venons de parler. Par cette mesure, elle n'avait à résister qu'aux personnes du

monde, qui comprenaient peu la valeur de cet ordre, mais qui étaient bien forcées d'en accepter les conséquences, et n'en admiraient pas moins l'obéissance de la Mère de Chantal.

Notre sainte, dans chaque visite, parlait à la communauté réunie, avait ensuite un entretien particulier avec chacune des Sœurs, et, après s'être fait rendre compte du temporel, comme du spirituel, elle partait, et allait visiter un autre monastère.

Le lendemain de son arrivée à celui d'Autun, où elle ne coucha qu'une nuit, la comtesse de Toulongeon et l'abbé de Saint-Satur, son beau-frère, viennent la chercher, et la conjurent de leur donner quelques jours au château d'Allonne, où le fils de madame de Toulongeon était malade, et dans un état qui ne laissait plus le moindre espoir ; un miracle seul pouvait le sauver. A cette nouvelle, les yeux de la sainte aïeule se remplissent de larmes, son cœur bat violemment.... elle embrasse sa chère Françoise, et lui dit avec une émotion qu'elle ne peut dissimuler :

— Très-chère fille, mon obéissance me le défend !

— Mais, ma bonne mère, vous pouvez au moins vous arrêter en passant devant le château, et bénir mon pauvre enfant afin qu'il guérisse ! Songez donc, ma mère, que sans cela il est perdu ! Il faut que vous dîniez quelque part ; venez dîner chez moi, je vous en conjure !

— Oh ! pour cela, oui, ma bien chère fille ; si vous ne me demandez que cela, je le ferai de bien grand cœur, et dînerai chez vous, où j'embrasserai notre très-cher petit ange.

Et, serrant la main de sa fille, notre sainte monte dans le carrosse, va bénir son petit-fils, assure la jeune

mère désolée qu'il vivra et sera bientôt guéri, et, après avoir dîné, elle prie madame de Toulongeon de ne la point accompagner, pour éviter tout retard, et se remet en route. Peu après son départ, l'enfant de madame de Toulongeon se portait à merveille.

La Mère de Chantal avait une telle réputation de sainteté que, s'il n'y avait pas de monastère de son Ordre dans les villes qu'elle traversait, on se disputait l'honneur de lui offrir l'hospitalité. En Provence, une personne des plus distinguées, chez qui elle était descendue, voulut préparer elle-même les aliments destinés au dîner de *la sainte* ; le soir, avant de se coucher, cette dame va la trouver dans sa chambre, et lui dit :

— Ma Mère, bénissons Dieu : il y a trois mois que j'avais la fièvre chaque soir, et je suis guérie ; vous m'avez apporté la santé en entrant chez moi.

Notre sainte ne voulut pas quitter la Provence sans faire le pèlerinage de *la Sainte-Baume*, après lequel elle reprit sa route pour le Dauphiné, et arriva dans son cher monastère d'Annecy, vers la fin d'octobre 1636.

VIII

La cour de Savoie désirait posséder, à Turin, un monastère de la Visitation. Les princes voulaient que cette fondation fût faite par la Mère de Chantal, en personne ; l'humilité de la sainte fondatrice s'en défendit d'abord ; mais, les lettres les plus pressantes ayant été suivies d'un ordre formel, elle dut obéir :

elle écrivit, promit d'aller faire l'établissement, et indiqua les préparatifs nécessaires en attendant qu'elle en pût prendre possession.

En arrivant à Annecy, quelques mois au paravant, notre sainte avait espéré se reposer, se décharger entièrement de tous les soins extérieurs, et vivre en simple religieuse dans sa communauté, sous la direction et l'obéissance de la Mère de Châtel sa supérieure. Elle comptait se préparer ainsi à la mort, et ne plus s'occuper que de son âme, car elle avait soixante-cinq ans, et souffrait de plusieurs maux habituels qui la rendaient moins agile que par le passé.

Dieu avait d'autres vues. Dès le commencement de l'année 1637, il lui retira toutes les lumières et toutes les consolations intérieures dont il l'avait si longtemps favorisée, et la livra de nouveau à toutes les tortures spirituelles par lesquelles il l'avait tant éprouvée autrefois : c'étaient les mêmes craintes, les mêmes scrupules, les mêmes tentations de désespoir ; supplice qui ébranlerait la foi et altèrerait la charité, si Dieu, qui permet ces épreuves pour fortifier les âmes, ne leur accordait en même temps des grâces proportionnées au besoin. Laissons notre sainte nous rendre compte elle-même, dans une lettre à la supérieure d'un monastère de Carmélites, des peines intérieures qu'elle souffrait. Après lui avoir parlé des bénédictions que Dieu répandait sur les deux communautés d'Annecy, elle ajoute :

« Notre bonne Mère (de Châtel) et moi, n'avons qu'un cœur. Je tâche de suivre la communauté en toutes ses pratiques, et je le fais imparfaitement, à mon accoutumé ; on a peine à me le laisser faire ; on

me rend tant d'honneur et de déférence, que cela m'est à charge ; mais je tâche de m'y soumettre par obéissance. Notre-Seigneur me donnant tant de sujets de contentement parmi ses chères âmes, m'a envoyé un exercice de peine intérieure dans lequel je sècherais, si sa bonté ne me soutenait de sa main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes jugements, et vous conjure, ma très-chère mère, de lui protester souvent, pour moi, que je ne le veux point offenser, et ne lui demande d'autre grâce que celle de tout faire et de tout souffrir selon son bon plaisir, et comme il lui plaira. Je dis ceci sans goût ni lumière ; mais je veux que ce soit de tout mon cœur........

« ..... Je parle de Dieu, j'en écris, j'encourage suivant les occasions, comme si je sentais ce que je dis, et c'est toujours avec effort et dégoût, mais cela ne peut se dire comme on le sent. Lisez, je vous prie, l'Épître soixante-cinquième du livre quatrième [1] ; elle me donne un peu de soulagement et de lumière..... »

Ce n'était pas encore assez pour notre sainte ; dans le cours de cette même année, elle perdit trois affections bien chères à son cœur : les Mères Favre de Péroue, de Bréchard et de Châtel lui furent enlevées successivement ; la dernière, étant supérieure du premier monastère d'Annecy, et possédant toute la confiance de la sainte fondatrice, lui laissa le vide le plus douloureux ; mais sa résignation fut admirable comme toujours.

[1] *Du Traité de l'amour divin.* On sait que saint François de Sales avait composé cet ouvrage pour sainte Chantal, et à sa prière.

« C'est de tout mon cœur, ma très-chère fille, écrivait-elle à une supérieure de sa congrégation, que j'embrasse les décrets sacrés de la divine Providence. Il est vrai que j'ai un grand sentiment de douleur en me voyant ainsi dépouillée de cette si chère et si cordiale Mère Marie-Péronne de Châtel qui m'était un appui et une consolation incroyables. Elle était aussi une ferme colonne de l'Institut, et avait une charité universelle pour toutes nos maisons. Dieu me fasse la grâce de l'imiter en ses vertus, et veuille, dans sa bonté, nous conserver les Mères qui nous restent. »

Elle mandait à son amie, la supérieure Carmélite :

.....« Il a plu à Notre-Seigneur de tirer à soi, depuis peu de jours, notre toute bonne et chère Mère Péronne-Marie de Châtel, qui a fait ce passage en vraie sainte ; c'était une âme où on a toujours vu règner l'esprit de Dieu. Bénie soit à jamais l'éternelle Bonté qui l'avait gratifiée de tant de grâces et vraies vertus chrétiennes ! Nous sommes demeurées dans un extrême dépouillement et une grande douleur, et c'est avec raison, car j'avais en elle une entière confiance. C'était toute ma consolation en mes angoisses, mon aide et mon conseil dans les affaires qui nous arrivent continuellement, et nous recevions d'elle un grand soulagement et une grande force. Notre-Seigneur soit béni ! J'adore de tout mon cœur les desseins sacrés de sa souveraine et paternelle Providence, et m'y soumets le plus doucement qu'il m'est possible, suppliant sa bonté divine d'avoir pitié de moi, de me conduire et de me soutenir dans l'étroit sentier de sa très-sainte volonté, de ne pas permettre que je m'en détourne jamais, et de m'y

faire cheminer fidèlement jusqu'au dernier jour de ma vie.

« Je suis toujours dans mes peines et angoisses intérieures, ma chère Mère ; elles ne me quittent plus... Votre dernière lettre m'a beaucoup consolée. Nos Sœurs m'ont remis le fardeau de cette maison ; j'ai acquiescé, après avoir fait mes remontrances. Dieu, par sa bonté, me soit en aide. Notre pauvre défunte nous a laissé de grandes affaires ; c'était une âme généreuse, qui entreprenait beaucoup pour la gloire de Dieu. Je ne vois et ne sens que croix. Ma Mère, secourez moi, et me faites secourir, en sorte que Dieu me tienne de sa très-sainte main, et me conduise entièrement selon son bon plaisir, sans que j'y fasse aucune résistance.... »

La mort de la Mère de Châtel et l'élection de sainte Chantal à la charge de la supériorité vacante, retardèrent le voyage de Turin. A ce premier retard, vint s'en ajouter un autre dont les motifs nous sont connus par une lettre de notre sainte à la princesse Mathilde de Savoie, marquise de Pianessi, qui faisait les frais de sa fondation. Nous n'en citerons qu'un fragment :

«... Quant à notre passage au delà des monts, croyez, Madame, que nous n'avons pas moins d'envie d'aller vous rendre nos très-humbles devoirs, ainsi qu'à Monsieur le marquis, votre fils, que votre piété n'a de désir de nous y voir. Mais le révérend Père dom Juste Guérin nous a écrit qu'il sera retardé d'un mois, parce qu'il a fallu écrire de nouveau à Rome pour l'éclaircissement de certaines difficultés. Nous-mêmes nous avions déjà mandé que nous ne pouvions partir avant

le vingt-deux de ce mois, à cause de l'affliction où nous sommes par le trépas de notre bonne Mère supérieure de céans, Péronne-Marie de Châtel; cette privation nous est sensiblement douloureuse, car c'était une âme en laquelle Dieu régnait vraiment, et qui est une grande perte pour notre Institut, surtout pour ce monastère, et pour moi, en particulier. Mais, en tout, il faut adorer la très-sainte volonté de Dieu, et nous y soumettre amoureusement, quoique douloureusement, avec la confiance que sa divine Majesté saura bien pourvoir à tous nos besoins, et réparer toutes nos pertes. Je l'en supplie de tout mon cœur...»

Quelques mois après, la princesse tombait malade, ce qui remit le départ de notre sainte à un autre temps; enfin, le 14 septembre 1638, elle prit la route de Turin, où elle était impatiemment attendue.

Madame Mathilde de Savoie vint au-devant d'elle jusqu'à la ville d'Aoste, et la combla de témoignages les plus touchants de sa vénération, « lui baisant les mains avec autant de respect qu'elle aurait baisé une chose sainte, » nous dit la Mère de Chaugy. A Ivrée, où on devait coucher, l'évêque vint supplier la Mère de Chantal d'accepter l'hospitalité des religieuses de Sainte-Claire; avec l'agrément de la princesse, la sainte fondatrice et ses compagnes se rendirent à cette invitation, et, le prélat ayant fait monter madame de Chantal dans son carrosse, l'accompagna au couvent, l'y introduisit, et dit à la Communauté qui s'était réunie pour la recevoir :

— Mes Filles, je vous confie le plus grand trésor qui soit au monde.

Le lendemain, il vint dire la sainte messe, de très-

grand matin, pour la Mère de Chantal, à la chapelle du couvent, et, reprenant le *trésor* qu'il avait confié la veille aux religieuses, il le rendit à la princesse.

Le 30 septembre, sainte Chantal arrivait à Turin, et un courrier apportait à madame Mathilde une lettre de Madame Royale, qui lui demandait de mener la sainte fondatrice au château de Valentino, où elle était avec son fils dangereusement malade. La Mère de Chantal, profondément humiliée de tous les témoignages de vénération qu'on lui prodiguait, se vit forcée d'obéir. A quatre heures, le même jour, elle entrait au château Valentino, où elle fut reçue avec les plus grands honneurs, et conduite auprès du prince, à qui Madame Royale dit qu'elle lui présentait la fondatrice de l'Ordre de la Visitation, et les Filles du bienheureux François de Sales. La princesse leur demanda ensuite de venir prier avec elle dans sa chapelle ; après quelques instants d'oraison, notre sainte engagea la princesse à se résigner aux volontés divines, et ajouta :

— Je fais les vœux les plus ardents pour le règne de son Altesse Charles-Emmanuel.

Dieu venait de lui faire connaître que l'aîné des princes devait mourir, et que le second devait régner.

Pendant son séjour à Turin, tous les princes de la maison de Savoie la comblèrent d'honneurs. La clôture n'ayant pu être établie dans les premiers jours de l'arrivée des Sœurs, Madame Royale en profita pour faire venir la Mère de Chantal dîner avec elle le plus souvent possible. Tous les seigneurs de la cour, tous les grands de la ville voulaient voir la sainte et l'entendre parler de Dieu. Madame de Chantal, humiliée de tous ces honneurs, soupirait après le moment de son départ, lorsqu'un jour, dom Juste Guérin, évêque

de Genève, vint lui donner l'ordre de partir au plus vite, pendant que les chemins étaient libres encore, car on venait d'apprendre que l'armée espagnole approchait à grandes journées. Notre sainte, ravie de cet ordre tant désiré, prend congé des princes et retourne à son monastère d'Annecy.

« Nous sommes revenues très-heureusement de Turin, mandait-elle à une supérieure. Nous sortîmes à la hâte, et si à propos, grâce à Dieu, que bientôt après, le siège y fut mis. Nous avons trouvé bonne compagnie de soldats français, fort honnêtes gens, qui ne nous ont fait que civilités. Nous avons fait des détours pour éviter les gens de guerre, et cheminé huit jours durant sur le bord des précipices les plus effroyables qu'il soit possible d'imaginer. Le mulet de devant de notre litière tomba une fois ; s'il se fût renversé à droite au lieu de se renverser à gauche, nous étions perdues sans ressource. Voyez, ma Fille, comme nous avons toujours de nouveaux motifs de nous reposer pleinement en cette souveraine Providence, laquelle a beaucoup béni notre voyage. J'espère de la divine Miséricorde que ce nouveau monastère réussira grandement bien. Nous avons donné l'habit à cinq Filles, et nous en avons reçu quatre autres... »

IX

Le commandeur de Sillery s'était entièrement retiré du monde et consacrait sa fortune et sa vie à procurer

la gloire de Dieu, le salut des âmes et le soulagement des misères du prochain. Le grand nombre d'hérétiques que renfermait alors le diocèse de Genève étant un sujet de douloureuse préoccupation pour l'ardente foi de notre sainte, elle proposa à monsieur Sillery la fondation, dans la ville d'Annecy, d'une maison de *Prêtres de la Mission*, établis par saint Vincent de Paul. Le commandeur se hâta de procurer ce bienfait au diocèse de l'ami qu'il regrettait, et sainte Chantal, dans la joie de l'avoir obtenu, mandait à saint Vincent de Paul :

« ... Ce m'est une consolation extrême d'avoir ici de vos chers enfants; notre tout bon et cher Père, monsieur le commandeur, nous l'a promis. N'est-il pas incomparable en sa charité, et ne sommes-nous pas très-obligées à la Providence de nous donner un tel appui? Bénie soit-elle éternellement. Vous nous manderez bien, mon très-cher Père, tout ce qui sera requis de faire et de savoir pour la consolation de ce bon serviteur de Dieu. Je supplie la douceur infinie de notre bon Dieu de vous conserver longtemps pour la gloire et l'utilité de la sainte Église... Quand je considère les fruits que ces deux bons ouvriers feront en ce grand et populeux évêché, j'en suis ravie, et je suis sûre que votre piété et votre zèle pour la divine gloire feront cet établissement si solide, qu'il ne pourra jamais déchoir par la disette d'hommes, ni par celle des moyens de votre Congrégation.

« Faites-nous aussi savoir comment il faut les lits et les autres meubles nécessaires à vos bons Pères...»

Les Pères de la Mission ne tardèrent pas à arriver,

et notre sainte les ayant fait installer, et les ayant vus de manière à juger ce qu'on en pouvait attendre, écrivit à leur fondateur :

« MON TRÈS-CHER PÈRE,

« Béni soit notre divin Sauveur, qui nous a amené vos chers enfants heureusement, pour sa très-grande gloire et pour le salut de plusieurs. Chacun s'en réjouit en Notre-Seigneur; mais, certes, Monseigneur de Genève et nous, en recevons une consolation indicible ; il nous semble qu'ils sont nos vrais frères; nous sentons avec eux une parfaite union de cœur, et ils sont avec nous dans une sainte franchise, en toute simplicité et confiance. Je leur ai parlé, et eux à moi, comme si c'étaient vraiment les Filles de la Visitation. Ils ont tous une grande bonté et beaucoup de candeur. Le troisième et le cinquième ont besoin d'être aidés pour sortir un peu d'eux-mêmes; je le dirai au Supérieur, qui est un homme bien capable de cette charge, monsieur Escarts est un saint. Je leur ai donné à chacun une pratique : je fais tout cela, et le ferai toujours, Dieu aidant, avec grand amour, pour vous obéir, mon très-cher Père, et pour notre commune consolation ; car il y en a vraiment beaucoup à parler à ces chères âmes. Le bon Père *** m'a déclaré ses difficultés fort naïvement ; c'est un cœur vertueux, un bon jugement, mais il aura de la peine à persévérer. Je l'ai fort prié de ne penser ni à sortir, ni à demeurer, mais à s'appliquer tout entier à l'œuvre de Dieu et à se confier en tout abandon à sa Providence. Je voudrais fort qu'il s'affermît, car il est de bonne espérance. Enfin ils sont tous aimables et ont donné grande édifi-

cation à cette ville pendant les trois jours qu'ils y ont demeuré, et leur esprit ressemble beaucoup à celui de mon très-cher bon Père... »

Sainte Chantal ne pouvait contenir les élans de son cœur et de sa foi à la pensée du bien qu'allait produire le zèle des missionnaires envoyés par saint Vincent de Paul ; elle écrivait au commandeur de Sillery :

Mon très-cher et cordial Père,

« Votre chère âme soit entièrement comblée des grâces du divin Jésus et des suaves douceurs de sa très-sainte Mère. Vos missionnaires arrivèrent il y a huit jours, et ont été reçus de Monseigneur de Genève et de ses bons ecclésiastiques avec tant de joie et de louanges à Dieu, que je ne saurais vous l'exprimer. Pour nous, mon très-cher Père, je ne saurais non plus vous exprimer notre consolation ; elle est accompagnée d'une reconnaissance aussi grande que je puis envers notre bon Dieu et envers vous, mon vrai et cher Père, à qui la Providence a voulu donner, par les intercessions de notre bienheureux Père, au moins je le crois, une si sainte inspiration, et dont l'accomplissement donnera une éternelle gloire à Dieu, pour le salut d'une infinité d'âmes. O la grande œuvre! mon très-cher Père. Je crois que, par vos fondations, vous faites encore le même bien à d'autres évêchés ; béni soit celui qui vous a choisi pour des œuvres de si grand mérite, et dont la récompense sera incompréhensible.

« ..... Je ne vous dirai rien, mon tout cordial et vrai

Père, de la réception qu'on a faite à vos missionnaires dans la paroisse où ils travaillent, car ils vous le doivent écrire. Chacun est en grande jubilation par l'espérance des grands fruits qu'on attend de cette fondation. Je trouve le revenu que vous leur assignez bien suffisant; et quand les monnaies d'ici seront d'un prix égal à celles de la France, je pense qu'il y aura assez de reste pour les ordinands....

« ..... Quant à leur ameublement, Monseigneur de Genève a voulu y contribuer, de sorte que nous le faisons par moitié, selon nos petits moyens; car on a grande peine à avoir de l'argent ici, tant le peuple est accablé. Monsieur le commandeur de Compesière a promis sa maison pour les loger, ils y seront fort bien, en attendant qu'on leur ait bâti celle dont votre débonnaireté veut les pourvoir. Je remercie de tout mon cœur, mon très-cher Père, votre incomparable charité..... »

Bientôt, sainte Chantal put jouir des fruits apostoliques des missionnaises de saint Vincent de Paul; comme elle l'avait si bien prévu, ils faisaient tous les jours de nombreuses conversions, et dans l'effusion de son cœur, elle mandait à celui qui l'avait si puissamment secondée pour procurer ce moyen de salut au diocèse de Genève, le commandeur de Sillery :

« ..... Quant à vos bons missionnaires, le fruit en est si grand qu'il ne peut s'exprimer! La gloire en soit à Dieu, et la récompense à votre digne et charitable cœur, qui sera couronné du salut de tant de milliers d'âmes que ce bienfait acquiert à Dieu. Oui, mon vrai Père, je crois que cette mission en conduira plus au

ciel que celles qu'on ferait dans douze autres diocèses, tant celui-ci est grand et les populations nombreuses, et tant les âmes sont bien disposées..... »

Enfin, notre sainte écrivait à saint Vincent de Paul, après avoir reçu une réponse du commandeur aux quelques lignes précédentes :

« MON TRÈS-CHER PÈRE,

« Croyez que le désir que Dieu nous a donné de chérir et servir vos chers enfants produit une incomparable dilection qui voudrait bien faire davantage pour eux ; mais ils sont si bons, qu'ils font état de peu. Au reste, la sainte édification et l'utilité de leur vie, leur continuelle occupation à procurer la gloire de Dieu au profit des âmes font dire à chacun qu'ils sont envoyés du ciel, et que monsieur Caudoin a l'esprit de Dieu. Notre très-bon Père, le commandeur de Sillery, m'écrit que, si l'on veut, il fera envoyer, par la Mission de Troyes, deux Pères et un Frère de plus. Dieu sait si Monseigneur de Genève l'acceptera de bon cœur ; car ce diocèse comprend quatre-cent-cinquante-cinq paroisses catholiques et cent quarante-cinq que les hérétiques tiennent encore ; ce qui fait six cents grandes paroisses et très-peuplées. Monsieur Caudoin dit qu'il faut quatre ans pour faire le tout. Voyez, mon très-cher Père, si l'accroissement à ce bienfait ne sera pas utilement employé? Vos chers enfants sont ravis de trouver un peuple si bien disposé. La gloire en soit à la Très-Sainte Trinité. Oh ! la grande couronne qui vous attend, mon très-cher Père ! et notre cher Père,

monsieur le Commandeur, par le bon emploi qu'il fait de ces fidèles ouvriers. Je pense que la mission d'ici mettra en paradis un plus grand nombre d'âmes que plusieurs autres dans d'autres diocèses, moyennant la grâce de Dieu... »

Les grands succès des bons missionnaires faisaient surabonder de joie le cœur de notre sainte; mais nous avons déjà vu que Dieu ne lui permettait pas de jouir longtemps des consolations qu'il lui accordait; d'ailleurs, il voulait, comme elle le disait elle-même, la dépouiller totalement en lui enlevant toutes ses affections.

Vers la fin de l'année 1640, frappée de la pensée que Dieu voulait lui retirer son frère, elle écrivit au prélat pour l'engager à se préparer à la mort, ajoutant que le moment était proche pour lui, et qu'elle ne tarderait pas à le suivre. L'archevêque de Bourges aurait désiré se retirer à l'Oratoire ou chez les Chartreux pour y finir sa vie; mais les plus saints personnages le détournèrent de ce projet; on craignit de voir passer ailleurs les grandes aumônes qu'André Frémiot répandait si généreusement autour de lui. Il écrivit à sa sœur :

« ..... Cela m'est pénible, je vous assure, car il me faut vivre à Paris comme à Paris, tenir train et table, et ne bouger des compagnies; cela me distrait de la dévotion intérieure à laquelle je me sens tous les jours plus attiré. Si je croyais mes propres pensées, contre l'avis de tout le monde, j'irais m'enfermer chez les Chartreux, ou chez les Pères de l'Oratoire; non pour être des leurs, mais pour y vivre retiré du monde, et

avoir une personne que je regarderais comme mon supérieur et qui me ferait faire tout ce qu'il voudrait..... »

Trois mois après, le 13 mai 1641, notre sainte recevait la nouvelle de la mort de ce cher Frère; et toujours sublime dans ses douleurs de cœur :

— Encore un dépouillement, dit-elle; que le saint nom de Dieu soit béni ! que sa sainte volonté soit faite !

« ..... Je vous prie, ma Fille, écrivait-elle à une supérieure de son Ordre, de faire appliquer une messe et de faire prier votre communauté pour l'âme de feu Monseigneur de Bourges, mon seul frère, qu'il a plu à Dieu de retirer à soi le treizième de ce mois ; sa fin a été très-heureuse. Priez ce divin Sauveur pour moi ; afin que je me dispose à faire aussi mon passage selon sa divine volonté. J'avais dix-huit mois de plus que ce cher défunt, et voici que je me porte bien. Dieu me fasse la grâce que tous les moments de ma vie soient tout à sa gloire.

« Au reste, il faut que vous bénissiez Dieu avec moi. Enfin, nos chères Sœurs, après s'être bien défendues, m'ont accordé, par l'ordre de Monseigneur notre digne évêque, d'être déposée pour avoir un peu plus de temps, pour vaquer à mon avancement, et pour correspondre avec nos chères maisons qui s'adressent à moi avec tant de bonté. Nous avons élu notre chère Sœur Marie-Aimée de Blonay, laquelle sera consolée, j'espère, au service de cette communauté, qui est très-bonne. »

Jacques de Neuchèse, évêque de Châlons, et la com-

tesse de Toulongeon s'étaient trouvés à Paris pour soigner leur oncle et recevoir son dernier soupir, ce qui fut un adoucissement pour le cœur de sainte Chantal. Le corps de son frère chéri fut inhumé dans l'église de la Visitation de la rue Saint-Antoine [1] ; son cœur fut porté à Dijon.

Quelques jours après avoir appris la mort d'André Frémiot, notre sainte dit à ses Sœurs qu'elle pensait devoir faire encore un nouveau sacrifice, ayant le pressentiment que le commandeur de Sillery venait de sortir de cette vie pour aller recevoir la récompense de ses grandes vertus, car cette chère âme était venue « lui donner le baiser de paix [2] ». Le Commandeur était mort, en effet, le jour même.

« Qu'il est heureux d'avoir vécu et fait son passage si saintement ! écrivait la Mère de Chantal à son amie du Carmel [3]. Cette chère âme ne respirait que la gloire de Dieu et l'honneur de sa sainte Mère. Mon cœur a ressenti la douleur de cette perte, qui est très-grande ; mais béni soit le saint nom de Dieu, qui nous le rendra plus utile devant sa Majesté. Il y verra, avec nos saints fondateurs, les besoins de leur Institut et de nos âmes en particulier, et nous obtiendra ce qui nous est nécessaire... »

Le triennal de sainte Chantal allait finir ; nous avons vu que sa communauté, cédant à ses prières, n'avait

[1] Il est aujourd'hui dans le premier monastère de la Visitation, rue d'Enfer.
[2] Maupas du Tour, évêque du Puy.
[3] La Mère M. Madeleine, du Saint-Sacrement, fille aînée de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation (Madame Acarie), fondatrice des Carmélites de France.

pas renouvelé son élection et avait porté ses voix sur la Mère de Blonay, alors à Bourg, et que la sainte fondatrice avait désiré voir à Annecy. En même temps, la communauté de Moulins, qui n'avait pu obtenir de notre sainte qu'elle fît un nouveau voyage pour visiter ce monastère, prit un moyen qu'elle crut déterminant : elle élut la Mère de Chantal pour sa supérieure. Nous trouvons, à ce sujet, dans une lettre de notre sainte à la Mère de Blonay, des détails qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Ma très-chère et toujours bien-aimée Fille,

« Monseigneur de Genève a écrit à Son Eminence [1] pour vous demander pour céans. Nous ne savons pas la réponse qu'il lui plaira de faire ; Dieu, par sa bonté, veuille vous conduire à sa gloire. Mais, ma très-chère Fille, il faut que je vous avoue que je suis ravie de voir dans la lettre de ma Sœur la Supérieure de Moulins que j'ai promis d'y aller, et faire entendre au Père *** que je vous avais proposée. Voici sincèrement comment la chose s'est passée.

« Après plusieurs lettres très-pressantes au sujet de mon voyage à Moulins et les instantes supplications de madame la duchesse de Montmorency, il me prit scrupule de continuer ma résistance, vu les raisons que m'apportait une personne d'autant de vertu et de mérite. Je lui fis réponse, et à ma Sœur la Supérieure aussi, que je dépendais de l'obéissance, que si on faisait voir à Monseigneur de Genève des nécessités de ma présence telles qu'il me commandât d'aller à Mou-

[1] Le cardinal archevêque de Lyon.

lins, je n'apporterais pas de résistance, la volonté de Dieu m'étant connue par mon supérieur. Voilà toutes les promesses que j'ai faites. La Mère *** m'écrivait, et les conseillères aussi, de leur donner une supérieure excellente et solide, au-dessus du commun, laquelle fût ancienne d'âge et de profession, et qui eût une grande expérience pour la conduite de nos maisons, douée d'une grande sagesse et d'une rare dextérité pour manier les esprits. A la vérité, je ne pus m'empêcher de sourire en les voyant si bien dépeindre la supérieure qu'elles voulaient. Je répondis à la Mère que, grâce à Dieu, il y a dans l'Institut assez de sujets possédant plusieurs des qualités qu'elles demandaient dans une supérieure ; mais que je ne savais que notre chère Sœur de Blonay qui les réunit toutes et à un si haut degré ; mais que cette chère Sœur n'était nullement à notre disposition. Je lui dis de regarder dans l'Institut, avec ses Sœurs, celle qu'elles jugeraient propre à le servir utilement, et je les assurais, si celle qu'elles choisiraient n'était pas engagée, d'user de mon petit pouvoir pour la leur faire accorder. Je leur nommais celles sur qui je pensais qu'elles pouvaient jeter les yeux, à savoir : la déposée de Nevers, celle d'Orléans, et ma sœur de la Martinière. Sur cette lettre, ma très chère Fille, la bonne Mère de ***, qui est un peu ardente en ce qu'elle désire pour le bonheur de sa maison, me fit une belle lettre de remercîment de ce que je leur promettais d'aller à Moulins, et me parlait aussi de vous comme si je leur eusse donné quelque assurance, sans me dire un seul mot des trois autres que je leur avais proposées. Ah ! croyez, ma chère Fille, que je leur fis une bonne réponse, et leur dis bien que votre chère personne est entre les mains

de puissances si hautes que nous n'y avions point de pouvoir pour nous-mêmes, à plus forte raison n'en avions-nous point pour les autres ; qu'au reste, il y avait un an que je ne cessais d'écrire pour savoir si nous pourrions vous obtenir, et qu'au bout de toutes mes diligences, j'en suis aussi savante qu'au commencement. Mais, ma très-chère Fille, je laisse tout cela entre les mains de Dieu... »

La Mère de Blonay appartenait au monastère de Lyon, qui l'avait accordée à celui de Bourg, pour le gouverner pendant trois ans, mais qui tenait à ne pas la perdre pour un plus long temps ; néanmoins, le vif désir de la Mère de Chantal fut satisfait, le cardinal archevêque de Lyon répondit à l'évêque de Genève qu'il lui accordait la Mère de Blonay pour le monastère d'Annecy. Notre sainte écrivit aussitôt à son amie pour lui exprimer sa joie :

« ... Enfin, ma très-chère Fille, j'adore la souveraine Providence qui dispose tout pour notre mieux. Bénie soit-elle pour cette consolation qu'elle nous prépare ! Nos supérieurs et nos Sœurs en ont un grand contentement, mais il m'est avis que nul n'est égal au mien, de revoir ma très-chère cadette, auprès de moi, passer le reste de mes jours avec elle, l'avoir pour Mère très-chère, pour Fille bien-aimée et pour Sœur de parfaite confiance. Je ne puis que bénir sans fin la divine Bonté, et la supplier de m'accorder la grâce d'en profiter. J'écrirai ma joie partout. »

Cette joie ne devait pas être de longue durée.

A l'arrivée de la Mère de Blonay, notre sainte réunit la communauté, se démit de sa charge entre

les mains de la nouvelle supérieure, embrassa chaque Sœur séparément, demanda pardon à toutes des moments de peine qu'elle avait pu leur causer, et exprima son désir de ne se plus occuper que de sa préparation à la mort, qu'elle sentait approcher. Toutes les Sœurs fondaient en larmes, car toutes l'aimaient avec une tendresse infinie.

La Mère de Chantal avait pris avec bonheur la dernière place de la communauté, et ses mesures avaient été si bien calculées d'avance avec ses supérieurs ecclésiastiques, que, lorsqu'on voulut l'obliger à monter plus haut, elle répondit avec douceur et fermeté :

— Rien n'est plus honorable, pour une religieuse, que l'exacte observance des règles de son Institut ; au surplus, j'en appelle à la décision des supérieurs.

L'évêque et le supérieur consultés, répondirent que, dans le royaume des cieux, les premiers seront ceux qui se seront faits les derniers en ce monde, et qu'ils ne voyaient, d'après cela, aucun motif pour contraindre la vénérable fondatrice à violer la règle. Notre sainte triomphait.

Depuis ce moment, elle ne s'occupait plus que de l'éternité, et semblait redoubler d'affection pour ses chères Filles :

— Je vous aime, mes bien chères Filles, leur disait-elle souvent, comme les vieilles grand'mères aiment leurs petits-enfants.

Elle était près d'atteindre sa soixante et dixième année, ses jambes s'affaiblissaient, ses souffrances augmentaient, mais son esprit n'avait rien perdu de sa vigueur, ni de son activité, et plusieurs supérieures écrivaient à l'évêque de Genève pour lui demander d'ordonner à leur sainte fondatrice de faire encore

une dernière visite des monastères de France. Le prélat, jugeant que l'heure du repos était venue pour la vénérable Mère de Chantal, et voyant d'ailleurs, de la part des autorités de la ville, une vive opposition à la laisser désormais s'éloigner d'Annecy, répondit par un refus formel à chacune des communautés qui lui avaient adressé cette requête, et défendit absolument que la Mère de Chantal entreprît de nouveaux voyages.

X

Henri, IIe du nom, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avait terni, du souffle de la rébellion, le blason qu'il avait reçu de ses ancêtres. Il s'était laissé entraîner dans le parti de Gaston d'Orléans ; il s'était associé aux révoltés, il avait soulevé en faveur de leur cause la province dont le roi lui avait confié le gouvernement, et la France avait vu, avec étonnement et stupeur, le fils de son connétable, le descendant du premier baron chrétien, un Montmorency enfin, tourner sa valeur et son épée contre le drapeau de son souverain. Tombé sur le champ de bataille à Castelnaudary, et couvert de blessures, le duc de Montmorency avait été fait prisonnier par les troupes royales ; on l'avait conduit à Toulouse, le parlement de cette ville l'avait déclaré coupable du crime de lèse-majesté, et comme tel, le malheureux duc, condamné à mort, avait eu la tête tranchée dans la capitale de son gouvernement, le 30 octobre 1632.

La duchesse sa femme, Marie-Félicie des Ursins, petite-nièce de Sixte-Quint, soupçonnée d'avoir pris part au crime de son mari, avait été exilée à Moulins, et enfermée dans le château, où elle passa plusieurs années dans la plus dure captivité. Madame de Montmorency était l'ange de toutes les vertus ; sainte Chantal, chaque fois qu'elle était passée à Moulins, était allée la voir et lui porter les consolations d'une sainte amitié, et ces deux âmes d'élite s'étaient liées de la plus étroite union.

La duchesse avait recouvré la liberté, mais ne pouvant sortir de la ville où elle était exilée, avait établi tous ses gens dans une maison attenante au monastère de la Visitation, et, voulant renoncer au monde pour se consacrer entièrement à Dieu, elle s'était enfermée dans l'intérieur du couvent, et y suivait tous les exercices de la communauté, avec une régularité parfaite et une ferveur soutenue, en attendant qu'il plût à la divine Providence d'aplanir les obstacles qui s'opposaient à l'entière exécution de ses projets. Désirant vivement consulter sainte Chantal sur ce qu'elle avait à faire pour répondre à l'appel de Dieu, sortir des difficultés qui l'entravaient du côté de ses affaires temporelles et vaincre l'opposition de sa famille, madame de Montmorency écrivit à sa sainte amie pour la supplier de venir à Moulins, et de faire le plus tôt possible ce voyage tant souhaité par ses Filles du monastère de la Visitation. Notre sainte lui répondit qu'elle ne pouvait plus désormais faire d'autre voyage que celui de cette vie à l'éternité, que son supérieur l'évêque de Genève l'avait ainsi décidé. La communauté de Moulins, jugeant la présence de la sainte fondatrice indispensable pour plusieurs affaires, trouva

un expédient pour la forcer à se rendre à ses désirs : le moment de l'élection étant arrivé, la Mère de Chantal fut élue supérieure du monastère de Moulins, à l'unanimité. Pendant que le chapitre s'occupait de cette élection, la duchesse priait l'évêque d'Autun d'agir auprès de celui de Genève, elle mandait à sainte Chantal :

« Ma très-chère Mère, tous vos refus ne sauraient me décourager ; Dieu fera pour moi ce que les hommes ne veulent point faire : vous viendrez, j'en suis certaine. »

Quelques jours après, l'évêque de Genève entrait au parloir du premier monastère d'Annecy, où il avait fait demander notre sainte. Dès qu'elle parut :

— Ma Mère, lui dit-il, d'après ce que me mande Monseigneur d'Autun, votre présence à Moulins serait utile à la gloire de Dieu, non-seulement pour le bien de la communauté, mais encore pour les intérêts spirituels de sa bienfaitrice madame de Montmorency. Quelle est votre opinion à cet égard ? Dieu donne aux fondateurs des lumières qu'il refuse à d'autres ; je veux savoir votre sentiment là-dessus.

— Monseigneur, répondit humblement la Mère de Chantal, mon sentiment est que ce voyage serait nécessaire, et que, si vous me l'ordonnez, il est très-certainement dans la volonté de Dieu.

— Eh bien ! ma Mère, reprit le prélat, je vous laisse libre de refuser l'élection, mais je vous ordonne d'aller visiter la communauté.

Dès le lendemain, toute la ville d'Annecy savait que *la sainte* allait partir, et on se portait en foule au palais épiscopal pour conjurer l'évêque de revenir sur

l'ordre qu'il lui avait donné. La vénérable fondatrice était d'un âge avancé, disait-on, elle pouvait mourir en France, et la Savoie ne pourrait peut-être jamais avoir son corps qui devait être sa propriété. A toutes ces réclamations le prélat répondit :

— La volonté de Dieu est que la vénérable Mère fasse ce voyage ; je ne puis en conscience, la retenir.

Aussitôt on forme le projet d'écrire au duc de Savoie pour le supplier de défendre à madame de Chantal de sortir de la ville d'Annecy, et ce projet est exécuté au même instant. Mais Dieu voulait que notre sainte allât en France une dernière fois encore :

« Je suis sur mon départ pour aller en notre monastère de Moulins, écrivait-elle à une supérieure ; je vous conjure de n'être point en peine de moi, mais de m'accompagner toutes de vos prières. Je pars saine et gaie, espérant, si rien n'arrive, revenir, Dieu aidant, dans quatre mois. Mon indicible consolation est de laisser cette chère maison aux soins d'une si bonne, si sage et si digne supérieure que notre bonne Mère de Blonay, laquelle j'avais toujours trouvée extraordinairement bonne ; mais maintenant je puis dire qu'elle est excellemment bonne et propre à cette communauté. N'ai-je pas de quoi bénir Dieu, ma vraie Fille, qu'il m'ait déchargée en remettant le fardeau sur de si bonnes épaules ? Béni soit-il à jamais. »

Au moment de son départ, elle fut inondée des larmes de ses filles qui craignaient aussi qu'elle ne revînt jamais :

— Ne craignez pas cela, leur dit-elle, car je vous puis assurer que reviendrai, morte ou vivante, dans

notre monastère d'Annecy. Pour le présent, la volonté de Dieu est que je parte, et je m'en vais où elle m'appelle : voyez-vous, mes chères Filles, si je croyais que cette bénite volonté fût que je m'aille noyer, j'irais tout à l'instant me jeter dans le lac.

Elle était partie d'Annecy avant que l'ordre du duc de Savoie ne pût être expédié ; elle visita les monastères de Belley, celui de Rumilly et s'arrêta quatre jours à celui de Lyon, d'où elle écrivait à la Mère de Blonay :

« MA TRÈS-CHÈRE MÈRE ET MA PLUS CHÈRE FILLE,

« Je vous écris le plus tôt qu'il m'est possible pour contenter votre désir de savoir de nos nouvelles, lesquelles sont bonnes, grâce à Dieu. Je vous supplie, ma très-bonne Mère, d'agréer de bon cœur le voyage que Dieu veut que je fasse, puisque j'espère que sa bonté le fera tourner à sa gloire. Je n'ai jamais mieux connu la volonté de Dieu en mes voyages, que je ne la connais en celui-ci ; et il m'est avis que si j'étais encore à Annecy, vous me presseriez d'en sortir et de venir faire ce que Dieu requiert que je fasse pour son service. Au reste, ma très-chère Mère, nous dirons, s'il plaît à Dieu, à notre retour, beaucoup de choses que je ne puis écrire. Oh, mon Dieu ! qu'il faut voir de choses en cette misérable vie ! Je veux bien espérer de tout le monde ; mais, voyez-vous, ma chère Mère, accoutumons-nous, je vous supplie, à recevoir des coups de dard des mains qui devraient nous caresser ; recevons-les dans notre cœur et ne les rendons jamais. Il n'y a guère de sujets de plainte plus sensibles que ceux-là ; mais ne nous plaignons point, ma chère

Mère ; ne nous plaignons qu'à Dieu, et déposons entre ses mains tous nos petits sujets d'amertume. Je crois, ma très-bonne Mère, que, par la divine grâce, ni vous ni moi ne voulons que la volonté de Dieu ; nous voulons l'accomplir au prix même de toutes nos inclinations et satisfactions. Oh, Dieu, ma chère Mère, que la parfaite et pure charité est rare ! et cela, ce me semble, parce que nous ne nous appliquons pas assez à la vraie humilité et petitesse. L'esprit du monde et le propre intérêt gâtent tout. Dieu les veuille bien anéantir en nous !... »

Arrivée à Moulins, le 9 août 1641, sainte Chantal fit renouveler l'élection pour la remplacer dans la charge de supérieure qu'elle n'acceptait pas, et après avoir terminé toutes les affaires de la communauté qui avaient fait désirer sa présence, elle s'occupa de celle de son amie la duchesse de Montmorency, qui soupirait après le moment où elle pourrait prendre l'habit de la Visitation. Notre sainte lui conseilla de se débarrasser de tous ses biens temporels en faveur de sa famille, de mettre en ordre tout ce qu'elle devait quitter et laisser dans le monde, et d'attendre que tout cela fût terminé, afin de n'avoir plus de pensées terrestres le jour où elle se consacrerait au service de Dieu dans la vie religieuse.

La pieuse duchesse avait une si grande déférence pour les avis de la Mère de Chantal, qu'elle les suivait avec une entière soumission. Notre sainte ayant vu un jour entre ses mains un portrait du malheureux duc de Montmorency, elle lui fit observer que ce souvenir de celui qu'elle avait tant aimé était bien légitime assurément, mais que, voulant être toute à Dieu, elle

devait renoncer à un objet qui partageait son cœur. Au même instant madame de Montmorency remit ce portrait dans les mains de madame de Chantal, en la priant de l'en séparer pour toujours. Ce qui fit dire à la vénérable fondatrice, en écrivant à la Mère de Blonay :

« Notre très-chère madame de Montmorency est une âme de rare vertu. »

Cependant les supérieures des monastères de Paris apprennent que leur vénérée fondatrice est en France, qu'elle est à Moulins, et que son obéissance ne s'étend pas au delà de cette ville ; à cette nouvelle on s'émeut, on s'attriste, on pleure de regret d'être privé de la consolation de voir une dernière fois cette Mère tant aimée. Des monastères, la nouvelle se répand dans la ville, on en parle à la cour, et Anne d'Autriche ne veut pas que madame de Chantal quitte la France sans lui avoir donné la satisfaction de l'entretenir cœur à cœur. Elle écrit à l'évêque de Genève et à la Mère de Chantal à qui elle envoie une litière, afin que le voyage lui soit moins fatigant. Laissons maintenant parler notre sainte ; elle écrivait à la Mère de Blonay, dans les premiers jours de septembre :

« ... Votre charité m'a donné une grande consolation, ma très-chère Mère, en ce qu'elle me dit de la procession générale que messieurs de la Roche ont faite au tombeau de notre bienheureux Père. Voilà comme Dieu exalte les humbles. Ce béni saint s'est tenu caché, et Dieu veut le magnifier. Bénie en soit son infinie bonté. Je ne croyais pas, ma très-chère Mère, vous écrire sitôt ; mais deux choses m'y con-

vient : la première est que madame la duchesse de Montmorency me dit, avant-hier, les raisons qui lui font désirer que je passe ici l'hiver, et elle serait tout à fait désobligée, sans doute, si nous nous retirions avant que d'avoir entièrement satisfait à ses pieux désirs. Le second point est le sujet pour lequel Monsieur le confesseur de nos Sœurs de Paris est venu ici. Il m'a dit qu'on avait amplement écrit à Monseigneur de Genève, afin que j'aille faire un voyage à Paris. La reine en a écrit : Messeigneurs de Sens et de Châlons et nos deux monastères de Paris m'écrivent des merveilles pour me persuader de la nécessité de ce voyage, c'est donc à Monseigneur de résoudre ce qu'il jugera à la gloire de Dieu sur ces deux points-là ; puis, de nous faire savoir sa résolution au plus tôt s'il détermine que nous allions à Paris ; car nous emploierions à cela le mois d'octobre, pour être de retour ici à la fin de novembre et y passer l'hiver, selon le désir de notre très-vertueuse duchesse, et la servir, quoique très-indigne et très-éloignée de sa vertu. Or, ma très-chère Mère, ayant dit mes pensées et ce que l'on désire, je demeure en paix et indifférente à tout ce qu'il plaira à Notre-Seigneur de me commander par mes supérieurs..... »

La décision de l'évêque de Genève ne se fit pas attendre. Notre sainte reçut l'ordre de partir pour Paris, et, montant dans la litière royale, elle laissa tout en larme cette communauté de Moulins pour laquelle elle était venue et qu'elle quittait sitôt, mais à qui elle laissait la promesse de revenir vers la fin de novembre, ainsi qu'elle l'avait mandé à la supérieure d'Annecy.

En passant à Nevers, son projet était de n'y coucher qu'une nuit ; mais l'évêque la pria d'accorder un jour de plus à son monastère :

— Monseigneur, lui répond-elle, je le ferai puisque vous me l'ordonnez, et j'ôterai cette journée à ma fille, car mes moments sont comptés.

Madame de Toulongeon était en ce moment chez son beau-frère, à l'abbaye de Saint-Satur, et sur la route de notre sainte, qui ne lui donna qu'une nuit, et lui promit de s'arrêter plus longtemps à son retour de Paris.

D'après l'invitation expresse de sa souveraine, la vénérable Mère de Chantal se rendit directement à Saint-Germain en Laye, où elle reçut les plus grands honneurs. La reine l'entretint plus de deux heures en particulier, lui témoigna la plus affectueuse vénération, et la vit partir avec regret. Notre sainte, au contraire, était charmée de rentrer dans le cloître et de voir ses chères Filles qui la reçurent avec des larmes de joie.

XI

Sainte Chantal, arrivée à Paris le 4 octobre, se vit assiégée dès le lendemain par la foule des visiteurs ; la cour et la ville se pressaient au parloir du monastère de la rue Saint-Antoine, tout le monde voulait la voir, chacun voulait la consulter en particulier ; ceux qui n'y pouvaient parvenir conjuraient les religieuses de faire toucher à la sainte des objets de piété : c'était

un concours incessant. Un ecclésiastique, nous dit un vieil historien, fit soixante et dix lieues pour la venir consulter à Paris, et prendre ses « advis sur une peine « intérieure qui le travalloit depuis plusieurs années, « sur quoy elle le satisfit et consola pleinement. « Quantité firent le mesme, dont le destail seroit « trop long à déduire. Quelques-uns la venoient visi- « ter comme on fait, disoient-ils, les choses rares « d'autres pour dire qu'ils avoient vu une saincte. »

Ne voulant rien refuser de ce qu'on lui demandait, notre sainte était obligée de se lever à trois heures du matin pour ne rien soustraire à ses exercices de piété du temps qu'elle donnait au prochain. On ne comprenait pas qu'elle pût soutenir une telle fatigue ; aussi lui arriva-t-il un soir de s'assoupir à l'oraison ; mais dès qu'elle s'en aperçut, elle se leva, joignit les mains, et, malgré l'accablement qu'elle éprouvait, fit son oraison debout jusqu'à la fin. Elle ne pouvait parler à sa communauté qu'aux heures de récréation ; encore même ne le pouvait-elle pas toujours ; car les évêques présents à Paris choisissaient souvent ces heures-là pour la voir plus commodément. Elle ne put même jouir de sa chère petite orpheline, Marie de Rabutin-Chantal, qu'elle ne voyait pour ainsi dire qu'à la dérobée. On calcula que, pendant son séjour à Paris, elle ne lui donna qu'une heure. Tant d'hommages lui étaient à charge et blessaient profondément son humilité :

— Ma chère Fille, dit-elle un jour à la supérieure, après les peines intérieures que j'endure, je n'en sais pas de plus cuisantes que les honneurs qu'on me rend.

Une des religieuses avait été attaquée d'une maladie qui la défigurait ; notre sainte l'alla voir à l'infirmerie

et lui donna une relique de saint François de Sales, en lui disant d'invoquer avec confiance leur bienheureux fondateur ; à l'instant même, la maladie disparut. Une autre Sœur, dont les jambes étaient enflées et douloureuses, et qui ne pouvait plus marcher, était dans la même infirmerie ; la Mère de Chantal approche d'elle, l'embrasse, et bien certaine que la volonté de Dieu est de purifier la bonne Sœur par cette infirmité, elle lui dit :

— Aimez bien votre croix, ma fille, vous irez plus facilement et plus avantageusement au ciel avec vos mauvaises jambes, que si vous en aviez de bonnes.

La malade comprit alors qu'elle ne guérirait jamais, et appréciant son infirmité depuis ce moment, bien plus qu'elle ne l'avait fait jusque-là, elle s'attacha, ainsi que la sainte lui avait recommandé de le faire, à la croix qui devait la porter « plus facilement et plus avantageusement au ciel ».

La Mère de Chantal profita de son séjour à Paris pour faire une revue de son âme près de saint Vinde Paul, et recevoir ses avis, qu'elle recueillit précieusement. Cédant aux instances de l'abbesse de Port-Royal, elle alla passer deux jours à son abbaye, et, le 11 novembre, toutes les affaires qui l'avaient appelée étant terminées, elle réunit ses filles en chapitre au premier monastère, et y fit venir quelquesunes de celles de la rue Saint-Jacques, ne pouvant retourner chez ces dernières pour leur faire ses adieux. Elles les embrassa toutes, et leur dit :

— Mes Filles bien-aimées, selon votre désir et l'affection incomparable que Dieu m'a donnée pour vous, je vais vous dire en abrégé quelques maximes que notre bienheureux Père nous a recommandées.

La première, que nous fussions totalement dépendantes de la conduite de la souveraine Providence et de l'obéissance, recevant tout ce qui nous arrivera, comme choses voulues de la bonté divine, et disposées pour notre bien, si nous en faisons bon usage.

La seconde, une humilité et une douceur de cœur qui nous fassent aimer et supporter très-cordialement nos Sœurs et tous les prochains.

La troisième, la simplicité et pauvreté de vie dans l'exacte observance.

Et finalement, la sainte liberté d'esprit des enfants de Dieu, qui consiste à faire gaiement, fidèlement et de bon cœur, tout ce à quoi notre vie chrétienne et religieuse nous oblige ; mais avec cette condition, que, lorsque l'obéissance, la charité ou la nécessité le requièrent, vos cœurs soient toujours dégagés de tout pour suivre la volonté de Dieu, reconnue par l'un de ces trois moyens.

Ces pratiques vous les trouverez solidement enseignées dans l'Épître première du second livre, laquelle nous affranchira des surprises et déceptions de la fausse liberté, qui, sous prétexte de vraie sainteté, fait suivre les inclinations naturelles, au préjudice de la vertu et à la destruction de l'observance, Dieu nous en garde, mes très-chères Filles, et nous fasse vivre simplement et humblement et selon la lumière des saintes instructions de notre Institut, afin que nous demeurions ainsi en la sainte paix de Notre-Seigneur, n'ayant qu'un cœur et une âme en lui. Je supplie sa bonté de vous bénir par sa grâce, et de me maintenir en votre souvenir de prières et en votre chère dilection. Je vous assure que je vous emporte toutes dans

mon cœur comme mes Sœurs très-chères et mes Filles très-cordialement et très-tendrement aimées en Notre-Seigneur.

Lorsque la Mère de Chantal eut ainsi parlé, ses Filles la supplièrent de leur laisser un souvenir pour adoucir l'amertume de cette séparation ; elles la prièrent d'écrire de sa main les quelques mots qu'elle venait de leur adresser, afin qu'en les relisant, la vue de son écriture leur rappelât mieux encore les derniers adieux de leur Mère bien-aimée. La sainte fondatrice leur donna cette satisfaction, et signa ces lignes ; après quoi, disant un mot particulier à chacune, elle les embrassa de nouveau, et s'éloigna de ses chères Filles, qu'elle ne devait plus revoir.

A la porte du monastère, une dame l'attendait ; en la voyant, elle prend la main de la sainte et la presse dans les siennes. Dieu récompense sa foi au même instant : cette dame avait une maladie grave à la main, et cette maladie venait de disparaître au contact de la main de notre sainte.

Avant de quitter Paris, sainte Chantal voulut aller aux Carmélites, dire adieu à son amie et à la R. Mère de la Sainte-Trinité. A la fin de leur entretien tout spirituel, la Mère de la Sainte-Trinité lui dit :

— Ma chère Mère, l'heure de votre trépas approche, et je vous félicite, et me réjouis de ce que vous irez bientôt jouir de Dieu.

— O Dieu ! la bonne nouvelle que vous me donnez, ma très-chère Mère, s'écrie notre sainte.

Et, heureuse de cet avertissement, qu'elle croyait venu du ciel, elle en fit part avec joie au couvent de

Sainte-Madeleine, qu'elle visita en sortant de celui des Carmélites. Enfin, elle partit pour retourner à Moulins. Elle visita, en passant, le monastère de Melun, puis celui de Montargis, où l'attendait l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, en qui elle avait une entière confiance, et voulant mettre à profit, pour son âme, l'entrevue que la Providence lui avait ménagée avec lui ; elle lui demanda son avis pour se préparer à la mort. Elle visita ensuite le monastère de Nevers, où elle passa la fête de la Présentation, et renouvela ses vœux. Le 24, elle se trouva assez malade pour ne pouvoir suivre les exercices de la communauté, et voyant l'empressement de ses filles pour la soigner :

— Point d'empressement, mes chères Filles, leur dit-elle, point de ces petits soins et petites délicatesses : pauvreté, humilité, simplicité, voilà nos règles ; soyons-y fidèles.

Une Sœur était paralysée depuis longtemps ; la Mère de Chantal ne pouvant aller à l'infirmerie, et voulant lui parler, lui fait dire de venir dans sa cellule ; la paralytique se lève et se rend à l'appel de la sainte fondatrice : elle était guérie. La sainteté de la Mère de Chantal et l'obéissance de la religieuse avaient opéré un miracle.

Notre sainte ne voulut pas quitter la communauté de Nevers sans y faire une réforme digne de son humilité. Les Sœurs chantaient quelquefois les litanies à plusieurs parties ; elle trouva cette manière contraire à l'esprit d'humilité, tant recommandé, par saint François de Sales :

— Cette manière de chanter, leur dit-elle, a de l'éclat et peut attirer le peuple, on admire les belles voix,

et pour nous, pauvres petites filles de Sainte-Marie, il faut plus de simplicité.

Au moment de son départ, la supérieure tout en larmes lui dit :

— Ah ! Dieu ! ma Mère, faut-il penser que je ne vous reverrai plus !...

— Ma Fille, lui répondit-elle, servons Notre-Seigneur avec un grand et généreux dégagement, ne mettons point de bornes en nos dépouillements intérieurs ; vous venez de me dire une parole de tendresse, qui me rappelle qu'un jour notre bienheureux Père allant d'un côté et moi d'un autre, je lui dis que nous serions longtemps sans nous voir, de quoi j'étais fort peinée : *Ma Mère*, me répondit ce bienheureux, *il faut adorer les dispositions de Dieu sur nous, et aller où il nous appelle, sans autre vouloir que l'accomplissement de sa volonté.*

Le 2 décembre, sainte Chantal arrivait à Moulins, et y était accueillie avec plus de bonheur que jamais. Elle écrivait à la Mère de Blonay :

« Nous voici enfin arrivée à Moulins le deuxième de ce mois, très-heureusement, et en parfaite santé, après avoir séjourné à Nevers dix ou douze jours. C'est une très-bonne famille, et où il y a nombre de Filles d'espérance. Il semble, ma très-chère Fille, que Dieu a donné des bénédictions tout extraordinaires à ce voyage par les fruits qui en paraissent. Et voilà comme ce souverain Maître fait ce qui lui plaît par de bien pauvres et chétifs instruments. Quant à notre retour à Annecy, et où nous passerons, je laisse tout cela à la conduite de la divine Providence, de Monseigneur de Genève, et de vous, ma très-chère Mère..... »

Cette lettre, dont nous ne reproduisons que quelques lignes, est datée de Moulins, 7 décembre 1641.

XII

Le Très-Saint Sacrement était exposé dans l'église de la Visitation ; les habitants de Moulins y accouraient de tous les points de la ville, la foule se pressait dans toutes les églises, la porte du monastère était assaillie depuis le matin, c'était une agitation publique qui semblait annoncer une de ces calamités dont chacun doit inévitablement ressentir la fâcheuse et pénible influence.

Une nouvelle s'était répandue tout à coup :

« La sainte est dangereusement malade ! la sainte va mourir ! »

Et nul ne demandait le nom de celle qu'on désignait ainsi, car ce nom était au fond de tous les cœurs ; au premier mot de cette atterrante nouvelle, il y avait vibré comme un glas funèbre, et chacun allait répétant :

« La sainte va mourir ! »

Notre admirable Mère de Chantal était, en effet, sur son lit de mort. Une de ses plus chères dévotions avait toujours été l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge : elle avait souvent recommandé qu'on la célébrât dans l'Institut de la Visitation, et elle avait obtenu de son frère qu'il la fît solenniser dans les abbayes dont il avait les bénéfices ; elle disait même qu'elle s'estimerait heureuse de donner sa vie pour

soutenir que la divine Marie a été conçue sans péché. Cette dévotion spéciale devait avoir sa récompense.

Le 8 décembre, notre sainte était subitement attaquée d'une violente inflammation de poitrine. Le médecin de madame de Montmorency, appelé en toute hâte, dès les premiers symptômes de la maladie, l'avait déclarée des plus graves, des plus dangereuses. La sainte malade, elle-même, savait que le moment était venu où les liens qui retenaient son âme sur la terre allaient se briser enfin, et lui laisser prendre son essor vers le ciel.

Toujours unie de pensée et de sentiment à l'esprit de saint François de Sales, elle n'avait cessé de partager sa vénération pour la sainte Compagnie de Jésus. Comme lui, elle l'aimait profondément, et elle avait souvent recommandé à ses Filles de tous les monastères, de recourir le plus possible aux lumières de ces saints religieux, *car*, disait-elle, *ils ont l'esprit de notre bienheureux Père*. Saint François de Sales avait eu un Père de la Compagnie de Jésus pour l'assister à sa mort ; sainte Chantal désira la même consolation ; elle demanda le Père de Lingendes, recteur du collège de Moulins, et confesseur de la duchesse de Montmorency, et lui fit une confession générale avec une entière liberté d'esprit. La duchesse, désolée des progrès d'une maladie dont rien ne pouvait arrêter le cours, propose à son amie de prendre une parcelle des reliques du bienheureux François de Sales :

— Chère Madame, répond notre sainte, je le veux bien puisque vous le désirez; mais, si ce n'était pour l'amour de vous, j'y aurais un peu de répugnance.

Elle prend cette relique avec un tendre respect, et, joignant les mains, elle dit assez haut pour être en-

tendue de la duchesse et des religieuses présentes :

« Mon Dieu, si c'est votre volonté et votre plus grande gloire, pour la consolation de cette chère dame, donnez-moi la santé par l'intercession de notre bienheureux Père ! »

L'instant d'après, elle ajoute :

— Je ne crois pas qu'il veuille me guérir.

Alors, la duchesse fond en larmes, les religieuses ne peuvent retenir leurs sanglots, la sainte en est touchée et reprend :

— Il faut pourtant espérer ; notre bienheureux Père fera peut-être quelque chose pour madame de Montmorency.

Mais elle était sûre que sa mort était proche, et elle demanda monsieur Marcher, confesseur de la communauté d'Annecy, qui l'avait accompagnée dans ce voyage, et la Sœur qui l'avait suivie, elle les chargea de faire ses derniers adieux à ses chères Filles de Savoie, et ajouta :

— Dites-leur que je les conjure de vivre en grande union, dans un amour réciproque ; de conserver la sincérité, la simplicité de l'esprit de l'Institut, et surtout, qu'elles se gardent de l'ambition des charges ! Dieu doit suffire pour toutes choses.

Le 11, de grand matin, on lui apporta le saint Viatique ; le lendemain, on lui demanda si elle croyait qu'il fût temps de lui administrer l'extrême-onction :

— Non, répondit-elle, pas encore ; rien ne presse, je puis attendre.

Vers deux heures après-midi, elle fit écrire, sous sa dictée : une lettre dont on devait envoyer une copie à toutes les supérieures des maisons de l'Ordre, afin de laisser à toutes les communautés une sorte de testa-

ment spirituel, par lequel elle recommandait à toutes ses Filles l'humilité, la simplicité, le détachement, l'esprit d'union et l'observance des règles de l'Institut. Lorsque cette lettre fut écrite, elle la signa et déclara n'avoir plus rien à dire.

Madame de Montmorency ne la quittait ni la nuit ni le jour, et la soignait comme la fille la plus tendre eût soigné la mère la plus aimée. Notre sainte, conservant une parfaite sérénité, désignait les lectures qu'elle désirait entendre, et s'en faisait l'application avec autant de simplicité que d'humilité. Le 13, vers huit heures du matin, elle eut un long entretien avec le Père de Lingendes, et lui demanda l'extrême-onction, qu'elle reçut avec bonheur. Après cette cérémonie, à laquelle toute la communauté venait d'assister, le Père de Lingendes, s'agenouillant devant le lit de la sainte qui allait monter au ciel, lui dit :

— Ma Mère, je vous demande votre bénédiction pour moi [1], pour celles de vos Filles qui sont ici, et pour tout votre Institut.

— O mon Père! s'écrie-t-elle, que me demandez-vous? C'est de vous que je dois recevoir une dernière bénédiction, et je vous conjure de me l'accorder !.....

— Ma chère Mère, reprit le saint jésuite, obéissez.

— Oui, mon très-cher Père, toujours ! pour vous obéir je le fais.

Et elle bénit l'humble religieux, qui était à genoux devant elle, demanda ensuite pardon des mauvais exemples qu'elle avait pu donner, de la peine qu'elle avait pu faire, et, joignant les mains et levant les yeux vers le ciel, elle ajouta :

[1] *Mém. de la Mère de Chaugy.*

— Mes chères Filles, voici donc la dernière fois que j'ai à vous parler, puisque telle est la volonté de Dieu. Je vous recommande de tout mon cœur, le respect et l'obéissance envers vos supérieures, regardant Notre-Seigneur en elles. Soyez parfaitement unies les unes avec les autres, mais de la véritable union des cœurs! Oui! de l'union des cœurs! Vivez dans une grande simplicité, et conservez l'intégrité de la parfaite observance; par-là vous attirerez sur vous les bénédictions de la miséricorde divine, que je supplie Notre-Seigneur de vouloir répandre sur toutes les Filles de la Visitation. Mes Filles, ne faites nul état des choses de cette vie qui passe; pensez souvent que vous vous trouverez un jour dans l'état où vous me voyez à présent; qu'il faudra rendre compte à Dieu de toutes vos pensées, paroles et actions; ne faites estime que de ce qui peut servir au salut et à la perfection de vos âmes.

Le Père de Lingendes, qui partageait l'émotion générale, engagea les religieuses à se retirer :

— Il est donc temps de se séparer et de se dire un dernier adieu, mes bien chères Filles! reprit la mourante.

Alors, toutes les Sœurs allèrent l'embrasser, l'une après l'autre, et, à chacune, elle dit un mot particulier pour sa propre perfection. Le Père de Lingendes, s'approchant ensuite, lui dit :

— Et moi, ma chère Mère, ne me direz-vous pas aussi une bonne parole?

— Mon très-cher Père, lui répondit-elle, nous avons tant d'obligations à votre sainte Compagnie, que nous ne pourrons jamais les reconnaître assez. Je vous remercie très-humblement de toutes les assistances que

vous nous avez rendues, et je vous remercie pour moi, personnellement, de celle que vous me rendez à mes derniers moments.

Et se tournant vers la duchesse de Montmorency, qui ne pouvait se résoudre à s'éloigner :

— Allons, chère Madame, il faut nous séparer! courage! Dieu le veut.

Vers le soir, elle s'affaissa sensiblement, et, par moments, elle s'agitait avec force. Le Père de Lingendes lui dit :

— Ma Mère, vous souffrez beaucoup! Voulez-vous qu'on pose sur vous la mitre du bienheureux François de Sales, qui est conservée ici!

— Si c'est pour ma santé ou pour mon soulagement, répondit-elle, non, mon Père.

— C'est, reprit le saint religieux, afin que la volonté de Dieu s'accomplisse en vous.

— Je le veux bien, mon cher Père.

On lui porta la mitre, qu'elle baisa avec vénération ; on la posa sur elle, et l'agitation cessa pour ne plus reparaître. On fit les prières des agonisants auxquelles elle répondit avec autant de calme que de ferveur. Vers sept heures, le Père de Lingendes, voyant que le moment était arrivé, lui dit :

— Or sus, ma chère Mère, voici l'Époux qui vient ; voulez-vous aller au-devant de lui!

— Oui! oh, oui! mon Père, je m'y en vais! Jésus! Jésus! Jésus!...

La belle âme de Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, était dans le ciel; elle venait de s'envoler en prononçant pour la troisième fois le doux nom de Jésus!

C'était le 13 décembre 1641 ; elle était près de finir

sa soixante-dixième année ; elle en avait passé trente et une dans la vie religieuse, et elle avait fondé quatre-vingt-quatre monastères, qu'elle laissait en pleine prospérité.

Nous n'essaierons pas de dire la douleur que fit éclater la ville de Moulins en apprenant la mort de *la sainte*. Le peuple se porta en masse à l'église de Sainte-Marie, durant tout le temps que le corps de sainte Chantal y fut exposé. Tout le clergé, tous les grands dignitaires, toute la noblesse, toutes les classes, toute la population de Moulins et de ses environs voulurent vénérer cette sainte dépouille, et passer sur elle des objets de piété.

C'était pour la duchesse de Montmorency que la sainte fondatrice avait quitté son monastère d'Annecy, la communauté de Moulins ne pouvait donc s'approprier son corps. Elle le sentit avec regret et se résigna à l'envoyer en Savoie. La duchesse voulut faire tous les frais de ce transport, mais, avant de se séparer du corps vénéré, elle en fit retirer le cœur, afin de conserver ce trésor dans l'église du monastère. Puis on embauma le corps ; on le plaça dans un carrosse de la duchesse, deux prêtres l'accompagnèrent, plusieurs officiers de madame de Montmorency le suivirent, et on le conduisit en Savoie.

On s'arrêta à Rumilly, comme dans tous les lieux de la route où il y avait une maison de l'Ordre. Le corps fut déposé dans l'église de la Visitation, et il fut convenu que les religieuses passeraient la nuit près de la dépouille de leur vénérée fondatrice. Jeanne-Thérèse de Rochefort de Menthon, une des postulantes, était à l'infirmerie, malade d'un érysipèle à la tête ; elle demande la permission de veiller, avec la

communauté, près des restes de la sainte Mère de Chantal. La supérieure hésite à lui accorder cette consolation ; la fièvre était ardente, la tête considérablement enflée ; un refroidissement, dans ces conditions, pouvait être mortel. Mademoiselle de Rochefort insiste, assurant que le plus sûr moyen de guérison, pour elle, est d'aller près de la bonne Mère, et, ayant obtenu la permission tant désirée, elle se lève, et va se placer près du cercueil, auquel elle appuie sa tête, qu'elle n'était pas en état de soutenir. Bientôt la fièvre et l'enflure diminuent si rapidement, qu'avant le jour, il n'en restait plus que le souvenir.

La nouvelle de la mort de *la sainte* venait de se répandre à Thonon, et on savait que, dès le lendemain, il serait célébré une Messe à la Visitation, pour le repos de son âme. Une pauvre mère, dont la petite fille était presque entièrement aveugle, par suite d'un accident, entend sonner la messe, et aussitôt, elle éprouve le désir d'y assister, non pour prier pour *la sainte*, mais pour lui demander la guérison de son enfant :

— Venez demander cette grâce avec moi, dit-elle à une de ses amies ; je suis sûre que la bonne Mère ne nous la refusera pas.

En rentrant chez elle, l'heureuse mère trouvait sa fille guérie ; la monstrueuse enflure, qui depuis si longtemps couvrait ses yeux, avait disparu complètement, et l'enfant voyait à merveille, il ne restait plus qu'une légère marque sur ses paupières, semblable à une égratignure, et qui devait être un souvenir de la grâce reçue par les mérites de sainte Chantal.

Arrivé, le 31 décembre, dans l'église de la Visitation d'Annecy, le saint corps y reçut les plus grands hon-

neurs, et fut déposé dans l'oratoire du bienheureux fondateur.

XIII

En apprenant la mort de la Mère de Chantal, saint Vincent de Paul en fut ému en proportion de la sainte affection qu'il lui avait vouée et de la vénération que lui inspiraient ses éminentes vertus. Il se mit aussitôt en prières pour cette âme qui lui fut si chère, et pendant son oraison il vit monter au ciel une brillante étoile au-devant de laquelle se portait un globe de feu; l'étoile se joignit à ce globe, et l'un et l'autre allèrent s'abîmer et se perdre dans une immense lumière du plus éblouissant éclat. Saint Vincent de Paul comprit que l'étoile figurait sainte Chantal, le globe de feu saint François de Sales, et la grande lumière qui venait de les absorber, la lumière éternelle dans laquelle ils jouissaient l'un et l'autre de la félicité des saints. Le lendemain il offrit néanmoins le saint sacrifice pour l'âme de notre sainte ; mais pendant qu'il était à l'autel, la même vision s'étant renouvelée, il ne douta plus du bonheur de la sainte fondatrice de l'Ordre de la Visitation.

Cependant, le premier monastère de Paris adressait ses réclamations à celui de Moulins. Sainte Chantal avant de quitter ses filles de la rue Saint-Antoine. en 1636, leur recommanda sur toute chose l'union avec toutes les communautés de l'Ordre. La supérieure lui dit alors qu'un moyen de la conserver avec celle d'An-

necy surtout, Mère de toutes les autres, serait de prendre l'engagement par écrit de leur léguer son cœur après sa mort. La Mère de Chantal consentit à leur promettre ce cœur qui les aimait si tendrement, et écrivit les lignes suivantes :

« VIVE JÉSUS.

« Je permets et consens que nos chères Sœurs d'An-
« necy donnent mon cœur après mon décès à nos
« chères Sœurs de Paris, du monastère de la rue
« Saint-Antoine, lesquelles m'ont témoigné le désirer
« ardemment ; espérant par ce moyen que ces deux
« monastères demeureront, non-seulement en l'u-
« nion parfaite que la sainte charité requiert, mais
« encore en une intime liaison d'esprit et de cœur,
« telle que je la leur ai toujours souhaitée ; à la
« charge toutefois qu'on le puisse tirer sans m'ou-
« vrir à la façon ordinaire, mais seulement par le
« côté, et que ce soit une de nos Sœurs qui me puisse,
« s'il se peut, faire cet office.

« Fait ce 13 avril mil-six-cent-trente-six.

« Sœur JEANNE-FRANÇOISE FRÉMIOT,
D. L. V. S. M. D. S. B.[1]

La supérieure avait écrit à la Mère de Châtel, alors supérieure du premier monastère d'Annecy, pour lui communiquer cet arrangement, et en avait reçu la réponse suivante :

[1] Abréviation adoptée par les Visitandines, et signifiant *de la Visitation-Sainte-Marie. — Dieu soit béni.*

« Ma très-chère Sœur,

« Je loue votre saint désir, quoiqu'il soit à notre désavantage ; mais enfin, quel remède ? Je n'y en sais point ; sinon que de tout ce qui dépendra de moi, vous vous en pouvez assurer et vous y confier comme à un autre vous-même ; ce que je sais qui ne vous sera pas difficile, car vous savez bien que je vous parle du cœur. Or, considérons donc bien ensemble les moyens de vous faire avoir ce béni cœur : voyez-vous mon courage, mon unique Sœur ? J'aime si fort cette mère en Dieu, que la bonté de ce divin Maître me donnerait la force, pour sa gloire, d'ouvrir l'endroit du corps où est ce digne cœur, pour l'en tirer et le donner où sa Majesté le veut, et ce nous sera autant de consolations que votre cher monastère l'ait, que si nous en demeurions en pleine possession. Cela me console de ce que vous croyez que je vous le dis de cœur ; envoyez-moi donc le papier, et je vous promets de ménager l'affaire devant Dieu, dans la vraie fidélité que je vous dois, et que notre simple confiance m'oblige : cependant ne nous oubliez point devant Dieu, et croyez que je suis toujours plus.

« Votre très-humble et indigne sœur, et servante en Notre-Seigneur.

« Sœur Péronne-Marie de Chastel.

de la visitation-sainte-marie.

« Dieu soit béni.

De notre premier monastère d'Annecy, ce 26 juin 1637.

A son dernier voyage à Paris, la Mère de Chantal avait ratifié cet engagement en ajoutant une nouvelle

signature au-dessous de la première, et la date du 11 novembre, 1641. Cet écrit, resté dans la communauté de la rue Saint-Antoine, les Sœurs de ce monastère le faisaient valoir maintenant avec les instances les plus pressantes ; mais madame de Montmorency, qui n'était pas encore au noviciat [1], déclara qu'elle ne se séparerait jamais de cette précieuse relique. L'évêque d'Autun écrivit à la supérieure de Paris qu'il mourrait à la porte de l'église de la Visitation plutôt que d'en laisser sortir ce trésor. Les autorités signifièrent que jamais la ville de Moulins ne consentirait à céder ses droits sur un tel trésor, à moins qu'elle n'en reçût l'ordre du Roi. L'évêque de Genève, voyant une telle résistance, crut devoir intervenir et écrivit à la supérieure du premier monastère de Paris, pour l'engager à se désister en faveur de la duchesse de Montmorency, l'amie la plus intime de l'illustre fondatrice et l'une des plus grandes bienfaitrices de l'Institut.

La communauté de Paris, voulant avant tout conserver l'esprit de sainte Chantal, renonça à ses justes prétentions et laissa jouir celle de Moulins du trésor qu'elle possédait et qui y resta jusqu'à la suppression des monastères, à la fin du siècle dernier. La Mère de Damas, alors supérieure de la Visitation à Moulins, emporta et conserva le cœur de sainte Chantal. La Mère de Damas ayant rétabli sa communauté, non plus à Moulins, mais à la Charité-sur-Loire, lui rendit le précieux dépôt. Aujourd'hui, la communauté ayant été transférée de la Charité à Nevers, le cœur de sainte

[1] Elle n'y entra qu'en 1657, et après avoir été supérieure et avoir édifié pendant plusieurs années la communauté de Moulins, elle mourut dans ce monastère en odeur de sainteté, en 1666, à l'âge de soixante-six ans.

Chantal est conservé dans le monastère de la Visitation en cette ville.

De nombreux miracles suivirent la mort de l'illustre Jeanne de Chantal ; nous n'en rapporterons que quelques-uns :

Le 16 février 1642, Renée-Augustine Catinat, novice au monastère de Mamers, dans le Maine, se présente devant sa supérieure qui, saisie d'étonnement, n'en peut croire ses yeux, bien qu'elle reconnaisse le son de sa voix :

— Vous ici, ma Fille !

— Oui, ma mère, c'est bien moi !

La Sœur Catinat était tombée en paralysie depuis plusieurs mois ; à cette infirmité était venue se joindre une hydropisie générale. La malade, pressée par l'inspiration de demander sa guérison à la sainte fondatrice, venait de céder à cette pensée, et elle avait été si promptement exaucée, qu'elle en était encore tout étourdie. Mais elle marchait, elle n'était plus enflée, elle se sentait forte et bien portante, il fallait se rendre à l'évidence. La communauté fut réunie aussitôt ; on se rendit au chœur, on chanta le *Te Deum*, on était ivre de bonheur ; les larmes coulaient de tous les yeux pendant que les voix et les cœurs chantaient le cantique de la reconnaissance et de l'action de grâces.

La supérieure avait récité l'oraison, elle allait donner le signal de la sortie, lorsque se présente devant elle la Sœur tourière Marie-Péronne Chappon. Toute la communauté laisse échapper un cri de surprise, et les larmes du bonheur inondent tous les visages... La Sœur Marie-Péronne, hydropique, depuis longtemps déclarée incurable et qui ne sortait plus de l'infirme-

rie, est là, dans le chœur, en présence de toute la communauté, et ne paraît pas avoir jamais éprouvé la moindre maladie ! La supérieure ne pouvait croire à cette seconde merveille et regardait, examinait la Sœur avec un étonnement inexprimable. Enfin, elle lui ordonne de dire à haute voix, en présence de Notre-Seigneur, par quel prodige elle est là, avec toutes les apparences de la santé :

Ma Mère, dit la bonne Sœur tourière, notre Sœur Catinat est venue près de moi et m'a dit : « Chère Sœur, Notre Mère de Chantal vient de me guérir, regardez-moi ! toute la communauté m'a vue, et nous allons au chœur chanter le *Te Deum.* » Alors, il m'a pris une grande tristesse, j'ai appelé notre bonne Mère fondatrice ; je lui ai dit : Ma sainte Mère, vous pouvez me guérir comme vous avez guéri ma Sœur Catinat, et vous savez que ce serait un grand soulagement pour nos Sœurs à qui je coûte tant de soins et de fatigues ; je vous supplie néanmoins de ne pas tenir compte de mon désir, mais de faire ce qui sera à la plus grande gloire de Dieu. — Au même moment j'éprouvai un grand tremblement et de vives douleurs dans les jambes, et il me semblait qu'une voix intérieure me disait de marcher. Je sortis de mon lit, je vis que je n'étais plus enflée ; je ne sentais plus de douleurs, plus de faiblesse, je me portais bien, je suis descendue au chœur ; le *Te Deum* n'étant pas fini, j'ai attendu derrière ce banc afin qu'on ne me vît pas et qu'on n'eût pas de distraction à cause de moi. »

La communauté rendit à Dieu de nouvelles actions de grâces et fit constater les deux miracles.

Marie Vibert, fille d'un auditeur des comptes en la chambre souveraine de Savoie, et pensionnaire dans le

premier monastère d'Annecy, était attaquée depuis longtemps d'une maladie à laquelle on ne trouvait nul remède. De violentes convulsions, des accès de fureur qui la faisaient mordre tout ce qu'elle pouvait saisir, des cris frénétiques, l'absence de la raison, tout concourait à persuader les trois médecins qui la soignaient que la jeune fille était possédée du démon. Marie Vibert n'avait pas quinze ans, on voulait toujours espérer une guérison que rien n'annoncait cependant, et, voyant que les semaines et les mois se succédaient sans apporter d'amélioration, on finit par accepter l'idée des médecins, quelque pénible qu'elle pût être, et on se décida à tenter les exorcismes. Le résultat fut un redoublement de convulsions et de fureurs. La famille Vibert et la communauté de la Visitation, désolées de la persistance de ce mal inconnu et inguérissable, se décident à demander à Dieu, par les mérites de la sainte Mère de Chantal, ce qu'il avait refusé jusque-là. On commence une neuvaine de messes, le 5 mars 1697; le 11 on donne à la jeune fille une cuillerée de potion dans laquelle on avait mêlé un peu de sang de sainte Chantal, et on lui présente une de ses images. Tout à coup Marie se lève, se met à genoux et s'écrie :

« Qu'elle est belle ! »

Le saisissement fut d'autant plus vif pour toutes les personnes qui l'entouraient, que depuis longtemps elle avait perdu l'usage de la parole. Après cette exclamation elle récite plusieurs fois le *Gloria Patri*, et, revenant ensuite à elle-même :

— Je viens de voir, dit-elle aux personnes présentes, la Mère de Chantal vêtue en religieuse, les mains jointes et la tête environnée de rayons si éclatants que j'en étais éblouie !

Le miracle était complet, le corps et l'esprit étaient guéris ; on se hâta de rendre grâce à Dieu et de faire constater juridiquement ce double prodige.

Sainte Chantal devait guérir toutes sortes d'infirmités avant d'être élevée, par l'Église, au rang des Bienheureux.

Il y avait, à Nevers, une famille du nom de Morel; dont la petite fille était née avec une jambe beaucoup plus courte que l'autre ; le pied de cette jambe n'avait pas de talon, et le genou était contourné. Les parents, ayant inutilement employé les moyens prescrits par la science, eurent la douleur de voir leur enfant se développer dans ces tristes conditions et privée de mouvements. Sa faiblesse était telle, qu'elle ne pouvait se soutenir debout, et, qu'en grandissant, sa taille se déforma, et ajouta une infirmité nouvelle à celle qu'elle avait déjà. La santé de Gabrielle Morel souffrait de l'extrême faiblesse de son corps ; mais la piété de la jeune fille était si douce, et sa foi si vive, qu'elle n'avait d'autre regret, en se voyant ainsi disgraciée, que celui de ne pouvoir suivre son attrait pour la vie religieuse. Ne trouvant qu'un moyen de satisfaire son goût pour la retraite, elle pria ses parents de la mettre à la Visitation d'Avallon, en qualité de pensionnaire ; ils y consentirent volontiers. Gabrielle y fut reçue à ce titre, vers la fin de l'année 1709.

Elle y était depuis peu, lorsqu'elle s'aperçut qu'on venait de recevoir une postulante dont la taille était défectueuse et le visage d'une pâleur qui indiquait la souffrance et une santé des plus faibles. C'en fut assez pour lui donner l'espoir d'arriver au même bonheur. Elle témoigna le désir de parler à la maîtresse des novices, et lui dit toute sa pensée.

— Ma chère enfant, lui répondit la Mère maîtresse, nous recevons les personnes infirmes et d'une santé délicate, mais à la condition qu'elles soient capables de suivre la règle et de se rendre utiles dans la maison. Or, vous ne pouvez ni l'un ni l'autre; mais je vais vous indiquer un moyen de le pouvoir, si votre vocation vient de Dieu. Vous savez combien notre sainte fondatrice fait de prodiges de tous côtés. Adressez-vous à elle, faites une neuvaine en son honneur, et si Dieu vous veut parmi nous, soyez sûre qu'il vous mettra en état d'être reçue à la fin de votre neuvaine.

Gabrielle était loin de partager la confiance de la religieuse ; elle attendit encore, ne pouvant se persuader qu'un miracle aussi grand pût être demandé sans témérité. Cependant, pressée, encouragée par la Mère maîtresse, elle commence une neuvaine, le 16 mars 1710, et, chaque jour, à mesure qu'elle prie devant l'image de la sainte fondatrice, sa confiance s'accroît. Le 21, pendant que Gabrielle entendait la sainte messe elle sent craquer les os de sa jambe, bien qu'elle ne fasse aucun mouvement. Le 24, dernier jour de sa neuvaine, pendant qu'elle faisait les prières ordinaires devant l'image de la sainte Mère de Chantal, son corps se redresse sans douleur ; elle se relève, elle marche ; ses jambes sont d'égale longueur, le pied qui manquait de talon en est pourvu, le genou disloqué est dans le meilleur état ; enfin Gabrielle Morel n'a plus la moindre infirmité ; elle est pleine de vigueur et de santé ! Peu de jours après, elle entrait au noviciat, heureuse de consacrer à Dieu, pour toujours, la force et la santé qu'elle en avait reçues d'une manière si merveilleuse et si éclatante.

Madame de Saxomet, d'une beauté remarquable, et

douée de toutes les qualités qui charment l'esprit et attachent le cœur, était fort recherchée et appréciée dans la société de Pignerol. Dans les premiers jours d'avril 1710, elle fut saisie d'un point de côté accompagné de fièvre, et donna les plus vives inquiétudes.

Bientôt la douleur disparut, la fièvre diminua, mais un horrible mal couvrit son visage et la défigura. Tous les remèdes furent tentés en vain ; les médecins ne voyant plus ce qu'ils pourraient employer pour détourner cette sorte de lèpre, engagèrent madame de Saxomet à se faire transporter à Turin pour y consulter les médecins des princes. La malade s'y résignait avec peine ; mais c'était la seule ressource qui lui restât ; il fallait y recourir. Avant de partir elle veut dire adieu à ses amies les plus chères, religieuses à la Visitation, et se fait porter dans sa chaise jusqu'au parloir ; elle avait demandé à voir d'abord la supérieure, qui était alors Marie-Philiberte de Monthouz ; mais le parloir était assailli en ce moment, et toutes les religieuses qu'elle désirait voir s'y trouvaient réunies. Madame de Saxomet s'entretint avec la Mère de Monthouz, et, lorsque toutes les personnes qu'elle avait trouvées au parloir se sont retirées, elle lève son voile, et, montrant son visage.

— Voyez, mes chères Mères, dit-elle à ses amies, regardez-moi, si vous en avez le courage ! Voyez dans quel état il a plu à Dieu de me réduire !

Les religieuses étaient saisies d'horreur et émues de compassion. Jamais elles n'avaient rien vu de semblable, il leur était impossible de reconnaître, dans leur amie, autre chose que le son de sa voix :

— Ma pauvre amie, lui dit la Mère de Monthouz,

que je suis peinée de vous voir en cet état ! Mais qu'allez-vous faire à Turin ? Vous voyez l'impuissance des moyens humains, adressez-vous à notre bienheureuse Mère de Chantal, qui guérit tous ceux qui l'invoquent avec confiance. Une de nos sœurs vient d'en faire l'expérience dans notre monastère. D'ailleurs, que risquez-vous en retardant votre voyage de quelques jours ? Si notre Mère ne vous guérit pas, vous irez à Turin....

— Je le veux bien, chère Mère, s'écrie la malade avec l'accent de la foi et de la confiance ; mais priez aussi avec moi ; faites prier toute la communauté, car je me sens indigne d'obtenir une telle faveur.

La supérieure lui promet les prières de sa maison et lui donne un fragment du suaire de sainte Chantal.

Madame de Saxomet, rentrée chez elle avec ce trésor, invoque la sainte fondatrice, et, le soir, en se couchant, elle met la précieuse relique sur son visage et s'endort d'un sommeil doux et calme qui dure toute la nuit. Le lendemain matin, sa femme de chambre, en entrant chez elle, jette un cri perçant, tombe à genoux et pleure abondamment en bénissant la bonté divine. Bientôt sa maîtresse comprend ce qui la fait ainsi crier : « Miracle ! miracle ! » Et, malgré sa vive émotion, elle lui demande de lui apporter son miroir. Pendant que madame de Saxomet admirait l'œuvre de la miséricorde de Dieu, et la puissance des mérites de la sainte fondatrice, la femme de chambre avait couru dans toute la maison, appelé tout le monde, et chacun accourait près de la malade, et s'émerveillait de voir son visage parfaitement net, sans nulle trace du mal horrible qui le couvrait la veille.

Ce serait nous répéter que de rapporter ici d'autres miracles reconnus, attestés, prouvés juridiquement, et ce serait sans intérêt pour les lecteurs.

Sainte Chantal, béatifiée par Benoît XIV, le 13 novembre 1751, fut canonisée le 17 août 1767 par Clément XIII, qui fixa sa fête au 21 août. Le corps de la sainte demeura exposé à la vénération des fidèles, dans l'Église de la Visitation d'Annecy, jusqu'en 1793, époque à laquelle les troupes révolutionnaires chassèrent toutes les religieuses de leurs monastères. Dans cette terrible invasion, Dieu ne laissa pas profaner les précieuses dépouilles des fondateurs de la Visitation. Il inspira à quatre habitants de la ville d'Annecy le zèle et le dévouement nécessaires pour les soustraire à des mains sacrilèges. Messieurs Burquier, Amblet, Rochette et Belleydier descendirent, une nuit, dans le caveau des religieuses de sainte Claire, en enlevèrent deux cercueils, les portèrent à l'église de la Visitation, et les substituèrent à ceux de saint François de Sales et de sainte Chantal. Ce changement fut opéré avec une telle habileté, que nul ne s'en douta. M. Amblet fit lever son parquet, et y fit enterrer dessous les châsses des saintes reliques, qui y demeurèrent jusqu'au rétablissement du culte catholique en France. En 1804 elles furent reconnues par Mgr de Mérinville, évêque de Genève et de Chambéry. Le 26 mai 1806, son successeur Mgr de Sales, les reconnut de nouveau, en constata l'authenticité, et fit placer solennellement celle de saint François de Sales dans la cathédrale d'Annecy, et celle de sainte Chantal, dans l'église Saint-Maurice de la même ville.

En 1824, et par les soins de Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, un monastère de la Visitation, ayant été

rétabli dans cette ville, les corps des illustres fondateurs furent transportés, en 1826, dans l'église de ce couvent, avec la plus grande pompe, en présence du roi et de la reine de Sardaigne, de plusieurs prélats, d'un très-grand nombre de prêtres, de la famille de Sales, et au milieu d'un immense concours de peuple.

La dévotion à sainte Jeanne de Chantal est toujours vive en Savoie ; elle s'y transmet d'une génération à l'autre, et de nombreuses grâces obtenues par ses mérites, disent tous les jours combien est grande devant Dieu celle qui sut tout quitter, tout sacrifier pour obéir à sa voix.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

JEUNE · FILLE.

DEUXIÈME PARTIE.

JEUNE FEMME.

TROISIÈME PARTIE.

JEUNE VEUVE.

QUATRIÈME PARTIE.

ÉLUE DE DIEU.

CINQUIÈME PARTIE.

FONDATRICE DE L'ORDRE DE LA VISITATION-SAINTE-MARIE.

SIXIÈME PARTIE.

APPUYÉE SUR DIEU SEUL.

1267. — ABBEVILLE. — TYP. ET STER. GUSTAVE RETAUX.

